



## DOCUMENT DE REFERENCE 2007



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 24 avril 2008 sous le numéro R 08-032. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF ait vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, Allée du Vignoble 51 100 REIMS, ainsi que sur le site internet de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE ([www.boizelchanoine.com](http://www.boizelchanoine.com)) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Renseignements concernant l'activité du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE</b>	<b>4</b>
1.1.	Historique	4
1.2.	Présentation générale du Groupe	5
1.3.	Le marché	11
1.4.	Stratégie et perspectives	18
1.5.	Facteurs de risques	28
1.6.	Rapport sur les informations sociales	33
1.7.	Rapport sur les données environnementales	37
1.8.	Faits exceptionnels et litiges	30
<b>2</b>	<b>Renseignements de caractère général concernant le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE</b>	<b>41</b>
2.1.	Renseignements statutaires et programme de rachat d'actions	41
2.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital et les actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	44
2.3.	Propriétés immobilières et équipements	50
2.4.	Propriété intellectuelle	52
2.5.	Organigramme du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	52
<b>3</b>	<b>Gouvernement d'entreprise : organes d'administration et de direction</b>	<b>53</b>
3.1.	Les membres dirigeants	53
3.2.	Rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux	58
3.3.	Options d'Achat d'Actions attribuées aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés non mandataires	59
<b>4</b>	<b>Situation financière et résultat</b>	<b>60</b>
4.1.	Comptes consolidés au 31 décembre 2007	60
4.2.	Notes annexes aux comptes consolidés	66
4.3.	Comptes sociaux de la société Holding	94
4.4.	Comptes consolidés au 31 décembre 2006 et 2005 en normes IFRS et Comptes sociaux au 31 décembre 2006	102
4.5.	Informations financières consolidées pro forma relatives à l'exercice clos le 31/12/2006	139
4.6.	Comptes consolidés au 31 décembre 2005 et 2004 en normes IFRS et Comptes sociaux au 31/12/2005	144
4.7.	Résultats des cinq derniers exercices	170
4.8.	Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2007	171
4.9.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007	173
4.10.	Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2006	175
4.11.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006	179
4.12.	Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	181

<b>5</b>	<b>Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 23 mai 2008</b>	<b>182</b>
5.1.	Ordre du jour	182
5.2.	Texte des résolutions	183
<b>6</b>	<b>Divers rapports</b>	<b>196</b>
6.1.	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	195
6.2.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne (Article L 225-235 du Code de Commerce)	202
6.3.	Documents annuels d'information	203
6.4.	Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions	206
6.5.	Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de Commerce concernant l'attribution gratuite d'actions	207
6.6.	Récapitulatif des délégations en matière d'augmentation / réduction de capital	207
6.7.	Rapport spécial sur les titres détenus par les dirigeants	208
6.8.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions proposée à l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2008 (8ème résolution)	208
6.9.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur la ou les émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2008 (9ème, 10ème et 11ème résolutions)	209
6.10.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur la ou les émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription- Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2008 (15ème résolution)	211
<b>7</b>	<b>Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes</b>	<b>213</b>
7.1.	Responsable du document de référence	213
7.2.	Attestation du responsable du document de référence	213
7.3.	Responsables du contrôle des comptes	214
7.4.	Responsable de l'information	214
	<b>Annexes</b>	<b>215</b>
	Sommaire détaillé	216
	Tableau de concordance entre le document de référence et le rapport de gestion du Conseil d'Administration.	220
	Tableau de concordance entre le document de référence et les principales rubriques de l'instruction d'application règlement CE n° 809-2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.	221

# **1** *Renseignements concernant l'activité du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE*

## **1.1. HISTORIQUE**

### **1.1.1. Trois siècles de passion et de savoir-faire**

La rencontre de la passion et du savoir-faire illustre l'histoire du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE. Fruit de rapprochements successifs, le Groupe, constitué en 1991, perpétue une tradition d'exception dont les origines remontent au dix-huitième siècle :

1730 : Champagne CHANOINE FRERES  
1760 : Champagne LANSON  
1834 : Champagne BOIZEL  
1837 : Champagne DE VENOGÉ  
1843 : Champagne BESSERAT DE BELLEFON  
1910 : Champagne PHILIPPONNAT  
1973 : Champagne ALEXANDRE BONNET

Si les siècles ont passé, la tradition et l'amour du vin sont restés intacts. Aujourd'hui, acteur de référence sur le marché du Champagne, le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE s'appuie sur l'alliance de la tradition et de la modernité pour proposer des Champagnes qui répondent aux attentes et envies des consommateurs : un luxe à la fois authentique et abordable.

### **1.1.2. Principales étapes constitutives du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE**

1991-1992 : La petite société vinicole du château de Ludes, dotée d'un statut de négociant en vins de Champagne, prend le nom de CHANOINE FRERES, la plus ancienne marque de Champagne d'Épernay fondée en 1730.

C.G.V. (Champenoise des Grands Vins), cabinet de courtage pour la grande distribution, est parallèlement acquise par P.B.I, société fondée par Bruno PAILLARD et Philippe BAIJOT. Ce dernier prend la direction exécutive des deux entreprises.

**1994 : Rapprochement avec Champagne BOIZEL : prise de participation de 54 %.**

1996 : Apport du solde des actions par la famille ROQUES-BOIZEL qui devient actionnaire du Groupe.

Le Groupe prend la dénomination « BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE ».

4 décembre 1996 : Introduction au Second Marché.

1997 : Acquisition de Champagne PHILIPPONNAT.

1998 : Acquisition de Champagne DE VENOGÉ.

1998 : Acquisition du Groupe CHARMOY (Maison ALEXANDRE BONNET et son important vignoble aux Riceys).

22 mars 2006 : Acquisition du Groupe LANSON INTERNATIONAL

## 1.2. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

### 1.2.1. Un acteur de référence du Champagne

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est un Groupe champenois renommé, présent à tous les niveaux de la chaîne d'élaboration dans le respect de techniques ancestrales, depuis le vignoble jusqu'à la commercialisation.

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE possède un large portefeuille de Maisons, chacune présente en France et à l'export sur des canaux de distribution complémentaires :

- Champagne Boizel (Epernay), leader en Vente par Correspondance en France, distribué dans le secteur traditionnel à l'international.
- Champagne Chanoine Frères (Reims), vins destinés principalement à la grande distribution (marque Chanoine) notamment avec sa grande cuvée Tsarine.
- Champagne Philipponnat (Mareuil sur Aÿ), propriétaire du prestigieux Clos des Goisses, dont les vins se trouvent en distribution sélective.
- Champagne De Venogé (Epernay), également vendu en distribution sélective notamment sa cuvée de prestige Louis XV.
- Champagne Alexandre Bonnet (Les Riceys), propriétaire d'un vaste vignoble (vins commercialisés en secteurs traditionnels), ainsi que de la marque Ferdinand Bonnet.
- Maison Burtin (Epernay), fournisseur de la grande distribution et également propriétaire de la marque Besserat de Bellefon, distribuée en réseaux traditionnels (restauration, cavistes).
- Champagne Lanson (Reims), prestigieuse marque internationale.

En 2007, 21,7 millions de bouteilles de Champagne ont été produites et vendues par l'ensemble des Maisons du Groupe.

### 1.2.2. Chiffres clés sur les trois dernières années

	31/12/2007	31/12/06 (1)	31/12/2005
Chiffre d'affaires (en M€)	359,42	311,31	97,13
Marge brute (en %)	36,30%	32,18%	37,58%
Résultat opérationnel (en M€)	51,97	37,24	14,89
Bénéfice net consolidé ( en M€)	21,37	14,81	7,94
Part du Groupe (en M€)	21,37	14,81	7,94
Capitaux propres (en M€)	122,12	97,23	60,23
Endettement net (en M€)	494,03	552,71	104,94
Valeur comptable des stocks (en M€)	432,84	460,87	112,78
Résultat net part du Groupe avant dilution en €	4,66	3,24	1,76
Résultat net part du Groupe après dilution en €	4,26	3,02	1,76

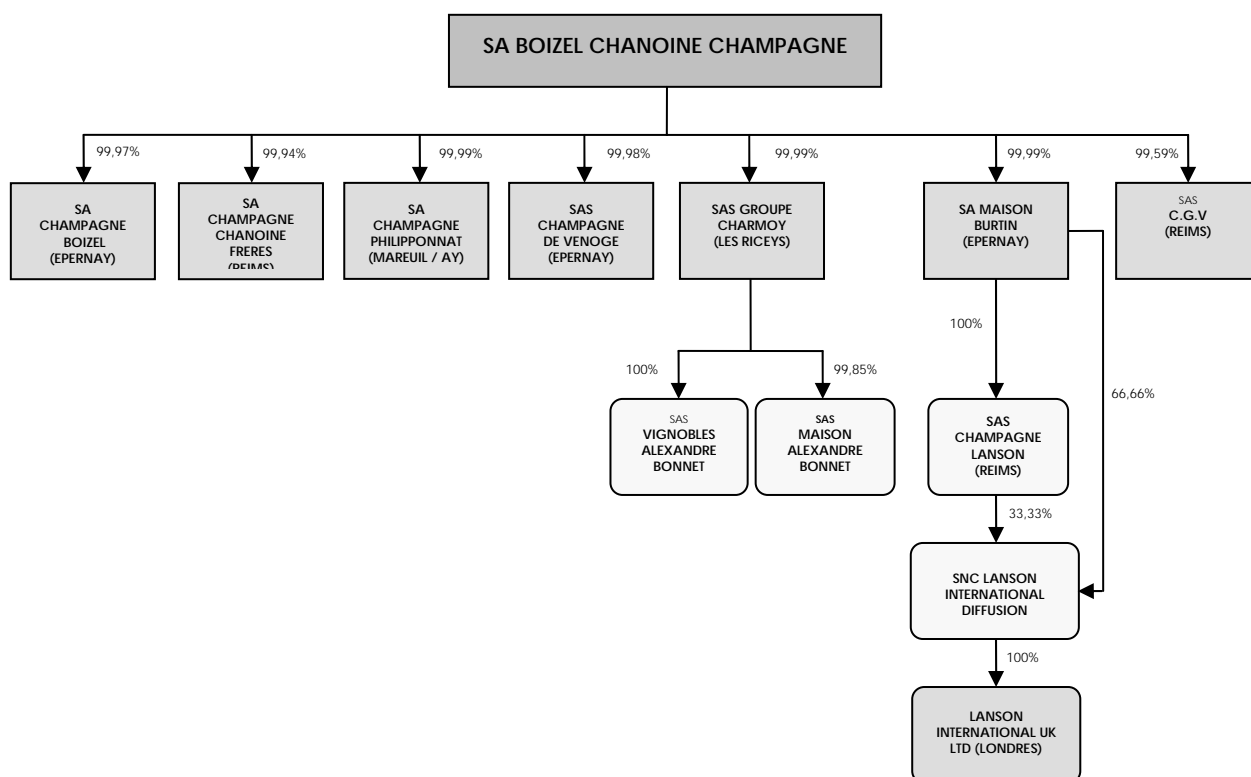
(1) Incluant le Sous groupe MAISON BURTIN du 01/04/2006 au 31/12/2006 sur l'exercice 2006

Marge brute : (chiffre d'affaires + variation des stocks de produits en cours et produits finis – achats consommés) / Chiffre d'affaires

Endettement net : « Dettes financières courantes et non courantes » - « Trésorerie et équivalents de trésorerie »

### 1.2.3. Un portefeuille de Maisons et de Marques prestigieuses

Organigramme simplifié du groupe au 31 décembre 2007



*Présentation des Maisons et des Marques*



**L'histoire :** « Une Famille, une Maison, une Tradition » : depuis 1834 et encore aujourd'hui, la Famille BOIZEL se consacre avec passion à l'élaboration de grandes cuvées. Distribué en Grande Bretagne dès le 19ème siècle, le champagne BOIZEL a acquis une grande renommée Outre-Manche où il est présent aux événements élégants de la « season ».

**L'univers BOIZEL :** les grands rendez-vous sportifs et culturels de Grande-Bretagne : régates de Henley, courses de Chester, opéra de Glyndebourne... Recherché par les amateurs dans le monde, c'est en France le Champagne que les familles associent à leurs fêtes depuis des générations.

**Les réseaux :** marque de référence en France en matière de vente directe par correspondance, distribuée par les circuits traditionnels à l'international.

**En 2008 :** la Maison propose deux nouvelles cuvées : le Brut Ultime (sans aucun dosage) et le Tendre Réserve (demi-sec). La collection Joyau de France s'enrichit à la fin de l'année du mythique millésime 1996. L'international se renforce en particulier dans les pays à fort potentiel : Japon, Asie, Russie et Chine. La Vente Directe en France est confortée par une communication ciblée très appréciée des clients fidèles.

[www.boizel.com](http://www.boizel.com)



**L'histoire :** créée en 1730 sous le règne de Louis XV, CHANOINE FRERES est la première Maison à obtenir de la ville d'Épernay l'autorisation de creuser une cave à Champagne. Deuxième plus ancienne Maison de Champagne, à l'aube du 21ème siècle c'est une grande Marque qui associe modernisme et qualité.

**L'univers CHANOINE FRERES :** Tsarine, Champagne très remarqué au cinéma, est partenaire officiel des Césars Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

**Les réseaux :** les champagnes CHANOINE FRERES sont présents principalement dans toutes les enseignes de la Grande Distribution avec la gamme classique CHANOINE FRERES et la gamme de prestige TSARINE.

**En 2008 :** l'intégration de l'équipe de vente Chanoine dans L.I.D s'est effectuée de façon satisfaisante en 2007 ; cette organisation rationnelle favorisera en 2008 un développement supplémentaire des marques Chanoine et Tsarine en grande distribution.

La marque Tsarine est également développée à l'exportation ainsi qu'auprès de la clientèle traditionnelle.

[www.champagnechanoine.com](http://www.champagnechanoine.com)



**L'histoire** : le premier PHILIPPONNAT apparaît en 1522 à Ay au cœur de la Champagne. Du Brut Royale Réserve, véritable ambassadeur de la Maison, à la prestigieuse Cuvée du Clos des Goisses millésimée, ce sont des vins pleins, structurés, aux assemblages dominés par les Pinots Noirs, qui sont proposés aux amateurs de vins fins.

**L'univers PHILIPPONNAT** : le Clos des Goisses était le Champagne préféré de Gianni Agnelli ; le Royal Réserve est le Champagne de l'hôtel Baur au Lac à Zürich et de nombreux restaurants étoilés.

**Les réseaux** : vins haut de gamme réservés à la grande restauration, aux cavistes, aux épicerie fines et aux grands amateurs. Sa filiale PHILIPPONNAT-Les Domaines Associés distribue en France les vins des Domaines Barons de Rothschild (Lafite).

**En 2008** : PHILIPPONNAT consolidera son positionnement haut de gamme et son développement international, selon une stratégie qui continue à porter ses fruits. Le renforcement des stocks de vins en vieillissement favorise la poursuite d'un travail exigeant sur la qualité des vins et prépare la croissance future.

[www.champagnephilipponnat.com](http://www.champagnephilipponnat.com)



**L'histoire** : depuis 1837, DE VENOGE cultive une politique de qualité et d'innovation dans la plus pure tradition champenoise. Recommandé par de nombreux établissements prestigieux, DE VENOGE est l'un des Champagnes les plus récompensés de sa génération. Pour son premier millésime et sa première participation, le Louis XV a été couronné d'un Coup de Cœur au Guide Hachette des vins 2008.

**L'univers DE VENOGE** : la ligne directrice des Champagnes DE VENOGE est aisément identifiable à travers son slogan : « Noblesse Oblige ». Du Cordon Bleu au Louis XV en passant par le Grand Vin des Princes, DE VENOGE renoue avec le contexte historique du 18<sup>e</sup> siècle français.

**Les réseaux** : en France comme à l'étranger, DE VENOGE s'est tissé un réseau d'excellents professionnels dans le secteur traditionnel. DE VENOGE accroît son développement international ce qui permet de trouver les Champagnes DE VENOGE dans certains des pays éloignés tels que l' Azerbaïdjan.

**En 2008** : après le succès du lancement de la cuvée Louis XV, DE VENOGE poursuit sa stratégie de développement du haut de gamme avec l'arrivée du Louis XV Rosé en Juin.

[www.champagnedevenoge.com](http://www.champagnedevenoge.com)





**L'histoire :** la Maison ALEXANDRE BONNET propose une belle gamme de Champagnes, destinée pour une grande part à l'exportation mais aussi à sa clientèle de particuliers en France. Située aux Riceys au cœur du plus grand terroir de la Champagne, la Maison ALEXANDRE BONNET apporte, grâce à son magnifique vignoble, un important approvisionnement en raisin aux Maisons du Groupe.

**L'univers ALEXANDRE BONNET :** la Maison Alexandre Bonnet a fondé son succès et sa notoriété sur la qualité de sa gamme de Champagne et de vins tranquilles. Ses Champagnes Rosés, typiques de la région, sont fort appréciés des professionnels, sans oublier naturellement son exceptionnel Rosé des Riceys.

**Les réseaux :** vins commercialisés en secteurs traditionnels France et export.

**En 2008 :** développement des réseaux de distributions principalement à l'exportation, nouvelles ouvertures sur la Norvège, l'Italie, Israël et dernièrement l'Afrique du Sud. Un meilleur positionnement de la Marque constitue l'un des objectifs 2008.

[www.alexandrebonnet.com](http://www.alexandrebonnet.com)



**L'histoire :** Maison BURTIN (ex-LANSON INTERNATIONAL) perpétue l'esprit de son fondateur Gaston BURTIN, personnage incontournable de l'histoire du Champagne, qui a fait de sa Maison, fondée en 1933, l'une des premières entreprises du Champagne. S'appuyant sur ses relations étroites avec le vignoble, il a été un précurseur dans la grande distribution et a développé un outil de production performant. Percevant l'importance des marques dans la conquête de la valeur ajoutée, le groupe acquiert en 1990 la Maison BESSERAT de BELLEFON puis en 1991 Champagne LANSON.

**L'univers Maison BURTIN :** la Maison BURTIN est un des premiers fournisseurs de la grande distribution en France et en Europe. Elle élabore et distribue notamment la marque ALFRED ROTHSCHILD, au terme d'un accord avec les trois familles Rothschild, propriétaires de grands domaines bordelais.

La Maison BURTIN, avec sa filiale Champagne LANSON, a intégré le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE en mars 2006.

**En 2008 :** la Maison BURTIN poursuivra son travail de meilleur positionnement de ses différentes marques avec un effort accru sur la belle marque BESSERAT de BELLEFON.

Un important investissement est en cours pour moderniser la principale ligne d'habillage ce qui permettra d'accroître sa productivité.

## 1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne



**L'histoire** : originaire de Hautvillers, Edmond BESSERAT fonde à Ay en 1843 la Maison BESSERAT. Son petit-fils Edmond épouse Yvonne de MERIC de BELLEFON en 1927. Dès les années 1930, la Maison élabore à la demande d'un grand restaurant parisien un Champagne conçu pour accompagner idéalement tout un repas, avec une mousse légère et fine : le « Crémant des Moines ». Cette cuvée, appelée aujourd'hui « cuvée des Moines » est le fleuron de la Marque BESSERAT de BELLEFON aux côtés de sa gamme historique, la Grande Tradition.

**L'univers BESSERAT de BELLEFON** : BESSERAT de BELLEFON trouve sa plus belle expression dans l'art de vivre au quotidien et est présente sur les plus grandes tables. Elle est par ailleurs associée à l'univers culturel, à travers « les Molières » dont elle est le Champagne officiel, et à certains salons thématiques autour de l'art de vivre comme le Salon du Chocolat et le Salon des Grands Vins.

**Les réseaux** : très bien implanté en France dans les hôtels et la grande restauration, BESSERAT de BELLEFON est aussi présent chez les cavistes, épicerie fines et poursuit son développement à l'international en secteur traditionnel.

**En 2008** : l'habillage du Champagne BESSERAT DE BELLEFON sera modifié afin de redonner ses lettres de noblesse au nom « BESSERAT » venant ainsi renforcer la notoriété de la marque.

La communication marketing sera encore renforcée pour accompagner la montée en puissance de la marque qui est désormais dévolue au seul circuit traditionnel.

[www.besseratdebellefon.com](http://www.besseratdebellefon.com)



**L'histoire** : fondée en 1760 par François DELAMOTTE, la Maison de Champagne LANSON adopte la Croix de Malte comme emblème lorsque Nicolas Louis DELAMOTTE, fils de son fondateur et chevalier de l'ordre de Malte, en prend la direction en 1798 ; il s'associe à Jean-Baptiste LANSON, premier du nom, en 1828.

Dès le début de son activité, la Maison expédie ses vins à l'étranger, en Allemagne, en Hollande et bien sûr en Angleterre. Sa Majesté la Reine Victoria lui décerne son premier brevet de Fournisseur Officiel de la Cour d'Angleterre en 1860, un titre convoité qu'elle détient toujours aujourd'hui.

**L'univers LANSON** : quintessence du style LANSON, la Noble Cuvée incarne l'excellence de la Maison. En presque vingt ans, seuls sept millésimes ont été sélectionnés pour la Noble Cuvée Brut, un Champagne aux lignes pures, à la remarquable plénitude en bouche et dont Alain DUCASSE, grand Chef de renommée mondiale, est l'ambassadeur depuis 1997. Le Champagne LANSON est aussi le partenaire de nombreux événements. En 2007, il a accompagné l'Open de France de golf, les principaux tournois de polo en Allemagne, le Jumping de Deauville, le Monaco Yacht Show et les tournois de tennis de Wimbledon et de Monte Carlo. Il était également présent lors de compétitions grand public comme le Tournoi des VI Nations, la Coupe du Monde de Rugby ou le Tour de France Auto.

**Les réseaux** : la Marque LANSON est une marque de grande notoriété, présente sur les cinq continents où elle occupe des positions fortes, notamment au Royaume-Uni. Elle est distribuée sur tous les réseaux (cavistes, épicerie fines, restaurants, bars, hôtels, grandes surfaces) en France et à l'étranger.

**En 2008** : le repositionnement des Champagnes LANSON sera poursuivi avec le lancement en avril d'un nouvel habillage, conforme à l'élégance de la marque.  
Son image a été nettement améliorée en 2007, et le sera encore davantage en 2008.  
Les actions marketing et communication seront accrues afin de restituer aux Champagnes LANSON leur envergure historique.  
L'exportation (75% des volumes commercialisés) continuera à être privilégiée, sans pour autant négliger le marché national.

[www.lanson.fr](http://www.lanson.fr)

En dehors de ces Maisons qui produisent l'ensemble des vins du Groupe, BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE détient également une société de pure intermédiation :



Société de distribution et de courtage, non productrice, C.G.V. est l'intermédiaire entre les principaux acheteurs européens et les opérateurs champenois, majoritairement hors groupe. C'est une société de services qui joue un rôle important de conseil auprès des acheteurs et apporte au Groupe une grande connaissance de ces marchés.

### 1.3. LE MARCHE

Comme le parfum ou la haute couture, le Champagne est l'un des produits qui incarne le mieux l'industrie française du luxe. Les champenois ont su créer un vin et une appellation uniques, dotés d'une image forte et internationale.

#### 1.3.1. Repères historiques

Attesté depuis l'époque romaine, le vignoble champenois connaît à partir du 12<sup>ème</sup> siècle une expansion constante sous l'impulsion des grands monastères. Au 17<sup>ème</sup> la région est déjà très réputée pour ses vins rouges, « clarets » et blancs. Ces derniers moussent fréquemment de façon impromptue au printemps : dès le début du 18<sup>ème</sup> et pendant 150 ans, les champenois vont expérimenter et créer un savoir-faire unique pour « maîtriser » la mousse, élaborer des cuvées de qualité constante et mettre au point les éléments nécessaires à une bonne conservation et commercialisation de ces vins (bouchons en liège, bouteilles résistantes à la pression...).

A la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, la production de Champagne est estimée à environ 2 millions de bouteilles. Après les progrès scientifiques du 19<sup>ème</sup> qui permettent de comprendre le rôle du sucre (J-B François 1837), ainsi que celui des ferments (Pasteur 1860), les volumes atteignent en 1900 28 millions de bouteilles. Suit une longue période de stagnation due d'abord au phylloxéra, puis aux conflits mondiaux et aux problèmes internationaux (prohibition aux USA, crise de 1929, protectionnismes).

Dans les années 50, l'expansion reprend vigoureusement (bonne conjoncture économique, nouvelle organisation interprofessionnelle, dynamisme des grandes Maisons) et les volumes suivent : d'environ 30 millions de bouteilles en 1950 à plus de 338 millions en 2007, avec deux parenthèses en 1974/1975 et en 1991/1994, dues à des prix exagérés du raisin qui ont induit des prix de production trop élevés à des moments où l'économie mondiale entrait en crise.

### 1.3.2. Une Appellation forte

La réussite du Champagne est aussi le fruit d'une organisation unique en son genre. L'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée (I.N.A.O.) et le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.) élaborent et font respecter une réglementation applicable à tout le secteur économique du Champagne ; ils fixent des critères de production extrêmement stricts garantissant la qualité à tous les stades. Ils œuvrent également sur le terrain juridique pour la défense de l'Appellation Champagne, patrimoine commun dont la notoriété doit être protégée contre les usurpations externes.

#### Une aire de production rigoureusement définie

La Champagne a été, en 1927, la première région française à fixer les limites de sa zone d'appellation. Celle-ci est morcelée et s'étend principalement sur les départements de la Marne (68 % des surfaces en production) et de l'Aube (20%), avec 5 régions principales (Montagne de Reims, Côte des Blancs, Vallée de la Marne, Côte de Sézanne et Côte des Bar) ainsi que sur quelques communes de l'Aisne, de la Haute Marne et de la Seine et Marne (317 communes en tout).

L'AOC couvre 34 000 hectares, soit 3,4 % de la superficie totale du vignoble français et 6,6 % de celles des A.O.C. Avec 32.722 ha en production, elle est proche de la saturation, 96 % de la surface étant déjà plantée. Plus de 280 000 parcelles sont cultivées par les vignerons.

(Source CIVC)

Le terroir champenois est situé à la limite septentrionale de la culture de la vigne et est caractérisé par son sous-sol crayeux, son relief de coteaux et son climat. Bien qu'adouci par l'influence océanique, celui-ci nécessite une implantation des vignes en coteaux pour favoriser l'insolation et l'écoulement des eaux.

Depuis 2003, une procédure visant à la révision de la délimitation de l'appellation a été lancée en étroite relation avec l'ensemble de l'interprofession.

Dans un premier temps, la procédure a pour objectif d'intégrer dans l'aire de production du vin de Champagne une quarantaine de nouvelles communes, sélectionnées selon de stricts critères géologiques, techniques et historiques. Cette liste devrait être entérinée début 2009 par un décret du Conseil d'État.

Ensuite, la délimitation à l'échelle de la parcelle pourra débuter dans les 357 communes de l'AOC. Un travail qui devrait aboutir à l'horizon 2015 lorsque les premiers droits de plantation seront accordés par l'Inao. Les premières bouteilles issues de ces parcelles seront donc sur le marché au plus tôt à partir de 2020.

#### Trois cépages autorisés

La loi du 22 juillet 1927 autorise trois principaux cépages qui ont prouvé leur adéquation au terroir :

- Le Chardonnay : le cépage de la finesse et de la légèreté. Planté sur environ 28,5 % du vignoble, il est le cépage de prédilection de la « Côte des Blancs » et du Sézannais. Aux assemblages, il apporte sa finesse unique et ses notes florales. Seul, il donne alors des vins d'une élégance rare.
- Le Pinot Noir : le cépage de la puissance et de la noblesse. Principalement cultivé sur la Montagne de Reims et dans la Côte des Bar, le Pinot Noir, soit environ 38,5 % du vignoble champenois, apporte au vin des arômes de fruits rouges, une belle puissance et une structure marquée.
- Le Pinot Meunier : le cépage du fruité et de la rondeur. Un peu plus rustique, et cultivé surtout dans la vallée de la Marne (environ 33 % du vignoble). Il apporte aux vins un bouquet intense, une évolution plus rapide et beaucoup de fruité.

### **Des critères de production extrêmement stricts**

Toutes les étapes sont encadrées par une réglementation stricte souvent actualisée par l'Interprofession afin de garantir un niveau de qualité toujours plus élevé, depuis la plantation jusqu'au produit fini : aire de production, encépagement, densité (8 000 pieds minimum à l'hectare), taille de la vigne, rendements à la vigne et au pressoir, vendanges manuelles, classement des Crus, agrément qualitatif des pressoirs, pressurage lent, fractionnement des moûts, vieillissement en cave, étiquetage...

Rendement : chaque année le rendement maximum à l'hectare, tirable, est fixé avant la vendange, en prenant en compte la quantité ainsi que la qualité des raisins et également le contexte économique (12 000 kilos par hectare en 2004, 11 500 kilos/hectare en 2005, 13 000 kilos/hectare en 2006, 12 400 kilos/hectare en 2007).

Réserve qualitative : depuis 1996, au-delà du rendement maximum fixé à chaque vendange, certaines années, sur décision de l'I.N.A.O., une partie déterminée de l'excédent éventuel peut être utilisée pour constituer une réserve qualitative : cette réserve permet de profiter de manière ponctuelle d'une récolte abondante et de grande qualité pour pallier la forte variabilité des récoltes en Champagne (de 1 à 6) et ne peut dépasser une demi-vendange au total. Stockée sous forme de vins clairs, elle peut être débloquée partiellement ou totalement lors d'une récolte déficitaire. La réserve qualitative autorisée a été de 2 000 kilos/hectare en 2004, 1 500 kilos/hectare en 2005, aucune en 2006. En 2007, la réserve est individualisée et complétée selon les dispositions mentionnées ci-dessous. en cas de rendement supérieur au rendement maximum à l'hectare (soit un maximum autorisé en 2007 de 3 100 kilos/hectare).

Au 31 décembre 2007, la réserve qualitative s'élève en moyenne à 4 636 kilos par hectare.

A partir de 2007 et pour cinq vendanges, de nouvelles règles ont été proposées par l'interprofession et adoptées par l'INAO :

- actualisation du rendement de base (niveau moyen des rendements fixés les 10 dernières années). Il est porté à 12 400 kg / ha (10 400 kg auparavant) et devient la référence de production pour l'Appellation Champagne.
- augmentation du rendement butoir à 15 500 kg / ha pour permettre la constitution d'une réserve individuelle.
- constitution d'une réserve individuelle : la réserve qualitative est désormais individualisée et plafonnée à 8 000 kg / ha.
- double limitation de la charge agronomique : pour empêcher les rendements excessifs par parcelle, la charge maximale moyenne est fixée et le nombre de grappes par m<sup>2</sup> de vigne en production est plafonné.

Tout surplus de production doit être envoyé en distillerie.

### **1.3.3. L'élaboration du Champagne, une méthode complexe**

La vinification et la champagnisation sont des opérations complexes et déterminantes de la qualité du produit final : fermentation à basse température, assemblage de vins issus de récoltes et de crus différents, mise en bouteille, remuage, dégorgement, dosage... La méthode champenoise nécessite savoir-faire, outils précis et investissements qualitatifs pour élaborer des vins hors du commun.

Parmi les opérations très nombreuses, les principales étapes sont :

- les vendanges : exclusivement manuelles pour recueillir des grappes intactes, elles durent 2 à 3 semaines en septembre-octobre.
- le pressurage : réglementé par l'Appellation, il assure une extraction lente du jus de la pulpe afin de préserver la finesse des arômes. Le rendement est limité à 25,5 hectolitres de moût pour 4 000 kg de raisin, dont 20,5 hectos de cuvée, le meilleur jus, seul utilisé dans les cuvées de qualité.

## 1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

la vinification : tout d'abord la première fermentation alcoolique se fait à basse température en octobre dans des cuves inox thermorégulées, par cépages, crus et cuvées : elle transforme le moût en vin.

- l'assemblage : c'est l'étape fondatrice de chaque cuvée. Le chef de Maison et son œnologue marient les vins tranquilles de différents crus et années pour perpétuer le style et la qualité constante de la Maison.
- le tirage ou mise en bouteilles : sucre et levures sont ajoutés à l'assemblage préparé selon les proportions choisies. Les bouteilles sont ensuite stockées dans des caves fraîches, à température et hygrométrie contrôlées.
- la prise de mousse : en 4 à 6 semaines, sous l'action des levures et à basse température dans les caves (9 à 11°), la deuxième fermentation en bouteille rend le vin effervescent.
- la maturation sur lies : le vieillissement permet aux cuvées de développer leurs arômes spécifiques : il est obligatoirement de 15 mois minimum après tirage et 3 ans pour les millésimés. Ce sont des minima : ces durées sont largement dépassées pour les cuvées de qualité.
- le remuage : un geste ancestral qui permet de faire descendre progressivement le dépôt de levures dans le col pour pouvoir l'expulser, après congélation du col, lors du dégorgement. Longtemps exclusivement manuel, il est aujourd'hui principalement assuré par des automates (gyropalettes).
- le dosage : il permet, par l'adjonction au vin d'une petite quantité de « liqueur de dosage », de restituer à la cuvée un niveau de sucre habituel dans les vins. C'est par le niveau de dosage que se différencient Brut, Extra Brut, Sec, Demi-Sec...
- l'habillage : porteur d'image, il doit se conformer aux nombreuses règles de l'AOC et souvent aussi aux obligations propres des pays importateurs.

### 1.3.4. L'approvisionnement en raisin

La complexité de la méthode champenoise nécessite un savoir-faire et des investissements importants. Historiquement, les métiers de la vigne et du vin ont été, en Champagne, exercés par des familles différentes : les Maisons et les Vignerons.

Au total 15 441 exploitants (dont plus de 200 négociants) assurent la mise en valeur du vignoble en production, soit 32 722 hectares, morcelé en 281 209 parcelles, représentant une superficie moyenne de 12 ares.

Les Maisons possèdent seulement 10 % des surfaces en production alors qu'elles réalisent environ 68 % des expéditions totales (86 % pour les marchés export) : d'où l'importance de relations étroites et équilibrées entre Vignerons et Maisons pour assurer un approvisionnement suffisant permettant le développement de nouveaux marchés dans un contexte de forte demande.

Les Maisons s'approvisionnent auprès des Vignerons ou des coopératives locales. Depuis 1996, ces relations sont sécurisées par des contrats individuels et pluriannuels dans le cadre d'accords interprofessionnels négociés et signés par l'Union des Maisons de Champagne (U.M.C.) et le Syndicat Général des Vignerons (S.G.V.). Ces conventions reflètent la volonté de toute l'interprofession d'organiser ces relations pour modérer les fluctuations du prix du raisin, à la hausse comme à la baisse, et assurer le développement harmonieux de toute l'économie champenoise.

Le nouvel accord de 2004 porte désormais sur cinq vendanges au lieu de quatre et fixe de nouvelles règles afin de mieux contenir la spéculation sur les prix, sécuriser le paiement du raisin aux Vignerons et permettre la transparence du marché.

Le prix de vente, constaté auparavant cru par cru et complété de primes, est désormais constaté par région et inclut les primes.

Des négociations interprofessionnelles sont en cours pour mettre en place les accords entre les Vignerons et les Maisons pour les 6 prochaines années afin de maintenir les équilibres champenois et accompagner le marché.

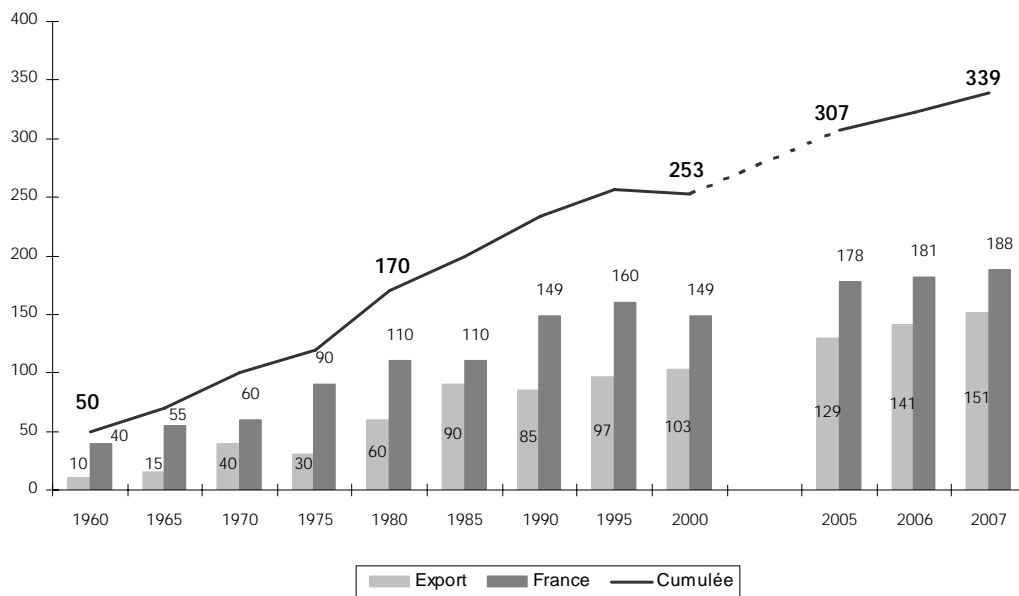
Pour la vendange 2007, le prix d'un kilogramme de raisin s'est établi entre 4,65 et 6,00 euros (1,2 kg est nécessaire pour élaborer une bouteille de 75 cl de Champagne).

### 1.3.5. Évolution du marché

Le Champagne est un marché porteur qui s'est fortement développé au cours des cinquante dernières années. Au-delà des fluctuations provenant de cycles économiques et de situations conjoncturelles, l'évolution des ventes depuis 1960 illustre la forte croissance des volumes sur le long terme et le poids croissant de l'export dans les expéditions de Champagne.

#### Évolution des expéditions mondiales de Champagne depuis 1960

(en millions de bouteilles) – Source CIVC



Les volumes ont pu augmenter grâce à l'accroissement des surfaces plantées (de 12 000 hectares en 1960 à 33 794 en 2007) et les progrès réguliers en matière culturale qui ont permis l'augmentation des rendements moyens.

#### Répartition des expéditions de Champagne en 2007

Avec 338,7 millions de bouteilles en 2007, le marché progresse de 5,3 % par rapport à 2006. Les Maisons de Champagne représentent 68 % des volumes vendus, les vignerons 23 % et les coopératives 9 %.

La consommation domestique enregistre en 2007 une hausse de 3,7 % ; le marché français représente 55 % des volumes expédiés, soit 187,8 millions de bouteilles.

Depuis 15 ans c'est l'exportation qui progresse le plus vite avec à nouveau en 2007 une augmentation très significative (+7 %). Elle représente 45 % des expéditions : 150,9 millions de bouteilles. A noter que c'est l'exportation vers l'Union Européenne qui a connu la plus forte croissance (+9 %) avec 59,5 millions de bouteilles.

## 1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

	FRANCE		UNION EUROPEENNE		PAYS TIERS		TOTAL	
	Bouteilles	Evolution	Bouteilles	Evolution	Bouteilles	Evolution	Bouteilles	Evolution
Maisons	99 212 458	+ 3,7 %	77 307 545	+ 9,8 %	53 207 437	+ 3,0 %	229 727 440	+ 5,5 %
Vignerons	71 129 476	+ 3,2 %	4 270 537	+ 4,7 %	1 908 127	+ 15,9 %	77 308 140	+ 3,6 %
Coopératives	17 443 166	+ 5,3 %	9 846 142	+ 5,2 %	4 382 304	+ 24,0 %	31 671 612	+ 7,5 %
<b>Total 2007</b>	<b>187 785 100</b>	<b>+ 3,7 %</b>	<b>91 424 224</b>	<b>+ 9,0 %</b>	<b>59 497 868</b>	<b>+ 4,7 %</b>	<b>338 707 192</b>	<b>+ 5,3 %</b>
Total 2006	181 016 297	+ 1,5 %	84 133 309	+ 4,4 %	56 516 514	+ 16,0 %	321 666 120	+ 4,6 %
Total 2005	178 360 043	-	80 568 155	+ 4,3 %	48 736 724	+ 6,3 %	307 664 922	+ 2,1 %
Total 2004	178 358 541	+ 2,4 %	77 221 912	+ 1,5 %	45 834 520	+ 6,1 %	301 414 973	+ 2,7 %
Total 2003	174 231 485	- 0,4 %	76 061 870	+ 6,4 %	43 211 605	+ 5,0 %	293 504 960	+ 2,0 %
Total 2002	175 000 710	+ 6,4 %	71 510 179	+ 9,9 %	41 161 532	+ 24,3 %	287 672 421	+ 9,5 %

Source CIVC / L'Union

(en millions de bouteilles)	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Taux de croissance 2007
<b>Pays</b>											
Royaume-Uni	21,3	17,0	20,4	25,0	31,7	34,5	35,0	36,8	36,8	39,0	+ 5,89 %
États-Unis	11,7	12,6	19,2	13,7	18,2	19,0	20,3	20,7	23,2	21,7	- 6,21 %
Allemagne	14,2	17,8	14,2	12,8	11,4	12,1	11,5	11,9	12,3	12,9	+ 5,11 %
Italie	9,6	7,4	8,2	7,0	7,9	8,5	8,2	8,8	9,3	10,3	+ 11,35 %
Belgique	5,9	6,4	7,3	7,4	9,0	9,1	9,3	9,4	9,3	10,0	+ 6,93 %
Japon	1,5	1,9	3,2	3,5	4,0	5,0	5,9	5,9	8,0	9,1	+ 14,43 %
Suisse	8,6	7,4	6,5	6,1	5,8	5,6	5,2	5,1	5,4	6,0	+ 11,44 %
Autres pays	12,0	16,2	24,5	22,7	24,6	25,6	27,6	31,1	36,3	41,9	+ 15,4 %
<b>Total Export</b>	<b>84,8</b>	<b>86,7</b>	<b>103,5</b>	<b>98,2</b>	<b>112,6</b>	<b>119,4</b>	<b>123,0</b>	<b>129,7</b>	<b>140,6</b>	<b>150,9</b>	<b>+ 7,3 %</b>

Source CIVC

A côté de marchés traditionnels toujours florissants comme le Royaume-Uni, le Japon confirme son fort développement et rejoint les 10 premiers pays consommateurs de Champagne. Il se place en 2007 au sixième rang des pays importateurs.

Parmi les gros consommateurs, seul le marché américain recule : les exportations aux États-Unis ont principalement subi la parité euro/dollar défavorable.

Une forte concurrence règne dans un marché mondial des vins effervescents en croissance. De nombreux pays élaborent des vins mousseux (États-Unis, Australie, Espagne, Allemagne, Afrique du Sud, Italie). Grâce à sa qualité, le dynamisme de ses Maisons, la force de son appellation et de ses marques, le Champagne occupe une position à part.



### 1.3.6. Environnement concurrentiel

Le secteur du Champagne porte la marque de la rationalisation et de la modernisation du secteur, réalisées depuis 10 ans. Les principaux intervenants du secteur sont les suivants :

	Chiffre d'affaires 2007 (en M€)	Nombre de bouteilles Champagne vendues en 2007 (en millions de cols)	Commentaires
LVMH (Moët & Chandon, Dom Pérignon, Krug, Mercier, Veuve Clicquot, Ruinart)	3 226	62,2	Groupe coté CA vins et spiritueux
BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE (Boizel, Chanoine Frères, Philipponnat, De Venoge, Alexandre Bonnet, Lanson, Besserat de Bellefon, Alfred Rothschild)	359,4	21,7	Groupe coté
VRANKEN POMMERY (Vranken, Demoiselle-Vranken, Pommery, Heidsieck & Co Monopole, Charles Lafitte)	265,5	20,6	Groupe coté CA Champagne
LAURENT-PERRIER (Laurent-Perrier, de Castellane, Salon Delamotte, Jeanmaire, Oudinot, Beaumet)	236,7	14,3	Groupe coté Exercice clos le 31/03
CENTRE VINICOLE DE LA CHAMPAGNE (Nicolas Feuillatte)	169*	10	Coopérative
REMY-COINTREAU (Charles Heidsieck, Piper Heidsieck)	126,4	9,9	Groupe coté CA Champagne
PERNOD-RICARD (G.H. Mumm & Cie, Perrier-Jouët)	6 443	9,6	Groupe coté CA consolidé Groupe Exercice clos le 30/06
G.H. MARTEL & Co (GH Martel & Co, Charles de Cazanove, Mansard Baillet, E. Rapeneau)	NC	8*	Groupe non coté
ALLIANCE CHAMPAGNE (Jacquart)	85*	7,8*	Coopérative
TAITTINGER (Taittinger, Irroy)	97*	4,9*	Groupe non coté
THIENOT (Alain Thiénot, Canard-Duchêne, Marie Stuart, Paul Gobillard, Trouillard, Joseph Perrier, Malard)	NC	NC	Groupe non coté
ROEDERER (Roederer, Deutz)	NC	NC	Groupe non coté

Sources : Sites des sociétés/ Presse nationale spécialisée/ PQR

\* données 2006

### 1.3.7. Environnement réglementaire

L'élaboration du Champagne fait l'objet d'une réglementation stricte régie par des lois et règlements français et européens. Les exigences portent sur la production, le vieillissement, la qualité, l'Appellation d'Origine Contrôlée, les taxes et impôts indirects et l'étiquetage. De plus, les règles en matière de droit rural, de réglementation des structures et SAFER, imposent des obligations, notamment en matière de transactions foncières et d'exploitation des domaines viticoles.

Au regard de la santé publique, le vin n'est pas un produit comme un autre et il n'est donc pas possible de communiquer librement à son sujet. La publicité en faveur des boissons alcooliques fait l'objet d'une réglementation très stricte qui a été définie par les articles L 3323-1 à L 3323-6 du code de la santé publique. L'article L 3323-2 du code de la santé publique pose en effet un principe d'interdiction de toute propagande ou publicité directe ou indirecte en faveur des boissons alcooliques ou de tout parrainage ayant pour objet ou pour effet une telle propagande ou publicité, sauf exceptions. Ainsi, les publicités en faveur des boissons alcoolisées doivent être assorties d'un message à caractère sanitaire, précisant que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. De plus, l'article L 3323-4 du code de la santé publique relatif au contenu des publicités autorisées prévoit que les messages doivent se limiter aux éléments suivants : indication du degré volumique d'alcool, de l'origine, de la dénomination, de la décomposition du produit, du nom et de l'adresse du fabricant, des agents et des dépositaires, du mode d'élaboration, des modalités de vente et du mode de consommation du produit, référence aux territoires de production et aux distinctions obtenues, au développement des territoires ruraux, aux appellations d'origines telles que définies à l'article L 115-1 du code de la consommation, aux indications géographiques telles que définies dans les conventions et traités internationaux régulièrement ratifiés, références objectives à la couleur et aux caractéristiques olfactives et gustatives du produit. Le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE respecte les diverses obligations issues du Code de la Santé Publique.

Des taxes spécifiques en matière de vente d'alcool (droits d'accise) sont prélevées dans la plupart des pays. En France, le droit d'accise (CRD) est de 0,063 € par bouteille de 75cl.

## 1.4. STRATEGIE ET PERSPECTIVES

### 1.4.1. Faits marquants de l'exercice 2007

Il s'agit du premier exercice qui intègre sur 12 mois le sous groupe Maison Burtin ( contre 9 mois en 2006).

Au cours de l'année 2007, le groupe a poursuivi ses efforts :

- dans la rationalisation des coûts de production du sous groupe Maison BURTIN – Champagne LANSON pour en améliorer sa productivité. L'exercice 2007 confirme le redressement opérationnel du sous groupe.
- la poursuite du développement commercial des marques Lanson et Besserat de Bellefon dont le repositionnement a été accompagné des hausses de prix nécessaires et soutenu par des actions marketings adéquates notamment durant la période importante de fin d'année.

### Informations complémentaires

#### Activité en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'a effectué aucune activité dite, au sens de la réglementation, de « recherche et développement » au cours de l'exercice écoulé.

Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Au terme d'une procédure contentieuse concernant Maison Burtin et dont l'origine, en 2004, est antérieure à la reprise de l'entreprise en mars 2006, la Cour d'Appel de Paris a rendu le 5 février 2008, un arrêt qui infirme le jugement favorable du Tribunal de Grande Instance de Paris du 1er février 2006. La charge liée à ce litige figure dans les comptes 2007 de Maison Burtin. L'impact net d'Impôt sur les sociétés est de 4,02 M€.

Contrats importants

Il n'existe pas de contrats importants, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auxquels BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE ou une de ses filiales serait partie prenante pour cet exercice et les deux exercices précédents.

**1.4.2. Principaux investissements en 2007 et 2006**

	Année 2007	Année 2006
[en K€]		
Marque		600
Autres immobilisations incorporelles	125	38
Vignoble	5 837	733
Installations générales	94	
Constructions	481	1 601
Matériels d'exploitation	3 758	1 458
Autres immobilisations corporelles	3 153	273
Immobilisations financières		296
<b>Total</b>	<b>13 448</b>	<b>4 999</b>

Investissements 2008:

	Principaux investissements futurs
[en K€]	
Investissements de productivité (matériels, outillages)	4 500
Investissements d'extension de capacité (constructions, cuverie)	10 330
<b>Total</b>	<b>14 830</b>

Le programme d'extension des bâtiments de CHANOINE (12 000 m<sup>2</sup> couverts supplémentaires pour atteindre 30 000 m<sup>2</sup>) et de la capacité de cuverie (30 000 Hls supplémentaires pour atteindre 57 000 Hls) a débuté courant 2007 et sera achevé courant 2008. L'ensemble de ce programme représente un coût total de l'ordre de 10 M€ financé par un crédit bancaire long terme pour un taux fixe moyen de 4,5%.

Les autres investissements prévus pour l'année 2008 porteront sur la modernisation des processus de production.

Par ailleurs, l'acquisition sélective de parcelles de vignes, initiées en 2007, sera poursuivie en 2008.

**1.4.3. Chiffres clés par filiale**

Le tableau qui suit donne les chiffres clés au 31 décembre 2007 de l'ensemble des filiales composant le Groupe :

1. Renseignements concernant l'activité  
Boizel Chanoine Champagne

	% participation	Capitaux propres avant résultat	Chiffre d'affaires	Résultat net social
<b>En €</b>				
<u>FILIALES</u>				
CHAMPAGNE BOIZEL	99,97	7 334 399	20 959 145	2 034 024
CHAMPAGNE CHANOINE FRERES	99,94	4 994 554	42 940 920	3 060 777
CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	99,99	15 151 024	11 211 244	1 715 013
CHAMPAGNE DE VENOGÉ	99,98	3 217 168	10 084 439	778 662
CHARMOY (ALEXANDRE BONNET)	99,99	17 417 327	0	1 961 698
MAISON BURTIN	99,99	78 412 228	161 395 548	8 587 555
CGV	99,59	584 403	36 204 552	436 554
<u>SOUS-FILIALES</u>				
SODISMAR CHAMPAGNE ( a )	99,98	237 965	0	398
ROGGE ( a )	50,00	52 384	79 445	5 951
ABEL LEPITRE ( d )	100,00	327 523	981 941	84 263
SCEA PHILIPPONNAT ( c )	100,00	1 635 745	362 911	206 054
PHILIPPONNAT - LES DOMAINES ASSOCIES ( c )	99,61	588 223	5 009 837	286 518
MAISON ALEXANDRE BONNET ( b )	99,85	1 719 060	25 519 638	1 977 571
VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET ( b )	100,00	2 185 687	5 438 716	1 536 908
PRESSOIRS ALEXANDRE BONNET ( b )	99,97	920 697	584 206	54 863
SCI VAL RONCEUX ( b )	99,98	648 000	0	67 151
SCI VAUCELLES ( b )	99,90	16 784	0	(3 848)
CHAMPAGNE LANSON ( e )	100,00	74 406 115	109 499 489	9 216 913
ESPACE MARNE ET CHAMPAGNE ( e )	100,00	3 406 070	0	108 624
SCEA DES VINS Français ( e )	100,00	(7 718 190)	0	(61 242)
SNC AR ( e )	100,00	400	55 134 893	2 516 722
LANSON INTERNATIONAL AMERICAS Inc ( e )	100,00	61 301	620 589	(58 876)
LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION ( e )	100,00	4 573	219 595 418	1 035 963
LANSON INTERNATIONAL UK Limited ( e )	100,00	4 778 475	38 828 629	1 891 354
LANSON INTERNATIONAL SUISSE ( e )	100,00	61 354	186 780	(56 832)
PRESSOIR JEAN GAUDICHAU ( e )	20,00	38 537	292 665	59 130
SCEV LE CORROY ( f )	100,00	36 452	275 951	191 696
M.C.D. Deutchland Gmgh ( e )*	100,00			

(a) filiales de BOIZEL (b) filiales de CHARMOY, dites « Groupe ALEXANDRE BONNET » (c) filiales de CHAMPAGNE PHILIPPONNAT (d) filiale de CHANOINE FRERES (e) filiales de Maison BURTIN (f) filiale de CHAMPAGNE LANSON.

\* société en sommeil destinée à disparaître

La société ROGGE, détenue à 50 %, n'est pas consolidée en raison de son caractère peu significatif (pressurage de vendanges en prestation de services pour la Maison BOIZEL).

#### 1.4.4. Relations mère-filiales

La Société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est une holding animatrice de Groupe. Elle définit la stratégie de développement du Groupe ainsi que sa politique commerciale. Elle détermine les axes de communication et conduit en particulier la communication financière. Elle gère l'établissement des comptes sociaux et consolidés des sociétés filiales.

A ce titre, deux conventions, l'une de management fees et l'autre de trésorerie, ont été conclues entre la société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE et ses filiales, afin d'optimiser la gestion financière du Groupe et tenter de maîtriser au mieux les risques. Cette organisation

permet de restituer une information fidèle et objective aux administrateurs et plus largement aux actionnaires lors de l'examen de la situation financière et des comptes.

Les actionnaires minoritaires ne détiennent aucune quote-part significative dans les capitaux propres des filiales consolidées.

#### **1.4.5. Activité et perspectives des Maisons du Groupe**

L'activité de chaque filiale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et ses perspectives 2008 sont analysées ci dessous :

##### **– CHAMPAGNE BOIZEL**

###### **Activité de l'exercice écoulé :**

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 20 959 K€ en augmentation de 5.1% par rapport à 2006 à 19 933 K€ ; il est réparti à égalité entre France et Export. Hors ventes interchampagne, l'international représente 70 % des ventes (ventes via CGV incluses). La vente Directe en France a progressé d'environ 5 % en volume et valeur.

La société a acquis des éléments d'actif immobilisé pour 1 177 K€ dont principalement 1.2 hectare de terre à vigne et 0.45 ha de vigne.

Le résultat net comptable s'élève à 2 034 K€ contre 2 385 K€ en 2006. Il représente 9,7 % du chiffre d'affaires. La diminution est due à la hausse des frais financiers, aux frais d'actes liés aux achats de vignes et terres à vigne et à des ventes interchampagne moins importantes qu'en 2006

###### **Perspectives :**

Boizel va poursuivre en France ses investissements commerciaux et de communication pour soutenir tant la croissance raisonnable des volumes que les augmentations tarifaires nécessaires.

A l'international, les ventes en 2007 devraient progresser sensiblement grâce à la bonne évolution des nouveaux distributeurs recrutés en 2007 et 2008.

La mise sur le marché de deux nouvelles cuvées le Brut Ultime et le Tendre Réserve ainsi que du nouveau Joyau de France 1996 permettra d'animer les marchés et d'améliorer le mix produit.

##### **– CHAMPAGNE CHANOINE FRERES**

###### **Activité de l'exercice écoulé :**

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 42 941 K€ contre 35 558 K€ pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,8 %. Le chiffre d'affaires est retraité des marges arrières, celles-ci ne sont plus comptabilisées en commission mais viennent en déduction du chiffre d'affaires, elles s'élèvent à 5 548 K€. Le poste « charges externes » se trouve par conséquent réduit d'autant.

Le résultat courant a augmenté de 58 % passant de 2 953 K€ à 4 670 K€.

Les dettes financières ont augmenté de 4 034 K€. La société a acquis des éléments d'actif immobilisé pour un montant total de 3 928 K€.

Son besoin en fonds de roulement a augmenté de 3 456 K€ et sa trésorerie a diminué de 1 050 K€.

**Perspectives :**

CHANOINE souhaite consolider les références actives sur le marché français et poursuivre la croissance à l'export qui représente aujourd'hui 30 % des volumes expédiés.

– **CHAMPAGNE PHILIPPONNAT**

**Activité de l'exercice écoulé :**

Le chiffre d'affaires, d'un montant de 11 211 K€, a augmenté de 9,4 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

La société a cédé des éléments d'actif immobilisé pour 253 K€ et acquis des éléments d'actif immobilisé pour 371 K€ (principalement des vignes).

Cette bonne performance qui s'inscrit dans le prolongement de l'augmentation constatée en 2006 est due à l'amélioration générale des prix de vente sur toutes les cuvées et sur tous les marchés, y compris en France. La demande des qualités supérieures, notamment du Clos des Goisses a été très dynamique.

La croissance s'appuie également sur la progression des ventes à l'exportation, les vins de champagne y étant mieux valorisés.

Sur l'ensemble de l'exercice, les charges financières ont progressé du fait de l'accroissement des stocks de vins liés au développement des ventes, et de la hausse des taux d'intérêt. En revanche, la perception du premier dividende de PHILIPPONNAT LES DOMAINES ASSOCIES, après la reconstitution complète du capital de cette filiale, a permis d'améliorer le résultat financier.

Au final, le résultat net de l'exercice s'élève à 1 715 K€ contre 1 243 K€ en 2006.

La société SCEA PHILIPPONNAT, qui exploite une partie des vignobles PHILIPPONNAT, a dégagé un résultat de 206 K€ similaire à 2006.

La société PHILIPPONNAT – LES DOMAINES ASSOCIES, qui assure la distribution en France des champagnes PHILIPPONNAT et des vins des Domaines Barons de Rothschild (Lafite), a dégagé un bénéfice de 287 K€ contre un bénéfice de 387 K€ en 2006.

**Perspectives :**

PHILIPPONNAT poursuivra sa stratégie de renforcement du positionnement haut de gamme et international de la Marque, une politique qui s'accompagne de tirages de bouteilles accrus en préparation d'une croissance future raisonnable. La société poursuivra ses investissements en image dirigés vers les prescripteurs et grands connaisseurs ; notamment toute la production sera tirée en verrerie spéciale.

– **CHAMPAGNE DE VENOGÉ**

**Activité de l'exercice écoulé :**

Le chiffre d'affaires est passé de 9 115 K€ en 2006 à 10 084 K€ (soit une hausse de 10,6 %) dont 67,5 % réalisé en France et 32,5 % réalisé à l'export. Le résultat d'exploitation a augmenté de 24 %, pour passer de 1 436 K€ à 1 781 K€.

Le résultat net de l'exercice 2007 s'élève à 779 K€ contre 697 K€ en 2006.

**Perspectives :**

Le lancement réussi de la cuvée Louis XV en 2007, l'arrivée du Louis XV Rosé et le développement du réseau de distribution à l'international permet d'aborder 2008 avec optimisme, et d'envisager une croissance supplémentaire de la rentabilité.

– **Le Groupe CHARMOY (ALEXANDRE BONNET)**

Le Groupe est constitué des Sociétés MAISON ALEXANDRE BONNET, VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET, PRESOIRS ALEXANDRE BONNET, SCI VAL RONCEUX (propriétaire de vignobles) et SCI VAUCELLES (propriétaire de terrains à bâtir).

**Maison Alexandre Bonnet**

Avec un chiffre d'affaires 2007 de 25 519 K€ (en progression de 27,3 %), la Maison Alexandre Bonnet a augmenté ses ventes de Champagne de 10% par rapport à 2006. Cette hausse s'est accompagnée d'un réajustement sensible du prix de son Champagne rosé confirmant ainsi la reconnaissance de sa qualité. Le résultat d'exploitation est passé de 1 450 K€ à 3 286 K€ et le résultat courant de 3 018 K€ à 1 244 K€, pour un résultat net de 1 978 K€.

Après l'achat de la marque Ferdinand Bonnet en 2006, l'acquisition de la marque Petrot Bonnet permet d'aborder de nouveaux marchés.

**Vignobles Alexandre Bonnet**

En 2007, la société a récolté sur une surface en production similaire à celle de 2006 et a poursuivi le renouvellement d'une partie du vignoble, afin de maintenir un âge moyen des vignes en adéquation avec le rapport « productivité-qualité ». Le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 438 K€ contre 4 878 K€ en 2006. Le résultat net ressort à 1 537 K€ contre 1 391 K€ en 2006.

L'acquisition de plusieurs parcelles de vigne et la signature de nouveaux baux avec plusieurs vignerons ont permis de conforter le positionnement dans la relation vignoble-négoce de la Côte des Bar.

Réalisés en collaboration avec le CIVC, les essais du nouveau pressoir 8 000 Kg PERA à 3 portes ont été concluants. Ils ont conduit à en faire l'acquisition, finalisant ainsi le process vinification en rouge.

**Pressoirs Alexandre Bonnet**

La capacité de pressurage constituée de 5 pressoirs de 12 000 kg permet d'optimiser au mieux les apports journaliers et de faire face au pic des vendanges (horaires des pressureurs, rapidité d'exécution, qualité de travail, etc). L'activité de la société s'est légèrement développée en 2007. Ceci est notamment dû au niveau de l'appellation de la dernière vendange ; Le chiffre d'affaires s'est élevé à 584 K€. Une intégration comptable exceptionnelle concernant la taxe professionnelle limite le résultat net, qui ressort à 55 K€.

En dehors de l'activité de pressurage, l'activité prestations vignes poursuit sa légère progression.

**Perspectives :**

**Maison Alexandre Bonnet**

La mise en place de nouveaux contrats commerciaux en 2007 en Afrique du Sud, Hollande, Israël, Italie, Norvège et Suède, permet à la société de percevoir de bonnes perspectives. En mesure d'élaborer des Champagnes rosés de grande qualité, la Maison Alexandre Bonnet augmentera sensiblement son tirage afin de répondre à une demande croissante.

**Vignobles Alexandre Bonnet**

La notoriété de ses vinifications en rouge allée au succès des Champagnes rosés dans le monde entier permet de regarder l'avenir avec confiance.

– **CHAMPENOISE DES GRANDS VINS (C.G.V.)**

**Activité de l'exercice écoulé :**

Une partie de l'activité 2006 s'est reportée sur le début de l'année 2007, permettant à cet exercice d'afficher des records tant en chiffre d'affaires qu'en résultat.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 36 204 K€ contre 17 573 K€ lors de l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est de 667 K€. Le résultat net s'élève à 437 K€.

**Perspectives :**

L'année 2008 pourrait s'inscrire dans le fil de l'exercice précédent.

– **MAISON BURTIN**

**Activité de l'exercice écoulé :**

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2007, l'activité de la Société a été marquée par les éléments suivants :

- la poursuite voire l'achèvement des chantiers mis en œuvre en 2006 pour parvenir à rendre l'entreprise performante ;
- le programme de déstockage engagé en 2006 dans le cadre de la restructuration de la dette a été achevé (20,12 M€ en 2007 vs 31,42 M€ en 2006);
- dans un contexte global de « course aux raisins », la politique d'approvisionnements auprès des partenaires du vignoble a été confortée par de nouvelles relations de confiance, permettant un renouvellement des contrats et offrant des perspectives correctes;
- dans un climat social apaisé, la réduction des coûts de production a été poursuivie notamment en continuant à adapter l'effectif aux besoins de l'entreprise et en utilisant mieux son outil de production;
- la tenue satisfaisante des ventes, notamment à PEBR (Alfred Rothschild), en dépit de la mise en œuvre d'une politique tarifaire inspirée par une stratégie de valeur ;
- le repositionnement exclusif de Besserat de Bellefon dans la distribution sélective ainsi que la hausse de ses tarifs (+8,5% net).

Le chiffre d'affaires, normes françaises, réalisé au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 161,39 M€ vs 169,54 M€ en 2006. Le chiffre d'affaires IFRS aurait été de 160,33 M€ vs 167,81 M€ en 2006.

L'effectif en fin de période est passé de 151 à fin 2006 à 140 à fin 2007. La masse salariale diminue de 17,7% (-1,8 M€).

Les charges financières diminuent de 13,6% ;

Le résultat courant avant impôts s'élève à 18,60 M€ vs 14,20 M€ en 2006 ;

Le résultat exceptionnel est négatif de 4,40 M€ alors qu'il était positif de 8,32 M€ en 2006 ; le chiffre 2007 intègre une charge spécifique (4,02 M€ net d'IS) liée au dénouement d'un litige dont l'origine, en 2004, est nettement antérieure à la reprise de l'entreprise en mars 2006;

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 5,20 M€ alors qu'il était négatif de 5,21 M€ en 2006 (soit le produit de l'intégration fiscale de Champagne Lanson, 2,46 M€ + la restitution du capital issue du dénouement définitif du litige fiscal Alfred Rothschild, 2,75 M€) ;

Le bénéfice net de l'exercice s'établit à 8,59 M€ en 2007 vs 27,73 M€ en 2006.

Une bonne part de ce résultat social ainsi que de celui de Champagne Lanson ne se retrouve pas dans le résultat consolidé du groupe BCC en raison de son imputation à l'amortissement de l'écart d'évaluation des stocks (25,14 M€ nets en 2006, 9,41 M€ nets en 2007).

Sur un plan strictement analytique, il est utile de noter que des opérations non récurrentes (reprises diverses, charges liées à des départs, soldes de litiges...) affectent le résultat pour un solde négatif net d'IS de 3,71 M€ en 2007 contre un solde positif net d'IS de 7,66 M€ en 2006.



Sans l'ensemble de ces éléments non récurrents et en faisant abstraction du programme de déstockage (3,5 M bouteilles en 2006, 2,18 M bouteilles en 2007) et en imputant sur le résultat net 2006 l'IS qui eut été payé (6,79 M€) en l'absence de déficit reportable, le résultat net « récurrent » aurait été de 8,43 M€ en 2007 (soit 6% du chiffre d'affaires « retraité ») et de 4,32 M€ en 2006. La variation de performance tient à :

- une meilleure maîtrise des coûts,
- la revalorisation progressive des prix de vente des bouteilles,
- un meilleur mix produit,
- la bonne tenue des volumes commercialisés.

Par ailleurs, il faut préciser que diverses acquisitions (matériels, outillages...) ont été réalisées durant l'exercice pour un montant total de 1,72 M€.

#### **Perspectives :**

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

- poursuivre le repositionnement de la marque Besserat de Bellefon en le soutenant davantage avec des moyens accrus et une communication revue ;
- conserver un niveau satisfaisant de ventes Alfred Rothschild en améliorant encore la rentabilité de la marque ;
- continuer à mieux valoriser les autres volumes.

Compte tenu du climat macro économique incertain en ce début d'année 2008, notre visibilité reste mesurée; toutefois, hormis les Etats Unis seul marché en retrait, les 20 premiers marchés du champagne ont tous été en 2007 en progression; d'autre part, l'orientation des ventes en mars 2008 reste favorable et les hausses tarifaires rendues nécessaires par l'évolution des prix du raisin sont correctement acceptées par la clientèle.

## **– CHAMPAGNE LANSON**

#### **Activité de l'exercice écoulé :**

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2007, l'activité de la Maison a été marquée par les trois éléments suivants :

- la bonne orientation de nos ventes (5,07 M bouteilles vs 4,88 M en 2006, +3,9%) en particulier à l'export (3,83 M bouteilles, +9,6%, 75,6% du total vs 3,5 M bouteilles en 2006, 71,6% du total), notamment au Royaume Uni : 2,04 M bouteilles, + 8,3%, 53,3% du total export vs 54% en 2006 ; à noter que 47 % des volumes totaux ont été commercialisés durant le dernier trimestre vs 42% en 2006 ;
- la mise en œuvre d'une politique tarifaire volontariste soutenue par le renforcement d'une communication visible et adéquate ;
- l'achèvement du programme de déstockage engagé en 2006 dans le cadre de la restructuration de la dette (16,9 M€ en 2007 vs 18 M€ en 2006).

Le chiffre d'affaires normes françaises réalisé au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 109,49 M€ vs 94,740 M€ en 2006 (+15,6%). Le chiffre d'affaires IFRS aurait été de 97,40 M€ vs 90,99 M€ en 2006.

L'effectif en fin de période est passé de 127 en 2006 à 117 en 2007. La masse salariale diminue de 7% (580 K€) ;

Les charges financières diminuent de 4,5% ;

Le résultat courant avant impôts s'élève à 15,46 M€ vs 7,05 M€ en 2006 ;

Le résultat exceptionnel est négatif de 654 K€ alors qu'il était positif de 1,27 M€ en 2006 ;

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 5,13 M€ vs 2,46 M€ en 2006 ;

Le bénéfice net de l'exercice s'établit à 9,22 M€ vs 5,73 M€ en 2006.

Sur un plan strictement analytique, il est utile de noter que des opérations non récurrentes (reprises diverses, charges liées à des départs, soldes de litiges...) figurent dans le résultat d'exploitation pour un solde négatif net d'IS de 558 K€ en 2007 contre un solde positif net d'IS de 1,25 M€ en 2006.

## 1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

Sans l'ensemble de ces éléments non récurrents et en faisant abstraction du programme de déstockage (2 M bouteilles en 2006, 1,82 M bouteilles en 2007), le résultat net « récurrent » aurait été de 6 M€ en 2007 (soit 6,6% du chiffre d'affaires « retraité ») et de 2,13 M€ en 2006. La variation de performance tient à :

- une meilleure maîtrise des coûts,
- la revalorisation progressive des prix de vente des bouteilles,
- un meilleur mix produit,
- la bonne tenue des volumes commercialisés.

Par ailleurs, il faut préciser que diverses acquisitions ont été réalisées durant l'exercice pour un montant total de 4,3 M€, comprenant en particulier un domaine viticole de 4ha 68a sis sur la commune de Loches sur Ource, non loin des vignobles d'Alexandre Bonnet. Ce qui, compte tenu du Clos Lanson, sis à Courlancy, porte la surface totale du vignoble Lanson à près de 6 ha.

### **Perspectives :**

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

- poursuivre la revalorisation des prix de vente des champagnes Lanson, en restant attentif au comportement du consommateur, mais en tirant le meilleur profit d'une marque de grande qualité dont le potentiel de développement durable et profitable est confirmé,
- optimiser l'impact du lancement du nouvel habillage (avril 2008) et accroître la présence de Lanson dans les médias, tant dans la presse qu'en affichage, en l'ancrant clairement dans l'univers du luxe,
- consolider les positions de Lanson sur le Royaume Uni et intensifier les efforts de distribution sur les autres zones, en Europe continentale comme en Russie et en Asie.

Compte tenu du climat macro économique incertain en ce début d'année 2008, notre visibilité reste mesurée; toutefois, hormis les Etats Unis seul marché en retrait, les 20 premiers marchés du champagne ont tous été en 2007 en progression; d'autre part, l'orientation des ventes en mars 2008 reste favorable et les hausses tarifaires rendues nécessaires par l'évolution des prix du raisin sont correctement acceptées par la clientèle.

### **1.4.6. Stratégie**

Dans un marché du Champagne en croissance régulière, l'objectif principal du Groupe est l'augmentation de la valeur ajoutée. Compte tenu de la quasi saturation de la zone de production et du besoin accru de sécuriser les approvisionnements, cette ambition s'appuie sur :

- un métier unique : la production et la commercialisation de Champagnes qui confirme son positionnement de « pure player » ;
- des maisons identifiées, agissant sur des réseaux de distribution complémentaires ;
- un approvisionnement de qualité ;
- le développement de l'exportation.

#### *Un métier unique : la production et la commercialisation de Champagne*

Depuis son origine, le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE se concentre sur une seule activité : la production et la commercialisation de vins de Champagne. Cette vocation exige une recherche permanente de la qualité pour valoriser des vins de caractère.

#### *Des maisons identifiées, agissant sur des réseaux de distribution complémentaires*

Chaque Maison est spécialisée sur son marché. Elles ne se concurrencent pas, opérant dans des segments de prix ou des canaux de distribution différents.

L'expérience de tous les circuits de distribution permet au Groupe d'optimiser la stratégie multi réseaux, mise en œuvre pour la marque transversale LANSON.

VPC	GMS	Distribution sélective	Prestige
<b>BOIZEL</b> (France)	<b>LANSON</b>	<b>LANSON</b>	<b>Noble Cuvée</b> LANSON
	<b>TSARINE</b>	<b>BESSERAT de BELLEFON</b>	<b>Cuvée des Moines</b> BESSERAT de BELLEFON
	<b>ALFRED ROTHSCHILD</b>	<b>PHILIPPONNAT</b>	<b>Clos des Goisses</b> PHILIPPONNAT
	<b>CHANOINE FRERES</b>	<b>DE VENOGE</b>	<b>Louis XV</b> DE VENOGE

La marque BOIZEL occupe une position de premier plan dans la vente de Champagne par correspondance en France. CHANOINE FRERES est essentiellement distribuée dans les grandes surfaces. PHILIPPONNAT fournit la grande restauration. BESSERAT DE BELLEFON et De VENOGE sont également commercialisées par les restaurants et cavistes. Quant à ALEXANDRE BONNET, il s'agit plutôt d'une marque de proximité.

Enfin, LANSON est vendue dans tous les réseaux (restaurants, cavistes, grandes surfaces, duty free). C'est une marque de grande notoriété, plus transversale et plus exportatrice que les autres Marques du Groupe.

#### Un approvisionnement de qualité

Pour élaborer ses 21,7 millions de bouteilles, le Groupe achète principalement des raisins à la vendange auprès de vignerons indépendants dans les différents crus nécessaires à l'élaboration de cuvées de qualité.

Historiquement, les Maisons du Groupe ont assuré la pérennité de leurs approvisionnements en raisin sur la base de contrats pluriannuels, comme toutes les Maisons de Champagne. Depuis des générations, elles ont développé des relations privilégiées avec les vignerons.

Les principaux actionnaires du Groupe, étant fortement impliqués dans la vie locale et de nombreux vignerons étant également actionnaires de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, les Maisons bénéficient d'une proximité favorable à la reconduction et la souscription de nouveaux contrats.

La gestion de cet approvisionnement en raisin représente un travail très important, compte tenu du morcellement du vignoble champenois. Ces contrats ont comme contrepartie une très grande division du risque fournisseur et donc une bonne sécurité des approvisionnements.

En complément, les Maisons se fournissent sur le marché des vins clairs et occasionnellement sur le marché interchampagne de certains vins déjà en bouteille.

Dans un contexte de concurrence exacerbée, le Groupe poursuit sa politique privilégiant les contrats d'approvisionnement en raisin à long terme.

### L'Export, un potentiel important

Sur les 21,7 millions de bouteilles, les ventes à l'export du Groupe représentent 46%, supérieur au 45% constatés par l'ensemble des acteurs champenois. La situation est contrastée selon les Maisons : 76 % pour LANSON, 71 % pour PHILIPPONNAT et 33 % pour CHANOINE FRERES et DE VENOGE.

#### **1.4.7. Perspectives**

Le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE a pour objectif principal de poursuivre l'accroissement de sa performance opérationnelle et de sa rentabilité. Notamment celles de Maison Burtin et de Champagne Lanson.

Parallèlement, le Groupe continue d'investir dans son outil de production et le développement de ses approvisionnements :

- les acquisitions de parcelles de vignes initiés en 2007 seront poursuivies en 2008 en vue de renforcer les partenariats avec les vignerons fournisseurs de raisins ;
- le nouvel agrandissement du site CHANOINE FRERES (+12 000 m<sup>2</sup>) portera sa capacité de cuverie à 57 000 hectolitres ;
- d'autres investissements tels que la modernisation des processus de production sur les sites de Maison Burtin à Epernay et de Champagne Lanson à Reims, seront poursuivis.

Les efforts commerciaux du Groupe continueront à porter principalement sur l'export ; l'objectif à moyen terme est d'inverser la répartition des ventes France/Export.

En ce début d'année 2008, le climat économique est incertain ;

- possible transmission de la crise financière issue des subprimes à l'économie réelle ?
- en conséquence, éventuelle baisse du pouvoir d'achat aux Etats-Unis, au Royaume Uni, en France ?

Toutefois, hormis les Etats-Unis seul marché en retrait, les vingt premiers marchés du champagne, en 2007, ont tous été en progression.

D'autre part, l'évolution des ventes du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE reste en mars 2008 favorablement orientée et les hausses tarifaires rendues nécessaires par l'évolution des prix du raisin sont correctement acceptées par la clientèle.

Les prévisions du Groupe portent sur un volume stable et une progression de sa rentabilité grâce à l'amélioration continue de sa productivité d'une part, et de son mix-produit d'autre part.

## **1.5. FACTEURS DE RISQUES**

### **1.5.1. Approvisionnement et prix du raisin**

Il est essentiel pour une Maison de Champagne de bénéficier d'un approvisionnement stable en raisin à moyen terme. L'approvisionnement dans la région de Champagne est cependant limité en raison de la superficie réglementée de production.

Par ailleurs, les conditions météorologiques, les maladies éventuelles dont peut souffrir la vigne et le développement des surfaces plantées, peuvent altérer la qualité du raisin.

Le Groupe considère être, à ce jour, approvisionné en raisin dans des conditions satisfaisantes, mais ne peut exclure un éventuel déficit d'approvisionnement pour l'avenir, ce qui pourrait avoir des conséquences significatives défavorables sur l'activité, le résultat, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Plusieurs mesures sont néanmoins mises en place pour limiter les risques en matière d'approvisionnement. Ces mesures sont les suivantes :

- la sécurisation du parc de contrats d'approvisionnement dont les échéances sont échelonnées chaque année,
- l'atomisation du parc des contrats,
- la personnalisation de la relation avec les co-contractants,
- en complément, l'accroissement graduel de la superficie dont le groupe est propriétaire.

### 1.5.2. Les risques liés aux opérations internationales et aux fluctuations des taux de change

Le Groupe maintient sa politique de gestion prudente et non spéculative de ses positions de change.

Durant l'exercice 2007, le groupe a facturé 87,4 % de son chiffre d'affaires en euros. Le solde de la facturation a été effectué en devises autres que l'euro, dont 84,4 % de ce solde est en livres sterling (contre-valeur en euros : 38,25 millions).

Le chiffre d'affaires facturé en 2007 se décompose de la manière suivante:

- en euro: 314 112 K€
- en devises autre qu'euro : 45 308 K€ dont:
  - en contre valeur GBP: 38 255 K€
  - en contre valeur JPY : 2 070 K€
  - en contre valeur USD: 1 922 K€
  - en contre valeur AUD : 1 372 K€
  - en contre valeur CAD : 806 K€
  - en contre valeur NZD: 690 K€
  - en contre valeur CHF : 193 K€

Le Groupe pratique une politique prudente de gestion centralisée et non spéculative de ses positions de change. Dans ce cadre, le Groupe met en place, quand cela paraît opportun, des couvertures à terme simples n'allant pas au delà de 70 % des positions significatives et « récurrentes ».

Pour l'exercice 2008, le groupe bénéficie à ce jour d'une couverture de sa facturation en livres sterling à hauteur de 9 millions de livres sterling au travers de contrats simples de ventes à terme.

### 1.5.3. Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt

Le Groupe applique une stratégie de gestion des risques de taux prudente et non spéculative.

L'exposition du Groupe aux risques de taux peut être évaluée pour le montant de sa dette brute consolidée qui atteint 510 M€ au 31 décembre 2007.

Compte tenu des dispositions prises en 2006 et 2007, l'analyse de la dette nette (494 M€ au 31 décembre 2007), se présente ainsi :

- taux variable : 126 M€
- taux fixe : 368 M€, soit 74,4 % de l'encours.

L'échéancier est le suivant :

- à moins d'un an : 10 M€ ;
- d'un an à plus de 5 ans : 182 M€ ;
- à plus de 5 ans : 318 M€.

## 1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

Le Groupe n'est pas engagé par des obligations contractuelles (« covenants ») contraignantes (voir annexe comptable comptes consolidés) et n'a pas, en particulier, à respecter un ratio de couverture de la dette financière par les flux financiers de l'année.

La dette a pour objet essentiel le financement du vieillissement des stocks de vins de Champagne.

La valeur des stocks au bilan au 31/12/2007 est de 432,8 M€. La dette affectée au financement du vieillissement de ce stock étant de 387,3 M€, la seule valeur comptable des stocks couvrirait, à cette date, 111,8% de la dette liée (contre 104,7% au 31/12/2006).

Compte tenu de la structure de la dette au 31 décembre 2007, une hausse instantanée de 1 point sur les courbes de taux de référence aurait pour effet d'accroître de 1,4 M€ les frais financiers de l'exercice ; cette variation est à rapprocher du résultat financier négatif de l'exercice 2007 (19,5 M€).

### 1.5.4. Les risques juridiques réglementaires et concurrentiels

Les activités de production et de champagnisation du Groupe font l'objet d'un certain nombre de contrôles. Notamment, la Direction des Douanes et des Droits Indirects exerce un contrôle permanent des volumes de vins pour chacun des sites du Groupe.

### 1.5.5. Les risques liés à l'environnement économique

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires dans des pays économiquement développés. Que ce soit en termes de structure ou de vente, le Groupe n'est pas présent dans les zones d'instabilité économique. Il n'existe donc pas de risques pays significatifs.

L'activité du Groupe est faiblement soumise aux variations conjoncturelles même si ses ventes peuvent être ponctuellement influencées par les tendances de consommation des ménages et l'évolution du pouvoir d'achat. BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE réalise une part plus importante de ses ventes en fin d'année (octobre, novembre, décembre). Tout événement survenant durant ces périodes peut avoir, le cas échéant, des conséquences sur les résultats du Groupe.

Dans un marché concurrentiel et fragmenté, le Groupe veille à promouvoir continuellement ses produits pour fidéliser sa clientèle. Il concentre ainsi ses actions sur l'image de ses marques, la qualité de ses produits, leur prix et l'optimisation de leur distribution.

### 1.5.6. Les risques à l'égard des clients ou fournisseurs

Les principaux fournisseurs approvisionnent les Maisons du Groupe en raisins grâce un nombre important de contrats. En raison du morcellement du vignoble, aucun d'entre eux n'est particulièrement plus significatif qu'un autre. Les autres approvisionnements ne concernent que des matières sèches et ne présentent aucun risque particulier.

Les clients les plus importants du Groupe sont constitués par les GMS en France, Grande Bretagne et Suisse. Toutefois, il n'y a pas de risque de dépendance réel du Groupe vis-à-vis de clients susceptibles d'affecter substantiellement les résultats, le patrimoine ou la situation financière de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE. En effet, le premier client représente 9 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, le deuxième 5%.

Toutes les créances clients (France et export) des sociétés du Groupe sont couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de compagnies de référence.

En ce qui concerne les actifs nécessaires à son activité le Groupe est propriétaire des terrains et infrastructures immobilières. Il en possède la pleine propriété. Il en est de même pour les outils de production et notamment pour ses cuveries.

#### **1.5.7. Les risques de liquidité**

La liquidité du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE résulte d'une part de la bonne adéquation de ses financements à ses besoins, d'autre part de la consolidation à moyen long terme d'une part significative de son endettement. En effet, les financements de vieillissement du stock du sous groupe BURTIN/LANSON ont été renégociés durant l'année 2006 afin de porter des échéances de 3 ans à 5 et 7 ans et une bonne part de ceux de l'ancien périmètre durant l'exercice 2007. Enfin, la qualité de ses relations bancaires lui permet de bénéficier, auprès d'un pool diversifié, de lignes confirmées en quasi-totalité.

Le Groupe a conclu avec l'ensemble de ses filiales françaises une convention de trésorerie lui permettant d'optimiser la gestion de ses ressources. Compte tenu de ces éléments, le Groupe considère que le risque de liquidité est correctement maîtrisé.

#### **1.5.8. Les risques sur actions**

Un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l' AFEI , a été confié à un prestataire de services d'investissement, membre du Marché et disposant des habilitations et moyens nécessaires pour favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur le Marché.

#### **1.5.9. Les risques industriels**

Le Groupe est assuré sur tous ses sites industriels et équipements.

Le Groupe ne fait pas appel à la sous-traitance en dehors des prestations de pressurage et de tirage. Les cuveries bénéficient au titre de la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) d'un arrêté préfectoral d'exploiter, dont les dispositions sont vérifiées par la D.R.I.R.E. L'assemblage et l'élaboration des différents produits sont effectués par les œnologues salariés du Groupe. A chaque étape, des analyses sont réalisées par des laboratoires indépendants.

Les Maisons du Groupe agissent pour renforcer la sécurité liée à la traçabilité de leurs produits ; la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) est mise en œuvre pour mieux suivre les produits et permettre au Groupe de réagir plus efficacement si nécessaire.

#### **1.5.10. Les risques environnementaux**

L'exploitation des vignobles du Groupe s'effectue dans une démarche de viticulture raisonnée, dans le respect de l'environnement et de la réglementation.

Les Maisons du Groupe sont attentives à mettre en œuvre les progrès réalisables dans chaque exploitation :

- elles respectent le plan eau (arrêté préfectoral interdépartemental signé le 21 avril 2005),
- diminuent les apports d'engrais et produits phytosanitaires,
- limitent l'érosion des sols par des épandages d'écorces, de l'enherbement ou des semis de céréales,
- suivent les préconisations du service de la protection des végétaux,
- participent à la récupération des emballages vides et produits phytosanitaires non utilisables,
- forment leur personnel en ce sens.

L'exploitation d'installations nouvelles et la mise en conformité des outils existants s'effectuent dans le respect des réglementations applicables au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Les établissements répondant à cette définition disposent donc d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter et d'une convention de raccordement pour le rejet des effluents vinicoles. La DRIRE procède régulièrement aux vérifications d'usage.

#### 1.5.11. Les risques informatiques

Chacune des Maisons du Groupe dispose d'un système informatique autonome, hormis le sous-groupe BURTIN/LANSON qui fonctionne en réseau. En 2005 et 2006, des audits approfondis ont été confiés à une société spécialisée extérieure : le Groupe peut donc considérer que les risques inhérents à l'exploitation de systèmes élargis sont actuellement maîtrisés de façon satisfaisante.

#### 1.5.12. Assurances

Un audit complet a été conduit en 2006, permettant une meilleure identification des risques ainsi qu'une protection renforcée des personnes et des biens ; la coordination centralisée des assurances du Groupe a permis de modifier plusieurs dispositions contractuelles et d'obtenir des couvertures complémentaires.

De façon générale, les sociétés du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE sont assurées dans le cadre de « polices groupe » ; la nature des garanties, les limites des couvertures et des franchises répondent en particulier à une recherche d'optimisation des coûts ; elles permettent au Groupe de présenter un profil de risques globalement de meilleure qualité que la « norme professionnelle » en raison notamment de la couverture des stocks de vins.

Les polices couvrent les risques suivants :

- Dommages aux biens (bâtiments, installations, stocks, système d'information, bris de machines...)

Ce contrat garantit les dommages causés aux biens sur la base d'événements, capitaux et franchises prédéfinis ainsi que les frais supplémentaires d'exploitation pour une période d'indemnisation de 12 mois.

Les marchandises sont assurées à tous états et en tous lieux avec une limitation contractuelle élevée par site et par sinistre ;

Le risque perte d'exploitation n'est pas couvert mais une garantie frais supplémentaires d'exploitation après sinistre a été souscrite ;

Les autres dommages ont une garantie « tout sauf » comprenant pertes de liquide, dommage aux caves, pollution décontamination sous réserve de limitations propres à chacune des garanties comprises dans les contrats.

- Responsabilité civile exploitation et après livraison

Ce contrat garantit tous les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et consécutifs à l'exploitation, la distribution et la vente des produits.

- Responsabilité civile des dirigeants

Ce contrat a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2007 au bénéfice de l'ensemble des filiales. Il couvre les dirigeants de droit et de fait, avec une extension de garantie dans le cadre de réclamations relatives à la faute non séparable.

- Tous risques informatiques

Ce contrat garantit le matériel informatique selon une liste mise à jour une fois l'an.

- Individuelle accidents

Ce contrat garantit les préposés dénommés du Groupe à l'occasion de déplacements professionnels (assistance, rapatriement, capitaux décès et invalidité).

- Marchandises transportées

Ce contrat garantit le matériel et les marchandises pendant le transport ; il couvre l'ensemble des sociétés du Groupe.



Les primes payées aux compagnies d'assurances pour les différentes polices s'élèvent à environ 720 K€ en 2007 contre 760 K€ en 2006 soit 0,20 % du chiffre d'affaires consolidé.

- Risque client : l'assurance crédit

Le Groupe a souscrit auprès de la compagnie d'assurances COFACE, une assurance pour se prémunir contre l'insolvabilité de ses clients et limiter les impayés. Cette assurance concerne le risque commercial France et export.

Le Groupe bénéficie des services d'un courtier spécialisé ; une dizaine de compagnies interviennent en tant qu'assureurs principaux ou co-assureurs.

## 1.6. RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES

### 1.6.1. Situation des effectifs

Au 31 décembre 2007, le nombre total de salariés inscrits à l'effectif était de 587 représentant 485 équivalents temps plein, soit une diminution de 6% par rapport à 2006.

Les tableaux ci-après indiquent les effectifs par catégorie et type de contrats de travail :

	2007	2006
Commerciaux hors VRP	80	84
Administratifs	105	109
Production	263	272
<b>Total effectif présent hors VRP</b>	<b>448</b>	<b>465</b>
VRP	139	180
Total effectif présent au 31/12 (y compris VRP)	587	645
<b>Total effectif équivalent temps plein (y compris VRP)</b>	<b>485</b>	<b>514</b>

	CDI		CDD		VRP multcartes	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Effectif présent au 31/12	433	459	15	6	139	180
Équivalent temps plein	425	454	26*	17*	34	43

\*Ces chiffres s'expliquent par l'important recrutement au moment des vendanges.

### 1.6.2. Organisation du travail

Conformément aux conventions collectives applicables, la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures.

	Année où la réduction du temps de travail a été appliquée la première fois	Temps de travail hebdomadaire	Effectif équivalent temps plein	Absentéisme en % des heures de travail (hors CP)	Commentaires
Lanson	1997	35 H effectives	115,6	8,75%	3 maladies longues durées + 2 accidents de travail longue durée 7 maladies longues durées + 8 arrêts maternité
Maison Burtin	1997	35 H effectives	139,65	11,13%	
LID	2000	35 H effectives	65,24	2,92%	
de Venoge	2001	35 H effectives	9,9	0%	
Boizel	2001	35 H effectives	11,42	1,26%	
Philipponnat	2000	35 H effectives	22,65	1,00%	
Philipponnat LDA	2000	35 H effectives	5,7	0,00%	
CGV	2000	35 H effectives	4,5	0,00%	
Chanoine	2000	35 H effectives	37	0,30%	
PAB	1999	35 H effectives	1,66	65,75%	1 longue maladie
VAB	1999	35 H effectives	48,23	11,47%	arrêt maladie
MAB	1999	35 H effectives	2,01	0,00%	

### 1.6.3. Rémunérations

Le total des salaires et charges sociales versés au cours de l'exercice écoulé s'élève à 29 652 K€ dont :

SOCIETES	SALAIRES			CHARGES SOCIALES		
	2007	2006	variation	2007	2006	variation
BOIZEL	496 039	446 551	11,08 %	213 158	188 023	13,36 %
CHANOINE FRERES	1 176 311	1 168 453	0,67 %	531 306	536 630	(0,99 %)
PHILIPPONNAT + SCEA	1 045 568	989 397	5,67 %	453 886	439 380	3,30 %
PHILIPPONNAT LDA	178 781	154 603	15,63 %	29 960	18 359	63,18 %
DE VENOGÉ	483 124	424 088	13,92 %	185 148	165 242	12,04 %
GROUPE CHARMOY (A. BONNET)	1 651 046	1 538 380	7,32%	597 278	571 575	4,50%
MAISON BURTIN	5 889 792	7 233 077	-18,57 %	2 509 242	2 971 004	-15,54%
CHAMPAGNE LANSON	5 397 195	5 698 745	-5,29%	2 437 412	2 716 126	-10,26%
ESPACE MARNE ET CHAMPAGNE	0	28 935	ns	0	4 770	ns
LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION	2 336 787	2 922 604	-20,04%	1 067 749	1 153 435	-7,43%
LANSON INTERNATIONAL UK Limited	1 130 382	912 397	23,89%	293 777	131 234	123,86%
LANSON INTERNATIONAL CH	0	175 809	ns	0	19 897	ns
C.G.V	301 403	269 926	11,66 %	133 106	121 337	9,69 %
BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	810 000	650 000	24,61 %	303 081	218 064	38,98 %
<b>TOTAL</b>	<b>20 896 428</b>	<b>22 612 965</b>	<b>-7,59%</b>	<b>8 755 103</b>	<b>9 255 076</b>	<b>-5,40%</b>

	2007	2006	VARIATIONS
<b>TOTAL SALAIRES ET CHARGES SOCIALES</b>	<b>29 651 531</b>	<b>31 868 041</b>	<b>-6,96%</b>

L'égalité professionnelle entre hommes et femmes est respectée.

#### 1.6.4. Les relations professionnelles

##### Instances représentatives du personnel

Les relations professionnelles sont régies soit par la Convention collective des Négociants en vins de Champagne, soit par la Convention collective du Vignoble.

Les trois sociétés Maison BURTIN, CHAMPAGNE LANSON et LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION disposent d'instances représentatives du personnel. Elles se réunissent de la manière suivante :

- Délégation unique du personnel : 1 réunion/ mois
- Comité de Groupe : 1 à 2 réunions/ an

Les réunions se déroulent sur site. Des réunions exceptionnelles peuvent également se tenir.

De plus, il existe des représentants syndicaux chez Maison BURTIN et CHAMPAGNE LANSON. Dans les sociétés CHANOINE FRERES et PHILIPPONNAT des délégués du personnel ont été renouvelés ou sont en cours de renouvellement.

##### Communication avec le personnel

La Direction de chaque société a mis en place différents outils de communication interne à destination du personnel tels que panneaux d'affichage, revue de presse, réunion du personnel à l'initiative de la Direction.

#### 1.6.5. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Conformément à la loi, les conditions d'hygiène et de sécurité ont fait l'objet d'une évaluation qui n'a révélé aucun risque significatif.

Conformément à la réglementation, il a été procédé à la rédaction d'un document d'évaluation des risques professionnels, régulièrement mis à jour.

Au titre de l'exercice, il a été dénombré :

Filiales	Journée de travail perdu	Nombre d'accidents de travail	Nombre d'accidents de trajet	Effectif formé à la sécurité	Dépenses liées à la sécurité	Nombre d'heures de formation à la sécurité
Boizel Chanoine Champagne	0	0	0	0	0	0
Chanoine Frères	160	13	0	31	8 257	112
C.G.V.	0	0	0	0	0	0
Boizel	0	1	0	1	0	0
de Venoge	0	0	0	0	0	0
Philipponnat	40	0	0	17	1 585	43
Philipponnat les Domaines	0	0	0	0	0	0
Maison Alexandre Bonnet	0	0	0	0	0	0
Pressoirs Alexandre Bonnet	0	0	0	0	0	0
Vignoble Alexandre Bonnet	40	8	1	7	1 567	28
Maison Burtin	120	6	2	46	23 022	342
Champagne Lanson	513	17	0	42	16 500	234
Lanson International Diffusion	31	0	1	3	0	10
<b>TOTAL</b>	<b>904</b>	<b>45</b>	<b>4</b>	<b>147</b>	<b>50 931</b>	<b>769</b>

### 1.6.6. La formation professionnelle

Au titre de l'année 2007, les investissements en frais de formation hors salaires se sont élevés à 120 K€ répartis de la façon suivante :

Filiales	Frais de formation	Nombre de personnes concernées	Thèmes des formations :
CHANOINES FRERES	11 947	33	sécurité, langue, qualité
OGV	0	0	
BOIZEL	0	0	
PHILIPPONNAT	4 116	18	Sécurité, qualité
DEVENOGE	0	0	
PRESSOIRS ALEXANDRE BONNET	0	0	
VIGNOBLE ALEXANDRE BONNET	7 998	15	informatique, secourisme, qualité
MAISON ALEXANDRE BONNET	1 219	1	Réglementation
MAISON BURTIN	31 933	44	sécurité, langue, qualité, informatique
CHAMPAGNE LANSON	28 902	38	sécurité, langue, qualité, informatique
LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION	33 888	31	langues, œnologie, commercial
<b>TOTAL</b>	<b>120 003</b>	<b>180</b>	

Les principaux thèmes de formations ont été :

- langues étrangères
- formation sécurité
- micro-informatique
- réglementation HACCP/maitrise de l'hygiène en agro-alimentaire/traçabilité

De plus, les sociétés du Groupe entretiennent des relations régulières avec les établissements d'enseignement à travers notamment l'accueil de stagiaires ou de contrats d'apprentissage. Le Groupe a ainsi accueilli 19 stagiaires en 2007, pour un nombre total de 1 306 jours en formation de Diplôme National d'Œnologie, de BTS commerce internationale, tourisme, d'École de Commerce, de Micro informatique et Bac pro.

### 1.6.7. L'emploi et l'insertion de travailleurs handicapés

Les sociétés du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE n'emploient pas de salariés reconnus handicapés.

### 1.6.8. Les œuvres sociales

Les salariés du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE bénéficient d'un régime de frais de santé dont le coût est partagé entre l'entreprise, le salarié et le comité d'entreprise lorsqu'il en existe un.

Au titre du financement des œuvres sociales, il a été versé par :

- CHAMPAGNE LANSON : 145 727 €
- MAISON BURTIN : 188 180 €
- LID : 48 421 €

Conformément à la convention collective, CHAMPAGNE LANSON, MAISON BURTIN et LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION participent respectivement au financement de l'aide aux vacances à hauteur de 3 877 €, 5 050 € et 1 205 €.

### 1.6.9. L'importance de la sous-traitance

Le Groupe fait appel à la sous-traitance de façon limitée pour la réalisation de travaux qui ne relèvent pas du champ de compétence habituel de l'entreprise. A titre d'exemple, l'entretien des locaux, des espaces verts, la gestion des bons de réduction, l'assistance informatique et juridique sont sous-traités.

### 1.6.10. Indicateurs clés de performance de nature non financière relatifs aux questions de personnel

Les indicateurs relatifs à l'absentéisme du personnel des différentes sociétés du Groupe ainsi qu'au nombre des accidents du travail sont suivis régulièrement (cf. paragraphes 1.6.2 et 1.6.5).

## 1.7. RAPPORT SUR LES DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE respecte les normes européennes concernant les risques environnementaux. Notamment, les processus de production du Groupe ne font appel à aucune substance dangereuse ; ils ne sont pas polluants et ne donnent lieu à aucun rejet de substances toxiques.

Conformément au décret n° 2002-221 du 20 février 2002, dit décret NRE, est indiquée dans les paragraphes suivants l'importance des seuls impacts significatifs au regard de l'activité. Notons que la part de dépenses et d'investissements directement affectée à la défense de l'environnement n'est pas mesurable car non comptabilisée spécifiquement.

### 1.7.1. Cadre général de la politique environnementale

Engagé dans le développement durable, le Groupe inscrit son action pour répondre pleinement aux attentes croissantes de la société civile et des pouvoirs publics concernant la sécurité alimentaire et la gestion des risques industriels et environnementaux. Chaque Maison du Groupe met en œuvre des bonnes pratiques en termes de qualité, de sécurité et d'environnement.

L'ensemble de l'outil industriel en place est en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la protection de l'environnement.

Au titre de la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E), les cuveries des Maisons CHANOINE FRERES, BURTIN et LANSON bénéficient d'un arrêté préfectoral d'exploiter, dont les dispositions sont vérifiées par la D.R.I.R.E.

La norme HACCP (*Hazard Analysis of Critical Control Point*), garantissant la sécurité alimentaire des produits du Groupe et de leurs modes d'élaboration, est appliquée sur tous les sites du Groupe.

Notamment, les sites de MAISON BURTIN à Epernay et Champagne LANSON à Reims ont mené tous les deux une certification de leur système de management de la Qualité. Cette certification a été délivrée par le BVQI selon la norme DS 30.27. Cette approche devrait évoluer à terme vers une démarche de certification ISO 22000, norme internationale attestant de la qualité du système de management de la sécurité alimentaire.

Les Maisons traitant avec la Grande Distribution sont auditées régulièrement par les ingénieurs qualité de leurs clients. Dans cette perspective, CHANOINE FRERES a engagé un processus de certification BRC (British Retail Consortium), norme élaborée par la grande distribution britannique dans laquelle la maîtrise des processus et des produits tiennent une place importante.

Au-delà, les Maisons du Groupe agissent de façon permanente pour garantir une traçabilité forte de leurs produits. A chaque étape de l'assemblage et de l'élaboration, des analyses sont réalisées par des laboratoires indépendants.

### 1.7.2. Activité viticole

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE porte une attention consciencieuse à la culture de la vigne, et pratique depuis plusieurs années une politique de viticulture raisonnée, condition essentielle de la préservation des vignobles et des sols.

Le Groupe est ainsi engagé dans une exploitation des vignobles de façon durable et soucieuse de l'environnement ; il promeut et partage ces bonnes pratiques avec l'ensemble de ses partenaires vignerons.

Pour ce faire, cette démarche responsable et durable se fonde tout d'abord sur les dispositions législatives et réglementaires, principalement les conditions de production et exigences territoriales fixées par l'Appellation d'Origine Contrôlée, et la réglementation complémentaire stricte éditée par l'Interprofession (CIVC).

Elle trouve son prolongement dans un certain nombre d'actions relatives à la mise en œuvre des bonnes pratiques et au développement de toutes actions permettant d'amplifier la dynamique offerte par une action responsable. Les principaux engagements concernent ainsi :

- Le diagnostic régulier des pratiques mises en œuvre,
- Le développement des compétences du personnel à l'aide d'une formation continue à la viticulture raisonnée,
- La protection de la vigne et l'entretien des sols,
- L'adaptation du parc matériel pour préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol et des milieux naturels,
- La gestion des effluents viticoles (rinçage à la parcelle, aire de lavage sur le site de la Montagne de Reims),
- La gestion des déchets,
- La prévention des risques environnementaux,
- La mise en œuvre de procédures de contrôle.

En permanence, BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE encourage également ses fournisseurs et partenaires à agir de façon identique.

### 1.7.3. Activité vinicole

Dans le cadre de son activité vinicole, BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE met en œuvre tout un ensemble d'actions visant à préserver l'environnement. Les objectifs principaux concernent l'optimisation des consommations d'eau et d'énergie, la réduction des effluents et la gestion et la valorisation des déchets.

#### Economie des ressources énergétiques et de l'eau

Des indicateurs sont opérationnels dans chaque Maison ; ils permettent de cibler les postes sur lesquels une réduction des consommations peut être opérée.

	2007	2006	2005*	2004*
Consommation eau en m <sup>3</sup>	54 204	59 054	59 404	59 345
Consommation d'électricité en KWH	8 779 127	9 039 596	9 074 686	8 813 121
Consommation gaz en KWH	2 716 540	3 260 165	4 450 961	4 402 946

\*Pro forma

Les données suivantes comprennent les sites de production des Maisons BOIZEL, CHANOINE FRERES, PHILIPPONNAT, ALEXANDRE BONNET, MAISON BURTIN et LANSON.

En 2007, la consommation d'eau utilisée (nettoyages des cuves, produits, appareils et sols) a légèrement diminué par rapport à 2006. Au niveau de chaque Maison, de nombreuses actions sont menées pour optimiser les consommations d'eau. A titre d'exemple, Maison BURTIN et Champagne LANSON :

- ont remplacé dans les machines à froid les condensateurs à eau par des condensateurs à air ;
- ont mis en place des équipements pour économiser les consommations d'eau, avec l'installation de pistolets à eau équipés de « stop jets » ;
- recyclent l'eau de lavage des bouteilles.

La quantité totale d'énergie utilisée a également sensiblement diminué.

De façon générale, les dépenses d'énergie sont structurellement réduites au regard des volumes produits. A titre d'exemple, les caves traditionnelles de la majorité des Maisons du Groupe sont naturellement réfrigérées, et le site « hors sol » de CHANOINE FRERES, isotherme, permet une bonne maîtrise des coûts énergétiques.

#### La diminution des rejets et des déchets

Les activités du groupe n'ont qu'un faible impact sur la qualité de l'eau. Il relève principalement du rejet d'eaux de rinçage des pressoirs et des cuveries. Ces rejets sont constitués de matières organiques biodégradables et non toxiques issues des raisins.

Pour réduire leur impact (surtout en période de vendange et de vinification), chaque Maison du Groupe met en œuvre divers moyens adéquats.

En particulier, les principales unités de production relèvent de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles sont équipées d'un système de traitement ou bénéficient d'une convention de raccordement pour le rejet de ce type d'effluents. La DRIRE procède régulièrement aux vérifications d'usage.

En matière de déchets, le classement ICPE impose la valorisation de tous les déchets résultant de la fabrication. Ainsi, le tri sélectif est systématisé sur tous les sites industriels et administratifs. Les déchets sont triés en trois catégories :

- Déchets inertes ;
- Déchets industriels banals (DIB) : déchets non toxiques qui peuvent être assimilés par leur nature et leur mode de traitement aux ordures ménagères;
- Déchets industriels spéciaux (DIS) : déchets dangereux du fait de leur nature toxique et de leur concentration en polluants. Ils doivent être éliminés dans des centres de traitement spécialisés.

Il faut également noter que l'ensemble des sociétés du Groupe cotise dans le cadre du programme éco-emballages à la société ADELPHÉ société agréée par les pouvoirs publics pour la valorisation des déchets d'emballages ménagers.

Les cotisations versées en 2007 représente un montant de 95 K€. Le montant des redevances sert à la récupération des cartons et emballages auprès des clients, ce qui autorise l'ensemble des Maisons du Groupe à utiliser le point vert sur ses produits.

En interne, les principales actions mises en place par les sociétés du Groupe sont :

- l'envoi en distillerie de la totalité des sous produits de la vinification (marcs de raisin ou aignes, bourbes et lies) pour distillation et récupération de l'alcool vinique, extraction de sel tartrique, d'huile essentielle, d'huile et de farine de pépins de raisin.
- La récupération de tous les produits de filtration (crème de tartre, terres de filtration) et de rinçage de cuves (solution de détartrage, tartre)

## 1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

- La revalorisation des housses plastiques de bouteilles reprises par une société de recyclage ;
- La reprise des palettes bois ;
- Le recyclage des intercalaires, de la verrerie et des cartons.

### **1.8. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

A la connaissance de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, il n'existe pas actuellement de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence sensible sur l'activité, le résultat, la situation et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

Le dernier des contentieux liés à l'ancienne gestion concernait Maison BURTIN et datait de 2004, donc antérieur à la reprise de l'entreprise en mars 2006 mais définitivement jugé en appel le 5 février 2008. Toutes les écritures liées au dénouement de ce litige ont été passées dans les comptes 2007 de Maison BURTIN. L'impact net d'IS dans les comptes consolidés est de 4,02 M€ (« autres charges opérationnelles à caractère non récurrents »).



# 2 Renseignements de caractère général concernant BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

## 2.1. RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

### 2.1.1. Dénomination sociale et siège social

La dénomination sociale de la société est « BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE ».  
Son siège social est situé Allée du Vignoble – 51 100 REIMS.  
Numéro de téléphone : +33(0)3 26 06 45 45.

La législation régissant les activités de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE en France est la législation française, et pour chaque filiale à l'étranger la législation du pays correspondant :

- LANSON INTERNATIONAL UK LTD : législation britannique
- LANSON INTERNATIONAL AMERICAS INC : législation américaine
- MCD DEUTSCHLAND GMBH : législation allemande
- LANSON INTERNATIONAL SUISSE : législation suisse

### 2.1.2. Lieu où peuvent être consultés les documents ou renseignements relatifs à BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique ; les informations financières des deux exercices précédents peuvent également être consultées par voie électronique.  
[www.boizelchanoine.com](http://www.boizelchanoine.com)

### 2.1.3. Date de création et durée de la société (article 5 des statuts)

Le Groupe a été constitué le 3 décembre 1992 pour une durée de 99 ans expirant le 21 décembre 2091, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

### 2.1.4. Registre du Commerce et des Sociétés de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

RCS REIMS 389 391 434. Son code APE est le 6420Z.

### 2.1.5. Forme juridique (article 1 des statuts)

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du Code de Commerce, au décret n°67-236 du 23 mars 1967 ainsi qu'à toutes dispositions légales applicables aux sociétés commerciales.

### 2.1.6. Objet social (article 3 des statuts)

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE a pour objet :

- la prise de participation dans toutes Sociétés commerciales, industrielles, financières et prestations de services, françaises ou étrangères ;
- toutes prestations de services en matière de gestion administrative et financière, conseil auprès de toutes entreprises et notamment de ses filiales, octroi de prêts et d'avances en compte courant à ses filiales ;

Et principalement la détention et l'animation de Maisons de négoce et de distribution en vins de Champagne.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

### 2.1.7. Exercice social (article 21 des statuts)

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année civile.

### 2.1.8. Assemblées générales (article 20 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

#### **2.1.9. Affectation et répartition des bénéfices (article 23 des statuts)**

Conformément à l'article 3.1 du contrat d'émission d'Obligations Remboursables en Actions (O.R.A) conclu par la société en date du 22 mars 2006, cette dernière s'interdit de modifier la répartition de ses bénéfices, à moins d'y être autorisée dans les conditions prévues à l'article L.228-103 du Code de Commerce et sous réserve de prendre les dispositions nécessaires au maintien des droits des titulaires d' O.R.A dans les conditions définies à l'article L.228-99 du Code de Commerce.

#### **2.1.10. Clauses statutaires particulières**

##### **Droit de vote double (article 12 des statuts)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 octobre 1996 a attaché dans les conditions légales un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

##### **2.1.11. Changement du mode de détention des actions**

Pour passer de la détention au porteur à la détention au nominatif pur, les actionnaires doivent compléter le formulaire disponible sur le site du Groupe ([www.boizelchanoine.fr](http://www.boizelchanoine.fr)) et demander à l'intermédiaire financier qui gère leurs titres "au porteur", de les transférer vers le service titre : CM-CIC Securities (CM-CIC Emetteur-adhérent 25) 6 avenue de Provence 75 441 Paris cedex 09.

### 2.1.12. Programme de rachat par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE de ses propres titres

L'Assemblée Générale Mixte du 19 Mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à racheter des actions de la Société dans les conditions fixées par les articles L 225-209 et suivants en vue notamment de :

1. assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF,
2. utiliser les actions en vue de consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés ou mandataires sociaux et attribuer des actions aux salariés et aux mandataires sociaux,
3. conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
4. annuler tout ou partie des actions acquises.

Cette autorisation, donnée pour une période de 18 mois, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les seuls achats effectués en 2007 dans le cadre de ce programme de rachat ont été ceux du contrat de liquidité signé avec Fideuram Wargny le 30 octobre 2006.

Ce programme n'a donné lieu à aucune annulation des actions ainsi détenues.

La société a mis fin à son contrat de liquidité avec Fideuram Wargny le 25 janvier 2008. A partir de cette date et pour une période provisoire allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la société, un actionnaire de référence de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE a confié à NATIXIS SECURITIES la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005.

## 2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL ET LES ACTIONS BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

### 2.2.1. Capital social (article 2)

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élevait à 22 958 360 € divisé en 4 591 672 actions d'une valeur nominale de 5 € chacune.

### 2.2.2. Stock options

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 19 mai 2006 relative à l'ouverture d'un nouveau plan d'options de souscription d'actions, le Conseil d'Administration a attribué le 15 mars 2007 à un certain nombre de collaborateurs du Groupe 55 000 options de souscription d'actions au prix d'exercice de 41,12 euros. Les informations relatives à cette attribution sont données au paragraphe 6.4.

### 2.2.3. Capital autorisé non émis

#### Attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a procédé à aucune nouvelle attribution gratuite d'actions au profit des salariés du groupe ou des dirigeants. Les actions attribuées gratuitement par le conseil du 24 mars 2006 seront virées au compte des bénéficiaires le 24 mars 2008, date d'entrée en possession. A compter de cette date, les actions auront droit de vote et droit aux dividendes mais demeureront incessibles jusqu'au 24 mars 2 010.

Récapitulatif des autorisations financières (augmentation/réduction de capital)

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2006, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, a consenti plusieurs délégations au Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois et notamment :

- procéder à l'augmentation du capital soit par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices ; le montant nominal global des actions et des diverses émissions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser le plafond de 20 000 000 euros.
- procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ; le montant nominal global des actions et des diverses émissions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser le plafond de 20 000 000 euros.
- utiliser ces délégations en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sous la condition que la décision d'émettre des valeurs mobilières ait été prise antérieurement au dépôt de l'offre. La présente autorisation est valable jusqu'à la date de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2007.

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2006 a également donné délégation de pouvoir au Conseil d'Administration à l'effet de :

- procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et/ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire établis en application de l'article L 443-1 et suivants du Code du Travail et à l'effet de leur attribuer gratuitement des actions ou d'autres titres donnant accès au capital. L'autorisation de l'assemblée a été donnée pour une durée de cinq ans et limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 4 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation ;
- faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L 225-209 du Code de Commerce. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois ;
- annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L 225-209 du Code de Commerce. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 24 mois. Le montant maximum de la réduction de capital autorisée s'élève à 1 147 918 euros. L'assemblée Générale fixe à vingt quatre mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 14 Mai 2006 la durée de validité de la présente autorisation.

Ces autorisations n'ont pas été mises en œuvre par le Conseil d'Administration au 31 décembre 2007.

**2.2.4. Émission d'Obligations Remboursables en Actions (O.R.A)**

L'Assemblée Générale Mixte du 30 janvier 2006 a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, pendant une période de 26 mois, à l'émission sous la forme nominative, de 312 027 valeurs mobilières, au maximum, au prix de 72,75 € chacune et donnant droit à l'attribution de 107 596 titres de capital de la Société, au plus, à souscrire au pair (soit 430 385 après division de la valeur nominale par 4 au 3 juillet 2006).

Cette délégation de compétence générale emportait autorisation pour le Conseil d'Administration, de supprimer le droit préférentiel des actionnaires au profit de la CAISSE

## 2. Renseignements de caractère général

Boizel Chanoine Champagne

NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE (CNCEP), société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6 905 865 632 Euros, dont le siège social est situé 5, rue Masseran à Paris (75007), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 383 680 220 et de la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE CHAMPAGNE-ARDENNES (CEPCA), société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 75 046 380 Euros, dont le siège social est situé 12-14 rue Carnot à Reims (51100) immatriculée au RCS de Reims sous le numéro 383 118 213.

Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'Administration du 22 mars 2006.

### Caractéristiques de l'émission

Nature et nombre des valeurs mobilières : 312 027 Obligations Remboursables en Actions (O.R.A).

Valeur nominale des valeurs mobilières : 72,75 €

Souscripteurs :

- la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE (CNCEP)
- la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE CHAMPAGNE-ARDENNES (CEPCA)

Taux et période d'intérêts

Les ORA produiront intérêt aux taux annuels suivants :

- (a) 0% au titre de la période courant de la date de leur émission jusqu'au 31 décembre 2006 ;
- (b) 0% au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- (c) 1% l'an au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2008 ;  
et
- (d) 1% l'an au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009.

Les intérêts seront calculés sur la base du nombre réel de jours écoulés et d'une année de 360 jours. Les intérêts échus au titre des deux dernières périodes figurant ci-dessus seront dus respectivement au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009.

Durée de l'emprunt : sous réserve des cas de remboursement anticipés, l'emprunt obligatoire viendra à échéance le 31 décembre 2009 date à laquelle les ORA seront intégralement remboursées.

Rapport de remboursement : le rapport de remboursement fixé par le contrat d'émission des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A) et arrêté par le Conseil d'Administration du 22 mars 2006 était de 0,34483 action nouvelle, d'une valeur nominale de 10 € chacune, pour une ORA.

Suite aux modifications de la valeur nominale des actions décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2006, le Conseil d'Administration du 27 juin 2006, conformément à l'article 3.2 du contrat d'émission des ORA, a ajusté le rapport de remboursement.

Au 31 décembre 2007, le rapport de remboursement est de 1,37932 action nouvelle, d'une valeur nominale de 5 € chacune, pour une ORA.

### 2.2.5. Evolution du capital

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Capital après opération
03/12/1992	Création de la société par apport	500 000 F	-	5 000	500 000 F
29/08/1994	Augmentation de capital en numéraire par émission de 2 143 actions privilégiées (« P »)	214 300 F	24 785 938 F	2 143 « P »	714 300 F
	Incorporation de la prime d'émission et attribution de 34 actions gratuites pour 1 ancienne	24 286 200 F	-	242 862	25 000 500 F
25/06/1996	Augmentation de capital par apport d'actions BOIZEL et de parts de SCI.	6 957 200 F	20 866 800 F	69 572	31 957 700 F
03/10/1996	Transformation des actions « P » en action ordinaires	-	-	-	31 957 700 F
	Élévation de la valeur nominale à 150 FRF	15 978 850 F	-	-	47 936 550 F
	Valeur nominale ramenée à 50 FRF	-	-	958 731	47 936 550 F
04/12/1996	Augmentation de capital en numéraire : souscription garantie de 169 187 actions (3 nouvelles pour 17 anciennes)	8 459 350 F	Prime d'émission établie en fonction du 1 <sup>er</sup> cours coté lors de l'introduction	169 187	56 395 900 F
29/03/1999	Incorporation de primes d'émission. Conversion du capital en Euros. Augmentation de la valeur nominale de l'action à 10 €	17 590 670,75 F	-	-	11 279 180 €
02/01/2006	Augmentation de capital suite à la levée d'options de souscription d'actions	90 000 €	358 020 €	9 000	11 369 180 €
24/03/2006	Augmentation de capital suite à la levée d'options de souscription d'actions	110 000 €	437 580 €	11 000	11 479 180 €
19/05/2006	Augmentation de capital par incorporation de réserves. Elévation du nominal des actions existantes à 20 €	11 479 180 €	-	-	22 958 360 €
01/07/2006	Division de la valeur nominale de l'action	-	-	4 591 672	22 958 360 €

### 2.2.6. Répartition du capital et des droits de vote

	Au 31 Décembre 2007			Au 31 Décembre 2006			Au 31 Décembre 2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<b>ACTIONNAIRES</b>									
Famille Bruno PAILLARD	895 928	19,51	21,10	892 728	19,44	20,87	221482	19,48	21,10
Famille ROQUES-BOIZEL	823 620	17,94	19,38	823 620	17,94	19,28	205 846	18,11	19,49
S.A.S. Champagne Bruno PAILLARD	1 132 440	24,66	26,73	1 132 440	24,66	26,59	283.292	24,92	26,96
Famille Philippe BAIJOT	1 020 188	22,22	24,06	1 020 188	22,22	23,93	255.047	22,43	24,19
<b>PUBLIC</b>	719 496	15,67	8,73	722 696	15,74	9,33	171.251	15,06	8,27

Nombre d'actions : 4 591 672 au 31 décembre 2007, dont 3 861 901 ayant un droit de vote double

Nombre de voix :

- au 31.12.2007 : 8 445 453
- au 31.12.2006 : 8 490 875
- au 31.12.2005 : 2 099 848

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE n'employant aucun salarié, la proportion de capital détenue par ces derniers est nulle.

### **2.2.7 Synthèse des opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches (article L 621-18-2 du code monétaire et financier et article 222-15-3 du règlement général AMF).**

Le détail de ces opérations figure au paragraphe 6.7.

### **2.2.8. Modifications du capital depuis l'introduction en bourse**

Depuis l'introduction en bourse, il n'y a eu aucune modification significative dans la répartition du capital et des droits de vote du Groupe.

### **2.2.9. Pacte d'actionnaires**

Dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts, certains actionnaires de la société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, dont Monsieur Bruno PAILLARD, Madame Marie PAILLARD, Monsieur Philippe BAIJOT, Madame Evelyne ROQUES BOIZEL et Monsieur Christophe ROQUES, membres du Conseil d'administration, ont signé en date du 20 décembre 2006 un engagement collectif de conservation de titres et ce, pour une quantité totale de 1 701 334 actions représentant, au jour de la signature dudit pacte, 37,05 % des actions composant son capital.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de deux ans à compter de son enregistrement se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de six mois en six mois sauf dénonciation par un signataire.

Dans le cadre de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, certains actionnaires de la société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, dont Monsieur Bruno PAILLARD, Madame Marie PAILLARD, Monsieur Philippe BAIJOT, Monsieur Michel SHAPIRA, Madame Evelyne ROQUES BOIZEL et Monsieur Christophe ROQUES, membres du Conseil d'administration, ont signé en date du 20 décembre 2006 un engagement collectif de conservation de titres et ce, pour une quantité totale de 1 384 810 actions représentant, au jour de la signature dudit pacte, 30,16 % des actions composant son capital.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de six ans à compter de son enregistrement se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de douze mois en douze mois sauf dénonciation par un signataire.

Un pacte de majorité réunit MM. Bruno PAILLARD, Philippe BAIJOT et M. et Mme Christophe ROQUES-BOIZEL. Ce pacte d'une durée de 10 ans, échu en 2006, rassemblait 50,1% des actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE. Ces actions ne peuvent être cédées, sauf accord unanime des membres du pacte. Toutefois, ceux-ci peuvent procéder à des cessions à l'intérieur du pacte. Un nouveau pacte de majorité ayant le même objectif a été signé le 16 mars 2007.

### **2.2.10 Action de concert**

Il y a une action de concert entre M. Bruno PAILLARD, la SAS CHAMPAGNE BRUNO PAILLARD, M. Philippe BAIJOT, M. et Mme Christophe ROQUES-BOIZEL existante depuis l'introduction en bourse et perdurant dans le cadre du pacte d'actionnaires" qui a été publié par l'AMF le 29 mars 2007 sous l'avis 207C0576.



Les signataires précités détiennent de concert 3 872 176 actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE représentant 7 708 016 droits de vote, soit 84,33% du capital et 91,27% des droits de vote de cette société

### 2.2.11. Présentation de la nature du contrôle et des mesures prises pour éviter qu'il ne soit exercé de manière abusive

En raison de l'action de concert définie au 2.2.10 et du pacte de majorité présenté au 2.2.9, le contrôle de la société est assuré tant en capital qu'en droit de vote par les actionnaires historiques. Afin de garantir un exercice non abusif du pouvoir de décision, trois d'administrateurs indépendants siègent au conseil d'administration.

### 2.2.12. Perte de contrôle éventuelle

Il est précisé qu'il n'existe aucun mécanisme pouvant empêcher la perte de contrôle éventuelle et qu'il n'existe aucune incidence sur la structure du capital en cas d'offre publique.

### 2.2.13. Nantissement et garanties

Les titres BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE ne font l'objet d'aucun nantissement.

### 2.2.14. L'action BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE : marché, évolution du cours

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est cotée sur Eurolist Compartiment B d'Euronext Paris. L'évolution du cours de l'action sur 24 mois est le suivant :



### 2.2.15. Politique de dividendes et affectation du résultat

Le Conseil d'Administration du 11 mars 2008 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 mai 2008 d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	4 329 852,10 €
A titre de dividendes aux actionnaires	1 836 668,80 €
Soit 0,40 € par action	
Le solde	2 493 183,30 €
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 11 092 090 €.	
Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 3 juin 2008.	

## 2. Renseignements de caractère général

Boizel Chanoine Champagne

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE rappelle que la société a distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercices	Distribution globale	Dividende par action*	Abattement
31/12/2004	1 466 293,00 €	0,325 €	50%
31/12/2005	1 489 829,90 €	0,325 €	40%
31/12/2006	1 512 572,16 €	0,33 €	40%

\* après division de la valeur nominale des actions du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

*Il est précisé, pour se conformer aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts issu de la loi de finances pour 2008 (loi 2007-1822 du 24 décembre 2007 parue au J.O du 27 décembre 2007), que pour les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% perçus à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 :*

- *Les prélèvements sociaux dus au titre de ces revenus seront prélevés à la source et déclarés directement par la société.*
- *Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (autres que des entreprises industrielles, commerciales, artisanales, agricoles, ou exerçant une profession non commerciale) peuvent opter pour un prélèvement à la source libératoire de 18%.*

*Les personnes qui optent ou ont opté pour le prélèvement libératoire de 18% ne peuvent pas, dans tous les cas, bénéficier de l'abattement de 40% pour tous les revenus distribués encaissés ou à encaisser au cours de l'année 2008. L'option doit être exercée auprès de la société au plus tard lors de chaque encaissement des revenus distribués.*

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

## 2.3. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE détient, via ses filiales implantées dans la Marne et l'Aube, plusieurs propriétés immobilières, équipements techniques, unités de production et de vinification.

Au 31 décembre 2007, BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE détient en pleine propriété au travers de ses filiales les installations à usage de bureaux et de production suivantes :

	Commune	Département	Activités
<b>SOCIETE</b>			
BOIZEL	Epernay	Marne	Bureaux/production/cuveries/caves
CHANOINE FRERES	Reims	Marne	Bureaux/production/cuveries/caves
PHILIPPONNAT	Mareuil sur Aÿ	Marne	Bureaux/production/cuverie/caves/pressurages
DE VENOGÉ	Epernay	Marne	Bureaux
CHARMOY (BONNET) <sup>(1)</sup>	Les Riceys	Aube	Bureaux/production/cuveries/caves/pressurages
MAISON BURTIN	Epernay	Marne	Bureaux/production/cuveries/caves
LANSON	Reims	Marne	Bureaux/production/cuveries/caves/visites de caves

(1) Les sociétés Pressoirs ALEXANDRE BONNET, Vignoble ALEXANDRE BONNET et Maison ALEXANDRE BONNET forment l'entité « Groupe CHARMOY ».

Le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est également propriétaire d'installations techniques nécessaires à son activité : il veille constamment à améliorer sa productivité par des investissements de remplacement et de modernisation.

Les installations les plus importantes concernent :

#### Les pressoirs :

Les pressoirs des Maisons du Groupe sont implantés dans la Marne et l'Aube. Ces centres de pressurage représentent un ancrage significatif des Maisons du Groupe dans le vignoble champenois et, au-delà du service qu'ils apportent, ils servent à développer une politique de proximité avec les partenaires vignerons.

Les principaux sites sont :

- A Mareuil sur Aÿ, PHILIPPONNAT
- A Passy Grigny, BOIZEL au travers de sa filiale Pressoirs Rogge, détenue à 50 %.
- Aux Riceys, ALEXANDRE BONNET
- A Verzenay, Dizy, Avize, Trépail et Loches sur Ource, LANSON

Au total, la capacité de pressurage du Groupe s'élève à 176 000 Kg par tour.

#### Les cuveries

Les Maisons du Groupe disposent d'importantes cuveries soit au total 361 000 hectolitres (cuves inox thermorégulées de fermentation et cuves en ciment verré), sur quatre sites principaux (CHANOINE FRERES, ALEXANDRE BONNET, Maison BURTIN et LANSON).

#### Les lignes de tirage

Les Maisons du Groupe possèdent plusieurs lignes de tirage sur les principaux sites de production, à Reims, Epernay et aux Riceys.

#### Le stockage

Les Maisons du Groupe disposent d'une capacité de stockage de près de 80 millions de bouteilles, sur plusieurs sites, principalement à Epernay (41 millions), Reims (35 millions) et aux Riceys (3,5 millions).

Les Maisons du Groupe possèdent également un parc de caisses palettes métalliques pour la totalité de leurs stocks en bouteilles dont 75 000 caisses « TSR » permettant chacune de stocker 504 bouteilles du tirage au remuage.

#### Le remuage

Le remuage est automatisé (gyropalettes) et réparti sur les sites de Reims, d'Epernay et des Riceys : la capacité annuelle est de 33 millions de bouteilles.

#### Le dégorgement et l'habillage

Le Groupe dispose d'un ensemble de lignes de dégorgement et d'habillage sur les différents sites de production de CHANOINE FRERES, Maison BURTIN, LANSON et ALEXANDRE BONNET :

- 7 lignes de production à cadence élevée pour les bouteilles « standard 75 cl »,
- 10 lignes de production à cadence plus réduite, dédiées aux bouteilles spéciales et aux autres formats (demies, magnums, quarts).

#### Le stockage des bouteilles habillées

Les ventes de Champagne se caractérisent par une grande saisonnalité : pour faire face à la forte demande de fin d'année, les Maisons du Groupe disposent, à Reims et Epernay, de sites de stockage pour conserver les bouteilles terminées en caisse avant expédition.

BOIZEL, DE VENOGE et PHILIPPONNAT externalisent le stockage de leurs produits finis sur la plateforme logistique d'un transporteur.

Les capacités de stockage en cuves et en bouteilles, de tirage, de remuage et de dégorgement sont supérieures aux besoins actuels du Groupe et permettent de réaliser des prestations pour compte de tiers. A ce jour, elles sont effectuées pour cinq maisons.

## 2.4. PROPRIETE INTELLECTUELLE

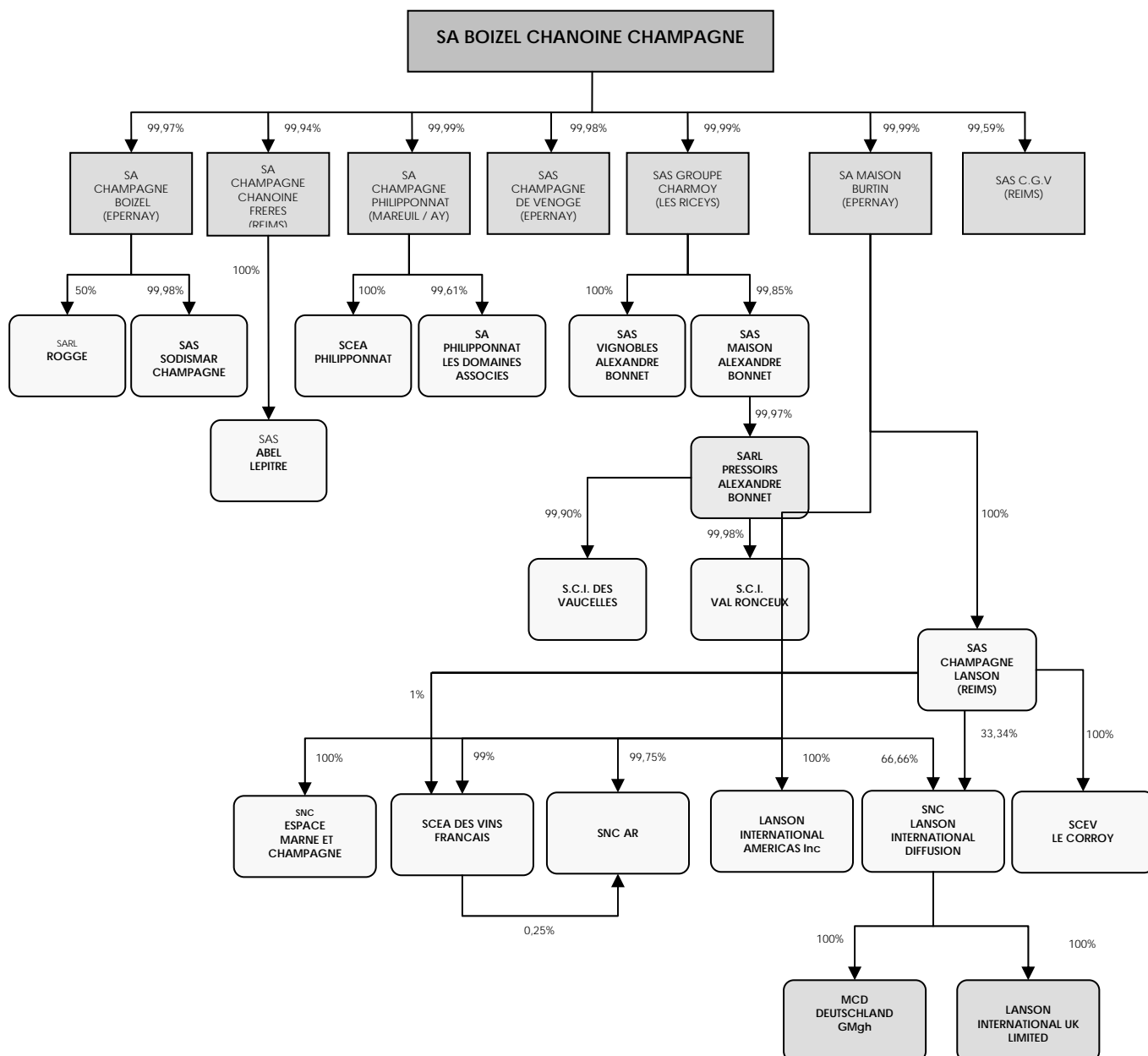
Les Maisons du Groupe produisent et commercialisent une gamme de marques très étendue de vins de Champagne. Gage, aux yeux du public d'une constance de qualité, ces différentes marques constituent un capital à protéger. Dans cette optique, un suivi consciencieux des dépôts effectués a été mis en place au sein de chaque Maison.

En France, chaque marque a fait l'objet d'un dépôt et d'un enregistrement auprès de l'I.N.P.I. (Institut National de la Propriété Intellectuelle) dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

A l'international, cette démarche s'appuie sur une extension des droits à l'ensemble des territoires de la Communauté Européenne ; elle est opérée notamment auprès des services de l'O.H.M.I. (Office de l'Harmonisation des Marchés Intérieurs). La protection des marques à l'export est également complétée par des dépôts internationaux auprès de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) avec des clauses d'extension dans les pays émergents.

## 2.5. ORGANIGRAMME DU GROUPE BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

Au 31 décembre 2007



# 3 *Gouvernement d'entreprise : organes d'administration et de direction*

## 3.1. LES MEMBRES DIRIGEANTS

### 3.1.1. Composition du Conseil d'Administration

La Société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est une société anonyme à Conseil d'Administration. Le Président exerce également la fonction de Directeur Général, le Conseil ayant décidé, en sa séance du 31 mai 2002, de ne pas opter pour une dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Les statuts de la société ont été mis en conformité avec les dispositions de la Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 dite Loi NRE en date du 31 mai 2002.

En vertu de L'article 13 des statuts, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du Code de Commerce. Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'une action au moins. La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

En 2007, le Conseil d'Administration était composé de 9 membres, toutes personnes physiques de nationalité française. Parmi ces derniers, trois administrateurs indépendants (au regard des critères définis et retenus par le rapport Bouton) étaient à dénombrer. Aucun administrateur élu par les salariés n'était membre du Conseil et aucun censeur n'a été nommé.

Parmi les membres du Conseil, quatre administrateurs exercent une fonction de direction dans le Groupe ou dans une société du Groupe. Des liens familiaux existent entre certains membres du Conseil d'Administration. Ils sont précisés dans le tableau récapitulatif des membres du Conseil.

Enfin, à la connaissance de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, aucun des membres du Conseil d'Administration, ni aucun des principaux dirigeants du Groupe :

- n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq derniers exercices.

3. Gouvernement d'entreprise  
Boizel Chanoine Champagne

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

	Date de 1ère nomination ou de renouvellement	Date d'échéance du mandat	Mandats exercés dans le Groupe	Autres mandats exercés en dehors du Groupe
<b>MEMBRES</b>				
<b>Monsieur Bruno PAILLARD</b> Président Directeur Général Administrateur Adresse professionnelle : CHAMPAGNE BRUNO PAILLARD Avenue de Champagne 51100 REIMS Epoux de Mme Marie PAILLARD	19/05/2006	31/12/2011	cf. tableau liste des mandats	Président de la SAS BRUNO PAILLARD, Président de la SAS DE NAUROY, Président de la SAS DOMAINE RENE JARDIN, Gérant de la SCI MOISSONS CHAMPAGNE, Gérant de la SCI MOISSONS MARTAIN, Gérant de la SCEV DE LA PIERRE VAUDON, Gérant de la SCEV DOMAINE DES SARRINS, Gérant de la SCI MIDOUIN, Gérant de la SCI DU CLOS SAINT ROCH
<b>Madame Marie PAILLARD</b> Administrateur Epouse de M. Bruno PAILLARD	19/05/2006	31/12/2011	cf. tableau liste des mandats	Gérante SCI MOISSONS CHAMPAGNE Gérante SCI MOISSONS MARTAIN
<b>Monsieur Philippe BAIJOT</b> Directeur Général Délégué Adresse professionnelle : Maison BURTIN 66 Avenue de Courlancy 51100 REIMS	19/05/2006	31/12/2011	cf. tableau liste des mandats	Néant
<b>Madame Evelyne ROQUES-BOIZEL</b> Directeur Général Délégué Adresse professionnelle : CHAMPAGNE BOIZEL 46 Avenue de Champagne 51200 EPERNAY Epouse de M. Christophe ROQUES	14/03/2002	31/12/2007	cf. tableau liste des mandats	Gérante de la SCI VAL BOIZEL Gérante de la SCI VAL DE L'EURE
<b>Monsieur Christophe ROQUES</b> Directeur Général Délégué Adresse professionnelle : CHAMPAGNE BOIZEL 46 Avenue de Champagne 51200 EPERNAY Epoux de Mme Evelyne ROQUES-BOIZEL	14/03/2002	31/12/2007	cf. tableau liste des mandats	Néant
<b>Monsieur Serge BONNET</b> Administrateur	19/05/2006	31/12/2011	cf. tableau liste des mandats	Gérant du GFA DES VIGNERONS
<b>Monsieur Michel SHAPIRA</b> Administrateur	20/05/2005	31/12/2010	cf. tableau liste des mandats	Gérant de la SCI DE LA JUSTICE
<b>Monsieur Pierre LANSON</b> Administrateur	01/06/2007	31/12/2012	cf. tableau liste des mandats	Néant
<b>Monsieur Franck-Eric PUISSOCHET</b> Administrateur Adresse Professionnelle : Caisse d'Epargne Champagne Ardennes 7 Rue Noël 51100 REIMS	26/09/2006	31/12/2011	cf. tableau liste des mandats	Représentant permanent de la CELCA aux Cos de l'IRPAC et de Champagne Ardennes Représentant permanent de la CELCA au Conseil d'Administration de la SAEM Reims Développement Administrateur de MAR SAS Représentant permanent de la CELCA au Conseil d'Administration de la SAS Patrimoniale de la Marne Directeur Général de CECAFINANCE

### 3.1.2. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

#### Rôle

Conformément au rôle du Conseil d'Administration défini par le rapport VIENOT et l'article L 225-35 du Code de Commerce, le Conseil « définit la stratégie de l'entreprise, désigne les mandataires sociaux chargés de diriger celle-ci dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations très importantes. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ces délibérations. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ».

#### Modes de fonctionnement

Le Conseil de la société s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Toute personne physique qui accepte les fonctions d'administrateur ou de représentant permanent d'une personne morale administrateur de la société prend l'engagement d'assister régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration.

Les décisions prises par le Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité simple et ont un caractère collégial.

Chaque membre du Conseil d'Administration agit dans l'intérêt et pour le compte de l'ensemble des actionnaires.

#### Règlement intérieur

A ce jour, il n'a pas été jugé utile d'instituer un règlement intérieur au sein du Conseil d'Administration, compte tenu du bon déroulement des réunions de ce dernier.

Néanmoins, le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE entend se conformer aux dispositions et recommandations du rapport Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise. Par conséquent, le conseil n'exclut pas la possibilité de mettre en place un tel règlement s'il s'avérait nécessaire à l'amélioration des travaux des administrateurs et/ou au fonctionnement du Conseil.

### 3.1.3. Comité de Direction du Groupe

Cette instance a été mise en place au sein du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE afin de débattre des grandes orientations stratégiques du Groupe dans le but d'accroître le développement des activités et des Marques, propriété des sociétés du Groupe.

Les actions y sont définies, les procédures arrêtées, et leurs résultats analysés lors des séances suivantes.

Le Comité se réunit une fois par mois au siège social du Groupe et chaque fois que cela s'avère nécessaire. Il est composé de 12 membres, choisis en fonction de leurs compétences et de leur connaissance du secteur vinicole champenois.

### 3. Gouvernement d'entreprise Boizel Chanoine Champagne

A ce jour, les membres sont les suivants :

	Fonctions Principales	Sociétés
<b>Membres</b>		
<b>Bruno PAILLARD</b>	Président Directeur Général	BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE
<b>Philippe BAIJOT</b>	Président Directeur Général Président Directeur Général Directeur Général Délégué Président Président Président Président Président Président Président	CHANOINE FRERES MAISON BURTIN BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE CHAMPAGNE LANSON LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION ESPACE MARNE ET CHAMPAGNE CHARMOY VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET MAISON ALEXANDRE BONNET CGV
<b>Evelyne ROQUES-BOIZEL</b>	Président Directeur Général Directeur Général Délégué	CHAMPAGNE BOIZEL BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE
<b>Christophe ROQUES</b>	Directeur Général Délégué Directeur Général Délégué Directeur Général	BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE CHAMPAGNE BOIZEL DE VENOGÉ
<b>Nicolas ROULLEAUX DUGAGE</b>	Secrétaire Général Directeur Administratif et Financier	BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE MAISON BURTIN/CHAMPAGNE LANSON
<b>Charles PHILIPPONNAT</b>	Président Directeur Général Président Directeur Général Gérant	CHAMPAGNE PHILIPPONNAT PHILIPPONNAT- LES DOMAINES ASSOCIES SCEA PHILIPPONNAT
<b>Gilles MORISSON de la BASSETIERE</b>	Président	DE VENOGÉ
<b>François LANGE</b>	Directeur Général Directeur Général	MAISON ALEXANDRE BONNET VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET
<b>Fabien HENRY</b>	Directeur Général	C.G.V
<b>Philippe FEMEL</b>	Directeur Général Délégué	CHANOINE FRERES
<b>Stanislas BONAFE</b>	Directeur Commercial et Marketing	MAISON BURTIN/CHAMPAGNE LANSON
<b>Michel SHAPIRA</b>	Administrateur Administrateur	BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE MAISON BURTIN



### 3.1.4. Liste des mandats dans les sociétés du Groupe au 31 décembre 2007

SOCIETES	M. Bruno PAILLARD	M. Philippe BAIJOT	M. Christophe ROQUES	Mme Evelyne ROQUES BOIZEL	Mme Marie PAILLARD BOURRELLIS	M. Serge BONNET	M. Michel SHAPIRA	M. Franck-Eric PUISSOCHET	M. Pierre LANSON	BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE
BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	PDG Adm.	DGD Adm.	DGD Adm.	DGD Adm.	Adm.	Adm.	Adm.	Adm.	Adm.	
CHAMPAGNE BOIZEL	Adm.	Adm.	DGD Adm.	PDG Adm.	RP					Adm. (MP)
CHAMPAGNE CHANOINE FRERES	Adm.	PDG Adm.	Adm.		RP					Adm. (MP)
CHAMPAGNE ABEL LEPITRE		Président								
CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	Adm.	Adm.	Adm.	Adm.						
PHILIPPONNAT LES DOMAINES ASSOCIES		Adm.	Adm.							
CHAMPAGNE DE VENOGE	Adm.	Adm.	DG Adm.	Adm.						
CHARMOY	Adm.	Président	Adm.							
MAISON ALEXANDRE BONNET		Président	Adm.			Adm.				
VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET		Président	Adm.							
PRESSOIRS ALEXANDRE BONNET		Gérant								
MAISON BURTIIN	Adm.	PDG Adm.	Adm.	Adm.			Adm.	Adm.		
CHAMPAGNE LANSON		Président								
LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION		RP								
ESPACE MARNE ET CHAMPAGNE		Président								
C.G.V.	Adm.	Adm.	Adm.		RP					Adm. (MP)
SODISMAR CHAMPAGNE			Président							
VAL RONCEUX		Gérant								
DES VAUCELLES		Gérant								
SCEA DES VINS Français		Gérant								
SCEV LE CORROY		Gérant								

PDG = Président Directeur Général, DG = Directeur Général, DGD = Directeur Général Délégué, Adm = Administrateur, RP = Représentant Permanent de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, MP = Mme Marie PAILLARD

### 3.1.5. Nomination ou renouvellement des organes de direction et de contrôle

#### Renouvellement de mandats d'administrateurs.

Les mandats d'administrateur de Madame Evelyne ROQUES-BOIZEL et de Monsieur Christophe ROQUES venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, il sera proposé de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

### 3.1.6. Conflits d'intérêts potentiels et gouvernement d'entreprise

La société Champagne Bruno PAILLARD détentrice de 1 132 440 actions et 24,66 % du capital exerce une activité similaire à celle des Maisons du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, d'élaboration et de distribution des vins de Champagne. Ses ventes sont effectuées pour les deux tiers en exportation et uniquement dans les réseaux de distribution sélective. Sa production de l'ordre de 500 000 bouteilles limite les risques de concurrence avec les Maisons du Groupe.

La SCI MIDOUIN et la SCI DU CLOS SAINT ROCH, détenues par DOMAINE RENE JARDIN, filiales viticoles de la SAS Champagne BRUNO PAILLARD, ont mis à disposition des filiales de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, des caves pour le stockage. Cette convention a été conclue aux conditions normales du marché et approuvée par les Conseils d'Administration des sociétés en date du 30 juin 2005.

La société MIDOUIN a facturé au Champagne CHANOINE pour le stockage des vins 5 589 € HT au titre du premier semestre et 5 318 € HT au titre du deuxième semestre.

La SCI DU CLOS SAINT ROCH a facturé au titre de l'année 2006 18 000 € à la SAS MAISON ALEXANDRE BONNET.

La Société DOMAINE RENE JARDIN a facturé des prestations de pressurage au groupe BONNET pour 14 394 €.

La société BOIZEL a versé 9 610 € à titre de commission à la société Champagne BRUNO PAILLARD.

Enfin, des opérations courantes d'achat et de vente de vins conclues aux conditions normales du marché, sont intervenues entre la SAS Champagne BRUNO PAILLARD et ses filiales et les sociétés du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE. Ces échanges ont représenté 2 721 221 € de vente et 339 241 € d'achat.

### 3.2. REMUNERATIONS ET AVANTAGES ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires ainsi que le montant des primes ont été décidées en Conseil d'Administration. La partie variable de la rémunération est strictement liée à une amélioration générale de la performance du groupe. Elle progresse dans des dimensions plus modestes.

Aucun mandataire social ne perçoit d'avantage en nature.

Monsieur Bruno PAILLARD

- au titre de la rémunération variable de l'exercice 2005, versée au cours de l'exercice 2006 : 80 000 € ;
- au titre de la rémunération fixe versée en 2006 : 120 000 € conformément à la décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2005 ;
- au titre de la rémunération variable de l'exercice 2006, versée au cours de l'exercice 2007 : 80 000 €
- au titre de la rémunération fixe versée en 2007 : 120 000 € conformément à la décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2005 ;
- au titre de la rémunération variable de l'exercice 2007, versée au cours de l'exercice 2008 : 150 000 €
- au titre des jetons de présence versés en 2007: 1 000 €

Monsieur Philippe BAIJOT

- au titre de la rémunération variable de l'exercice 2005, versée au cours de l'exercice 2006 : 80 000 € ;
- au titre de la rémunération fixe versée en 2006 : 120 000 € conformément à la décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2005 ;
- au titre de la rémunération variable de l'exercice 2006, versée au cours de l'exercice 2007 : 130 000 €
- au titre de la rémunération fixe versée en 2007 : 120 000 € conformément à la décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2005 ;
- au titre de la rémunération variable de l'exercice 2007, versée au cours de l'exercice 2008 : 200 000 €
- au titre des jetons de présence versés en 2007: 1 000 €

Monsieur Christophe ROQUES

- au titre de la rémunération variable de l'exercice 2005, versée au cours de l'exercice 2006 : 80 000 € ;

- au titre de la rémunération fixe versée en 2006 : 120 000 € conformément à la décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2005 ;
- au titre de la rémunération variable de l'exercice 2006, versée au cours de l'exercice 2007 : 80 000 €
- au titre de la rémunération fixe versée en 2007 : 120 000 € conformément à la décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2005 ;
- au titre de la rémunération variable de l'exercice 2007, versée au cours de l'exercice 2008 : 100 000 €
- au titre des jetons de présence versés en 2007 : 1 000 €

Madame Evelyne ROQUES-BOIZEL

- au titre de la rémunération variable de l'exercice 2005, versée au cours de l'exercice 2006 : 50 000 € ;
- au titre de la rémunération fixe versée en 2006 : 84 000 € conformément à la décision du Conseil d'Administration du 22 décembre 1999 ;
- au titre de la rémunération variable de l'exercice 2006, versée au cours de l'exercice 2007 : 50 000 €
- au titre de la rémunération fixe versée en 2007 : 84 000 € conformément à la décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2005 ;
- au titre de la rémunération variable de l'exercice 2007, versée au cours de l'exercice 2008 : 75 000 €
- au titre des jetons de présence versés en 2007: 1 000 €

Monsieur Michel SHAPIRA

- au titre des jetons de présence versé en 2006: 15 000 €
- au titre des jetons de présence versé en 2007: 15 000 €

Madame Marie PAILLARD

- au titre des jetons de présence versés en 2007: 1 000 €

Monsieur Serge BONNET

- au titre des jetons de présence versés en 2007: 1 000 €

Monsieur Franck-Eric PUISSOCHET

- au titre des jetons de présence versés en 2007: 1 000 €

Les autres mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Conformément à IAS24.16 aucune des catégories suivantes ne fait partie de la rémunération des dirigeants du groupe :

- avantages postérieurs à l'emploi : néant
- autres avantages à long terme : néant
- indemnités de fin de contrat de travail : néant
- paiements en actions : néant

### **3.3. OPTIONS D'ACHATS D'ACTIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES**

Néant

# 4 *Situation financière et résultat*

## 4.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2007

### Compte de résultat consolidé

	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
<b>[en K€]</b>				
Chiffre d'affaires	b14	359 420	311 313	97 128
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	b15	(28 347)	(48 437)	11 259
Achats consommés		(200 586)	(162 706)	(71 888)
Marge brute		130 487	100 170	36 499
Charges de personnel	b16	(31 070)	(26 738)	(7 669)
Charges externes		(28 792)	(27 615)	(10 845)
Impôts et taxes		(6 603)	(5 569)	(1 728)
Dotation aux amortissements		(6 708)	(6 889)	(1 870)
Dotation aux provisions et dépréciations		(1 527)	(1 519)	(65)
Autres produits et charges d'exploitation	b17	1 144	1 259	550
Résultat opérationnel courant		56 931	33 099	14 872
Autres produits et charges opérationnels	b18	(4 954)	4 146	20
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>51 977</b>	<b>37 245</b>	<b>14 892</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		519	411	19
Coût de l'endettement financier brut		(20 056)	(15 466)	(2 680)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(19 537)</b>	<b>(15 055)</b>	<b>(2 661)</b>
Charge d'impôt	b19	(11 068)	(7 380)	(4 289)
<b>Résultat net des sociétés consolidées</b>		<b>21 372</b>	<b>14 809</b>	<b>7 942</b>
. part du groupe		21 367	14 805	7 938
. intérêts minoritaires		5	4	3
Résultat par action en euros :				
Résultat net, part du Groupe par action avant dilution et division du nominal			12,95	7,05
Nombre d'actions retenu pour le calcul			1 143 417	1 126 110
Résultat net part du Groupe par action avant dilution et après division du nominal		4,66	3,24	1,76
Nombre d'actions retenu pour le calcul		4 583 552	4 573 667	4 504 440
Résultat net, part du Groupe par action après dilution et avant division du nominal			12,07	7,05
Nombre d'actions retenu pour le calcul			1 227 430	1 126 110
Résultat net, part du Groupe par action après dilution et après division du nominal		4,26	3,02	1,76
Nombre d'actions retenu pour le calcul		5 013 937	4 909 721	4 504 440

**Bilan consolidé**

	notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
<b>Actif en K€</b>				
Ecart d'acquisition	b1	47 173	46 666	5 127
Immobilisations incorporelles	b2	71 157	71 760	3 279
Immobilisations corporelles	b3	117 530	101 826	48 997
Actifs financiers non courants	b4	1 074	813	96
Actif d'impôt différé	b10	6 072	5 626	912
<b>Actif non courant</b>		<b>243 006</b>	<b>226 691</b>	<b>58 412</b>
Stocks et en-cours	b5	432 842	460 868	112 778
Créances clients	b6	150 837	138 569	37 509
Autres actifs courants	b7	22 309	18 338	6 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie	b9	16 112	14 909	774
<b>Actif courant</b>		<b>622 101</b>	<b>632 684</b>	<b>157 398</b>
<b>Total Actif</b>		<b>865 106</b>	<b>859 376</b>	<b>215 810</b>

	notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
<b>Passif en K€</b>				
Capital		22 958	22 958	11 369
Obligations remboursables en actions		22 700	22 700	0
Primes d'émission		2 546	2 546	2 109
Ecart de réévaluation des terres à vignes		10 459	5 032	5 032
Réserves consolidées		42 078	29 181	33 771
Résultat		21 367	14 805	7 938
Intérêts minoritaires		12	10	8
<b>Total capitaux propres</b>	<b>b8</b>	<b>122 121</b>	<b>97 233</b>	<b>60 227</b>
Provisions pour risques et charges non courantes	b11	1 867	1 833	1 854
Dettes financières non courantes affectées aux stocks	b9	387 281	439 934	79 334
Dettes financières non courantes affectées aux immobilisations corporelles et incorporelles	b9	112 486	105 334	8 069
Passifs d'impôt différé	b10	17 736	19 530	3 417
Engagements envers le personnel	b11	7 832	8 285	657
<b>Passif non courant</b>		<b>527 202</b>	<b>574 917</b>	<b>93 331</b>
Dettes financières courantes	b9	10 377	22 353	18 309
Fournisseurs	b13	172 709	145 467	34 662
Dettes fiscales et sociales	b13	21 825	6 614	4 513
Autres passifs courants		10 873	12 792	4 768
<b>Passif courant</b>		<b>215 784</b>	<b>187 226</b>	<b>62 252</b>
<b>Total Passif</b>		<b>865 106</b>	<b>859 376</b>	<b>215 810</b>

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	O.R.A	Prime d'émission	Écart de réévaluation	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
[en K€]									
Capitaux propres clôture 2004	11 279		1 751			34 270	47 300	6	47 306
Changement de méthodes comptables				5 032		952	5 984		5 984
Capitaux propres clôture 2004 corrigée	11 279		1 751	5 032		35 222	53 284	6	53 290
Opérations sur capital	90		359				448		448
Opérations sur titres auto-détenus					(147)		(147)		(147)
Dividendes						(1 468)	(1 468)		(1 468)
Résultat net de l'exercice						7 938	7 938	2	7 940
Evaluation au prix du marché des vins bloqués						164	164		164
Capitaux propres clôture 2005	11 369		2 110	5 032	(147)	41 856	60 219	8	60 227
Juste valeur participation Sarl Rogge						35	35		35
Ecart actuariels sur avantage du personnel						211	211		211
Impact première application IAS 39						39	39		39
Variations de valeurs reconnues directement en capitaux propres						285	285		285
Résultat net de l'exercice						14 805	14 805	2	14 807
Total produits et charges comptabilisés						15 090	15 090	2	15 092
Opérations sur capital	11 589		436			(11 480)	546		546
Obligations remboursables en actions		22 700					22 700		22 700
Dividendes						(1 490)	(1 490)		(1 490)
Ecart de conversion						158	158		158
Capitaux propres clôture 2006	22 958	22 700	2 546	5 032	(147)	44 134	97 223	10	97 233
Juste valeur participation Sarl Rogge						37	37		37
stock option Ifrs 2						138	138		138
Incidence IAS 41 sur le déblocage						(132)	(132)		(132)
Incidence TIE IAS 39						(39)	(39)		(39)
Réévaluation vignes IAS 16				5 428			5 428		5 428
Autres variations						146	146		146
Variations de valeurs reconnues directement en capitaux propres				5 428		150	5 578		5 578
Résultat net de l'exercice						21 367	21 367	5	21 372
Total produits et charges comptabilisés				5 428		21 517	26 945	5	26 950
Dividendes intérêts minoritaires							-	(2)	(2)
Dividendes						(1 513)	(1 513)		(1 513)
Ecart de conversion						(547)	(547)		(547)
Capitaux propres clôture 2007	22 958	22 700	2 546	10 459	(147)	63 591	122 109	12	122 121

**Tableau de variation de la trésorerie consolidée**

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
<b>[en K€]</b>			
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	21 372	14 809	7 942
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions (hors actif courant)	6 794	6 990	1 870
Plus et moins values de cession	8	(2 137)	(19)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net</b>	<b>28 174</b>	<b>19 663</b>	<b>9 792</b>
Coût de l'endettement financier net	19 537	15 055	2 661
Impôts différés	(5 187)	8 700	175
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts différés <b>(A)</b>	42 524	43 418	12 628
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité <b>(B)</b>	52 282	(33 305)	(15 464)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (C) = (A+B)</b>	<b>94 806</b>	<b>10 113</b>	<b>(2 835)</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 980)	(4 088)	(3 487)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	264	14 231	29
Incidence de variations de périmètre	(811)	(116 727)	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)</b>	<b>(14 527)</b>	<b>(106 584)</b>	<b>(3 458)</b>
Augmentation de capital		548	448
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 513)	(1 490)	(1 466)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	(2)	(4)	(1)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	73 551	108 351	11 500
Remboursements d'emprunts	(121 202)	(7 374)	(4 194)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrat de location financement)	(19 537)	(15 055)	(2 661)
Autres flux liés aux opérations de financement		22 700	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)</b>	<b>(68 703)</b>	<b>107 675</b>	<b>3 626</b>
Incidence des variations des cours des devises <b>(F)</b>	(547)		
<b>Variation de la trésorerie nette (C+ D + E+ F)</b>	<b>11 029</b>	<b>11 205</b>	<b>(2 668)</b>
<b>Trésorerie de fin de période</b>	<b>9 172</b>	<b>(1 857)</b>	<b>(13 061)</b>

**Commentaires.**

L'exercice 2007 est le premier à se dérouler entièrement dans la nouvelle configuration résultant de l'acquisition de Maison Burtin et Champagne Lanson le 22 mars 2006.

L'exercice supporte notamment le coût de 12 mois de financement de l'acquisition ainsi que celui des stocks des nouvelles filiales (contre 9 mois en 2006). Cet important changement de périmètre rend peu pertinente la comparaison de l'exercice 2007 avec l'exercice 2006 publié. Il est donc utile de le comparer aussi avec l'exercice 2006 pro-forma.

De façon générale, l'activité du Groupe s'est développée dans un contexte porteur, tant d'un point de vue macro-économique que sur le plan champenois. 2007, pour la Champagne, c'est :

338,7 M de bouteilles expédiées (+ 5,3%), dont 150,9 M de bouteilles à l'export (+ 7,3%), l'export représentant 44,5% du total des volumes expédiés;  
dont, pour les Négociants : 229,7 M de bouteilles expédiées (+ 5,5%), dont 130,5 M de bouteilles à l'export (+ 6,9%), l'export représentant 56,8% du total des volumes expédiés par les Négociants.

**Le compte de résultat consolidé.**

La poursuite de la mise à niveau des nouvelles filiales ainsi que la bonne tenue de l'ancien périmètre se traduisent par une amélioration de la performance opérationnelle et de la rentabilité.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2007 s'élève à 359,42 M€ contre 311,31 M€ (publié) au 31 décembre 2006. Ce chiffre d'affaires inclut le solde du programme de déstockage pour un montant de 37 M€ contre 45 M€ en 2006. Indépendamment du volume déstocké, 21,68 M bouteilles ont été commercialisées durant l'exercice contre 20,99 M bouteilles durant 12 mois 2006 (+3,3%). Le chiffre d'affaires à l'export représente 46% des volumes contre 45% en 2006.

La progression de l'activité reflète :

- d'une part l'intégration de Maison Burtin et Champagne Lanson sur 12 mois (253,06 M€ dont 37 M€ correspondant au solde du programme de déstockage, contre 9 mois en 2006 (223,31 M€ dont 45 M€ correspondant à la première partie du déstockage) ;
- d'autre part, la progression de l'activité des Maisons de l'ancien périmètre BCC : 117,39 M€ contre 89,99 M€ en 2006. En faisant abstraction de la filiale de courtage CGV (Champenoise des Grands Vins) dont le chiffre d'affaires est traditionnellement très fluctuant, le chiffre d'affaires de l'ancien périmètre aurait été de 91,08 M€ contre 81,38 M€ en 2006 (+11,9%).

Sur le plan commercial, l'action a été concentrée sur le développement des segments haut de gamme. Le repositionnement des marques Lanson, Besserat de Bellefon, et Alfred Rothschild a été accompagné des hausses de prix nécessaires, et soutenu par des actions marketing adéquates notamment en période de fin d'année.

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 51,97 M€ contre 37,24 M€ en 2006, soit un taux de marge (MOP) de 14,5% contre 12% en 2006. Cette évolution a été obtenue grâce à trois facteurs principaux :

- 1° une meilleure maîtrise des coûts dans les filiales acquises en mars 2006 (Maison Burtin et Champagne Lanson),
- 2° la revalorisation progressive des prix de vente des bouteilles commercialisées par ces filiales ainsi qu'un meilleur mix produit dans l'ensemble du Groupe,
- 3° la bonne tenue des volumes commercialisés.

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2007 était de 448 personnes. Les sureffectifs qui existaient dans les nouvelles filiales lors de leur acquisition ont été dans l'ensemble résorbés. Ces filiales employaient 320 personnes au 31 décembre 2007, soit - 20% par rapport au 31 décembre 2005.

Le résultat financier s'élève à -19,53 M€ contre -15,05 M€ en 2006 (publié) et -19,49 M€ en 2006 (pro-forma) ; cette variation résulte de l'intégration des nouvelles filiales sur 12 mois au lieu de 9 mois. En dépit d'une progression très significative de l'index de référence euribor 3 mois durant l'année 2007 (4,86% en décembre 2007 contre 3,68% en décembre 2006), l'évolution du résultat financier a été contenue grâce à l'accroissement de la proportion de financements souscrits à taux fixe : 74,4% de la dette financière nette au 31 décembre 2007 contre 57,9% au 31 décembre 2006. Le taux moyen de la dette financière totale a été pour l'exercice 2007 inférieur à 3,5%.

Le résultat avant impôt s'élève à 32,44 M€ contre 22,19 M€ en 2006 (+ 46,2%).

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 11,07 M€ contre 7,38 M€ en 2006 (+ 50%).

Le résultat net, part du Groupe s'élève à 21,37 M€ contre 14,81 M€ en 2006 (+ 44,3%).

La contribution nette de Maison Burtin et Champagne Lanson s'élève à 12,5 M€ contre 6,8 M€ en 2006. La marge liée aux opérations de déstockage a été entièrement absorbée par la plus grande partie de l'amortissement de l'écart d'évaluation affecté aux stocks. Une part de la marge liée aux ventes « récurrentes » de Maison Burtin et Champagne Lanson a, quant à elle, été absorbée à hauteur de 2,23 M€ net de fiscalité par l'autre partie de l'amortissement de cet écart d'évaluation. Sans cette dernière opération comptable, la contribution nette de Maison Burtin et Champagne Lanson aurait été de 14,7 M€ et le résultat consolidé s'élèverait à 23,6 M€.



Rappelons que l'écart d'acquisition net affecté le 22 mars 2006 était de 42,90 M€ dont 37,18 M€ amortissables. Du fait de l'amortissement de cet écart, les résultats 2006 et 2007 de Maison Burtin et Champagne Lanson ont été amputés respectivement de 25,14 M€ et 9,40 M€. L'écart d'évaluation résiduel net au 31 décembre 2007 est donc de 8,35 M€ dont 2,64 M€ amortissables et devant l'être en 2008 pour l'essentiel, et en 2009 pour le solde.

Du point de vue strictement analytique, il est utile de noter que le résultat consolidé est impacté par des opérations non récurrentes (reprises diverses, charges liées à des départs, soldes des litiges...) pour un solde négatif net d'Is de 3,73 M€ en 2007, contre un solde positif net d'Is de 1,91 M€ en 2006. La plus importante de ces opérations à caractère exceptionnel concerne un contentieux chez Maison Burtin datant de 2004, donc antérieur à la reprise de l'entreprise en mars 2006, mais définitivement jugé en appel le 5 février 2008. Toutes les écritures liées au dénouement de ce litige ont été passées dans les comptes 2007 de Maison Burtin. L'impact net d'Is dans les comptes consolidés est de 4,02 M€ (« autre charge opérationnelle à caractère non récurrent »). Avec ce jugement s'éteint le dernier des nombreux contentieux liés à l'ancienne gestion.

Sans l'ensemble de ces éléments non récurrents et en faisant abstraction du programme de déstockage maintenant achevé, les grandes lignes du compte de résultat consolidé auraient été les suivantes :

	2007 publié	2007 retraité	2006 pro-forma retraité	% var. ret/pfr
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>359,42 M€</b>	<b>322,42 M€</b>	<b>305,84 M€</b>	<b>+5,4%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>51,97 M€</b>	<b>57,91 M€</b>	<b>37,40 M€</b>	<b>+54,8%</b>
<i>En % du CA</i>	<i>14,5%</i>	<i>18%</i>	<i>12,2%</i>	
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>32,44 M€</b>	<b>38,38 M€</b>	<b>17,91 M€</b>	<b>+114,2%</b>
<i>En % du CA</i>	<i>9%</i>	<i>11,9%</i>	<i>5,9%</i>	
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>21,37 M€</b>	<b>25,10 M€</b>	<b>12,18 M€</b>	<b>+106,1%</b>
<i>En % du CA</i>	<i>5,9%</i>	<i>7,8%</i>	<i>4%</i>	

#### Le bilan consolidé.

Un bilan clair et solide.

Les capitaux propres s'élèvent à 122,11 M€ contre 97,22 M€ au 31 décembre 2006 (+25,6%);

Les passifs non courants s'élèvent à 527,20 M€ contre 574,92 M€ au 31 décembre 2006 ;

L'endettement net consolidé s'élève à :

- 31 décembre 2006 : 552,71 M€ dont 439,93 M€ affectés au vieillissement du stock dont la valeur comptable (460,86 M€) couvrait 104,7% de la dette liée ; le stock représentant à cette date 66,6 millions de bouteilles ;
- 31 décembre 2007 : 494,03 M€ dont 387,28 M€ affectés au vieillissement du stock dont la valeur comptable (432,84 M€) couvrait 111,8% de la dette liée ; le stock représentant à cette date 63,4 millions de bouteilles ;

L'endettement net consolidé a diminué durant l'exercice de 58,7 M€ (-10,6%) notamment en raison de l'achèvement du programme de déstockage, tandis que la valeur comptable des stocks ne diminuait que de 28 M€ (-6,1%).

Le gearing est en amélioration, revenant de 5.68 (fin décembre 2006) à 4.05 (fin décembre 2007).

La garantie donnée aux banques en contrepartie de leur financement du vieillissement du stock de Maison Burtin et de Champagne Lanson a été allégée de façon significative en septembre 2007, grâce à la mise en place, comme dans les autres filiales, de warrants

classiques en remplacement d'un gage avec dépossession existant dans chacune de ces deux Maisons antérieurement à leur rachat par BCC.

L'échéancier de la dette financière est le suivant :

- part supérieure à 5 ans : 62,4%,
- part comprise entre 1 et 5 ans : 35,6%,
- part inférieure à 1 an : 2%,

bien adapté au programme de vieillissement des vins ainsi qu'aux investissements.

Les actifs non courants s'élèvent à 243,01 M€ contre 226,69 M€ au 31 décembre 2006.

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 13,3 M€ ; ils se répartissent entre des acquisitions de vignes pour un total de 8ha 81a, des achats de matériels de production et le début des travaux d'extension des bâtiments de Champagne Chanoine frères (18.000 m<sup>2</sup> couverts portés à 30.000 m<sup>2</sup> et cuverie de 27.000 hl portée à 57.000 hl).

Les actifs courants s'élèvent à 622,10 M€ contre 632,68 M€ au 31 décembre 2006; l'évolution la plus significative tient bien entendu aux stocks.

### **Perspectives.**

En ce début d'année 2008, le climat économique est incertain ;

- possible transmission de la crise financière issue des subprimes à l'économie réelle ?
- en conséquence, éventuelle baisse du pouvoir d'achat aux Etats-Unis, au Royaume Uni, en France?

Toutefois, hormis les Etats-Unis seul marché en retrait, les vingt premiers marchés du champagne, en 2007, ont tous été en progression.

D'autre part, l'évolution des ventes du Groupe BCC reste favorablement orientée et les hausses tarifaires rendues nécessaires par l'évolution des prix du raisin sont correctement acceptées par la clientèle.

Les prévisions du Groupe portent sur un volume stable et une progression de sa rentabilité grâce à l'amélioration continue de sa productivité d'une part, et de son mix-produit d'autre part.

## **4.2. Notes annexes aux comptes consolidés**

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf information contraire.

### Informations générales :

Le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE exerce son activité dans la production et la vente de vins de Champagne. Les principales marques commercialisées par le Groupe sont « BOIZEL », « CHANOINE FRERES », « TSARINE », « PHILIPPONNAT », « CLOS DES GOISSES », « ABEL LEPITRE », « DE VENOGÉ », « ALEXANDRE BONNET », « LANSON », « BESSERAT DE BELLEFON », « ALFRED ROTHSCHILD » ainsi que des contremarques et marques de distributeurs (M.D.D.).

La société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est une société anonyme dont le siège social est sis à Reims, allée du Vignoble.

Les actions de la société sont cotées à la bourse de Paris sur l'Eurolist d'Euronext compartiment B.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 mars 2008 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 mai 2008.

### Faits marquants :

Le Groupe a fait l'acquisition de vignobles pour 5 837K€ et de la Scev Le Corroy pour 832 K€.

## **A- PRINCIPES COMPTABLES**

### **A.1. REFERENTIEL COMPTABLE RETENU**

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2007 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (conformité aux IFRS de l'IASB.) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 11 mars 2008 date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

Le Groupe a adopté les IFRS pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les états financiers de l'exercice 2004 ainsi que le bilan d'ouverture 2004, ont été retraités conformément à IFRS 1.

Les principaux retraitements avaient alors porté sur :

- la redéfinition du chiffre d'affaires (déduction des marges arrières),
- la réévaluation du vignoble (IAS16),
- la mise en valeur de marché de la production des vignobles (IAS 41).

Les normes IAS 32 et IAS 39 sont appliquées pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'effet de ce changement de méthode a été comptabilisé en capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'application de ces deux normes n'a pas eu d'impact significatif.

Le groupe applique à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2007 les normes IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers », IAS 1 révisée « Amendements relatifs aux informations sur le capital », qui requièrent des informations complémentaires par rapport à celles publiées antérieurement.

La norme IFRS 8 « Segments opérationnels », ne fait pas l'objet d'une application anticipée. Le Groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de l'adoption de cette norme.

Les interprétations IFRIC publiées n'ont pas d'effet significatif sur les comptes consolidés.

L'adresse du site internet de la Commission européenne sur lequel le référentiel adopté par l'Union Européenne est disponible :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

### **A.2. UTILISATION D'ESTIMATIONS**

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations qui sont communiquées sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Il est possible que les montants effectifs des éléments d'actif et de passif se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses et d'estimation, et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent principalement :

- l'évaluation des marques,
- les engagements de retraite et de prévoyance (IAS 19),

- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition non affectés,
- la valorisation des avantages issus de paiement en actions,
- l'évaluation des instruments financiers.

### A.3. METHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales, dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Une seule société « SARL ROGGE » sous contrôle conjoint n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif. Les titres de la SARL ROGGE sont inscrits en *titres disponibles à la vente* et sont classés au bilan dans le poste « actifs financiers non courants ».

### A.4. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro. Les comptes des filiales utilisant une monnaie différente sont convertis en euros.

- aux cours de clôture pour les postes du bilan,
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres en « écarts de conversion ».

### A.5. OPERATIONS EN DEVICES ET COUVERTURES DE CHANGE

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en marge brute pour les opérations à caractère commercial,
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits en capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en marge brute pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture,
- en capitaux propres, en réserves de réévaluation, pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en marge brute lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture,
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture ; les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes en devises de filiales consolidées, la variation de leur valeur de marché est inscrite en capitaux propres, en écarts de conversion, à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

#### A.6. MARQUES

Seules les marques, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges, ainsi que les frais de dépôt de marque.

L'ensemble des marques du Groupe ayant une durée de vie indéfinie, elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur des critères établis lors de l'acquisition, se révèle inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée. (cf A.9)

#### A.7. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3.

Les actifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée au poste « écart d'acquisition » qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation sur les UGT concernées dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an.

#### A.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des terres à vignes est constituée de leur coût d'acquisition.

Aucun frais financier n'est incorporé dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les terres à vignes ont été comptabilisées à leur valeur de marché lors du passage aux IFRS. Dans le contexte où les terres à vignes ne subissent pas de variation significative de leur valeur, le groupe a choisi de procéder à la réévaluation des terres à vignes au plus tous les cinq ans conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 16. Cependant, si une variation significative est constatée dans le délai de cinq ans, une réévaluation comptable est pratiquée, et trouve sa contrepartie en capitaux propres.

La valeur de marché résulte de données officielles publiées sur les transactions récentes dans la même région, ou d'expertises indépendantes. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres. Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Les pieds de vignes, ou vignobles, pour les Champagnes produits par le Groupe, sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41 Agriculture. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation de ces actifs n'est pratiquée.

La vigne ne peut être dissociée de son support foncier. Pour qu'une vigne puisse prétendre à l'appellation Champagne, celle-ci doit être plantée sur un sol éligible à cette appellation.

Les frais de plantation intègrent les pieds de vignes et font l'objet d'un amortissement linéaire sur 25 ans. Ces plantations sont destinées à être arrachées au terme de l'amortissement et à être remplacées par des plantations nouvelles. Le vieillissement des plantations engendre un rendement décroissant.

Les biens financés par contrat de location financement sont immobilisés lorsque ces contrats ont pour effet de transférer au Groupe la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation :

- constructions et aménagement : 10 à 50 ans,
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 30 ans,
- vignobles : 25 ans.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges lors de la réalisation des opérations.

#### **A.9. TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES**

Des tests de perte de valeur sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques et écarts d'acquisition. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence ; la dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Les marques sont évaluées selon la méthode du différentiel de marge, applicable aux seuls cas où il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit sans marque. Le coefficient appliqué au différentiel de marge pour déterminer sa valeur est de 6.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la direction. Les plans consistent en des projections sur cinq ans. En outre, s'y ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, le plus souvent, de la dernière année du plan. Lorsque plusieurs scénarios prévisionnels sont retenus, une probabilité de survenance est attribuée à chacun d'entre eux. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité.

Les tests de dépréciations effectués sur les Unités Génératrices de Trésorerie incluant des goodwill (sous-groupe Maison BURTIN, CHARMOY, BOIZEL, De VENOGÉ) n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser.

#### **A.10. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE**

L'évaluation des actifs et passifs financiers est réalisée conformément à la norme IAS19 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation », telle qu'approuvée par l'Union Européenne le 19 novembre 2004 et ses amendements subséquents.

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Lorsque les circonstances permettent de conclure que la perte de valeur est définitive, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

#### **A.11. STOCKS ET EN COURS**

A l'exception des raisins récoltés par le Groupe dans ses propres vignes, les stocks sont comptabilisés à leur prix de revient, hors frais financiers.

Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis), ou du prix d'achat majoré des frais accessoires (matières premières, marchandises), il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Les stocks de vins produits à partir des raisins récoltés par le Groupe sont évalués en valeur de marché de la vendange correspondante, comme si les raisins récoltés avaient été acquis auprès de tiers, du fait de l'existence d'un marché actif.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire au Champagne, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont neutralisées (à l'exception de celles reflétant la valeur de marché des raisins). Les effets de la variation de juste valeur du raisin sont constatés en résultat.

#### **A.12. CLIENTS ET CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

#### **A.13. IMPOTS DIFFERES**

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs et dépréciés le cas échéant, seuls les montants dont l'utilisation est probable sont maintenus à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés passifs au titre des distributions futures de dividendes de filiales intégrées globalement sont comptabilisés dès lors qu'une distribution est probable.

#### **A.14. TRESORERIE ET EQUIVALENT TRESORERIE**

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise de manière significative à l'évolution des cours boursiers et des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans le poste « dettes financières à court terme ».

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

#### **A.15. ACTIONS BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE AUTO DETENUES**

Les actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE détenues par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés, quelque soit l'objet de leur détention.

En cas de cession ultérieure des actions, les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres, pour leur montant net d'impôt.

#### **A.16 Gestion du capital**

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés entre 2006 et 2007.

- Le Groupe gère son capital en utilisant un ratio, égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres (cf. Notes B8 et B9). Le Groupe inclut dans l'endettement net les emprunts portant intérêt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres incluent les actions, les réserves, ainsi que les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres. (cf note B8).

Les caractéristiques de l'activité de négoce de vins de champagne nécessitent la constitution de stock, qui du fait de leur durée de vieillissement de trois ans peuvent être assimilés du point de vue de leur financement à des actifs non courants.

Pour avoir une bonne analyse de la dette du groupe, il est important de scinder la dette du Groupe en deux parties, telles qu'elle est présentée dans le bilan.

- La dette liée au financement du stock doit être rapprochée avec la valeur comptable du stock. Au minimum son montant doit couvrir le stock.
- La dette liée au financement des investissements doit avoir un ratio par rapport aux capitaux propres se rapprochant de 1.

#### **A.17. PLANS D'OPTION D'ACHAT ET D'OPTION DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe. Les options sont évaluées à la date de l'octroi, conformément à la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions ». Le groupe utilise les modèles Black-Scholes-Merton, Cox Ross Rubinstein, Monte Carlo, Quasi Monte Carlo pour les valoriser. Les évolutions de valeur postérieures sont sans incidence sur l'évaluation initiale. La valeur des options est enregistrée en charges de personnel de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits, soit entre la date de l'octroi et la date de maturité, et ces charges trouvent leur contrepartie en capitaux propres.

#### **A.18. PROVISION POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL**

Le groupe offre à ses salariés différents régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité.

Les montants relatifs aux régimes à prestations définies font l'objet de provisions estimées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements sont calculés selon les principes de la norme IAS 19, utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Leur variation résultant des écarts actuariels est comptabilisée en résultat de l'exercice. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont présentées au paragraphe B.12.1.

#### **A.19. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

La norme IAS 37 définit une provision (§ 10) comme un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Selon le cadre conceptuel de l'IASB, un passif présente les caractéristiques suivantes :

- l'entreprise a une obligation (un engagement) envers un tiers, c'est-à-dire un devoir ou une responsabilité d'agir ou de faire quelque chose d'une certaine façon ;
- l'obligation doit être actuelle. A ce propos, le normalisateur international précise qu' « une obligation ne naît normalement que lorsque l'actif est livré ou lorsque l'entreprise conclut un accord irrévocable pour acquérir l'actif. Dans ce dernier cas, la nature irrévocable de l'accord signifie que le fait de ne pas honorer l'obligation laisse peu ou pas de chances à l'entreprise, en raison par exemple de l'existence d'une clause prévoyant une pénalité importante, d'éviter la sortie de ressources au profit d'un tiers » ;
- l'événement à l'origine du passif (fait générateur de l'obligation) doit avoir eu lieu ;



- il est probable que l'extinction de l'obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques (c'est-à-dire dans la plupart des cas une sortie de trésorerie).

Un engagement de l'entreprise envers un tiers (un engagement externe) existant à la clôture de l'exercice est donc explicitement indispensable pour générer un passif dans le bilan. La nature de cette obligation peut être de deux sortes :

- juridique, c'est-à-dire découler d'un contrat, de dispositions légales ou réglementaires ou de toute autre source de droit ;
- implicite, c'est-à-dire découler des actions d'une entreprise qui a indiqué aux tiers, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente, qu'elle assumera certaines responsabilités et qui par conséquent a créé chez ces tiers une attente fondée qu'elle assumera ses responsabilités.

Un passif dont le montant est fixé de manière précise et définitive est une dette. Un passif dont le montant n'est pas définitif mais qui peut être estimé de manière fiable est une provision.

#### **A.20. DETTES FINANCIERES**

- Dettes financières non courantes affectées aux immobilisations corporelles et incorporelles

Toutes les dettes financières qui financent des immobilisations corporelles et incorporelles portant intérêts sont enregistrées à la juste valeur du montant reçu, moins les frais d'émission à la date d'entrée au passif. Ces emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Aucune hypothèse de remboursement anticipé des emprunts n'est prise en compte.

- Dettes financières non courantes affectées aux stocks

Les frais d'émission relatifs aux dettes financières portant sur des crédits vieillissement ne font pas l'objet de retraitement des frais d'émission, ces frais étant non significatifs. A la clôture, ces emprunts sont valorisés selon le taux facial de chaque contrat. En outre, les calculs effectués pour les emprunts existants, montrent que l'impact de l'amortissement au taux d'intérêt effectif est non significatif et manque de fiabilité compte tenu de la nature de ce type d'emprunt (ligne de crédit sans tirage régulier) ; aucun retraitement n'est donc effectué sur les emprunts en cours.

La fraction à moins d'un an des emprunts finançant des immobilisations corporelles ou incorporelles est présentée en passif courant.

Les crédits de vieillissement sont classés en passifs non courants.

#### **A.21. LES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPOSES**

Le Groupe a émis des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A). Sauf événement exceptionnel, l'instrument composé ne comporte pas une obligation contractuelle de verser de la trésorerie à l'exception des intérêts prévus. Par ailleurs le nombre d'actions à remettre lors du remboursement est fixe. En conséquence cet instrument est classé en capitaux propres sur une ligne distincte.

#### **A.22. DIVIDENDES**

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

#### A.23. RECONNAISSANCE DES REVENUS

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises en gros à des distributeurs et agents, ainsi que les ventes au détail.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes, en particulier les sommes correspondant à des accords de participation commerciale avec le distributeur ainsi que des droits sur vins et alcools.

#### A.24. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE auto détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre d'actions qui résulterait de la levée des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A).

#### A.25. SOLDES INTERMEDIAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

L'activité du Groupe est la production et la vente de Champagne.

Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat courants du Groupe. Il s'agit notamment, s'ils sont significatifs, des plus ou moins values de cession d'actifs immobilisés, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

#### A.26. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé selon la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie générée par les opérations de l'exercice.

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires.

#### A.27. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe n'est présent que sur un seul secteur d'activité : la production et la vente de Champagne.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

### B. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

#### B.1. ÉCARTS D'ACQUISITION

	01/01/07	Variation de périmètre		Acquisitions	31/12/07
		Valeurs brutes	Amortissements		
[en K€]					
Écart d'acquisition net	46 666	507			47 173
Total	46 666	507			47 173

[en K€]	01/01/06	Variation de périmètre		Acquisitions	31/12/06
		Valeurs brutes	Amortissements		
Ecart d'acquisition net	5 127	5 861	3 380	39 058	46 666
<b>Total</b>	<b>5 127</b>	<b>5 861</b>	<b>3 380</b>	<b>39 058</b>	<b>46 666</b>

Les tests de dépréciations effectués sur les UGT incluant des goodwills (sous-groupe Maison BURTIN, CHARMOY, BOIZEL, DE VENOGÉ) n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser. Les principales hypothèses de taux utilisées sont les suivantes :

- taux de progression annuelle des ventes au delà des prévisions à cinq ans : 3%
- taux d'actualisation : coût moyen pondéré du capital au 31 décembre 2007 : 6,40% (au 31 décembre 2006 : 6,2%)

Écarts d'acquisitions nets par société :

[en K€]	2007	2006	2005
Charmoy	4 023	4 023	4 023
Boizel	291	291	291
Philipponnat	234	234	234
De Venoge	356	356	356
Philipponnat Les Domaines Associés	223	223	223
Maison Burtin	41 539	41 539	
Le corroy	507		
<b>Total écarts non affectés</b>	<b>47 173</b>	<b>46 666</b>	<b>5 127</b>

L'affectation en juste valeur selon la méthode de l'acquisition à la date de prise de contrôle du Groupe Maison Burtin au 01/04/2006 se présente de la manière suivante:

- stock : 33 672 K€
- marques : 7 541 K€
- impôt sur déficits et dégrèvement : + 13 911 K€
- fiscalité différée sur stocks et marques : - 12 222 K€
- écart d'acquisition non affecté (goodwill): 39 058 K€

Le goodwill affecté suite à l'acquisition de Maison BURTIN a été déterminé en tenant compte des facteurs suivants :

- la perspective d'une rentabilité future améliorée après restructuration de Maison BURTIN
- la renégociation des contrats de financement
- le repositionnement stratégique des produits
- les contrats d'approvisionnement auprès du vignoble.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et jusqu'à l'achèvement de la comptabilisation initiale du Groupe Maison Burtin, aucun ajustement du goodwill initial n'a été effectué.

L'acquisition de la SCEV Le Corroy pour 832 K€, a généré :

- un écart d'évaluation brut de fiscalité latente d'un montant de 446 K€ affecté aux stocks (cf B.5).
- un écart d'acquisition pour 507 K€.

## B.2. MARQUES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et font l'objet ainsi que les écarts d'acquisition d'un test de perte de valeur. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice.

La variation des immobilisations incorporelles par catégorie d'immobilisation s'analyse de la façon suivante :

Valeurs brutes [en K€]	Valeurs brutes 01/01/2007	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2007
Marques	69 435				1 829	71 264
Autres	4 373		125	( 29)		4 469
<b>Total brut ( a )</b>	<b>73 808</b>		<b>125</b>	<b>( 29)</b>	<b>1 829</b>	<b>75 733</b>

Amortissements [en K€]	Valeurs brutes 01/01/2007	Variation de périmètre	Acquisitions	Amortissement ou dépréciation	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2007
Marques				155	1 829	1 984
Autres	2 049			545		2 593
<b>Total amortissements ( b )</b>	<b>2 049</b>			<b>700</b>	<b>1 829</b>	<b>4 576</b>

<b>Valeur nette ( a ) - ( b )</b>	<b>71 759</b>					<b>71 157</b>
-----------------------------------	---------------	--	--	--	--	---------------

Valeurs brutes [en K€]	Valeurs brutes au 01/01/2006	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2006
Marques	2 940	58 354	8 141			69 435
Autres	625	4 396	38	( 686)		4 373
<b>Total brut ( a )</b>	<b>3 565</b>	<b>62 750</b>	<b>8 179</b>	<b>( 686)</b>	<b>-</b>	<b>73 808</b>

Amortissements [en K€]	Valeurs brutes au 01/01/2006	Variation de périmètre	Acquisitions	Amortissement ou dépréciation	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2006
Autres	286	1 795	397	( 428)		2 049
<b>Total amortissements ( b )</b>	<b>286</b>	<b>1 795</b>	<b>397</b>	<b>( 428)</b>	<b>-</b>	<b>2 049</b>

<b>Valeur nette ( a ) - ( b )</b>	<b>3 279</b>					<b>71 759</b>
-----------------------------------	--------------	--	--	--	--	---------------

La rubrique « autres immobilisations incorporelles » concerne principalement des logiciels.

Valeur nette des marques :

Valeur nette des marques	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Boizel	697	697	697
Lanson	54 759	54 759	
Besserat de Bellefon	11 106	11 106	
Ferdinand Bonnet	445	600	
Abel Lepitre	150	150	150
Divers	2 123	2 123	1 452
<b>Total</b>	<b>69 280</b>	<b>69 435</b>	<b>2 299</b>

La marque Ferdinand Bonnet a fait l'objet d'une dépréciation de 155 K€.

### B.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### B.3.1. Les immobilisations présentées au bilan s'analysent comme suit :

Valeurs brutes [en K€]	Valeurs brutes 01/01/2007	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2007
Terrains	11 386	-	596	(17)	(2 640)*	9 325
Vignobles	30 862	-	5 837	(153)	11 140*	47 686
Construction	54 424	-	210	-	(4 966)	49 668
Aménagement, construction	3 156	-	271	-	4 962	8 389
Installation, matériel et outillage	74 369	99	3 758	(379)	318	78 165
Installations générales	543	-	94	(290)	4 166	4 513
Matériel transport	275	32	49	(52)	986	1 290
Matériel mobilier bureau	619	2	151	(11)	1 413	2 174
Immobilisation en cours	376	-	2 357	-	(243)	2 490
Autres immobilisations	6 566	-	-	-	(6 566)	-
<b>Total</b>	<b>182 575</b>	<b>133</b>	<b>13 323</b>	<b>(902)</b>	<b>8 570</b>	<b>203 699</b>
Locations financières	634		410			1 043
<b>Total brut (a)</b>	<b>183 209</b>	<b>133</b>	<b>13 733</b>	<b>(902)</b>	<b>8 570</b>	<b>204 742</b>

\* Les 2.640 K€ « autres mouvements terrains » correspondent à un reclassement comptable d'un vignoble, cette information n'ayant pas été disponible à la clôture de l'exercice 2006 ; les 11.140 K€ « autres mouvements vignobles » intègrent notamment ces 2.640 K€. Cette information ne figure pas dans les comptes arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 mars 2008.

Amortissements et dépréciations [en K€]	Montant au 01/01/07	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2007
Terrains	48	-	43	-	(30)	61
Vignobles	1 350	-	91	-	30	1 470
Construction	20 509	-	1 509	-	(1 854)	20 165
Aménagement, construction	1 969	-	484	(1)	1 849	4 300
Installation, matériel et outillage	50 364	71	3 560	(310)	360	54 045
Installations générales	5 853	-	143	(222)	(2 177)	3 596
Matériel transport	228	29	38	(53)	858	1 101
Matériel mobilier bureau	467	2	107	(49)	1 272	1 799
<b>Total Amortissements (b)</b>	<b>80 787</b>	<b>102</b>	<b>5 974</b>	<b>(635)</b>	<b>308</b>	<b>86 536</b>

Locations financières mobilières (c)	597	-	80	-	-	677
<b>valeurs nettes (a) - (b) - (c)</b>	<b>101 825</b>					<b>117 530</b>

Valeurs brutes [en K€]	Valeurs brutes 01/01/2006	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2006
Terrains	9 329	12 620	278	(10 847)	6	11 386
Vignobles	27 822	2 606	455	(21)	-	30 862
Construction	13 383	49 854	1 336	(10 149)	-	54 424
Aménagement, construction	2 903	-	265	(12)	-	3 156
Installation, matériel et outillage	8 776	67 200	1 458	(3 069)	4	74 369
Installations générales	529	-	14	-	-	543
Matériel transport	258	-	24	(8)	-	275
Matériel mobilier bureau	568	-	73	(21)	-	619
Immobilisation en cours	839	500	49	(1 011)	-	376
Autres immobilisations	-	7 299	114	(848)	0	6 566
<b>Total</b>	<b>64 407</b>	<b>140 079</b>	<b>4 066</b>	<b>(25 986)</b>	<b>10</b>	<b>182 575</b>
Locations financières	2 608	-	-	(1 974)	-	634
<b>Total brut (a)</b>	<b>67 015</b>	<b>140 079</b>	<b>4 066</b>	<b>(27 960)</b>	<b>10</b>	<b>183 209</b>

Amortissements et dépréciations [en K€]	Montant au 01/01/06	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2006
Terrains	-	1 126	19	(1 098)	-	47
Vignobles	1 243	-	107	-	-	1 350
Construction	5 281	21 053	1 532	(7 357)	(1)	20 509
Aménagement, construction	1 740	-	241	(12)	-	1 969
Installation, matériel et outillage	6 183	44 014	2 959	(2 781)	(10)	50 364
Installations générales	485	6 012	179	(825)	2	5 853
Matériel transport	211	-	20	(4)	-	228
Matériel mobilier bureau	417	-	53	(5)	2	467
<b>Total amortissements (b)</b>	<b>15 561</b>	<b>72 206</b>	<b>5 110</b>	<b>(12 082)</b>	<b>(8)</b>	<b>80 787</b>
Locations financières (c)	2 459	-	112	(1 974)	-	597
<b>Valeurs nettes (a) - (b) - (c)</b>	<b>48 996</b>					<b>101 826</b>

L'IAS 16 a été appliquée pour la première fois lors du passage aux IFRS à la clôture de l'exercice 2005. Les comptes pro forma 2004 normes IFRS tiennent compte de cette réévaluation.

Lors de cette première réévaluation, le Groupe n'a pas fait appel à un évaluateur indépendant mais s'est basé sur la connaissance que chaque dirigeant de filiale possède du marché foncier.

La cohérence de ces évaluations a été ensuite validée par les dirigeants du groupe. Ces évaluations sont rapprochées des transactions publiées par la SAFER.

L'incidence de cette première réévaluation présentée dans l'annexe comptable 2005 s'élève à 7 647 K€. L'impact sur les capitaux a été de 5 032 K€ et a généré une fiscalité différée passive de 2 615 K€.

A la clôture de l'exercice 2007, le Groupe a procédé à une estimation de la valeur de son vignoble sur la base de valeur attestée par des notaires. La fourchette de prix retenu, varie de 650 K€ à 1 000 K€ l'hectare, pour les vignes en pleine propriété libres.

1) En fonction de leur situation locative, (existence de baux à long terme), une décote peut-être opérée qui va de 1,3% à 1,5%, par année restant à courir. La décote est en général plafonnée à 30%.

2) En ce qui concerne les terres à vignes, leur valorisation libre peut s'évaluer dans une fourchette de 300 K€ à 350K€ l'hectare. En ce qui concerne les baux, les décotes ci-dessous s'appliquent.

3) En ce qui concerne la valorisation d'une nue propriété, celle-ci se fixe en application du barème du code général des impôts en fonction de la durée de l'usufruit temporaire qui appartient à une personne morale :

- si la personne morale est titulaire d'un usufruit temporaire pour une durée comprise entre 20 et 30 ans, cet usufruit représente 69% de la valeur de la pleine propriété, soit une nue propriété d'un montant de 31%.

- si la personne morale est titulaire d'un usufruit temporaire pour une durée comprise entre 10 et 20 ans, cet usufruit représente 46% de la valeur de la pleine propriété, soit une nue propriété d'un montant de 54%.

L'impact net de fiscalité sur les capitaux propres 2007 s'élève à 5 428K€.

### B.3.2. Détail des locations financières :

[en K€]	Valeurs brutes au 01/01/07	Amortissements au 01/01/2007	Locations financières soldés au 01/01/2007	Amortissements locations financières soldés au 01/01/2007	Acquisition	Valeurs brutes au 31/12/2007	Dotation	Total amortissements	Valeur nette comptable au 31/12/2007
Chanoine	520	496	1 471	1 471		520	24	520	-
Philipponnat	114	101	-	-	410	524	56	157	367
<b>Total</b>	<b>634</b>	<b>597</b>	<b>1 471</b>	<b>1 471</b>	<b>410</b>	<b>1 044</b>	<b>80</b>	<b>677</b>	<b>366</b>

[en K€]	Valeurs brutes au 01/01/06	Amortissements au 01/01/2006	Locations financières soldés au 01/01/2006	Amortissements locations financières soldés au 01/01/2006	Valeurs brutes au 31/12/2006	Dotation	Total amortissements	Valeur nette comptable au 31/12/2006
Maison Alexandre Bonnet	44	41	44	44	-	3	-	-
Vignobles Alexandre Bonnet	119	119	119	119	-	-	-	-
Présoirs Alexandre Bonnet	313	309	313	313	-	3	-	-
Champagne Chanoine	1 990	1 878	1 471	1 471	520	89	496	24
Champagne Boizel	28	25	28	28	-	3	-	-
Champagne Philipponnat	114	87	-	-	114	14	101	14
<b>Total</b>	<b>2 608</b>	<b>2 459</b>	<b>1 974</b>	<b>1 974</b>	<b>634</b>	<b>112</b>	<b>597</b>	<b>37</b>

### B.4. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Le Groupe détient une participation de 50% dans la SARL ROGGE. Cette participation a été évaluée suivant un multiple de la moyenne de la capacité d'autofinancement.

[en K€]	2007	2 006	2 005
Brut	89	51	15
Dépréciation	-	-	-
<b>Net</b>	<b>89</b>	<b>51</b>	<b>15</b>

[en K€]	2 007		2 006		2 005
	brut	dépréciation	net	net	net
Autres titres de participations	67	(26)	41	40	34
Titres immobilisés	6	(0)	6	4	4
Prêts	1 586	(915)	672	402	9
Autres	268	(1)	267	316	34
<b>Net</b>	<b>1 927</b>	<b>(942)</b>	<b>985</b>	<b>762</b>	<b>81</b>

Les prêts correspondent principalement à des prêts accordés à des partenaires viticulteurs et sont couverts par des garanties.

Échéancier des actifs financiers :

En K€	Valeur au bilan	Valeur nominale	-1 an	+1an à -5ans	+5 ans
Titres de participation	130	156			156
Autres actifs financiers	6	6			6
Prêts et créances	672	1 586	1 043	278	265
Autres actifs non courants	267	268			268
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>1 074</b>	<b>2 016</b>	<b>1 043</b>	<b>278</b>	<b>695</b>

### B.5. STOCKS

Les stocks sont classés en actifs courants. En effet, bien que la rotation soit supérieure à un an, ce classement est justifié par le fait qu'il existe un marché inter-champagne actif : tout produit stocké quel que soit son stade d'avancement est en effet susceptible d'être vendu.

[en K€]	Brut	Imputation écart	Dépréciation	Net 31/12/2007	Net 31/12/2006	Net 31/12/2005
Matières premières et produits en cours	7 902	-	( 838)	7 064	54 661	2 133
Marchandises et produits finis	422 784	-	( 1 465)	421 319	388 387	110 646
Ecart d'évaluation stock Bonnet	1 329	( 1 329)	-	-	-	-
Ecart d'évaluation stock Burtin	33 672	( 29 645)	-	4 027	17 820	-
Ecart d'évaluation stock Le Corroy	446	( 13)	-	433	-	-
<b>Total</b>	<b>466 133</b>	<b>( 30 988)</b>	<b>( 2 303)</b>	<b>432 842</b>	<b>460 868</b>	<b>112 778</b>

Le Groupe possède un stock de 63 millions équivalent bouteilles.

La valeur comptable du stock inclut l'impact de la mise à la valeur de marché des raisins provenant des vignobles du Groupe.

[en K€]	2007	2006	2005
Mise à la valeur de marché	3 829	3 002	2 310
Incidence sur le résultat	1 027	691	608
Fiscalité différée	( 354)	( 232)	( 212)
<b>Incidence nette sur le résultat</b>	<b>673</b>	<b>459</b>	<b>395</b>

### B.6. CLIENTS ET CREANCES RATTACHEES

[en K€]	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Créances à valeur nominale	151 473	139 614	37 894
Dépréciation	( 636)	( 1 045)	( 385)
<b>Total</b>	<b>150 837</b>	<b>138 569</b>	<b>37 509</b>

En K€	31/12/2006	Dépréciations	Reprise de dépréciation	Ecart de conversion	31/12/2007
Provisions sur créances clients	1 045	118	( 525)	2	636
Provisions sur autres créances	107	-	-	-	107
<b>Total</b>	<b>1 152</b>	<b>118</b>	<b>( 525)</b>	<b>2</b>	<b>743</b>

Les effets remis à l'escompte et les effets remis à l'encaissement ont été rattachés aux comptes clients.

Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison de leur nombre élevé.

L'intégralité du risque crédit est assurée auprès de compagnies d'assurance crédit.

Le montant des créances en souffrance non dépréciées n'est pas significatif.



#### B.7. AUTRES ACTIFS COURANTS

[en K€]	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Créances d'impôts et taxes hors impôt sur les résultats	14 339	9 889	2 042
Fournisseurs : avances et acomptes	4 366	6 045	1 475
Charges constatées d'avance	1 800	2 165	1 244
Autres créances	1 805	239	1 575
<b>Total</b>	<b>22 309</b>	<b>18 338</b>	<b>6 336</b>

Les créances d'impôt représentent pour l'essentiel la TVA déductible pour 10 862K€ et des acomptes d'impôts sociétés pour 2 493K€.

Les charges constatées d'avance représentent pour l'essentiel des charges sur vins en « réserve qualitative », donc légalement non commercialisables et des intérêts sur emprunt constatés d'avance.

#### B.8. CAPITAUX PROPRES

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Nombre total d'actions	4 591 672	4 591 672	1 136 918
Nombre d'actions émises et entièrement libérées(après division)	-	44 000	-
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-	-	-
valeur nominale de l'action	5	5	10
Capital social	22 958 360	22 958 360	11 369 180
Actions de la société détenues par le groupe	8 120	8 120	2 030

Le 3 juillet 2006, le nominal de l'action a été divisé par 4, multipliant ainsi par autant le nombre d'actions.

En 2005, le Groupe a acquis 2030 actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE qui sont venues en diminution des capitaux propres.

[en K€]	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capital	22 958	11 369	11 369
Augmentation de capital	-	11 589	-
O.R.A	22 700	22 700	-
Annulation auto contrôle	( 147)	( 147)	( 147)
Prime d'émission	2 546	2 546	2 109
Réserve légale	2 296	1 137	1 128
Autres réserves	41 381	29 403	34 260
Réévaluation vignes	10 460	5 032	5 032
Juste valeur	72	35	-
T.I.E	-	39	-
Ecart actuariel sur avantage du personnel	( 4)	211	-
Dividendes	( 1 513)	( 1 490)	( 1 466)
Résultat de l'exercice	21 372	14 809	7 942
<b>Total capitaux propres</b>	<b>122 121</b>	<b>97 233</b>	<b>60 227</b>

Les principales caractéristiques des obligations remboursables en actions sont mentionnées au point 2.2.4.

4. Situation financière  
Boizel Chanoine Champagne

Intérêts minoritaires :

[en K€]	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts minoritaires début d'exercice	10	8	6
Dividendes versés	(2)	(1)	(1)
Résultat fin d'exercice	5	3	3
Intérêts minoritaires à la clôture de l'exercice	12	10	8

Résultat par action :

[en €]	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
	avant dilution	avant dilution	avant dilution	après dilution	après dilution	après dilution
résultat avant impôt	7,08	4,85	10,86	6,47	4,52	10,86
résultat net part du groupe	4,66	3,24	7,05	4,26	3,02	7,05

Nombre moyen d'actions (*en milliers*):

	2007	2006	2005 (1)	2005 (2)
Résultat net, part du Groupe en K€	21 367	14 805	7 938	7 938
Nombre moyen d'actions en circulation	4 592	4 582	4 512	1 128
Nombre moyen d'actions auto-détenues	8	8	8	2
Nombre moyen d'actions avant dilution	4 584	4 574	4 504	1 126
Résultat net, part du Groupe par action (en euros)	4,66	3,24	1,76	7,05
Nombre moyen d'actions avant dilution	4 584	4 574	4 504	1 126
Effet de dilution des obligations remboursables en action	430	336	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation après effets de dilution	5 014	4 910	4 504	1 126
Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)	4,26	3,02	1,76	7,05

(1) après division du nominal

(2) avant division du nominal

Au 31 décembre 2007 le capital social était composé de 4 591 672 actions, dont 3 861 901 actions ayant un droit de vote double.

Dividende par action :

[en €]	2007	2006	2005	2004	2003
Dividende	0,40 €	0,33 €	0,325 €	0,325 €	0,25 €

Cet historique tient compte de la division du nominal le 3 juillet 2006.

Plan de stock option :

Le conseil d'administration du 15/03/2007 a consenti à 21 personnes salariées des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de capital. Les principales caractéristiques de ce plan sont présentées ci-dessous.

PLAN 2007	
Date d'assemblée	19 mai 2006
Date du Conseil d'administration	15 mars 2007
Nombre de salariés ou de mandataires sociaux concernés	21
Nombre total d'actions pouvant être achetées dont par :	55 000
• les mandataires sociaux	0
• les dix premiers attributaires salariés	49 000
Point de départ d'exercice des options	15 mars 2010
Date d'expiration	15 septembre 2010
Prix de souscription (en %) de la moyenne des vingt séances de bourses précédant l'octroi	95 %
Cours en closing price au 15/03/2007	42,50€
Prix de souscription (par action et en euros)	41,12
Période d'acquisition des droits	3 ans
Période d'exercice	6 mois
Taux de perte des droits	3%
Volatilité attendue annuelle	27,5%
Dividende annuel attendu par action	0,33€
Dividende yield	1%
Taux sans risque sur 3 ans	3,60%
Modalités d'exercice (si le plan comporte plusieurs tranches)	-
Nombre d'actions souscrites au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	55 000

#### B.9. ENDETTEMENT ET TRESORERIE

Dette financière nette :

[en K€]	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Dette financière à long terme	499 767	545 269	87 403
Dette financière à court terme	10 377	22 353	18 309
Dette financière brute	510 144	567 621	105 713
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 112	14 909	774
Dette financière nette	494 032	552 712	104 938

#### 4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

La dette financière brute se ventile par nature de la façon suivante :

[en K€]	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'investissement)	112 486	105 334	8 069
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'exploitation)	387 281	439 934	79 334
<b>Dette financière brute à long terme</b>	<b>499 767</b>	<b>545 268</b>	<b>87 403</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'investissement)	2 032	4 226	4 304
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'exploitation)	-	-	-
Contrats de location financement	367	37	150
Découverts bancaires	6 940	16 766	13 836
Intérêts courus	1 038	1 324	20
<b>Dette financière brute à court terme</b>	<b>10 377</b>	<b>22 353</b>	<b>18 309</b>
<b>Dette financière brute</b>	<b>510 144</b>	<b>567 621</b>	<b>105 713</b>

L'analyse de la dette financière brute se présente ainsi :

[en K€]	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux variable	142 274	247 621	105 713
Taux fixe	367 870	320 000	
<b>Total</b>	<b>510 144</b>	<b>567 621</b>	<b>105 713</b>

Compte tenu de la structure de la dette au 31/12/2007, une hausse de un point des taux d'intérêts aurait un impact négatif de 1,4 M€ sur le résultat financier.

Les emprunts sont souscrits en totalité en euros et sont, dans leurs quasi-totalités, assortis de sûretés réelles consistant principalement en des nantissements, cautions solidaires, promesses d'hypothèques ou warrants pour les crédits finançant les stocks. (voir B.12)

Échéancier de la dette financière :

En K€	Valeur au bilan	-1 an	+1an à - 5ans	+5 ans
<b>Emprunts et dettes financières non courants</b>				
courants	499 767	-	181 496	318 271
<b>Passifs non courants</b>	<b>499 767</b>	<b>-</b>	<b>181 496</b>	<b>318 271</b>
<b>Emprunts et dettes financières courants</b>				
	2 032	2 032	-	-
Intérêts courus	1 038	1 038	-	-
Concours bancaires	6 940	6 940	-	-
Autres dettes financières	367	136	231	-
<b>Passifs courants</b>	<b>10 377</b>	<b>10 146</b>	<b>231</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>510 144</b>	<b>10 146</b>	<b>181 727</b>	<b>318 271</b>

Maturité des intérêts futurs :

La maturité des intérêts d'emprunt a été déterminée en scindant en deux grandes catégories les emprunts.

Les emprunts finançant les stocks : En retenant l'hypothèse que les stocks (et par conséquent leurs financements) sont constants d'une année sur l'autre, la charge d'intérêt générée chaque année serait de l'ordre de 15 M€ en retenant pour les années futures la même répartition fixe / variable observée en 2007. Il a été retenu pour le taux variable futur, un taux de 4,47% qui correspond à la moyenne 2007 de l'euribor majorée d'une marge bancaire.

Les emprunts finançant les investissements : La maturité des intérêts d'emprunt s'analyse comme suit :

En K€	-1 an	+ 1an - 5ans	+5 ans
Intérêts d'emprunt finançant des investissements	5 000	14 000	4 000

Détail trésorerie et équivalent trésorerie :

[en K€]	2007	2006	2005
Valeurs mobilières de placements	8 210	8 393	-
Disponibilités	7 902	6 516	774
<b>Sous total</b>	<b>16 112</b>	<b>14 909</b>	<b>774</b>
Concours bancaires	6 940	16 766	13 836
<b>Total trésorerie nette à la clôture</b>	<b>9 172</b>	<b>( 1 857)</b>	<b>( 13 062)</b>

La devise des dettes financière est l'euro.

#### B.10. IMPOTS

Les actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

[en K€]	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Réévaluation des terres à vignes	5 465	2 615	2 615
Mise à la valeur de marché de la récolte	1 328	1 034	802
Impôts sur les retraitements des provisions réglementées	5 671	5 871	-
Impôts sur retraitement de crédit bails	1 995	2 057	-
Impôts sur écart net affecté aux stocks	1 386	6 135	-
Impôts sur l'élimination des marges sur stocks	( 2 533)	( 1 888)	( 503)
Impôts sur les avantages du personnel	( 2 709)	( 2 899)	( 227)
Autres impôts	1 060	978	( 182)
<b>Total</b>	<b>11 664</b>	<b>13 904</b>	<b>2 505</b>
Rapprochement avec le bilan :			
Actif d'impôt différé	( 6 072)	( 5 626)	( 912)
Passif d'impôt différé	17 736	19 530	3 417
<b>Total net</b>	<b>11 664</b>	<b>13 904</b>	<b>2 505</b>

#### B.11. RETRAITES ET AUTRES ENGAGEMENTS

##### B.11.1 Engagements vis à vis du personnel

[en K€]	Solde à l'ouverture	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2007
Engagements vis à vis du personnel	8 285	-	146	( 599)	-	7 832

[en K€]	Solde à l'ouverture	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2006
Engagements vis à vis du personnel	657	4 110	603	( 582)	3 496	8 285

#### 4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

##### Détail des IFC

Dette actuarielle en K€	Montant
Dette actuarielle à l'ouverture	3 885
Coût des services passés	416
Prestations versées	( 236)
Gain actuariel	( 535)
Dette actuarielle à la clôture	3 531
Couverture des engagements en K€	Montant
Valeurs des actifs de couverture à l'ouverture	103
Rendement des actifs de régime	( 32)
Valeur des actifs de couverture à la clôture	71
Coût des services passés en K€	Montant
Coût annuel des prestations	234
Coût financier	185
Rendement des actifs	3
Coût des services passés	416

Tableau de réconciliation de la provision retraite entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2007 :

[en K€]	2007	2006	2005
Dette actuarielle	3 531	3 885	756
Actifs de couverture	71	104	99
Situation financière	3 460	3 781	657

##### Détail de la provision mutuelle

[en K€]	Montant
Situation financière à l'ouverture	4 503
Coût des services passés	237
Prestations versées	( 146)
Gain actuariel	( 223)
Situation financière à la clôture	4 371

Coût des services passés :

[en K€]	Montant
Coût des services rendus	59
Coût financier	179
Charge de l'exercice	237

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont :

- 1) Financement des IFC des entreprises du Groupe
  - méthode de comptabilisation des écarts actuariels : Compte de résultat
  - taux d'actualisation : 5,30%
  - taux de rendement attendu des actifs : 3,78 %
  - taux d'augmentation des salaires : 3 %
  - turn over :
    - moins de 40 ans : 7%
    - de 40 à 50 ans : 4%
    - plus de 50 ans : 0%
  - taux d'inflation : 1 %
  - table de mortalité : TH ET TF 00-02
  - départ à la retraite : L'âge de départ à la retraite a été estimé à :

	Cadres	Agents d'encadrement	Employés ouvriers	VRP
Né après 1950	65 ans	63 ans	61 ans	65 ans
Autres	62 ans	60 ans	60 ans	65 ans

- Ces âges intègrent l'effet des dispositions de la loi Fillon. Les mesures anticipées pour 2008 paraissent avoir un impact négligeable sur ces âges de départ.

- valeur actuelle des engagements non financés : 3 460 K€
- valeur actuelle des engagements couverts par des actifs : 71 K€
- services passés non comptabilisés : 0€
- mesure de sensibilité des hypothèses :

variation de +/- 0,5% du taux actuariel : -4,16% / + 4,47%

variation de +/- 10% du taux de croissance des salaires : +2,82% / -2,71%

## 2) Financement des mutuelles de retraités

- méthode de comptabilisation des écarts actuariels : Compte de résultat
- taux d'actualisation : 5,30%
- taux de rendement attendu des actifs : TME -0,20 %
- taux d'augmentation des mutuelles : 2,5 %
- turn over :
  - moins de 40 ans : 7%
  - de 40 à 50 ans : 4%
  - plus de 50 ans : 0%

- valeur actuelle des engagements non financés : 4 371 K€

- valeur actuelle des engagements couverts par des actifs : 0€

- mesure de sensibilité des hypothèses :

variation de +/- 0,5% du taux actuariel : -6,05% / + 6,64%

variation de +/- 1% du taux de croissance de la mutuelle : +9,28% / -10,00%

### B.11.2 Autres provisions pour engagements

[en K€]	Solde à l'ouverture	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2007
Risques financiers	101	-	-	( 101)	-
Autres provisions	1 732	-	756	( 622)	1 867
<b>Sous total</b>	<b>1 833</b>	<b>-</b>	<b>756</b>	<b>( 723)</b>	<b>1 867</b>

[en K€]	Solde à l'ouverture	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2006
Risques financiers	-	-	101		101
Autres provisions	1 854	14 015	564	( 14 701)	1 732
<b>Sous total</b>	<b>1 854</b>	<b>14 015</b>	<b>665</b>	<b>( 14 701)</b>	<b>1 833</b>

### B.12 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Emprunts garantis par des sûretés réelles :

[en K €]	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Nantissement de titres	100 000	102 750	5 500
Nantissement de marque	475	575	-
Nantissement matériel	1 977	1 561	1 616
Warrants et gage avec dépossession sur stocks	385 520	438 634	78 034
Hypothèque immobilière	10 446	3 758	4 763
<b>Total</b>	<b>498 419</b>	<b>547 278</b>	<b>89 914</b>

Garanties données sur l'acquisition du sous groupe Maison BURTIN :

- 1) Nantissement de 15 130 125 actions ordinaires de SA Maison BURTIN d'une valeur nominale d'un euro donné par BOIZEL CHANOINE Champagne au profit de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance en garantie d'un prêt de 50 M€.
- 2) Nantissement de premier rang de 12 330 990 actions ordinaires de SA Maison BURTIN d'une valeur nominale d'un euro donné par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE au profit d'un pool bancaire, composé de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, de LCL, et SNVB en garantie d'un prêt de 50 M€.
- 3) Cession à titre de garantie dans le cadre de la loi Dailly au profit du pool bancaire, de la garantie d'actif et de passif accordée par les vendeurs, SA Société des Champagne Giesler, SAS Groupe Marne et Champagne et Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance et des garanties bancaires émises par UBS France SA d'ordre de la SAS Groupe Marne et de SA Société des Champagne Giesler en contre garantie de leur garantie d'actif passif.

Certaines filiales se sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins. Ces engagements portent sur des surfaces.

Dès lors, en raison des écarts pouvant affecter d'une année sur l'autre tant les rendements que les prix, la valeur de ces engagements ne peut pas être quantifiée avec une approximation raisonnable. Ces engagements représentent des atouts essentiels à l'activité d'une Maison de Champagne.

Le Groupe détient dans ses caves des vins bloqués provenant des récoltes antérieures à 2007. Ces vins appartiennent à des viticulteurs et des coopératives et constituent pour le Groupe une réserve qualitative.

Suite à l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN, la société a pris certains engagements vis à vis des banques notamment :

- à couvrir sa dette contre le risque de taux pour trois ans minimum et pour un montant minimum de 50 % du prêt. (Les emprunts à taux fixe sont soustraits au risque de l'évolution des taux).
- maintenir sa participation à hauteur de 65 % dans le capital et les droits de vote de Maison BURTIN ;
- ne pas consentir de sûreté sur les 9,25 % de titres de Maison BURTIN non pris en gage au titre des crédits d'acquisition.
- ne pas contracter de dettes financières ou octroyer de garanties ou cautionnements autres que les dettes financières contractées par le Groupe dans la limite à tout moment pour l'ensemble des membres du Groupe d'un encours total cumulé de 700 M€ .
- ne pas procéder à une distribution de dividendes, de primes, d'acomptes sur dividendes ou de réserves pour quelque raison que ce soit (à l'exception du paiement d'un dividende annuel pour un montant global représentant au maximum 20 % du bénéfice distribuable de l'emprunteur).

Les engagements de locations simples non résiliables représentent un engagement total de 1 555 K€.

#### B.13. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

[en K€]	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Factures à recevoir	36 291	23 935	6 981
Fournisseurs et effets à payer	136 418	121 533	27 681
Sous total	172 709	145 467	34 662
Dettes fiscales et sociales	21 825	6 614	4 513
Total	194 534	152 081	39 175



#### B.14. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe exerce une seule activité qui consiste en l'élaboration et le négoce des vins de Champagne : aucune information sectorielle par secteur d'activité n'est donc donnée.

Ventilation du chiffre d'affaires par nature et par secteur géographique de commercialisation:

Chiffre d'affaires par nature :

[en K€]	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Ventes de marchandises	75 577	49 507	58 111
Productions vendues de biens	277 724	258 827	37 994
Prestations de services	6 119	2 978	1 022
<b>Total consolidé</b>	<b>359 420</b>	<b>311 313</b>	<b>97 128</b>

Chiffre d'affaires par secteur géographique :

Chiffre d'affaires par localisation des clients	2007	2006	2005
France	219 347	207 498	57 320
Europe(hors France)	120 449	88 927	36 938
Amérique	4 641	4 064	1 451
Asie-Océanie	9 413	7 398	1 259
Autres régions	5 570	3 426	161
<b>total</b>	<b>359 420</b>	<b>311 313</b>	<b>97 128</b>

Ventilation de la valeur comptable des actifs sectoriels :

actif du bilan en K€	2007	2006	2005
France	853 205	842 589	215 810
Europe(hors France)	16 213	16 553	-
Amérique	125	234	-
<b>total</b>	<b>869 543</b>	<b>859 376</b>	<b>215 810</b>

Analyse des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles par secteur géographique :

Investissements ( immobilisations corporelles) en K€	2007	2006	2005
France	13 717	4 041	3 764
Europe(hors France)	17	25	-
<b>total</b>	<b>13 734</b>	<b>4 066</b>	<b>3 764</b>

Investissements ( immobilisations incorporelles) en K€	2 007	2 006	2 005
France	125	8 179	10
<b>total</b>	<b>125</b>	<b>8 179</b>	<b>10</b>

#### B.15. VARIATION DES STOCKS

L'effet réducteur sur la marge brute de l'affectation du coût d'acquisition du sous groupe Maison Burtin au stock s'élève à 13 792 K€ en 2007 et 15 852 K€ en 2006.

#### B.16. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les frais de personnel incluent les salaires, charges sociales y afférents, la participation des salariés au résultat de l'entreprise ainsi que les provisions mutuelles et indemnités fin de carrière.

4. Situation financière  
Boizel Chanoine Champagne

	2007	2006	2005
Cadres et assimilés	154	154	180
Employés et ouvriers	294	311	334
V.R.P	139	180	184
<b>Total effectif présent au 31/ 12</b>	<b>587</b>	<b>645</b>	<b>698</b>
<b>Total équivalent temps plein</b>	<b>485</b>	<b>514</b>	<b>572</b>

Détail des frais de personnel :

[en K€]	2007	2006	2005
Salaires	21 398	18 789	5 423
Plan stock option	138		
Charges sociales	9 133	7 788	2 129
Participation	867	140	
Provision IFC	61	426	117
Provision mutuelle Maison Burtin	85	176	
Reprise provision IFC Maison Burtin	( 394)	( 459)	
Reprise provision mutuelle Maison Burtin	( 217)	( 122)	
<b>Total</b>	<b>31 070</b>	<b>26 738</b>	<b>7 669</b>

Au titre du droit individuel à la formation (DIF), les droits acquis par les salariés et non utilisés s'élevaient à 31 273 heures au 31/12/2007.

#### B.17. AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent principalement :

[en K€]	2007	2006	2005
Subvention d'exploitation	8	22	-
Reprise sur provisions et dépréciations	1 466	9 207	471
Autres produits d'exploitation	390	261	222
Autres charges d'exploitation	( 720)	( 8 230)	( 143)
<b>Total</b>	<b>1 144</b>	<b>1 259</b>	<b>550</b>

Le poste « autres charges d'exploitation » concerne des pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de :

- 650 K€ pour 2007,
- 8 173 K€ pour 2006.

Le poste « reprise sur dépréciation » correspond pour l'essentiel à des reprises de dépréciation sur stock et créances clients pour un montant de :

- 837 K€ pour 2007,
- 8 395 K€ pour 2006.

#### B.18. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

[en K€]	2007	2006	2005
Produits de cessions d'actifs	264	14 226	29
Produits sur opérations de gestion	844	2 360	9
Amortissement écart affecté à la créance fiscale	-	( 1 368)	-
Reprises sur provisions	576	15 577	3
<b>Sous total produits</b>	<b>1 685</b>	<b>30 795</b>	<b>41</b>

[en K€]	2007	2006	2005
Valeurs nettes des cessions d'actifs	( 272)	( 13 104)	( 17)
Charges sur opérations de gestion	( 6 366)	( 13 545)	( 5)
<b>Sous total charges</b>	<b>( 6 638)</b>	<b>( 26 649)</b>	<b>( 21)</b>

<b>Total</b>	<b>( 4 954)</b>	<b>4 146</b>	<b>20</b>
--------------	-----------------	--------------	-----------

Exercice 2007 :

La plus importante de ces charges concerne un contentieux chez Maison Burtin datant de 2004, donc antérieur à la reprise de l'entreprise en mars 2006, mais définitivement jugé en appel le 5 février 2008. Les écritures liées au dénouement de ce litige ont été passées dans les comptes 2007 de Maison Burtin et portent sur les « charges sur opérations de gestion » pour un montant de 6 125 K€.

Exercice 2006 :

Produits de cessions d'actifs et valeurs nettes de cessions d'actifs :

Ces rubriques concernent d'une part la cession des vignobles et des actifs bordelais au fermier qui était en litige avec Maison Burtin et d'autre part la cession d'un ensemble immobilier situé Avenue de Champagne à Epernay et non affecté à l'exploitation.

Reprises de provision :

Ces reprises de provision concernent les contentieux bordelais qui existaient avec le fermier.

Charges sur opérations de gestion :

Ces charges correspondent essentiellement à l'indemnité transactionnelle et abandon de créance consenti au fermier suite à la fin des contentieux bordelais.

Produits sur opérations de gestion :

Ces produits correspondent pour l'essentiel au remboursement des pénalités et intérêts moratoires d'une créance fiscale.

Amortissement écart affecté à la créance fiscale :

L'amortissement de l'écart affecté à la créance fiscale correspond à la part des intérêts moratoires liés au litige fiscal.

#### B.19. IMPOT SUR LES RESULTATS

Impôt sur les bénéfices :

[en K€]	2007	2006	2005
Impôts sur les résultats	16 256	( 1 319)	4 115
Impôts différés	( 5 187)	8 700	175
	11 068	7 380	4 289

Preuve d'impôt :

	2007	2006	2005
Résultat net consolidé part du Groupe	21 367	14 809	7 942
Charge d'impôt consolidée	11 068	7 380	4 289
Résultat consolidé avant impôt	32 435	22 189	12 231
Taux théorique	34,43%	33,43%	34,96%
Charge fiscale théorique	11 168	7 418	4 276
Différences permanentes comptables et fiscales	( 47)	326	
Ecart de taux d'impôts	( 390)	( 364)	13
Utilisation de déficits reportables antérieurs	( 396)		
Régularisation impôt société	371		
Activation de déficit antérieur	362		
Charge effective d'impôt	11 068	7 380	4 289

Toutes les sociétés sont intégrées fiscalement à l'exception de la société PHILIPPONNAT-Les Domaines Associés.

La convention d'intégration prévoit que chaque société filiale intégrée comptabilise son impôt comme si elle était non intégrée.

Le taux d'impôt sur les sociétés s'élève à 34,43 % du résultat net avant impôts et amortissements des écarts d'acquisition.

Les différences temporelles retraitées concernent pour l'essentiel :

- la contribution sociale de solidarité (Organic),
- la provision congés payés de certaines sociétés (historique ancien régime),
- l'élimination des marges sur stocks,
- les avantages du personnel,
- l'amortissement des écarts affectés aux stocks,
- la valorisation des stocks maison au prix du marché.

Déficit :

[en K€]	2007	2006	2005
Déficits fiscaux cumulés	-	1 217	557

#### B.20 AUTRES INFORMATIONS

Eléments concernant les entreprises liées :

Les transactions entre la société-mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes. Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent les principales opérations avec les sociétés dans lesquelles le Président du conseil d'administration est membre du conseil d'administration du groupe BCC.

[en K€]	Montants
Créances	22
Dettes	5
Ventes	339
Achats	2 774

Organes de direction :

Le conseil d'administration comprend 9 membres.

[en K€]	2007	2006	2005
Avantages à court terme	806	749	729
Charge liée aux plans d'options	-	-	-
Total	806	749	729

Les avantages à court terme comprennent la rémunération fixe et variable et les jetons de présence.

- avantages postérieurs à l'emploi : néant
- autres avantages à long terme : néant
- indemnités de fin de contrat de travail : néant
- paiements en actions : néant

## B.21 ÉVÉNEMENTS POST CLOTURE

Un arrêt de la cour d'appel de Paris du 5 février 2008, a condamné la société Maison Burtin à payer des honoraires d'intermédiation contestés et pour lesquels le Groupe avait obtenu gain de cause par jugement en première instance. Ce litige datant de 2004 est antérieur à la reprise de l'entreprise en mars 2006.

Une charge de 6 125 K€ a été comptabilisée au 31/12/2007 en « autres charges opérationnelles ».

## B.22 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Société	Sège	N°Sren	%de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Boizel Chanoine Champagne	Allée du vignoble 51100 Reims	389 391 434	100,00	100,00	Intégration globale
Champagne Boizel	46 avenue de Champagne 51205 Epernay	095 750 501	99,97	99,97	Intégration globale
Champagne Chanoine frères	Allée du vignoble 51100 Reims	329 165 344	99,94	99,94	Intégration globale
Champagne Philipponnat	13 rue du Pont 51160 Mareuil/ Ay	335 580 874	99,99	99,99	Intégration globale
Champagne de Venoge	46 avenue de Champagne 51205 Epernay	420 429 482	99,98	99,98	Intégration globale
Champenoise des Grands Vins	Allée du vignoble 51100 Reims	301 055 489	99,59	99,59	Intégration globale
Sodismar Champagne	46 avenue de Champagne 51205 Epernay	336 580 170	99,98	99,95	Intégration globale
Champagne Abel Lepitre	Allée du vignoble 51100 Reims	435 088 802	100,00	99,94	Intégration globale
Scea Philipponnat	13 rue du Pont 51160 Mareuil/ Ay	391 899 325	100,00	99,99	Intégration globale
Philipponnat Les Domaines Associés	13 rue du Pont 51160 Mareuil/ Ay	338 777 378	99,61	99,60	Intégration globale
Charmoy	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	407 655 224	99,99	99,99	Intégration globale
Maison Alexandre Bonnet	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	316 619 790	99,85	99,84	Intégration globale
Vignobles Alexandre Bonnet	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	338 260 052	100,00	99,99	Intégration globale
Pressoirs Alexandre Bonnet	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	341 336 451	99,97	99,81	Intégration globale
Maison Burtin	22 rue Maurice Cerveaux 51200 Epernay	095 850 624	99,99	99,99	Intégration globale
Champagne Lanson	66 rue de Courlancy 51100 Reims	381 835 529	100,00	99,99	Intégration globale
Espace Marne et Champagne	66 rue de Courlancy 51100 Reims	391 962 628	100,00	99,99	Intégration globale
Lanson International Diffusion	66 rue de Courlancy 51100 Reims	398 656 587	100,00	99,99	Intégration globale
Lanson International UK	18 Bolton street London W 177 PA	/	100,00	99,99	Intégration globale
Lanson International USA	1101 Brickell Avenue, suite 1202 Miami FL 33 131	/	100,00	99,99	Intégration globale
SNCAR	22 rue Maurice Cerveaux 51200 Epernay	424 834 448	100,00	99,99	Intégration globale
Lanson International Suisse	8 rue de Rive.Case postale 3370 CH 1211 Genève 3	/	100,00	99,99	Intégration globale
Scea des Vins Français	66 rue de Courlancy 51100 Reims	411 379 324	100,00	99,99	Intégration globale
Sci Val Ronceux	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	348 217 951	99,98	99,79	Intégration globale
Sci Des Vaucelles	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	341 203 305	99,90	99,71	Intégration globale
SCEV Le corroy	80 grande rue 10110 Landreville	380 509 893	100,00	99,99	Intégration globale

### 4.3. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE HOLDING

#### 4.3.1. Comptes sociaux au 31 décembre 2007

<b>Bilan Actif</b>				
	Brut	Amortissements	31/12/2007	31/12/2006
Autres immobilisations corporelles	4161	4161		75
Participations	166 078 226		166 078 226	166 078 226
<b>Actif immobilisé</b>	<b>166 082 387</b>	<b>4 161</b>	<b>166 078 226</b>	<b>166 078 301</b>
Autres créances	23 819 431		23 819 431	10 503 977
Disponibilités	464 355		464 355	714 029
<b>Actif circulant</b>	<b>24 283 786</b>		<b>24 283 786</b>	<b>11 218 006</b>
Charges constatées d'avance				23 919
<b>Total actif</b>	<b>190 366 173</b>	<b>4 161</b>	<b>190 362 012</b>	<b>177 320 225</b>

<b>Bilan Passif</b>		
	31/12/2007	31/12/2006
Capital social	22 958 360	22 958 360
Prime d'émission	2 546 202	2 546 202
Réserve légale	2 295 836	1 136 918
Réserves statutaires	8 598 907	6 487 018
Résultat	4 329 852	4 783 379
<b>Capitaux propres</b>	<b>40 729 157</b>	<b>37 911 877</b>
Produit des émissions de titres participatifs	22 700 000	
<b>Autres fonds propres</b>	<b>22 700 000</b>	
Emprunt remboursable en actions		22 700 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	100 038 053	103 164 900
Emprunts et dettes financières divers	14 509 746	12 780 295
Dettes fournisseurs et comptes attachés	297 208	130 741
Dettes fiscales et sociales	12 069 148	608 186
Autres dettes	18 700	24 227
<b>Total dettes</b>	<b>126 932 855</b>	<b>139 408 348</b>
<b>Total passif</b>	<b>190 362 012</b>	<b>177 320 225</b>
<b>Total exercice avec centimes</b>	<b>190 362 011,78</b>	<b>177 320 225,10</b>

<b>Compte de résultat</b>				
			31/12/2007	31/12/2006
	<i>France</i>	<i>Export</i>	Total	Total
Production vendue services	2 487 968		2 487 968	2 118 159
<b>Chiffre d'affaires net</b>			<b>2 487 968</b>	<b>2 118 159</b>
Reprise amortissements/transfert de charge			95 134	
Autres produits			15	14
<b>Total des produits exploitation</b>			<b>2 583 117</b>	<b>2 118 174</b>
Autres charges et charges externes			914 796	446 365
Impôts taxes et versements assimilés			37 959	20 330
Salaires et traitements			810 000	650 000
Charges sociales			303 081	218 064
Dotation aux amortissements			75	164
Autres charges			15 505	22 544
<b>Total charges exploitation</b>			<b>2 081 415</b>	<b>1 357 467</b>
<b>Résultat exploitation</b>			<b>501 702</b>	<b>760 706</b>
Produits financiers de participations			6 988 128	6 369 331
Autres intérêts et produits assimilés			319 832	193 841
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers</b>			<b>7 307 960</b>	<b>6 563 172</b>
Intérêts et charges assimilés			4 629 424	3 206 838
<b>Total charges financières</b>			<b>4 629 424</b>	<b>3 206 838</b>
<b>Résultat financier</b>			<b>2 678 536</b>	<b>3 356 333</b>
<b>Résultat courant avant impot</b>			<b>3 180 238</b>	<b>4 117 040</b>
Produits exceptionnels sur opération de gestion				
Produits exceptionnels sur opération en capital				
<b>Total produits exceptionnels</b>			<b>-</b>	<b>-</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion				771
Charges exceptionnelles sur opération en capital				
<b>Total charges exceptionnelles</b>			<b>-</b>	<b>771</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>-</b>	<b>-771</b>
Impôts sur les bénéfices			-1 149 614	-667 110
<b>Total des produits</b>			<b>9 891 077</b>	<b>8 681 346</b>
<b>Total des charges</b>			<b>5 561 225</b>	<b>3 897 966</b>
<b>RESULTAT NET</b>			<b>4 329 852</b>	<b>4 783 379</b>

### 4.3.2. Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2007

#### I/ Présentation de l'activité

L'activité de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est celle d'une holding. Sachant que les trois dirigeants du groupe sont rémunérés depuis le 1/10/1996 par la société holding, celle-ci est l'animatrice de l'ensemble des filiales spécialisées dans l'élaboration et la commercialisation de vins de champagne.

#### II/ Principes comptables

Les comptes sociaux sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France (art.9 et 11° du Code de Commerce – décret 83-1020 du 29 NOVEMBRE 1983).

##### II -1/ Principes généraux.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

Et ce, conformément aux règles de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les frais d'acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés en charges de même que les frais financiers.

##### II -2/ Principales méthodes utilisées :

Immobilisations financières : Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à son prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité, laquelle est déterminée par référence à la situation nette, à l'actif net comptable corrigé, à la valeur de rendement et aux perspectives d'évolution générale.

Créances et dettes : Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels : Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Note sur la comparabilité des comptes : La présentation des comptes annuels de cet exercice a été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

Les obligations remboursables en actions comptabilisées en dettes lors de l'exercice précédent ont été reclassées en « autres fonds propres » à la clôture de l'exercice 2007.



### III/ Notes sur le bilan

III-1/ Immobilisations incorporelles : Absence de mouvements.

III-2/ Immobilisations corporelles

<i>Valeur brute</i>	<i>Acquisition et apport</i>	<i>Valeur brute</i>
<i>31/12/2006</i>		<i>31/12/2007</i>
<b>4161</b>	0	<b>4161</b>

<i>Amortissements</i>	<i>Dotation</i>	<i>Amortissements</i>
<i>31/12/2006</i>		<i>31/12/2007</i>
<b>4086</b>	<b>75</b>	<b>4161</b>

Les durées d'usage d'amortissements précédemment retenues sont conformes aux durées réelles d'utilisation des actifs. De ce fait, nous n'avons procédé à aucun changement dans notre méthode d'amortissement.

III-3/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de :

	<i>31/12/2006</i>	<i>Acquisition ou apport</i>	<i>Diminution</i>	<i>31/12/2007</i>
Actions SA Boizel	5 762 020			5 762 020
Actions SA Chanoine Frères	2 200 419			2 200 419
Actions SA Philipponnat	9 477 783			9 477 783
Actions SAS De Venoge	1 251 664			1 251 664
Actions SAS Charmoy	24 153 056			24 153 056
Actions SAS OGV	518 292			518 292
Actions SA Lanson International	122 714 991			122 714 991
	<b>166 078 226</b>			<b>166 078 226</b>

Aucune provision n'a été comptabilisée au 31/12/2007 sur les titres de participation.

La participation SAS CHARMOY qui constitue une holding représente une détention indirecte de 100 % des sociétés suivantes :

- SAS Maison Alexandre BONNET, négociant en champagne
- SAS Vignobles Alexandre BONNET, société exploitant un vignoble en champagne
- SARL Pressoirs Alexandre BONNET, société de pressurage
- Société civile du VAL RONCEUX, propriétaire de vignes AOC
- Société civile DES VAUCELLES, propriétaire de terrains à bâtir.

La participation SA Maison BURTIN (ex Lanson International) négociant manipulant en champagne qui constitue une holding représente une détention indirecte de 100 % des sociétés suivantes :

- SAS Champagne Lanson, négociant en champagne
- Espace Marne et Champagne
- SNC Alfred ROTHSCHILD
- SNC Lanson International Diffusion
- Lanson International America Inc
- Lanson International UK limited
- MCD Deutschland Gmgh
- Lanson International Suisse
- SCEV Le Corroy
- SCEA des Vins Français.

Les renseignements financiers et les résultats des filiales et sous-filiales sont les suivants :

En €	% participation	Capital	Capitaux propres avant résultat 2007	Résultat net social
<u>FILIALES</u>				
CHAMPAGNE BOIZEL	99,97	6 468 000 €	7 334 399	2 034 024
CHAMPAGNE CHANOINE FRERES	99,94	3 060 000 €	4 994 554	3 060 777
CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	99,99	12 430 460 €	15 151 024	1 715 013
CHAMPAGNE DE VENOGÉ	99,98	3 000 000 €	3 217 168	778 662
CHARMOY	99,99	16 500 000 €	17 417 327	1 961 698
MAISON BURTIN	99,99	30 260 250 €	78 412 228	8 587 555
CGV	99,59	300 000 €	584 403	436 554
<u>SOUS-FILIALES</u>				
SODISMAR CHAMPAGNE ( a )	99,98	234 675 €	237 965	398
ROGGE ( a )	50,00	10 000 €	52 384	5 951
ABEL LEPITRE ( d )	100,00	250 000 €	327 523	84 263
SCEA PHILIPPONNAT ( c )	100,00	1 440 000 €	1 635 745	206 054
PHILIPPONNAT - LES DOMAINES ASSOCIES ( c )	99,61	460 000 €	588 223	286 518
MAISON ALEXANDRE BONNET ( b )	99,85	1 500 000 €	1 719 060	1 977 571
VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET ( b )	100,00	1 600 000 €	2 185 687	1 536 908
PRESSOIRS ALEXANDRE BONNET ( b )	99,97	79 888 €	920 697	54 863
SCI VAL RONCEUX ( b )	99,98	648 000 €	648 000	67 151
SCI VAUCELLES ( b )	99,90	16 784 €	16 784	(3848)
CHAMPAGNE LANSON ( e )	100,00	59 000 000 €	74 406 115	9 216 913
ESPACE MARNE ET CHAMPAGNE ( e )	100,00	3 400 000 €	3 406 070	108 624
SCEA DES VINS Français ( e )	100,00	1 500 €	(7718190)	(61242)
SNC AR ( e )	100,00	400 €	400	2 516 722
LANSON INTERNATIONAL AMERICAS Inc ( e )	100,00	1 USD	61 301	(58876)
LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION ( e )	100,00	4 500 €	4 573	1 035 963
LANSON INTERNATIONAL UK Limited ( e )	100,00	100 000 GBP	4 778 475	1 891 354
LANSON INTERNATIONAL SUISSE ( e )	100,00	700 000 CHF	61 354	(56832)
SCEV LE CORROY ( f )	100,00	32 776 €	36 452	191 696
M.C.D. DEUTCHLAND Gmgh ( e )	100,00			
PRESSOIR JEAN GAUDICHAU ( e )	20,00	25 000 €	38 537	59 130

En €	Chiffre d'affaires	Comptes courants
<u>FILIALES</u>		
CHAMPAGNE BOIZEL	20 959 145	-1 653 610
CHAMPAGNE CHANOINE FRERES	42 940 920	6 179 436
CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	11 211 244	-2 921 824
CHAMPAGNE DE VENOGÉ	10 084 439	-2 048 027
CHARMOY (ALEXANDRE BONNET)	0	2 520 478
MAISON BURTTIN	161 395 548	4 513 354
CGV	36 204 552	-833 235
<u>SOUS-FILIALES</u>		
SODISMAR CHAPAGNE ( a )	0	208
ROGGE ( a )	79 445	
ABEL LEPITRE ( d )	981 941	14 309
SCEA PHILIPPONNAT ( c )	362 911	
PHILIPPONNAT - LES DOMAINES ASSOCIES ( c )	5 009 837	
MAISON ALEXANDRE BONNET ( b )	25 519 638	-1 601 995
VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET ( b )	5 438 716	691 394
PRESSOIRS ALEXANDRE BONNET ( b )	584 206	46 720
CHAMPAGNE LANSON ( e )	109 499 489	4 575 192
ESPACE MARNE ET CHAMPAGNE ( e )	0	6 222
SNCAR ( e )	55 134 893	
LANSON INTERNATIONAL AMERICAS Inc ( e )	620 589	
LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION ( e )	219 595 418	
LANSON INTERNATIONAL UK Limited ( e )	38 828 629	
LANSON INTERNATIONAL SUISSE ( e )	186 780	
PRESSOIR JEAN GAUDICHAU ( e )	292 665	
SCEV LE CORROY ( f )	275 951	

Les comptes-courants créditeurs sont précédés par le signe(-).

- (a) Filiale de Boizel
- (b) Filiale de Charmoy
- (c) Filiale de Champagne Philipponnat
- (d) Filiale de Chanoine
- (e) Filiale de Maison Burtin
- (f) Filiale de Champagne Lanson

#### III-4/ Autres créances

Elles s'analysent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Etat impôts des sociétés	-	-
Etat TVA	-	2 047
Comptes-courants filiales	23 499 836	10 308 261
Produits à recevoir	319 595	193 669
<b>Total</b>	<b>23 819 431</b>	<b>10 503 977</b>

### III-5/ Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolués de la manière suivante au cours de l'exercice :

En €	31/12/2006	Affectation AGO 2007	Résultat 2007	31/12/2007
Capital	22 958 360			22 958 360
Prime émission	2 546 202			2 546 202
Réserve légale	1 136 918	1 158 918		2 295 836
Réserve contractuelle	6 487 018	2 111 888		8 598 907
Résultat	4 783 379	-4 783 379	4 329 852	4 329 852
	<b>37 911 877</b>	<b>-1 512 573</b>	<b>4 329 852</b>	<b>40 729 157</b>

Le capital se compose de 4 591 672 actions de 5 euros de nominale.

Les obligations remboursables en actions (ORA) initialement comptabilisées en « dettes financières » ont été reclassées à la clôture de cet exercice, en « autres fonds propres », conformément à l'avis de l'Ordre des experts-comptables.

### III-6/ Emprunts de dettes financières

En €	31/12/2007	à - 1 an	à + 1 an - 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières	100 000 000		53 571 428	46 428 572
Intérêts courus	38 053	38 053		
	<b>100 038 053</b>	<b>38 053</b>	<b>53 571 428</b>	<b>46 428 572</b>

Les dettes financières sont garanties par des nantissements :

- de 15 130 125 actions de SA Maison BURTIN pour 50 000 000 €
- de 12 330 990 actions de SA Maison BURTIN pour 50 000 000 €

Les dettes financières diverses 14 509 746 € correspondent aux comptes courants créditeurs de filiales ainsi qu'aux intérêts à payer sur ces comptes courants.

### III-7/ Dettes fiscales et sociales

Ces dettes correspondent pour l'essentiel aux primes à payer, cotisations sociales du 4<sup>e</sup> trimestre 2007, taxes assises sur les salaires de l'exercice, taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser et au solde de l'impôt sur les sociétés.

## IV/ **Notes sur le compte de résultat**

### IV-1/ Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est constitué exclusivement de prestations de services au profit des filiales.

En €	Chiffre d'affaires 2007	Chiffre d'affaires 2006
	2 487 968	2 118 159

IV-2/ Produits financiers

En €	31/12/2007	31/12/2006
Dividendes Boizel	2 147 742	1 801 332
Dividendes Chanoine	1 799 000	1 987 895
Dividendes Philipponnat	1 180 875	807 967
Dividendes Charmoy	1 401 400	1 078 000
Dividendes CGV	209 146	194 207
Dividendes De Venoge	249 965	499 930
Intérêts facturés aux filiales	319 595	193 665
Produits financiers divers	238	176
	<b>7 307 960</b>	<b>6 563 172</b>

IV-3/ Produits et charges exceptionnels Néant

IV-4/ Impôt sur les sociétés

Le produit d'impôt société est lié au déficit fiscal de Boizel Chanoine Champagne.

La convention d'intégration prévoit que chaque société filiale comptabilise son impôt comme si elle était non intégrée.

Au 31/12/2007, toutes les filiales intégrées ont été bénéficiaires. L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 34,43 %, compte-tenu de la contribution sociale de 3,3 %.

**V/ Autres éléments donnés**

V-1/ Accroissement et allègement de la dette future d'impôt : néant

V-2/ Rémunérations allouées aux dirigeants : la rémunération globale versée aux dirigeants en 2007 s'élève à 650 000€.

V-3/ Effectif : l'effectif au 31 décembre 2007 est de 3 personnes.

V-4/ Engagements donnés.

Nantissement des actions SA Maison Burtin pour garantie de	100 000 000 €
Caution pour le compte de Chanoine Frères	434 811 €
Caution pour le compte de Vignobles Alexandre Bonnet	218 962 €
	<hr/>
	100 653 773 €

## 4.4. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2006 ET 2005 EN NORMES IFRS ET COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2006

### 4.4.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2006 et 2005

#### Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2006 et 2005

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Chiffre d'affaires	311 313	97 128
Autres produits de l'activité		
Achats consommés	(162 706)	(1 888)
Charges de personnel	(26 738)	(7 669)
Charges externes	(27 615)	(10 845)
Impôts et taxes	(5 569)	(1 728)
Dotations aux amortissements	(6 889)	(1 870)
Dotations aux provisions	(1 519)	(65)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	(48 437)	11 259
Autres produits et charges d'exploitation	1 259	550
Résultat opérationnel courant	33 099	14 872
Autres produits et charges opérationnels	4 146	20
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>37 245</b>	<b>14 892</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	411	19
Coût de l'endettement financier brut	(15 466)	(2 680)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(15 055)</b>	<b>(2 661)</b>
Autres produits et charges financiers		
Charge d'impôt	(7 380)	(4 289)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
<b>Résultat net des sociétés consolidées</b>	<b>14 809</b>	<b>7 942</b>
part du groupe	14 805	7 938
intérêts minoritaires	4	3
Résultat par action en euros :		
Résultat net, part du Groupe par action avant dilution et division du nominal	12,95	7,05
Nombre d'actions retenu pour le calcul	1 143 417	1 126 110
Résultat net part du Groupe par action avant dilution et après division du nominal	3,24	1,76
Nombre d'actions retenu pour le calcul	4 573 667	4 504 440
Résultat net, part du Groupe par action après dilution et avant division du nominal	12,07	7,05
Nombre d'actions retenu pour le calcul	1 227 430	1 126 110
Résultat net, part du Groupe par action après dilution et après division du nominal	3,02	1,76
Nombre d'actions retenu pour le calcul	4 909 721	4 504 440

#### Commentaires sur le compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires 2006 du Groupe s'élève à 311 313 K€ contre 97 128 K€ en 2005.

Cette forte évolution du chiffre d'affaires résulte de l'acquisition le 22 mars 2006 de la société LANSON International, nouvellement dénommée MAISON BURTIN, pour un montant en numéraire de 122 715 K€.

Pour une meilleure visibilité, des comptes pro forma ont été établis pour 2006 sur une année complète. Ils font apparaître un chiffre d'affaires de 350 846 K€ et un résultat de 14 087 K€ inférieur de 4,88 % au résultat net des sociétés consolidées de 14 809 K€ en raison de l'amortissement de l'écart d'acquisition affecté aux stocks sur les bouteilles vendues au 1<sup>er</sup> trimestre 2006 et de la constatation d'un trimestre de frais financiers supplémentaires.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont analysés dans les notes B.1 à B.5 de l'annexe.

Les activités « bordelaises » du sous-groupe BURTIN ont été cédées le 30 juin 2006. Les litiges y afférents ont été résolus. L'impact sur le résultat opérationnel n'est pas significatif en raison des provisions pour risques constituées antérieurement.

Hors effet d'impôt, compte tenu du changement de périmètre, le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 37 245 K€ contre 14 892K€ en 2005. Ce résultat a été influencé par les retraitements suivants :

- l'imputation d'une partie des écarts d'évaluation affectés aux stocks pour 15 852 K€.
- l'imputation de l'écart d'évaluation affecté à la marque BESSERAT de BELLEFON pour un montant de 1 828 K€.

Le coût de l'endettement financier net de l'exercice s'établit à -15 055 K€ contre -2 661 K€ en 2005. Cette variation s'explique par les trois points suivants :

- la rémunération de la dette affectée à l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN,
- le coût du financement du vieillissement du stock du sous-groupe Maison BURTIN,
- la hausse des taux d'intérêt de référence sur l'ancien périmètre.

Après prise en compte de la charge d'impôt sur les résultats pour un montant de 7 380 K€ contre 4 289 K€ en 2005, le résultat net s'élève à 14 809 K€ contre 7 942 K€ en 2005.

Ce résultat net est en croissance de 86 % par rapport à 2005, il représente 4,76 % du chiffre d'affaires contre 8,18 % en 2005. Ce résultat peut être considéré comme satisfaisant compte tenu de l'ampleur du projet mis en œuvre.

La part des minoritaires dans le résultat reste stable à 4 K€ contre 3 K€ en 2005.

Le résultat par action après dilution passe de 1,76 € en 2005 à 3,02 € en 2006, il tient compte d'une part de la conversion des O.R.A. en décembre 2009 et d'autre part de la division par quatre du nominal effectuée en juillet 2006.

### Bilan consolidé

	31/12/2006	31/12/2005
<b>Actif [ en K€]</b>		
Écarts d'acquisition	46 666	5 127
Immobilisations incorporelles	71 760	3 279
Immobilisations corporelles	101 826	48 997
Actifs financiers non courants	813	96
Actif d'impôt différé	5 626	912
<b>Actif non courant</b>	<b>226 691</b>	<b>58 412</b>
Stocks et en-cours	460 868	112 778
Créances clients	138 569	37 509
Autres actifs courants	18 338	6 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 909	774
<b>Actif courant</b>	<b>632 684</b>	<b>157 398</b>
<b>Total Actif</b>	<b>859 376</b>	<b>215 810</b>

Après retraitement par affectation des écarts d'évaluation aux rubriques bilancielles concernées.

	31/12/2006	31/12/2005
<b>Passif [ en K€]</b>		
Capital	22 958	11 369
Primes d'émission	2 546	2 109
Réserves consolidées	56 913	38 803
Résultat	14 805	7 938
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>97 223</b>	<b>60 219</b>
Intérêts minoritaires	10	8
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>97 233</b>	<b>60 227</b>
Provisions pour risques et charges à long terme	1 833	1 854
Dettes financières à long terme affectées aux stocks	439 934	79 334
Dettes financières à long terme affectées aux investissements	105 334	8 069
Passifs d'impôt différé	19 530	3 417
Engagements envers le personnel	8 285	657
Autres dettes	-	-
<b>Passif non courant</b>	<b>574 917</b>	<b>93 331</b>
Dettes financières à court terme	22 353	18 309
Fournisseurs	145 467	34 662
Dettes fiscales et sociales	6 614	4 513
Autres passifs courants	12 792	4 768
<b>Passif courant</b>	<b>187 226</b>	<b>62 252</b>
<b>Total Passif</b>	<b>859 376</b>	<b>215 810</b>



### Commentaires sur le bilan consolidé

Le total du bilan consolidé du Groupe s'élève au 31 décembre 2006 à 859 376 K€, contre 215 810 K€ en 2005.

Cette forte progression est dû à l'intégration du sous groupe Maison BURTIN. L'actif non courant représente 226 691 K€ contre 58 412 K€ fin 2005. Il atteint ainsi 26 % du total bilan contre 27 % un an plus tôt.

Le montant des écarts d'acquisition passe de 5 823 K€ à 53 076 K€ compte tenu de la part affectée lors de l'acquisition du sous groupe Maison BURTIN.

Les autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 65 350 K€ contre 2 583 K€, ce poste intègre notamment les marques BESSERAT de BELLEFON et LANSON.

Les immobilisations corporelles représentent 85 111 K€ contre 32 243 K€ suite à l'intégration du sous groupe Maison BURTIN et aux acquisitions de l'exercice pour un montant de 4 066 K€.

Les actifs financiers non courants s'élèvent à 813 K€ et sont essentiellement constitués de prêts.

Les impositions différées s'élèvent à 5 626 K€ contre 912 K€ en 2005.

Les stocks s'élèvent à 460 868 K€ contre 112 778 K€ fin 2005 en raison principalement de l'intégration du stock du sous groupe Maison BURTIN.

La trésorerie ressort à 14 909 K€ contre 774 K€ en 2005.

Les capitaux propres part du Groupe avant affectation du résultat progressent sensiblement à 97 223 K€ grâce à l'augmentation du résultat net en croissance de 86 % et à l'intégration dans les fonds propres d'un emprunt obligataire remboursable en actions de 22 700 K€.

Les capitaux propres s'établissent après incorporation des intérêts minoritaires à 97 233 K€ soit 11 % du total bilan contre 28 % un an auparavant.

Les passifs non courants s'élèvent à 574 917 K€ dont 545 268 K€ au titre de la dette financière. La part relative des passifs non courants dans le total du bilan est en hausse significative, représentant 67 % contre 43 % en 2005.

La hausse de l'endettement intègre la dette d'acquisition pour 100 000 K€ ainsi que les lignes de financement des stocks du sous groupe Maison BURTIN.

Les passifs courants s'établissent à 187 226 K€ contre 62 252 K€ un an auparavant, leur part dans le total du bilan représente 22 %.

A l'intérieur de ces passifs courants les concours bancaires représentent 16 766 K€ et les échéances à moins d'un an de financement 5 587 K€.

**Tableau de variation des capitaux propres consolidés**

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
[en K€]						
Capitaux propres clôture 2004	11 279	1 751	34 270	47 300	6	47 306
Changement de méthodes comptables			5 984	5 984		5 984
Capitaux propres clôture 2004 corrigée	11 279	1 751	40 254	53 284	6	53 290
Opérations sur capital	90	358		448		448
Opérations sur titres auto-détenus			-147	-147		-147
Dividendes			-1 468	-1 468		-1 468
Résultat net			7 938	7 938		7 938
évaluation au prix de marché des vins bloqués			164	164		164
Impacts des engagements sociaux				0	2	2
Capitaux propres clôture 2005	11 369	2 109	46 741	60 219	8	60 227
Opérations sur capital	11589	437	-11480	546		546
Obligations remboursables en actions			22 700	22 700		22 700
Dividendes			-1490	-1 490		-1 490
Résultat net			14 805	14 805		14 805
Ecart de conversion			158	158		158
Impact première application IAS 39			39	39		39
Juste valeur participation Sarl Rogge			35	35		35
Impacts des engagements sociaux			211	211	2	213
Capitaux propres clôture 2006	22 958	2 546	71 719	97 223	10	97 233

Tableau de variation de la trésorerie consolidée

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
[en K€]			
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	14 809	7 942	6 582
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors actif circulant)	6 990	1 870	1 733
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés			
Autres produits et charges calculés			
Plus et moins values de cession	-2 137	-19	30
Profits et pertes de dilution			
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Dividendes (titres non consolidés)			
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>19 663</b>	<b>9 792</b>	<b>8 345</b>
Coût de l'endettement financier net	15 055	2 661	2 531
Charge d'impôt (y compris impôts différés)			
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>	<b>34 718</b>	<b>12 453</b>	<b>10 876</b>
<b>Impôts versés (B)</b>			
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (C)</b>	<b>-24 605</b>	<b>-15 289</b>	<b>-10 038</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)</b>	<b>10 113</b>	<b>-2 835</b>	<b>838</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 088	-3 487	-3 574
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14 231	29	3
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			
Incidence de variations de périmètre	-116 727	0	-129
Dividendes reçus (titres non consolidés)			
Variation des prêts et avances consentis			
Subvention d'investissements reçues			
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)</b>	<b>-106 584</b>	<b>-3 458</b>	<b>-3 700</b>
Augmentation de capital	548	448	0
Rachats et reventes d'actions propres			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 490	-1 466	-1 128
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-4	-1	-2
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	108 351	11 500	13 287
Remboursements d'emprunts	-7 374	-4 194	-11 310
Intérêts financiers nets versés (y compris contrat de location financement)	-15 055	-2 661	-2 531
Autres flux liés aux opérations de financement	22 700	0	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)</b>	<b>107 675</b>	<b>3 626</b>	<b>-1 685</b>
<b>Incidence des variations des cours des devises (G)</b>			
<b>Variation de la trésorerie nette (D + E + F + G)</b>	<b>11 205</b>	<b>-2 668</b>	<b>-4 547</b>
<b>Trésorerie de fin de période</b>	<b>-1 857</b>	<b>-13 061</b>	<b>-10 394</b>
<b>Trésorerie fin de période du sous-groupe Maison BURTIN</b>	<b>14 094</b>		

#### Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée détaille les principaux flux financiers de l'exercice 2006.

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net s'est élevée à 34 718 K€ contre 12 453 K€ un an plus tôt, elle est en très nette progression suite au changement de périmètre.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement de 24 605 K€ absorbe une partie de la capacité d'autofinancement.

L'activité génère un flux net de trésorerie positif de 10 113 K€.

Les investissements opérationnels du Groupe, y compris l'acquisition des immobilisations du sous-groupe Maison BURTIN, nets de cession se traduisent par un besoin de financement de 106 584 K€.

Les dividendes versés en 2006 par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE se sont élevés à 1 490 K€.

Les fonds propres ont augmenté de 0,55 M€ suite à la levée d'un programme de stocks options décidé par l'AGO mixte du 10 mai 2000.

Les fonds propres se sont également améliorés suite à l'émission d'Obligations Remboursables en Actions (O.R.A) pour un montant de 22 700 K€.

Afin de financer l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN, outre l'émission des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A), des financements classiques pour un montant global de 100 000 K€ ont été mis en place.

Les autres opérations liées aux financements se traduisent par une augmentation nette de l'endettement de 1 000 K€.

Les opérations de financement génèrent un flux de 107 675 K€.

A l'issue des opérations d'exploitation d'investissement et de financement, la trésorerie nette s'est améliorée de 11 205 K€.

Au terme des opérations de l'année 2006, la trésorerie nette s'élève à - 1 857 K€ contre - 13 061 K€ au 31 décembre 2005.

#### Faits marquants

Le Groupe a fait l'acquisition le 22 mars 2006 pour 122,7 M€ de la Société LANSON INTERNATIONAL. Dénommée à présent Maison BURTIN, cette société est propriétaire notamment de la marque BESSERAT de BELLEFON et de la société CHAMPAGNE LANSON.

### **Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2006**

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf information contraire.

#### Informations générales :

Le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE exerce son activité dans la production et la vente de vins de Champagne. Les principales marques commercialisées par le Groupe sont « BOIZEL », « CHANOINE FRERES », « TSARINE », « PHILIPPONNAT », « CLOS DES GOISSES », « ABEL LEPITRE », « DE VENOGÉ », « ALEXANDRE BONNET », « LANSON », « BESSERAT DE BELLEFON », « ALFRED ROTHSCHILD » ainsi que des contremarques et marques de distributeurs (M.D.D.).

La société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est une société anonyme dont le siège social est sis à Reims, allée du Vignoble.

Les actions de la société sont cotées à la bourse de Paris sur l'Eurolist d'Euronext compartiment B.

Les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31/12/2006 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 mars 2007 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2007.

## A- PRINCIPES COMPTABLES

### A.1. REFERENTIEL COMPTABLE RETENU

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2006 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 15 mars 2007 date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

Le Groupe a adopté les IFRS pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les états financiers de l'exercice 2004 ainsi que le bilan d'ouverture 2004, ont été retraités conformément à IFRS 1.

Les principaux retraitements avaient alors porté sur :

- la redéfinition du chiffre d'affaires (déduction des marges arrières),
- la réévaluation du vignoble (IAS16),
- la mise en valeur de marché de la production des vignobles (IAS 41).

Les normes IAS 32 et IAS 39 sont appliquées pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'effet de ce changement de méthode a été comptabilisé en fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'application de ces deux normes n'a pas eu d'impact significatif.

Les nouvelles normes suivantes, adoptées et entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes au 31 décembre 2006. Il s'agit principalement des normes :

- IFRS 4 révisée – « Contrats d'assurances – Contrats de garantie financière »,
- IAS 39 révisée – « Option juste valeur » et « Couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intra groupe futurs » et « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation – Contrats de garantie financière »
- IAS 19 – « Gains et pertes actuariels, régimes multi-employeurs et informations à fournir ».
- IAS 21 – « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »

Le groupe n'a pas appliqué de façon anticipée IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers », IAS 1 révisée « Amendements relatifs aux informations sur le capital », La norme IFRS 8 « Segments opérationnels », non encore approuvée par l'Union Européenne, n'a pas fait l'objet d'une application anticipée.

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de l'adoption de ces normes.

Les interprétations IFRIC applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2006 n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

### A.2. UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations qui sont communiquées sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Il est possible que les montants effectifs des éléments d'actif et de passif se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses et d'estimation, et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent principalement :

- l'évaluation des marques,
- les engagements de retraite et de prévoyance (IAS 19),
- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition non affectés,
- la valorisation des avantages issus de paiement en actions,
- l'évaluation des instruments financiers.

### **A.3. METHODES DE CONSOLIDATION**

Les filiales, dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Une seule société « SARL ROGGE » sous contrôle conjoint n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif.

### **A.4. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES**

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro. Les comptes des filiales utilisant une monnaie différente sont convertis en euros.

- aux cours de clôture pour les postes du bilan,
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres en « écarts de conversion ».

### **A.5. OPERATIONS EN DEVICES ET COUVERTURES DE CHANGE**

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en marge brute pour les opérations à caractère commercial,
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits en capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en marge brute pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture,

- en capitaux propres, en réserves de réévaluation, pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en marge brute lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture,
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture ; les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes en devises de filiales consolidées, la variation de leur valeur de marché est inscrite en capitaux propres, en écarts de conversion, à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (contrats à terme) pour couvrir son risque de change en Livre Sterling. Ils sont évalués à leur juste valeur. La variation de juste valeur de ces instruments financiers dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Au 31 décembre 2006, tous les contrats à terme étaient arrivés à échéance.

#### **A.6. MARQUES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Seules les marques, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges, ainsi que les frais de dépôt de marque.

L'ensemble des marques du Groupe ayant une durée de vie indéfinie, elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur revalorisation à l'aide d'un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur des critères établis lors de l'acquisition, se révèle inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée. (cf A.9)

#### **A.7. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3.

Les actifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée au poste « écart d'acquisition » qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an.

Ainsi, l'application de cette norme à l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN a abouti à la ventilation suivante :

- stock : 33 672 K€
- marques : 7 541 K€
- impôt sur déficits et dégrèvement : + 13 911 K€
- fiscalité latente sur stocks et marques : - 12 222 K€
- écart non affecté : 39 058 K€

#### **A.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des terres à vignes est constituée de leur coût d'acquisition.

Aucun frais financier n'est incorporé dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les terres à vignes ont été comptabilisées à leur valeur de marché lors du passage aux IFRS. Dans le contexte où les terres à vignes ne subissent pas de variation significative de leur valeur, le groupe a choisi d'utiliser la durée maximale posée par IAS 16 à savoir cinq ans entre deux réévaluations comptables. Cependant, si une variation significative est constatée dans le délai de cinq ans, une réévaluation comptable sera pratiquée.

La valeur de marché résulte de données officielles publiées sur les transactions récentes dans la même région, ou d'expertises indépendantes. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres. Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Les pieds de vignes, ou vignobles, pour les Champagnes produits par le Groupe, sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41 Agriculture. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation de ces actifs n'est pratiquée.

Les biens financés par contrat de location financement sont immobilisés lorsque ces contrats ont pour effet de transférer au Groupe la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation :

- constructions et aménagement : 10 à 50 ans,
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 30 ans,
- vignobles : 25 ans.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges lors de la réalisation des opérations.

#### **A.9. TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES**

Des tests de perte de valeur sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques et écarts d'acquisition. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence ; la dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Les marques sont évaluées selon la méthode du différentiel de marge, applicable aux seuls cas où il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit sans marque. Le coefficient appliqué au différentiel de marge pour déterminer sa valeur est de 6.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la direction. Les plans consistent en des projections sur cinq ans. En outre, s'y ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, le plus souvent, de la dernière année du plan. Lorsque plusieurs scénarios prévisionnels sont retenus, une probabilité de survenance est attribuée à chacun d'entre eux. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité.

Les tests de dépréciations effectués sur les UGT incluant des goodwill (sous-groupe Maison BURTIN, CHARMOY, BOIZEL, De VENOGÉ) n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses de taux utilisées sont les suivantes :

- taux de progression annuelle des ventes au delà des prévisions à cinq ans : 3%
- taux d'actualisation : coût moyen pondéré du capital au 31 décembre 2006 : 6,2%



#### **A.10. TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Les actifs financiers sont présentés en investissements financiers (actifs non courants) ou en placements financiers (actifs courants) selon leur nature et la durée estimée de leur détention.

Les investissements financiers comprennent principalement les prises de participation stratégiques et non stratégiques.

Les placements financiers incluent les placements temporaires en actions, parts de Sicav, de fonds et de Fonds Commun de Placement (FCP).

Les investissements et les placements financiers sont comptabilisés au cours de clôture s'il s'agit d'actifs cotés et sur la base d'une estimation de leur valeur de réalisation s'il s'agit d'actifs non cotés.

Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « Réserves de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une provision pour dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier ; pour les investissements et placements en actions, la provision pour dépréciation n'est reprise en résultat qu'au moment de la cession.

#### **A.11. ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE**

Un actif non courant est classé en « actif détenu en vue de la vente » si :

- la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable,
- ou l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont classés sur une ligne particulière du bilan consolidé.

Conformément à « IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », ces actifs sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Le Groupe ne détient pas d'actifs ou d'activités significatifs destinés à la vente à la clôture de l'exercice.

#### **A.12. STOCKS ET EN COURS**

A l'exception des raisins récoltés par le Groupe dans ses propres vignes, les stocks sont comptabilisés à leur prix de revient, hors frais financiers.

Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis), ou du prix d'achat majoré des frais accessoires (matières premières, marchandises), il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Les stocks de vins produits à partir des raisins récoltés par le Groupe sont évalués en valeur de marché de la vendange correspondante, comme si les raisins récoltés avaient été acquis auprès de tiers.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire au Champagne, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont neutralisées (à l'exception de celles reflétant la valeur de marché des raisins).

#### **A.13. CLIENTS ET CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

#### **A.14. IMPOTS DIFFERES**

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture en l'occurrence 34,43 % au 31 décembre 2006.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs et dépréciés le cas échéant, seuls les montants dont l'utilisation est probable sont maintenus à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les économies futures d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables n'étaient pas constatées dans les comptes consolidés de l'ancien groupe Maison BURTIN. Ces impôts différés actifs ont fait l'objet d'une affectation de l'écart d'acquisition pour un montant de 9 796 342 euros. Au 31 décembre 2006, 9 434 256 euros de ces impôts différés ont été consommés.

#### **A.15. TRESORERIE ET EQUIVALENT TRESORERIE**

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise de manière significative à l'évolution des cours boursiers.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans le poste « dettes financières à court terme ».

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

#### **A.16. ACTIONS BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE AUTO DETENUES**

Les actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE détenues par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés, quelque soit l'objet de leur détention.

En cas de cession ultérieure des actions, les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres, pour leur montant net d'impôt.

#### **A.17. PLANS D'OPTION D'ACHAT ET D'OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS**

Le plan de stock options accordé le 27 septembre 2002 est arrivé à expiration le 28 septembre 2006. Une augmentation de capital a été constatée à cet effet. Un second plan a été décidé le 19 mai 2006 par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le Conseil d'Administration ne s'est pas prononcé sur les modalités d'exercice de ce plan. En conséquence, aucune comptabilisation n'a été effectuée.

#### **A.18. ENGAGEMENT DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL**

Lorsque les indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux et autres engagements font l'objet de cotisations versées par le Groupe à des organismes extérieurs qui prennent en charge l'engagement correspondant au paiement des allocations ou au remboursement des frais médicaux, ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant retenu au bilan.

Lorsque les indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux et autres engagements sont directement pris en charge par le Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à une provision au bilan, la variation de cet engagement étant comptabilisée dans le résultat opérationnel courant de l'exercice, y compris l'effet d'actualisation financière.

Lorsque cet engagement est couvert, partiellement ou en totalité, par des fonds versés par le Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan, de l'engagement actuariel.

L'engagement actuariel est calculé sur la base d'évaluations propres à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, de rotation des effectifs, d'espérance de vie et de rentabilité des placements dédiés.

Suite à l'entrée du sous groupe Maison BURTIN dans le périmètre de consolidation, le Groupe a fait appel à un actuair afin de revoir l'ensemble des passifs sociaux (IAS19).

Par ailleurs, la réestimation des IFC a provoqué une hausse des fonds propres de 211 K€.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont :

- taux d'actualisation : 3,98 %
- taux de rendement attendu des actifs : 3,78 %
- taux d'augmentation des salaires : 3 %
- turn over :
  - moins de 40 ans : 7%
  - de 40 à 50 ans : 4%
  - plus de 50 ans : 2%
- valeur actuelle des engagements non financés : 3 782 K€
- valeur actuelle des engagements couverts par des actifs : 103 K€
- montant des engagements prévoyance : 4 503 K€
- total du passif social : 8 285 K€

#### **A.19. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Le Groupe constate une provision lorsqu'il existe à la clôture une obligation vis à vis d'un tiers, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Au cas où ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements hors-bilan.

#### **A.20. DETTES FINANCIERES**

- **Dettes financières à long terme sur investissement**

Toutes les dettes financières sur investissement portant intérêts sont enregistrées à la juste valeur du montant reçu, moins les frais d'émission à la date d'entrée au passif. Ces emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Aucune hypothèse de remboursement anticipé des emprunts n'est prise en compte. La détermination des TIE initiaux a été réalisée en fonction d'hypothèse de projection de la courbe de taux de chaque emprunt.

- **Dettes financières à long terme sur stock**

Les frais d'émission relatifs aux dettes financières portant sur des crédits vieillissement ne font pas l'objet de retraitement des frais d'émission ; ces frais étant non significatifs. A la clôture, ces emprunts sont valorisés selon le taux facial de chaque contrat. En outre, les calculs effectués pour les emprunts existants, montrent que l'impact de l'amortissement au taux d'intérêt effectif est non significatif et manque de fiabilité compte tenu de la nature de ce type d'emprunt (ligne de crédit sans tirage régulier) ; aucun retraitement n'a donc été effectué sur les emprunts en cours.

La fraction à moins d'un an des emprunts sur investissement est présentée en passif courant. Les crédits de vieillissement sont classés en passifs non courants.

#### **A.21. LES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPOSES**

Le Groupe a émis des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A). Sauf événement exceptionnel, l'instrument composé ne comporte pas une obligation contractuelle de verser de la trésorerie. En conséquence cet instrument est classé en capitaux propres.

#### **A.22. DIVIDENDES**

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

#### **A.23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET DERIVES**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (contrats à terme) pour couvrir son risque de change en Livre Sterling. Ils sont évalués à leur juste valeur. La variation de juste valeur de ces instruments financiers dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Au 31 décembre 2006, tous les contrats à terme étaient arrivés à échéance.

#### **A.24. RECONNAISSANCE DES REVENUS**

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises en gros à des distributeurs et agents, ainsi que les ventes au détail.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes, en particulier les sommes correspondant à des accords de participation commerciale avec le distributeur ainsi que des droits sur vins et alcools.

#### **A.25. RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE auto détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre d'actions qui résulterait de la levée des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A).

#### **A.26. SOLDES INTERMEDIAIRES DU COMPTE DE RESULTAT**

L'activité du Groupe est la production et la vente de Champagne.

Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat courants du Groupe. Il s'agit en particulier des effets des variations de périmètre et des dépréciations des marques et écarts d'acquisition. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des plus ou moins values de cession d'actifs immobilisés, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

L'amortissement des écarts d'acquisition affectés aux stocks pour un montant de 15,5 M€ a été comptabilisé dans la variation de stock.

## A.27. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé selon la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie générée par les opérations de l'exercice.

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires.

## A.28. INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Le Groupe n'est présent que sur un seul secteur d'activité : la production et la vente de Champagne.

## B. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

### B.1. ÉCARTS D'ACQUISITIONS

	31/12/05	Variation de périmètre valeurs brutes	Variation de périmètre amortissements	Acquisitions	Reprises	31/12/06
[en K€]						
Écart d'acquisition net	5 127	5 861	3 380	39 058		46 666
Total	5 127	5 861	3 380	39 058	0	46 666

Les tests de dépréciations effectués sur les UGT incluant des goodwill (sous-groupe Maison BURTIN, CHARMOY, BOIZEL, DE VENOGÉ) n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses de taux utilisées sont les suivantes :

- taux de progression annuelle des ventes au delà des prévisions à cinq ans : 3%
- taux d'actualisation : coût moyen pondéré du capital au 31 décembre 2006 : 6,2%

Écarts d'acquisitions nets par société :

	2006	2005
[en K€]		
GROUPE CHARMOY	4 023	4 023
BOIZEL	291	291
PHILIPPONNAT	234	234
DE VENOGÉ	356	356
PHILIPPONNAT Les Domaines Associés	223	223
Maison BURTIN	41 539	
Total écarts non affectés	46 666	5 127

### B.2. MARQUES ET AUTRES IMMOBILISATIONS

La variation des immobilisations incorporelles par catégorie d'immobilisation s'analyse de la façon suivante :

Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et font l'objet ainsi que les écarts d'acquisition d'un test de perte de valeur. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice. La reprise de provision concerne la marque BESSERAT de BELLEFON.

#### 4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

Le poste « marques » concerne les sociétés du Groupe ancien périmètre, les marques BESSERAT de BELLEFON et LANSON sont comprises dans les fonds commerciaux.

	Valeurs brutes au 01/01/2006	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2006
<b>Valeurs brutes [en K€]</b>						
Marques	2 940	72 904	8 141		1 828	82 157
Autres	625	4 396	38	686		4 373
<b>Total</b>	<b>3 565</b>	<b>77 300</b>	<b>8 179</b>	<b>686</b>	<b>1 828</b>	<b>86 530</b>

	Valeurs brutes au 01/01/2006	Variation de périmètre	Acquisitions	Amortissement sur cession	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2006
<b>Amortissements [en K€]</b>						
Marques		14 550			-1 828	12 722
Autres	286	1 795	397	428		2 048
<b>Total</b>	<b>286</b>	<b>16 344</b>	<b>397</b>	<b>428</b>	<b>-1 828</b>	<b>14 770</b>

<b>Valeur nette</b>	<b>3 279</b>	<b>60 955</b>				<b>71 760</b>
---------------------	--------------	---------------	--	--	--	---------------

Valeur net des marques :

Marque LANSON : 54 759 K€

Marque BESSERAT de BELLEFON : 11 106 K€

La marque Ferdinand BONNET a été acquise au cours de l'exercice pour un montant de 600 K€.

### B.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### B.3.1. Les immobilisations présentées au bilan se décomposent :

	Valeurs brutes au 01/01/2006	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2006
<b>Valeurs brutes [en K€]</b>						
Terrains	9 329	12 620	278	10 847	6	11 386
Vignobles	27 822	2 606	455	21		30 862
Constructions	13 383	49 854	1 336	10 149		54 424
Aménagements, constructions	2 903		265	12		3 156
Installations, matériels et outillage	8 776	67 200	1 458	3 069	4	74 369
Installations générales	529		14			543
Matériels transport	258		24	8		275
Matériel mobilier bureau	568		73	21	0	619
Immobilisation en cours	839	500	49	1 011		376
Autres immobilisations		7 299	114	848	0	6 566
<b>Total</b>	<b>64 407</b>	<b>140 079</b>	<b>4 066</b>	<b>25 986</b>	<b>10</b>	<b>182 575</b>
Locations financières	2 608			1 974		634
<b>Total brut</b>	<b>67 015</b>	<b>140 079</b>	<b>4 066</b>	<b>27 961</b>	<b>10</b>	<b>183 209</b>

Les réévaluations de terres à vignes ont été comptabilisées pour la première fois en 2004, en estimant le prix de l'hectare de vignes entre 500 K€ et 600 K€ selon les crus. Cette estimation

correspond à la fourchette basse du marché. Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des plantations, une réfaction de 70 K€ l'hectare est effectuée.

Ces réévaluations ont été enregistrées dans les capitaux propres en écarts de réévaluation pour leur montant net d'impôt et seront réajustées tous les cinq.

Les cessions concernent en grande partie les actifs bordelais et des actifs immobiliers non stratégiques.

L'analyse des amortissements se présente comme suit :

Amortissements et dépréciations	Montant au 01/01/06	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2006
[en K€]						
Terrains	0	1 126	19	1 098		48
Vignobles	1 243		107			1 350
Construction	5 281	21 053	1 532	7 357	-1	20 509
Aménagement, construction	1 740		241	12		1 969
Installation, matériel et outillage	6 183	44 014	2 959	2 781	-10	50 364
Installations générales	485	6 012	179	825	2	5 853
Matériel transport	211		20	4		228
Matériel mobilier bureau	417		53	5	2	467
<b>Total</b>	<b>15 561</b>	<b>72 206</b>	<b>5 110</b>	<b>12 082</b>	<b>-8</b>	<b>80 787</b>
Locations financières	2 459		112	1 974		596
<b>Valeurs nettes</b>	<b>48 996</b>	<b>67 873</b>				<b>101 826</b>

### B.3.2. Détail des locations financières :

	Valeurs brutes au 01/01/06	Amortissements au 01/01/06	Locations financières soldées au 01/01/06	Amortissements locations financières soldées au 01/01/06	Valeurs brutes au 31/12/06	Dotation	Total Amortissements	Valeur nette comptable au 31/12/06
[en K€]								
Maison Alexandre BONNET	44	41	44	44	0	3	0	0
Vignobles Alexandre BONNET	119	119	119	119	0	0	0	0
Pressoirs Alexandre BONNET	313	309	313	313	0	3	0	0
Champagne CHANOINE	1 990	1 878	1 471	1 471	520	89	496	24
Champagne BOIZEL	28	25	28	28	0	3	0	0
Champagne PHILIPPONNAT	114	87	0		114	14	101	14
<b>Total</b>	<b>2 608</b>	<b>2 459</b>	<b>1 974</b>	<b>1 974</b>	<b>634</b>	<b>112</b>	<b>597</b>	<b>37</b>

### B.4. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Le Groupe détient une participation de 50% dans la SARL ROGGE :

	2 006	2 005
[en K€]		
Brut	51	15
Dépréciation	0	0
<b>Net</b>	<b>51</b>	<b>15</b>

4. Situation financière  
Boïzel Chanoine Champagne

Les titres SARL ROGGE sont évalués pour la première fois en juste valeur, l'impact sur les capitaux propres est de 36 K€.

[en K€]	2 006			2 005
	brut	dépréciation	net	net
Autres titres de participations	66	26	40	34
Titres immobilisés	4	0	4	4
Prêts	1 317	915	402	9
Autres	317	1	316	34
<b>Net</b>	<b>1 704</b>	<b>942</b>	<b>762</b>	<b>81</b>

Les prêts correspondent principalement à des prêts accordés à des partenaires viticulteurs et sont couverts par des garanties.

**B.5. IMPOT DIFFERE ACTIF**

[en K€]	2006	2005
Impôts sur l'élimination des marges sur stocks	1 888	503
Impôts sur les avantages du personnel	2 899	227
Autres impôts	839	182
<b>Total net</b>	<b>5 626</b>	<b>912</b>

**B.6. STOCKS**

[en K€]	2006			2005	
	Brut	Imputation écart d'évaluation	Dépréciation	Net	Net
Marchandises et produits finis	389 882		1 495	388 387	110 646
Écart d'évaluation stock Burtin	33 672	15 852		17 820	
Matières premières et produits en cours	55 361		700	54 661	2 133
<b>Total</b>	<b>478 915</b>	<b>15 852</b>	<b>2 195</b>	<b>460 868</b>	<b>112 778</b>

Le Groupe possède un stock de 66,6 millions équivalent bouteilles.

Le prix de revient du stock inclut l'impact de la mise à la valeur de marché des raisins provenant des vignobles du Groupe.

[en K€]	2006	2005
Mise à la valeur de marché	3 002	2 310
Incidence sur le résultat	691	608
Fiscalité latente	- 232	-212
<b>Incidence nette sur le résultat</b>	<b>459</b>	<b>395</b>

**B.7 CLIENTS ET CREANCES RATTACHEES**

[en K€]	2006	2005
Créances à valeur nominale	139 614	37 894
Provision pour dépréciation	1 045	385
<b>Total</b>	<b>138 569</b>	<b>37 509</b>



Les effets remis à l'escompte et les effets remis à l'encaissement ont été rattachés aux comptes clients.

Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison de leur nombre élevé.

L'intégralité du risque crédit est assurée auprès de compagnies d'assurance crédit.

#### B.8. AUTRES ACTIFS COURANTS

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Créances d'impôts et taxes hors impôt sur les résultats	9 889	2 042
Fournisseurs : avances et acomptes	6 045	1 475
Charges constatées d'avance	2 165	1 244
Autres créances	239	1 575
<b>Total</b>	<b>18 338</b>	<b>6 336</b>

Les créances d'impôt représentent pour l'essentiel la TVA déductible pour 9 151 K€.

Les charges constatées d'avance représentent pour l'essentiel des charges sur vins en « réserve qualitative », donc légalement non commercialisables et des intérêts sur emprunt constatés d'avance.

#### B.9. CAPITAUX PROPRES

	31/12/2006	31/12/2005
Nombre total d'actions	4 591 672	1 136 918
Nombre d'actions émises et entièrement libérées (après division)	44 000	0
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0	0
Valeur nominale de l'action	5 €	10 €
Capital social	22 958 360	11 369 180
Actions de la société détenues par le Groupe	8 120	2 030

Le 3 juillet 2006, le nominal de l'action a été divisé par 4, multipliant ainsi par autant le nombre d'actions.

En 2005, le Groupe a acquis 2030 actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE qui sont venues en diminution des capitaux propres.

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Capitaux propres début d'exercice	60 219	53 285
Augmentation de capital	548	448
Annulation titres BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	0	-147
Obligations Remboursables en Actions	22 700	0
Réévaluation stocks		161
Réévaluation autres participations	36	
IAS 39 incidence taux d'intérêt effectif	39	
Écart de conversion	158	
Ajustement indemnités de fin de carrière 1er janvier 2006	209	
Dividendes versés	-1 490	-1 466
Résultat de l'exercice	14 805	7 938
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice</b>	<b>97 223</b>	<b>60 219</b>

Intérêts minoritaires :

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Intérêts minoritaires début d'exercice	8	5
Dividendes versés	0	0
Modification du périmètre	0	0
Résultat fin d'exercice	3	3
<b>Intérêts minoritaires à la clôture de l'exercice</b>	<b>10</b>	<b>8</b>

Résultat par action :

	31/12/2006 avant dilution	31/12/2005 avant dilution	31/12/2006 après dilution	31/12/2005 après dilution
[en €]				
résultat avant impôt	4,85	10,86	4,52	10,86
<b>résultat net part du Groupe</b>	<b>3,24</b>	<b>7,05</b>	<b>3,02</b>	<b>7,05</b>

Nombre moyen d'action (*en milliers*):

	2006	2005 (1)	2005 (2)
Résultat net, part du Groupe (en K€)	14 805	7 938	7 938
Nombre moyen d'actions en circulation	4 582	4 513	1 128
Nombre moyen d'actions auto-détenues	8	8	2
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul avant dilution	4 574	4 504	1 126
<b>Résultat net, part du Groupe, par action et avant dilution (en €)</b>	<b>3,24</b>	<b>1,76</b>	<b>7,05</b>
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul avant dilution	4 574	4 504	1 126
Effet de dilution des Obligations Remboursables en Action	336	0	0
Nombre moyen d'actions en circulation après effets de dilution	4 910	4 504	1 126
<b>Résultat net, part du Groupe, par action après dilution (en €)</b>	<b>3,02</b>	<b>1,76</b>	<b>7,05</b>

(1) après division du nominal

(2) avant division du nominal

Dividende par action :

	2006	2005	2004	2003
[en €]				
Dividende	0,33 €	0,325 €	0,325 €	0,25 €

Cet historique tient compte de la division du nominal le 3 juillet 2006.

Capitaux propres et résultat par société :

	Capitaux propres avant résultat 31/12/2006	Résultat part du Groupe exercice 2006	% de contrôle	% d'intérêt
[ en K€ ]				
Champagne BOIZEL	7 098	2 335	99,97	99,97
Champagne CHANOINE FRERES	4 700	1 926	99,94	99,94
Champagne PHILIPPONNAT	15 089	1 243	99,99	99,99
Champagne DE VENOGÉ	2 770	694	99,98	99,98
Champenoise des Grands Vins	538	247	99,59	99,59
Sodismar Champagne	238	( 0 )	99,98	99,95
Champagne Abel Lepitre	309	18	100,00	99,94
Scea PHILIPPONNAT	1 579	312	100,00	99,99
PHILIPPONNAT Les Domaines Associés	401	385	99,61	99,60
Charmoy	17 278	42	99,99	99,99
Maison Alexandre BONNET	1 601	690	99,85	99,84
Vignobles Alexandre BONNET	1 995	1 649	100,00	99,99
Pressoirs Alexandre BONNET	848	22	99,97	99,81
Maison BURTIN	51 605	( 919 )	99,99	99,99
Champagne LANSON	68 345	4 184	100,00	99,99
Espace Marne et Champagne	3 327	230	100,00	99,99
LANSON International Diffusion	( 47 )	2 362	100,00	99,99
LANSON International UK	4 228	967	100,00	99,99
LANSON International USA	67	( 21 )	100,00	99,99
SNC AR	0,40	20	100,00	99,99
LANSON International Suisse	65	19	100,00	99,99
Scea des Vins Français	( 7 636 )	( 31 )	100,00	99,99
Sci Val Ronceux	648	66	99,98	99,79
Sci Des Vaucelles	17	( 3 )	99,90	99,71

#### B.10. ENDETTEMENT ET TRESORERIE

Dettes financières nettes :

	31/12/2006	31/12/2005
[ en K€ ]		
Dettes financières à long terme	545 269	87 403
Dettes financières à court terme	22 353	18 309
<b>Dettes financières brutes</b>	<b>567 621</b>	<b>105 713</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 909	774
<b>Dettes financières nettes</b>	<b>552 712</b>	<b>104 938</b>

4. Situation financière  
Boizel Chanoine Champagne

La dette financière brute se ventile par nature de la façon suivante :

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'investissement)	105 334	8 069
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'exploitation)	439 934	79 334
Contrats de location financement		0
<b>Dette financière brute à long terme</b>	<b>545 268</b>	<b>87 403</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'investissement)	4 226	4 304
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'exploitation)		0
Contrats de location financement	37	150
Découverts bancaires	16 766	13 836
Intérêts courus	1 324	20
<b>Dette financière brute à court terme</b>	<b>22 353</b>	<b>18 309</b>

L'analyse des emprunts se présente ainsi :

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Taux variable	229 495	91 707
Taux variable plafonné	0	0
Taux fixe	320 000	0
<b>Total</b>	<b>549 495</b>	<b>91 707</b>

Les emprunts sont quasiment tous assortis de sûretés réelles consistant principalement en des nantissements, cautions solidaires, promesses d'hypothèques ou warrants pour les crédits finançant les stocks. (voir B.13)

Échéancier des emprunts :

	Montant
[en K€]	
Moins d'un an	4 226
De un à cinq ans	214 094
Plus de cinq ans	331 175
<b>Total</b>	<b>549 495</b>

Détail trésorerie et équivalent trésorerie :

	2006	2005
[en K€]		
Valeurs mobilières de placements	8 393	-
Disponibilités	6 516	774
<b>Sous total</b>	<b>14 909</b>	<b>774</b>
Concours bancaires	16 766	13 836
<b>Total trésorerie nette à la clôture</b>	<b>-1 857</b>	<b>-13 062</b>

**B.11. IMPOTS DIFFERES PASSIF**

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Impôts sur la réévaluation des terres à vignes	2 615	2 615
Impôts sur la mise à la valeur de marché de la récolte	1 034	802
Impôts sur les provisions réglementées	5 871	
Impôts sur reprise de crédit bails	2 057	
Impôts sur écart net affecté aux stocks	6 135	
Autres impôts	1 817	
<b>Total</b>	<b>19 530</b>	<b>3 417</b>

**B.12. ENGAGEMENTS**

**B.12.1 Engagements vis à vis du personnel**

	Solde à l'ouverture	Changement de périmètre	Dotations	Autres mouvements	31/12/2006
[en K€]					
Engagements vis à vis du personnel	657	4 110	21	3 496	8 285
<b>Sous total</b>	<b>657</b>	<b>4 110</b>	<b>21</b>	<b>3 496</b>	<b>8 285</b>

Détail des IFC

Dette actuarielle en K€	Montant
Dette actuarielle à l'ouverture	756
Changement de périmètre	3 481
Coût des services passés	353
Prestations versées	-385
Gain actuariel	-320
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>3 885</b>

Couverture des engagements en K€	Montant
Valeurs des actifs de couverture à l'ouverture	99
Rendement des actifs de régime	4
<b>Valeur des actifs de couverture à la clôture</b>	<b>103</b>

Coût des services passés en K€	Montant
Coût annuel des prestations	180
Coût financier	173
<b>Coût des services passés</b>	<b>353</b>

Tableau de réconciliation de la provision retraite entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006 :

	2006	2005
[en K€]		
Dette actuarielle	3 885	756
Actifs de couverture	104	99
<b>Situation financière</b>	<b>3 781</b>	<b>657</b>

### Détail de la provision mutuelle

Tableau de réconciliation de la provision mutuelle :

	Montant
[en K€]	
Situation financière à l'ouverture	0
Changement de périmètre	4 449
Coût des services passés	176
Prestations versées	-122
Gain actuariel	0
<b>Situation financière à la clôture</b>	<b>4 503</b>

Coût des services passés :

	Montant
[en K€]	
Coût des services rendus	42
Coût financier	134
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>176</b>

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont :

- taux d'actualisation : 3,98 %
- taux de rendement attendu des actifs : 3,78 %
- taux d'augmentation des salaires : 3 %
- cotisation mutuelle : Un taux de 2,5% a été retenu sur longue période. Pour Maison BURTIN, un accord particulier permet de limiter cette croissance à 2%. L'âge de départ à la retraite a été fixé à 63 ans pour tous les salariés en activité. Cet âge tient compte des conséquences des dispositions de la loi Fillon qui vont s'appliquer entre 2008 et 2012.
- départ à la retraite : L'âge de départ à la retraite a été estimé à 65 ans pour les cadres, 62 ans pour les agents d'encadrement, 60 ans pour les techniciens, employés et les ouvriers, 65 ans pour les agents sous statuts VRP. Ces âges intègrent l'effet des dispositions de la loi Fillon.
- turn over :
  - moins de 40 ans : 7%
  - de 40 à 50 ans : 4%
  - plus de 50 ans : 2%

### Autres engagements

	Solde à l'ouverture	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2006
[en K€]					
Risques financiers	-	-	101	-	101
Autres provisions	1 854	14 015	564	14 701	1 732
<b>Sous total</b>	<b>1 854</b>	<b>14 015</b>	<b>665</b>	<b>14 701</b>	<b>1 833</b>

	31/12/06	31/12/05
[en K€]		
Effets escomptés non échus	6 985	4 878
<b>Total</b>	<b>6 985</b>	<b>4 878</b>

Emprunts garantis par des sûretés réelles :

	31/12/06	31/12/05
[en K €]		
Nantissement de titres	102 750	5 500
Nantissement de marque	575	
Nantissement matériel	1 561	1 616
Warrants et gage avec dépossession sur stocks	438 634	78 034
Hypothèque immobilière	3 758	4 763
<b>Total</b>	<b>547 278</b>	<b>89 914</b>

Garanties données sur l'acquisition du sous groupe Maison BURTIN :

1) Nantissement de 15 130 125 actions ordinaires de SA Maison BURTIN d'une valeur nominale d'un euro donné par BOIZEL CHANOINE Champagne au profit de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance en garantie d'un prêt de 50 M€.

2) Nantissement de premier rang de 12 330 990 actions ordinaires de SA Maison BURTIN d'une valeur nominale d'un euro donné par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE au profit d'un pool bancaire, composé de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, de LCL, et SNVB en garantie d'un prêt de 50 M€.

3) Cession à titre de garantie dans le cadre de la loi Dailly au profit du pool bancaire, de la garantie d'actif et de passif accordée par les vendeurs, SA Société des Champagne Giesler, SAS Groupe Marne et Champagne et Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance et des garanties bancaires émises par UBS France SA d'ordre de la SAS Groupe Marne et de SA Société des Champagne Giesler en contre garantie de leur garantie d'actif passif.

### B.13. AUTRES ENGAGEMENTS

Certaines filiales se sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins. Ces engagements portent sur des surfaces.

Dès lors, en raison des écarts pouvant affecter d'une année sur l'autre tant les rendements que les prix, la valeur de ces engagements ne peut pas être quantifiée avec une approximation raisonnable. Ces engagements représentent des atouts essentiels à l'activité d'une Maison de Champagne.

Le Groupe détient dans ses caves des vins bloqués provenant des récoltes antérieures à 2006. Ces vins appartiennent à des viticulteurs et des coopératives et constituent pour le Groupe une réserve qualitative.

Suite à l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN, la société a pris certains engagements vis à vis des banques notamment :

- à couvrir sa dette contre le risque de taux pour trois ans minimum et pour un montant minimum de 50 % du prêt,
- maintenir sa participation à hauteur de 65 % dans le capital et les droits de vote de Maison BURTIN ;
- ne pas consentir de sûreté sur les 9,25 % de titres de Maison BURTIN non pris en gage au titre des crédits d'acquisition.
- ne pas contracter de dettes financières ou octroyer de garanties ou cautionnements autres que les dettes financières contractées par le Groupe dans la limite à tout moment pour l'ensemble des membres du Groupe d'un encours total cumulé de 700 M€ .
- ne pas procéder à une distribution de dividendes, de primes, d'acomptes sur dividendes ou de réserves pour quelque raison que ce soit (à l'exception du paiement d'un dividende annuel pour un montant global représentant au maximum 20 % du bénéfice de l'emprunteur).

#### B.14. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Factures à recevoir	23 935	6 981
Fournisseurs et effets à payer	121 533	27 681
<b>Sous total</b>	<b>145 467</b>	<b>34 662</b>
Dettes fiscales et sociales	6 614	4 513
<b>Total</b>	<b>152 081</b>	<b>39 175</b>

#### COMPTE DE RESULTAT

##### B.15. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les sommes versées dans le cadre d'accords de participation publicitaire avec le distributeur, comptabilisées en charges dans les comptes établis en normes françaises, sont désormais déduites du chiffre d'affaires.

Le Groupe exerce une seule activité qui consiste en l'élaboration et le négoce des vins de Champagne : aucune information sectorielle par secteur d'activité n'est donc donnée.

Ventilation du chiffre d'affaires par nature et par zone géographique :

Chiffre d'affaires par nature :

	31/12/06	31/12/05
[en K€]		
Ventes de marchandises	49 507	58 111
Productions vendues de biens	258 827	37 994
Prestations de services	2 978	1 022
<b>Total consolidé</b>	<b>311 313</b>	<b>97 128</b>

Chiffre d'affaires par zone :

	31/12/06	31/12/05
[en K€]		
France	207 498	57 320
Export	103 815	39 808
<b>Total consolidé</b>	<b>311 313</b>	<b>97 128</b>

##### B.16. FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel incluent les salaires, charges sociales y afférents, la participation des salariés au résultat de l'entreprise ainsi que les provisions mutuelles et indemnités fin de carrière.

Seuls les avantages de retraite des sociétés françaises font l'objet d'une provision dans les comptes établis.



	2006	2005
Cadres et Assimilés	154	180
Employés et ouvriers	311	334
V.R.P	180	184
<b>Total effectif présent au 31 décembre (y compris VRP)</b>	<b>645</b>	<b>698</b>
Total équivalent temps plein	514	572

Détail des frais de personnel :

	2006	2005
[en K€]		
Salaires	18 789	5 423
Charges sociales	7 788	2 129
Participation	140	-
Provision IFC	426	117
Provision mutuelle Maison BURTIN	176	-
Reprise provision IFC Maison BURTIN	-459	-
Reprise provision mutuelle Maison BURTIN	-122	-
<b>Total</b>	<b>26 738</b>	<b>7 669</b>

#### B.17. AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent principalement :

	2006	2005
[en K€]		
Subvention d'exploitation	22	-
Reprise sur amortissement, provisions, transfert de charge	9 207	471
Autres produits d'exploitation	261	222
Autres charges d'exploitation	-8 230	-143
<b>Total</b>	<b>1 259</b>	<b>550</b>

#### B.18. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	2006	2005
[en K€]		
Produits de cessions d'actifs	14 226	29
Produits sur opérations de gestion	2 360	9
Amortissement écart affecté à la créance fiscale	-1 368	
Reprises sur provisions	15 577	3
<b>Sous total produits</b>	<b>30 795</b>	<b>41</b>

	2006	2005
[en K€]		
Valeurs nettes des cessions d'actifs	13 104	17
Charges sur opérations de gestion	13 545	5
<b>Sous total charges</b>	<b>26 649</b>	<b>21</b>
<b>Total</b>	<b>4 146</b>	<b>20</b>

### B.19. IMPOT SUR LES RESULTATS

Impôt sur les bénéfices :

	2006	2005
[en K€]		
Impôts sur les résultats	-1 319	4 115
Impôts différés	8 700	175
	7 380	4 289

Preuve d'impôt :

	2006
[en K€]	
Résultat net consolidé (part du Groupe)	14 809
Charge d'impôt consolidée	7380
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>22 189</b>
taux théorique	33,43%
Charge fiscale théorique	7 418
Différences permanentes comptables et fiscales	326
Écart de taux d'impôts	-364
<b>Charge effective d'impôt</b>	<b>7 380</b>

Toutes les sociétés sont intégrées fiscalement, à l'exception de la société PHILIPPONNAT-Les Domaines Associés et du sous-groupe Maison BURTIN.

La convention d'intégration prévoit que chaque société filiale intégrée comptabilise son impôt comme si elle était non intégrée.

Il faut noter que le taux d'impôt sur les sociétés s'élève en 2006 à 34,43 % du résultat net avant impôts et amortissements des écarts d'acquisition contre 34,96 % en 2005.

Les différences temporaires retraitées concernent pour l'essentiel :

- la contribution sociale de solidarité (Organic),
- la provision congés payés de certaines sociétés (historique ancien régime),
- l'élimination des marges sur stocks,
- les avantages du personnel,
- l'amortissement des écarts affectés aux marques et stocks,
- la valorisation des stocks maison au prix du marché.

Déficit :

	2006	2005
[en K€]		
Déficit	1 217	557
	1 217	557

Ces déficits concernent :

- PHILIPPONNAT Les Domaines Associés pour 165 K€
- sous-groupe Maison BURTIN pour 1 052 K€

#### 4.4.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2006 et 2005

##### Bilan Actif

(en €)	31/12/2006			31/12/2005
	Brut	Amortissements	Net	Net
Autres immobilisations corporelles	4 161	4 086	75	239
Participations	166 078 226		166 078 226	43 363 235
<b>Actif immobilisé</b>	<b>166 082 387</b>	<b>4 086</b>	<b>166 078 301</b>	<b>43 363 473</b>
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	10 503 977		10 503 977	7 494 928
Disponibilités	714 029		714 029	588 863
<b>Actif circulant</b>	<b>11 218 006</b>	<b>0</b>	<b>11 218 006</b>	<b>8 083 791</b>
Charges constatées d'avance	23 919		23 919	29 902
<b>Total actif</b>	<b>177 324 312</b>	<b>4 086</b>	<b>177 320 225</b>	<b>51 477 166</b>

##### Bilan Passif

(en €)	31/12/2006	31/12/2005
Capital social	22 958 360	11 369 180
Prime d'émission	2 546 202	2 108 622
Réserve légale	1 136 918	1 127 918
Réserves statutaires	6 487 018	15 886 049
Résultat	4 783 379	3 578 979
<b>Capitaux propres</b>	<b>37 911 877</b>	<b>34 070 748</b>
Emprunt convertible en actions	22 700 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	103 164 900	5 500 000
Emprunts et dettes financières divers	12 780 295	10 083 862
Dettes fournisseurs et comptes attachés	130 741	694 629
Dettes fiscales et sociales	608 186	1 106 559
Autres dettes	24 227	21 368
<b>Total dettes</b>	<b>139 408 349</b>	<b>17 406 418</b>
<b>Total passif</b>	<b>177 320 225</b>	<b>51 477 166</b>
<b>Total exercice avec centimes</b>	<b>177 320 225,10</b>	<b>51 477 165,90</b>

## Compte de résultat

	31/12/2006		31/12/2005
	France	Export	Total
<b>(en €)</b>			
Production vendue services	2 118 159		2 118 159
<b>Chiffre d'affaires net</b>			<b>2 118 159</b>
Reprise amortissements/transfert de charge			
Autres produits		14	9 880
<b>Total des produits exploitation</b>		<b>2 118 173</b>	<b>1 169 880</b>
Autres charges et charges externes		446 365	868 231
Impôts taxes et versements assimilés		20 330	11 766
Salaires et traitements		650 000	604 518
Charges sociales		218 064	239 537
Dotation aux amortissements		164	164
Autres charges		22 544	15 013
<b>Total charges exploitation</b>		<b>1 357 467</b>	<b>1 739 229</b>
<b>Résultat exploitation</b>		<b>760 706</b>	<b>-569 349</b>
Produits financiers de participations		6 369 331	4 235 892
Autres intérêts et produits assimilés		193 841	57 567
Produits nets sur cession valeurs de mobilières de placement			
<b>Total produits financiers</b>		<b>6 563 172</b>	<b>4 293 459</b>
Intérêts et charges assimilés		3 206 838	362 740
<b>Total charges financières</b>		<b>3 206 838</b>	<b>362 740</b>
<b>Résultat financier</b>		<b>3 356 334</b>	<b>3 930 719</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>4 117 040</b>	<b>3 361 370</b>
Produits exceptionnels de gestion			
Produits exceptionnels sur opération en capital			
<b>Total produits exceptionnels.</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Charges exceptionnelles sur opération gestion		771	
Charges exceptionnelles sur opération en capital			
<b>Total charges exceptionnelles</b>		<b>771</b>	<b>0</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>-771</b>	<b>0</b>
<i>Impôts sur les bénéfices</i>		-667 110	-217 609
<b>Total des produits</b>		<b>8 681 345</b>	<b>5 463 339</b>
<b>Total des charges</b>		<b>3 897 966</b>	<b>1 884 360</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>4 783 379</b>	<b>3 578 979</b>

## Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2006

### I/ Présentation de l'activité

L'activité de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est celle d'une holding. Les trois dirigeants du Groupe sont rémunérés depuis le 1/10/1996 par la société holding ; celle-ci est l'animatrice de l'ensemble des filiales spécialisées dans l'élaboration et la commercialisation de Champagnes.

### II/ Principes comptables

Les comptes sociaux sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France (art. 9 et 11) du Code de Commerce - décret 83-1020 du 29 novembre 1983).

II-1/ Principes généraux. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices
- et ce conformément aux règles de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les frais d'acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés en charges de même que les frais financiers.

II-2/ Principales méthodes utilisées :

Immobilisations financières : Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à son prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité, laquelle est déterminée par référence à la situation nette, à l'actif net comptable corrigé, à la valeur de rendement et aux perspectives d'évolution générale.

Créances et dettes : Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels : Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Note sur la comparabilité des comptes : La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### III/ Notes sur le bilan social

III-1/ Immobilisations incorporelles : Absence de mouvements.

III-2/ Immobilisations corporelles

[en K€]

Valeur brute 31/12/2005	Acquisition ou apport	Valeur brute 31/12/2006
4161	0	4161
Amortissements	Dotation	Amortissements
3922	164	4086

Les durées d'usage d'amortissements précédemment retenues sont conformes aux durées réelles d'utilisation des actifs. De ce fait, Le Groupe n'a procédé à aucun changement dans la méthode d'amortissement.

III-3/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières (en €) sont constituées de :

[en K€]	31/12/2005	Acquisition ou apport	Diminution	31/12/2006
Actions SA BOIZEL	5 762			5 762
Actions SA CHANOINE FRERES	2 200			2 200
Actions SA PHILIPPONNAT	9 478			9 478
Actions SAS DE VENOGÉ	1 252			1 252
Actions SAS CHARMOY	24 153			24 153
Actions SAS CGV	518			518
Actions SA LANSON International		122 715		122 715
<b>Total</b>	<b>43 363</b>	<b>122 715</b>		<b>166 078</b>

Aucune provision n'a été comptabilisée au 31/12/2006 sur les titres de participation. La participation SAS CHARMOY qui constitue une holding représente une détention indirecte de 100 % des sociétés suivantes :

- SAS Maison ALEXANDRE BONNET, négociant en Champagne,
- SAS Vignobles ALEXANDRE BONNET, société exploitant un vignoble en Champagne,
- SARL Pressoirs ALEXANDRE BONNET, société de pressurage,
- Société civile du VAL RONCEUX, propriétaire de vignes AOC,
- Société civile DES VAUCELLES, propriétaire de terrains à bâtir.

La participation SA Maison BURTIN (ex LANSON International), négociant manipulant en vins de Champagne qui constitue une holding, représente une détention indirecte de 100 % des sociétés suivantes :

- SA Champagne LANSON, négociant en vins de Champagne.
- Société Espace Marne et Champagne
- SNC ALFRED ROTHSCHILD
- SA LANSON International Diffusion
- LANSON International America Inc
- LANSON International UK Limited
- M.C.D. Deutschland Gmgh
- LANSON International Suisse

et de 99,00 % de :

- Scea des Vins Français

Les renseignements financiers et les résultats des filiales et sous-filiales sont les suivants :

	%	Capital	Capitaux propres avant résultat 2006 (en €)
<i>Filiales</i>			
BOIZEL	99,97	6 468 000 €	7 097 665
CHANOINE FRERES	99,94	3 060 000 €	4 699 572
PHILIPPONNAT	99,99	12 430 460 €	15 088 550
DE VENOGÉ	99,98	2 000 000 €	2 769 825
CHARMOY	99,99	16 500 000 €	17 278 018
CGV	99,59	300 000 €	538 450
Maison BURTIN	99,99	30 260 250 €	51 604 914
<i>Sous-filiales</i>			
Sodismar Champagne (a)	99,98	234 675 €	238 059
Rogge (a)	50,00	10 000 €	61 535
Abel Lepitre (d)	100,00	250 000 €	309 290
SCEA PHILIPPONNAT (c)	100,00	1 440 000 €	1 579 459
PHILIPPONNAT les domaines associés (c)	99,61	460 000 €	401 085
Maison Alexandre BONNET (b)	99,85	1 500 000 €	1 600 812
Vignobles Alexandre BONNET (b)	100,00	1 600 000 €	1 994 942
Pressoirs Alexandre BONNET (b)	99,97	79 888 €	847 849
Champagne LANSON (e)	100,00	59 000 000 €	68 345 171
Espace Marne et Champagne (e)	100,00	3 400 000 €	3 327 210
LANSON International Diffusion (e)	100,00	4 500 €	-46 636
LANSON International UK Limited (e)	100,00	100 000 GBP	4 227 832
LANSON International America Inc(e)	100,00	1 USD	66 585
SNC AR(e)	100,00	400 €	400
LANSON International Suisse (e)	100,00	700 000 CHF	65 220
Scea des Vins Français (e)	100,00	1 500 €	-7 636 173
SCI Val Ronceux(b)	99,98	648 000	648 000
SCI DES Vaucelles (b)	99,90	16 784	16 784

(a) filiales de BOIZEL (b) filiales de CHARMOY, dites « Groupe ALEXANDRE BONNET » (c) filiales de CHAMPAGNE PHILIPPONNAT (d) filiale de CHANOINE FRERES (e) filiales de Maison BURTIN.

4. Situation financière  
Boizel Chanoine Champagne

	CA 31/12/2006	Résultat 31/12/2006	Comptes- courants
<b>(en €)</b>			
<i>Filiales</i>			
SA BOIZEL	19 933 390	2 385 034	-1 928 709
SA CHANOINE FRERES	35 558 283	2 095 703	4 491 072
SA PHILIPPONNAT	10 249 343	1 243 368	-3 114 109
SAS DE VENOGÉ	9 115 227	697 343	-2 002 621
SAS CHARMOY	0	1 540 717	1 810 470
SAS CGV	17 573 078	255 953	-475 275
Maison BURTIN	169 538 962	27 727 902	313 092
<i>Sous-filiales</i>			
SAS Sodismar Champagne (a)	0	-94	-414
SARL Rogge (a)	73 808	-9 152	
SAS Abel Lepitre (d)	467 807	18 232	-33 028
SA PHILIPPONNAT les domaines associés (c)	4 927 736	387 238	0
SCEA PHILIPPONNAT (c)	346 160	206 287	
SAS Maison A. BONNET(b)	20 048 718	818 248	-1 960 208
SAS Vignobles A. BONNET (b)	4 877 849	1 390 745	680 340
SARL Pressoirs A. BONNET (b)	551 956	72 848	15 369
Champagne LANSON(e)	94 739 989	5 728 731	74 970
Espace Marne et Champagne (e)	151 135	227 975	
LANSON International Diffusion (e)	201 666 774	1 750 212	
LANSON International UK Limited (e)	42 259 489	990 777	
LANSON International America Inc (e)	745 044	9 942	
SNC AR (e)	47 621 393	138 091	
LANSON International Suisse (e)	3 125 433	-2 041	
Scea des Vins Français (e)	0	-82 016	
SCI Val Ronceux(b)	0	66 012	
SCI DES Vaucelles (b)	0	-5 331	

Aval et garantie sur entreprises liées

- Caution sur prêt de crédit de vieillissement pour le compte de DE VENOGÉ accordée à hauteur de	1 800 000 €
- Caution solidaire sur prêt de financement de construction et sur prêt de crédit de vieillissement pour le compte de CHANOINE FRERES accordée à hauteur de	682 329 €
-Caution sur prêt équipement pour le compte de Vignobles Alexandre BONNET à hauteur de	272 949 €



III-4/ Autres créances : Elles s'analysent comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005
<b>(en €)</b>		
État impôts des sociétés	0	0
Etat TVA	2 047	10 115
Comptes-courants filiales	10 308 261	7 428 828
Produits à recevoir	193 669	55 985
Divers	0	0
	<b>10 503 977</b>	<b>7 494 928</b>

III-5/ Capitaux propres

Le capital social est de 22 958 360 €. Il est composé de 4 591 672 actions de 5 €.

Les capitaux propres ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice.

	Montant au 31/12/2005	Affectation AGO 2006	Résultat 2006	Augmentation. de capital	Montant au 31/12/2006
<b>(en €)</b>					
Capital	11 369 180			11 589 180	22 958 360
Prime émission	2 108 622			437 580	2 546 202
Réserve légale	1 127 918	9 000			1 136 918
Réserve contractuelle	15 886 049	2 080 149		-11 479 180	6 487 018
Résultat	3 578 979	-3 578 979	4 783 379		4 783 379
	<b>34 070 748</b>	<b>-1 489 830</b>	<b>4 783 379</b>	<b>547 580</b>	<b>37 911 877</b>

III-6/ Emprunts et dettes financières

	Montant 31/12/2006	à - 1 an	à + 1 an - 5 ans	+ 5 ans
<b>(en €)</b>				
Obligations Remboursables en Actions	22 700 000		22 700 000	
	<b>22 700 000</b>		<b>22 700 000</b>	
Emprunts et dettes financières	102 750 000	2 750 000	40 178 571	59 821 429
Intérêts courus	408 332	408 332		
Découvert	6 567	6 567		
	<b>103 164 900</b>	<b>3 164 899</b>	<b>40 178 571</b>	<b>59 821 429</b>

Les dettes financières sont garanties par des nantissements :

- de 1 078 005 actions de SAS CHARMOY pour 2 750 000 €
- de 15 130 125 actions de SA Maison BURTIN pour 50 000 000 €
- de 12 330 990 actions de SA Maison BURTIN pour 50 000 000 €

Les dettes financières diverses 12 780 295 € correspondent aux comptes courants créditeurs de filiales ainsi qu'aux intérêts des comptes courants des filiales à payer.

III-7/ Dettes fiscales et sociales

Ces dettes correspondent pour l'essentiel aux primes à payer, cotisations sociales du quatrième trimestre 2006, taxes assises sur les salaires de l'exercice et au solde de l'impôt sur les sociétés.

#### IV/ Notes sur le compte de résultat

IV-1/ Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires est constitué exclusivement de prestations de services au profit des filiales.

	Exercice 31/12/2006	Exercice 31/12/2005
en €		
	2 118 159	1 160 000

#### IV-2/ Produits financiers

	Exercice 31/12/2006	Exercice 31/12/2005
en €		
Dividendes BOIZEL	1 801 332	1 385 640
Dividendes CHANOINE	1 987 895	1 146 863
Dividendes PHILIPPONNAT	807 967	528 286
Dividendes CHARMOY	1 078 000	1 078 000
Dividendes CGV	194 207	97 104
Dividendes DE VENOGÉ	499 930	
Intérêts facturés aux filiales	193 665	55 985
Produits financiers divers	176	1 583
<b>Total</b>	<b>6 563 172</b>	<b>4 293 460</b>

IV-3/ Produits et charges exceptionnels Néant.

#### IV-4/ Impôts sur les bénéfices

Le solde correspond à l'impôt lié au bénéfice fiscal de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE.  
La convention d'intégration prévoit que chaque société filiale comptabilise son impôt comme si elle était non intégrée.  
La société mère comptabilise le crédit d'impôt lié aux déficits de certaines filiales intégrées.  
Au 31/12/2006, toutes les filiales intégrées ont été bénéficiaires, à l'exception de la SAS Sodismar Champagne. L'impôt sur les sociétés ayant été calculé au taux de 34,43 %, compte tenu de la contribution sociale de 3,3 %.

#### V/ Autres éléments donnés

V-1/ Accroissement et allègement de la dette future d'impôt : néant (pas de déficit fiscal reportable).

V-2/ Effectif : L'effectif au 31 décembre 2006 est de 3.

#### V-3/ Engagements donnés

Nantissement des actions SA Maison BURTIN pour garantie de	100 000 000 €
Nantissement des actions CHARMOY pour garantie de	2 750 000 €
Caution pour le compte de DE VENOGÉ	1 800 000 €
Caution pour le compte de CHANOINE FRERES	682 329 €
Caution pour le compte de Vignobles Alexandre BONNET	272 949 €
	<hr/>
	105 505 278 €

## 4.5. INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES PRO FORMA RELATIVES A L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2006

### Introduction :

Du fait de l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN en cours d'exercice, il a été nécessaire conformément au règlement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) d'établir des états financiers pro forma.

La date de première consolidation du sous groupe Maison BURTIN dans BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE (le 1<sup>er</sup> avril 2006) est décalée d'un trimestre par rapport à la date d'ouverture de comptes BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE (1<sup>er</sup> janvier 2006). Ce décalage de clôture entraîne la prise en considération dans le compte de résultat consolidé de trois trimestres seulement pour les activités concernées de Maison BURTIN.

Ces circonstances motivent l'établissement des comptes pro forma.

Dans ce contexte, les comptes pro forma couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006 de la société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE ont été établis pour illustrer les conséquences que cette opération aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat consolidé du Groupe au 31 décembre 2006 si cette opération d'acquisition avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

De par leur nature même, ces comptes consolidés pro forma décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si cette opération était survenue à une date antérieure à celle de leur survenance réelle ou envisagée.

Ces comptes consolidés pro forma sont présentés selon les mêmes méthodes de consolidation que les comptes consolidés historiques du Groupe. Ils sont établis sur la base des comptes consolidés de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE en effectuant les retraitements rendus nécessaires par les hypothèses suivantes qui tendent à indiquer la situation qui aurait prévalu si l'opération précitée était intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2006, dans les mêmes conditions.

### Informations utilisées pour l'établissement des comptes pro forma :

Les comptes pro forma ont été établis à partir des éléments suivants :

- les comptes consolidés du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, préparés selon les normes IFRS.
- les comptes consolidés du sous-groupe Maison BURTIN pour le premier trimestre 2006, préparés selon les normes IFRS.

### Principes comptables

Les comptes pro forma ont été établis en normes IFRS.

Pour les besoins de leur établissement, l'intégralité des opérations relatives à l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN et à l'allocation du prix d'acquisition a été réputée réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

#### 4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

Allocation du prix d'acquisition :

Les principaux postes du bilan consolidé du Groupe BOIZEL CHANOINE Champagne, concernés par l'allocation du coût d'acquisition aux actifs et passifs identifiables du sous-groupe Maison BURTIN, sont les suivants :

- marques,
- stocks,
- imposition différée active.

Coût de financement de l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN :

Les comptes pro forma incluent la charge financière sur l'endettement destinée à financer l'acquisition, nette d'impôt pour une année entière.

Imposition :

Tous les retraitements de l'exercice 2006 sont fiscalisés à un taux de 34,43 %.

Opérations intra-groupe :

Les opérations intra-groupe du 1<sup>er</sup> trimestre 2006 ont été éliminées.

#### Bilan actif pro forma

	Note	données historiques 31/12/2006	Fiscalité sur charges financières	Amortissement écart affecté au stock et fiscalité	Affectation écart d'acquisition en stock	retraitements écart d'acquisition	pro forma décembre 2006
En K€							
Écarts d'acquisition	5	53 076				-124	52 952
Immobilisations incorporelles		65 350					65 350
Écarts d'acquisition corporels		16 715					16 715
Immobilisations corporelles		85 111					85 111
Actifs financiers non courants		813					813
Actif d'impôt différé	3	5 626	315	236			6 177
<b>Actif non courant</b>		<b>226 691</b>	<b>315</b>	<b>236</b>		<b>-124</b>	<b>227 118</b>
Stocks et en-cours	6	460 868		-684	684		460 868
Créances clients		138 569					138 569
Autres actifs courants		18 338					18 338
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14 909					14 909
<b>Actif courant</b>		<b>632 684</b>	<b>0</b>	<b>-684</b>	<b>684</b>	<b>0</b>	<b>632 684</b>
<b>Total Actif</b>		<b>859 376</b>	<b>315</b>	<b>-448</b>	<b>684</b>	<b>-124</b>	<b>859 803</b>

Bilan passif pro forma

	Note	données historiques 31/12/06	Résultat Burtin 1 <sup>er</sup> trimestr e 2006	Charges financières	Fiscalité sur charges financières	Amortissement. écart	Fiscalité sur écart et amort écart	pro forma décembre 2006
En K€								
Capital		22 958						22 958
Primes d'émission		2 546						2 546
Réserves consolidées		56 913						56 913
Résultat	4	14 805	325	-915	315	-684	236	14 082
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>97 223</b>	<b>325</b>	<b>-915</b>	<b>315</b>	<b>-684</b>	<b>236</b>	<b>96 500</b>
Intérêts minoritaires		10						10
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>97 233</b>	<b>325</b>	<b>-915</b>	<b>315</b>	<b>-684</b>	<b>236</b>	<b>96 510</b>
Provisions pour risques et charges à long terme		1 833						1 833
Dettes financières à long terme/stocks		439 934						439 934
Dettes financières à long terme /investissement	2	105 334		915				106 249
Passifs d'impôt différé	7	19 530					236	19 766
Engagements envers le personnel		8 285						8 285
<b>Passif non courant</b>		<b>574 917</b>	<b>0</b>	<b>915</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>236</b>	<b>576 068</b>
Dettes financières à court terme		22 353						22 353
Fournisseurs		145 467						145 467
Dettes fiscales et sociales		6 614						6 614
Autres passifs courants		12 792						12 792
<b>Passif courant</b>		<b>187 226</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>187 226</b>
<b>Total Passif</b>		<b>859 376</b>	<b>325</b>	<b>0</b>	<b>315</b>	<b>-684</b>	<b>472</b>	<b>859 803</b>

### Compte de résultat pro forma

	Note	données historiques 31 décembre 2006	Élimination intra groupe 1 <sup>er</sup> trimestre. 2006	Amortissement écart et fiscalité	Charge financière et fiscalité	1 <sup>er</sup> trimestre. 2006 Maison BURTIN	Pro forma décembre 2006
En K€							
Chiffre d'affaires		311 313	-631			40 164	350 846
Autres produits de l'activité							0
Achats consommés		-162 706	631			-39 137	-201 212
Charges de personnel		-26 738				-6 360	-33 098
Charges externes		-27 615				-8 196	-35 811
Impôts et taxes		-5 569				-1 957	-7 526
Dotation aux amortissements		-6 889				-1 313	-8 202
Dotation aux provisions		-1 519				-520	-2 039
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	1	-48 437		-684		19 395	-29 726
Autres produits et charges d'exploitation		1 259				1 262	
Résultat opérationnel courant		33 099	0	-684	0	3 338	35 753
Autres produits et charges opérationnels		4 146				286	4 432
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>37 245</b>	<b>0</b>	<b>-684</b>	<b>0</b>	<b>3 624</b>	<b>40 185</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		411				208	619
Coût de l'endettement financier brut	2	-15 466			-915	-3 730	-20 111
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-15 055</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-915</b>	<b>-3 522</b>	<b>-19 492</b>
Autres produits et charges financiers							
Charge d'impôt	3	-7 380		236	315	223	-6 606
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence							
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession							
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession							
<b>Résultat net des sociétés consolidées</b>		<b>14 809</b>	<b>0</b>	<b>-448</b>	<b>-600</b>	<b>325</b>	<b>14 087</b>

Les comptes pro forma ont été établis à partir des comptes consolidés annuels du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, ajustés de la façon suivante :

#### Note 1 :

L'écart d'acquisition affecté aux stocks ainsi que l'amortissement correspondant ont été retraités sur douze mois.

L'impact sur les comptes pro forma 2006 est les suivant :

- complément d'écart d'acquisition affecté aux stocks : 684 K€
- complément d'amortissement d'écart d'acquisition : 684 K€

#### Note 2 :

Le coût financier a été retraité pour tenir compte de cette acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

- Charges financières du premier trimestre 2006 : 915 K€

#### Note 3 :

L'économie d'impôt société réalisée par le retraitement de l'amortissement de l'écart d'acquisition et du coût financier s'élève à 551 K€.

- économie d'impôt sur amortissement d'écart : 236 K€
- économie d'impôt sur charges financières : 315 K€

Note 4 :

La charge nette générée par ces retraitements s'élève à 1 048 K€ ventilée comme suit :

- stocks : 448 K€
- intérêts : 600 K€

L'impact sur le résultat pro forma s'établit à -724 K€ compte tenu du résultat du sous-groupe Maison BURTIN du 1<sup>er</sup> trimestre 2006 d'un montant de 325 K€.

Note 5 :

Il a été constaté :

- un écart d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2006 en retenant le même coût d'acquisition qu'au 22 mars 2006, soit 122 715 K€,
- la quote-part de situation nette consolidée de Maison BURTIN au 1<sup>er</sup> janvier 2006 soit 325 K€,
- diminution de l'écart non affecté d'un montant net de 449 K€ correspondant à son affectation en stock,
- l'écart d'acquisition ressortirait ainsi à 52 952 K€.

Note 6 :

Affectation en stock de l'écart supplémentaire pro forma du 1<sup>er</sup> trimestre 2006

L'impact sur le pro forma est nul compte tenu de l'amortissement de l'écart pour un même montant (cf note 1).

Note 7 :

L'affectation de l'écart en stock génère un passif d'impôt de 236 K€.

## 4.6. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2005 ET 2004 EN NORMES IFRS ET COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2005

### 4.6.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2005 et 2004.

#### Compte de résultat consolidé.

(Classement des charges et produits par nature.)

En K€	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>97 127 770</b>	<b>88 018 227</b>
Autres produits opérationnels	734 329	996 726
Production stockée et immobilisée	11 258 793	4123273
Consommation de matières premières et marchandises	71 887 662	58 998 259
Autres charges externes	10 845 077	10 013 347
Charges de personnel	7 668 920	7 187 792
Amortissements et dépréciations	1 896 507	1 840 252
Amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	38 112	38 112
Autres charges opérationnelles	1 892 445	2 300 296
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>14 892 169</b>	<b>12 760 168</b>
Charges financières nettes	2 661 279	2 531 117
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>12 230 890</b>	<b>10 229 051</b>
Impôt sur les résultats	4 289 231	3 647 056
<b>RESULTAT APRES IMPOT</b>	<b>7 941 659</b>	<b>6 581 995</b>
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>7 938 165</b>	<b>6 580 514</b>
<b>Résultat par action</b>		
Avant dilution	7,04	5,83
Après dilution	6,98	5,83



## Bilan consolidé.

### ACTIF

	Année 31/12/2005	Année 31/12/2004
En K€		
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations incorporelles	2 583 197	2 610 866
Écarts d'acquisition incorporels	5 823 403	5 823 403
Immobilisations corporelles	32 243 214	30 582 909
Écarts d'acquisition corporels	16 753 512	16 791 625
Autres actifs financiers	96 470	83 519
Titres mis en équivalence		
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>57499796</b>	<b>55892322</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks	112 778 403	101 283 990
Clients	37 508 919	33 159 836
Autres débiteurs	7 248 722	6 540 297
Trésorerie et équivalents trésorerie	774 256	1 271 524
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>158 310 300</b>	<b>142 255 647</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>215 810 096</b>	<b>198 147 969</b>

### CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Année 31/12/2005	Année 31/12/2004
En K€		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital souscrit	11 369 180	11 279 180
Primes d'émission	2 108 622	1 750 602
Réserves consolidées	46 740 997	40 254 320
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>60218799</b>	<b>53 284 102</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>8 136</b>	<b>5 780</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts à plus d'un an	60 958 565	56 836 399
Impôts différés	2 615 303	2 615 303
Engagements de retraites	657 222	469 402
Autres dettes		
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>64 231 090</b>	<b>59 921 104</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs	34 661 598	36 815 204
Emprunts à moins d'un an	44 753 955	39 399 345
Autres créditeurs	10 082 595	6 822 531
Autres provisions	1 853 923	1 899 903
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>91 352 071</b>	<b>84 936 983</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>215 810 096</b>	<b>198 147 969</b>

## Annexe aux comptes consolidés.

Présentation du groupe « B.C.C »

Le groupe « B.C.C. » exerce son activité dans le domaine du champagne. Les principales marques commercialisées par le groupe sont « Champagne Boizel », « Champagne Chanoine Frères » « Tsarine » « Philipponnat » « Clos des Goisses » « De Venoge » « Alexandre Bonnet » ainsi que des contre-marques et marques de distributeurs (M.D.D.).

La société Boizel Chanoine Champagne est une société anonyme dont le siège social est à Reims, Allée du Vignoble.

### I. Référentiel comptable appliqué.

A compter du 1er janvier 2005, les états financiers de la société Boizel Chanoine Champagne sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) (règlement européen n° 1606/2002 article 4).

Les comptes de l'exercice précédent ont été retraités en normes IFRS y compris les stocks (norme IAS 16) ainsi que les marges arrières comptabilisées en moins du chiffre d'affaires.

Nous présentons en annexe un tableau de réconciliation des capitaux propres et du résultat avec le référentiel antérieur.

### II. Information sur les méthodes comptables.

A) Méthodes de consolidation. — Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle exclusif de Boizel Chanoine Champagne ont été consolidés par la méthode d'intégration globale.

Une seule société contrôlée à 50 % qui aurait pu être intégrée proportionnellement a été exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère non significatif.

Toutes les opérations entre les sociétés intégrées sont éliminées. Les bénéfices stockés sur les opérations internes au groupe sont éliminés.

Écarts d'acquisition et d'évaluation : Les écarts sont constitués par la différence entre le coût d'acquisition des sociétés nouvellement intégrées et la part acquise dans l'actif net des entreprises acquises.

Ces écarts peuvent être générés également à l'occasion d'augmentation du pourcentage de participation dans les sociétés intégrées. Les écarts de première consolidation sont affectés aux actifs identifiés, l'écart non identifié est affecté en immobilisation incorporelle. Selon les normes IFRS, ce dernier n'est pas amortissable mais fait l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

Modalités d'amortissements des écarts d'acquisition.

Écart identifié « Évaluation » : Il est amorti sur une durée compatible avec le bien auquel il s'identifie. S'il est affecté à une « Marque » il n'est pas amortissable.

Date de clôture des entreprises consolidées : Toutes les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes annuels au 31 décembre. De ce fait, aucun retraitement n'a été nécessaire pour faire coïncider les résultats de certaines sociétés intégrées.

B) Méthodes d'évaluation.

Frais de recherche et développement : Il n'y a pas de frais de recherche et développement dans le groupe BCC.

## Immobilisations

### 1) Immobilisations incorporelles :

- Les logiciels sont en principe amortis à 100 % au prorata-temporis.
- Les fonds de commerce ne sont pas amortis.

2) Immobilisations corporelles : Les immobilisations sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur prix de revient pour les immobilisations produites par les entreprises, à leur valeur d'apport. Elles sont amorties en dégressif lorsque les textes fiscaux le permettent, sauf exception, le dégressif n'est pas traité en dérogatoire.

Par application de la norme IAS 16, la réévaluation des vignes, a eu pour conséquence une augmentation de 7 647 086 € de l'actif immobilisé, une amélioration des fonds propres de 5 031 783 € et la constatation d'une fiscalité latente passive de 2 615 303 €.

Les terrains autres que les terres à vignes n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les durées d'usage d'amortissements précédemment retenues par le groupe Bcc sont conformes aux durées réelles d'utilisation des actifs.

De ce fait, nous n'avons procédé à aucun changement dans notre méthode d'amortissement.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Les terrains	Non amortissable
Les frais de plantation	25 ans
Les constructions	20 ans
Les agencements et aménagements	10 ans
Les installations techniques, Matériel et outillage	4 à 10 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

Les durées d'amortissement appliquées dans le groupe jusqu'au 31/12/2004 ont été considérées en adéquation avec leur dépréciation économique. Il n'a donc pas été réalisé de retraitement pour ce point.

Actifs immobilisés, Méthode des composants : Après examen des postes des actifs immobilisés, la direction a estimé qu'il ne convient pas d'avoir des décompositions différentes de celles qui avaient été retenues à ce jour, ni d'appliquer des taux d'amortissement différents.

3) Crédits baux et locations financières : L'ensemble des locations financières ont été retraitées à compter du 1er janvier 2000.

Ces matériels se trouvent amortis sur la durée de la location financière de 3 à 5 ans, le plus souvent en dégressif.

4) Immobilisations financières : Les titres de participation des sociétés non consolidées figurent au bilan à leur prix de revient. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à son prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire d'une participation correspond à la valeur d'utilité.

5) Stocks : Les stocks sont constitués pour l'essentiel de vins en cuves et de bouteilles de vins de champagne en cours d'élaboration.  
Les stocks sont évalués au prix de revient direct. Chaque année de tirage fait l'objet d'un prix de revient spécifique.  
Seules les charges directes sont incorporées aux vins en cercles ou aux bouteilles tirées.  
Les sorties de stocks de bouteilles sont identifiées par tirage et sont comptabilisées à leur coût effectif.

Bien que les stocks aient une rotation supérieure à un an, aucune charge financière n'est incorporée à leur valorisation.

Compte tenu de la composition de nos stocks, les provisions pour dépréciation sont quasi inexistantes. Elles ne se justifieraient que dans la mesure où les stocks seraient comptabilisés pour un montant supérieur à la valeur de vente diminuée des frais de commercialisation.

Par application de l'IAS 41, la récolte maison est évaluée au prix du marché et non plus au prix de revient, contrairement à l'intention initiale du groupe tel qu'indiqué dans le rapport d'activité 2004.

La modification de la décision résulte d'une réponse précise de la compagnie nationale des commissaires aux comptes sur le champ d'application de cette norme et notamment dans le secteur du champagne.

L'impact du passage à l'IAS 41 est la suivante :

	01/01/2004	31/12/2004	31/12/2005
En €			
sur les stocks	620 728	1 454 938	2 310 459
sur les réserves consolidées	403 164	403 164	1 113 417
sur la fiscalité différée passif	217 564	503 408	801 750
sur le résultat		548 366	395 292

6) Provisions pour pertes et charges : Lorsqu'un risque ou une charge est identifié, il fait l'objet d'une provision.

7) Engagement de retraite : Les engagements de retraite figurent en provision pour pertes et charges pour la partie excédent la couverture assurance « IFC ». Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- Intégralité des salariés en CDI du groupe BCC.
- La retraite étant prise à 60 ans.
- Les conventions collectives appliquées sont celles du champagne.
- Le taux d'inflation retenu est de 2%
- Le taux d'actualisation retenu est de 1 %.

8) Impôts différés : Des impôts différés sont comptabilisés par les sociétés de groupe afin de neutraliser l'effet des décalages temporaires existant entre la comptabilisation de certaines charges ou produits et leur prise en compte dans le résultat fiscal. Les impôts différés sont calculés au taux d'imposition connu à la date d'établissement des comptes consolidés selon la méthode du report variable.

Les déficits fiscaux et ARD ne donnent pas lieu à la constatation d'un impôt différé actif que lorsque leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est certaine.

Les impôts différés actifs et passifs comptabilisés au 31/12/2005 ont été calculés en harmonie avec le régime fiscal des bénéficiaires des sociétés tel qu'il a été prévu par la loi de finances 2005.

Les impôts différés passifs sur les écarts d'évaluations affectés aux biens non amortissables ne sont pas constatés. En effet ces écarts concernent essentiellement les terres à vignes ou vignobles. Il n'est pas dans l'intention de BCC de céder ses terres à vignes ou vignobles. De plus si une cession devait se produire, la fiscalité conduirait plutôt BCC à céder les actions des sociétés propriétaires de ces titres, ce qui n'entraînerait aucune fiscalité différée.

9) Stock-options : Les seules options prévues dans le Groupe BCC sont des options de souscription. Elles ne seront pas en conséquence génératrices de charges dans l'avenir. Le conseil d'administration de septembre 2000 a attribué des stocks-options aux salariés des filiales de B.C.C à hauteur de 20 000 actions.

Les options de souscription des actions sont en cours de levées à compter du 27 septembre 2005 et ce, sur un délai de douze mois.

9 000 actions sur les 20 000 ont été souscrites au 31 décembre 2005. Au 22 février 2006 les 11 000 actions restantes ont été souscrites en totalité.

10) Modalité de calcul des résultats par action : Le nombre d'actions BCC est de 1136 918 actions depuis le 23 décembre 2005, date de l'augmentation de capital liée à la levée d'option de souscription de 9 000 actions.

11) Attribution d'actions gratuites : La société Boizel Chanoine champagne a procédé, au cours de l'exercice 2005, au rachat de 2030 titres Boizel Chanoine champagne, en vue d'attribution d'actions gratuites au personnel du groupe au cours de l'exercice 2006.

### III. Périmètre de consolidation

1. Évolution du périmètre.— Le périmètre de consolidation n'a pas changé par rapport à celui de l'exercice précédent. Toutes les sociétés intégrées sont détenues à près de 100 %.

2. Dérogation. — Il n'y a pas de dérogation à la consolidation par intégration, seule SARL Pressoir Rogge détenue indirectement à 50% aurait pu être intégrée proportionnellement. Son caractère peu significatif justifie cette dérogation.

3. Acquisition de Lanson International . — Le groupe Lanson International est en cours d'acquisition (1er trimestre 2006). Aucune incidence sur le périmètre de consolidation n'a été constatée au 31 décembre 2005.

#### 4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

Liste des entreprises consolidées par intégration globale :

	Capitaux propres avant résultat 31 décembre 2005	Résultat part du Groupe exercice 2005	Pourcentage de détention
En €			
Champagne BOIZEL	6987057	1860242	99,99
CHANOINE FRERES	4294956	2379537	99,95
CGV	480469	252227	99,6
PHILIPPONNAT SA	15035769	914824	100
PHILIPPONNAT SCEA	1551698	126458	100
DE VENOGE	2527853	733445	99,98
CHARMOY	17230569	26746	100
Maison Alexandre BONNET	1377856	1010747	100
Vignobles Alexandre BONNET	1943228	924011	100
Pressoirs Alexandre BONNET	749585	55363	100
SCI VAL RONCEUX	648000	58345	100
SCI DES VAUCELLES	16784	-2098	100
SODISMAR CHAMPAGNE	238749	-689	99,98
ABEL LEPITRE	281405	27882	100
PHILIPPONNAT LES DOMAINES ASSOCIES	178992	222648	99,62

#### IV. Comparabilité.

Les comptes BCC ont été arrêtés au 31/12/2005 selon les normes IFRS. Il n'y a pas eu de changement de périmètre.

Les comptes au 31/12/2004 ont été retraités pro forma pour permettre une parfaite comparabilité.

#### V. Variation des comptes d'actif immobilisé.

1) Immobilisations incorporelles :

	31/12/2004	Cession ou hors service	Acquisition	Amortissement	31/12/2005
En €					
Fonds commerciaux	641 499				641 499
Frais de constitution	0				0
Autres immobilisations incorporelles	2 217 969	-1 067	10 355		2 227 257
Amortissements	-248 603	1 067		-38 023	-285 559
Amortissements frais constit.	0				0
<b>TOTAL</b>	<b>2 610 865</b>	<b>0</b>	<b>10 355</b>	<b>-38 023</b>	<b>2 583 197</b>

2) Écarts d'acquisition.

2. 0. Écarts d'acquisition incorporels :

	31/12/2004	Acquisition	Amortissement	Reprise	31/12/2005
En €					
Écart d'acquisition non affecté net	5 126 711				5 126 711
Écart affecté aux marques*	696 692				696 692
<b>TOTAL</b>	<b>5 823 403</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 823 403</b>

\*Cet écart ne concerne que la marque BOIZEL

2.01. Écarts d'acquisition corporels :

	31/12/2004	31/12/2005	Reprise	31/12/2005
<b>En €</b>				
Écart d'acquisition affecté aux vignobles et terrains*	16 273 933			16 273 933
Écart affecté aux constructions (Net)	517 691	-38 112		479 579
Écart affecté aux matériels	0	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>16 791 624</b>	<b>-38 112</b>	<b>0</b>	<b>16 753 512</b>

\*Écart concernant les vignobles et terres à vignes de Philipponnat et de la société Vignoble Alexandre Bonnet. Cet écart, compte tenu de l'évolution de la valeur vénale des vignes et terres à vignes ne doit pas subir d'amortissement exceptionnel.

3) Immobilisations corporelles

Les immobilisations présentées au bilan se décomposent :

- Valeurs brutes :

	31/12/2004	Acquisitions	Réévaluation normes IFRS	Cessions, transfert et hors service	31/12/2005
<b>En €</b>					
- Immobilisations pures :					
Terrains et frais plantation	12 504 973	725 302	7 647 086		20 877 361
Constructions	12 398 271	239 123			12 637 394
Aménagement, construction	2 695 060	207 509		0	2 902 569
Installations, matériels et outils	7 413 507	1 668 281		-306 051	8 775 737
Installations générales	529 374	1 550		-1 677	529 247
Matériel transport	255 257	33 500		-30 392	258 365
Mat. mobilier bureau	566 156	73 882		-71 968	568 069
Immobilisations en cours	324 401	815 146		-301 035	838 512
<b>TOTAL</b>	<b>36 686 999</b>	<b>3 764 293</b>	<b>7 647 086</b>	<b>-711 123</b>	<b>47 387 255</b>
- Locations financières et crédits baux retraités(1)	3 482 791	0		-874 470	2 608 321
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>40 169 790</b>	<b>3 764 293</b>	<b>7 647 086</b>	<b>-1 585 593</b>	<b>49 995 576</b>

Les réévaluations de vignes ont été comptabilisées en estimant le prix de l'hectare de vignes entre 500 K€ et 600 K€ selon les crus. Cette estimation correspond à la fourchette basse du marché. Lorsque notre groupe n'est pas propriétaire des plantations une réfaction de 70K€ l'hectare a été effectuée.

L'analyse des amortissements se présente comme suit :

	31/12/2004	31/12/2005	Reprises	31/12/2005
<b>En €</b>				
- Immobilisations pures				
Terrain et frais plantation	1 161 953	88 575	-7 594	1 242 934
Construction	4 416 670	597 662		5 014 332
Aménagement, const.	1 507 598	231 907	0	1 739 505
Inst.matériel et outil.	5 914 565	570 546	-302 425	6 182 686
Inst. générales	469 764	17 309	-1 677	485 396
Matériel transport	212 781	19 543	-20 942	211 382
Mat. mobilier bureau	436 568	48 675	-67 936	417 307
	<b>14 119 899</b>	<b>1 574 217</b>	<b>-400 573</b>	<b>15 293 543</b>
- Locations financières et crédits baux retraités(1)	3 114 070	219 152	-874 400	2 458 822
<b>Total amortissements</b>	<b>17 233 969</b>	<b>1 793 369</b>	<b>-1 274 973</b>	<b>17 752 365</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>22 935 821</b>			<b>32 243 211</b>

(1) cf détail ci-après

4. Situation financière  
Boizel Chanoine Champagne

4) Crédits baux et locations financières de matériels :

	Valeurs brutes au 01/01/05	Amorts au 01/01/05	Locations financières souscrites en 2005	Crédits baux et locations financières soldés au 01/01/05	Amorts. sur cb et locations soldés au 01/01/05	Valeurs brutes au 31/12/05	Divers écarts	Dotation Exercice	Total Amorts	Valeur nette comptable au 31/12/05
En €										
Vignobles A. BONNET	152 450	149 886		33 174	33 174	119 276	30	2 534	119 276	0
Pressoirs A. BONNET	336 269	316 181		23 519	23 519	312 750		16 662	309 324	3 426
CHANOINE	2 363 966	2 087 546		373 684	373 684	1 990 282		164 124	1 877 986	112 296
BOIZEL	196 243	185 839		168 543	168 543	27 700		7 378	24 674	3 026
PHILIPPONNAT	213 262	164 232		99 092	99 092	114 170	39	21 671	86 850	27 320
DE VENOGÉ	152 066	152 066		152 066	152 066	0		0	0	0
Maison A. BONNET	68 535	58 320		24 392	24 392	44 143		6 783	40 711	3 432
<b>TOTAL</b>	<b>3 482 791</b>	<b>3 114 070</b>	<b>0</b>	<b>874 470</b>	<b>874 470</b>	<b>2 608 321</b>	<b>69</b>	<b>219 152</b>	<b>2 458 822</b>	<b>149 500</b>

Capitaux propres

Le capital social est composé de 1 136 918 actions de 10 € chacune soit 11 369 180 €. La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
En K€		
Capitaux propres début d'exercice	53 285	42 834
Augmentation de capital	448	
Annulation titres BCC	-147	
IFRS réévaluation vignoble	0	5 032
IFRS réévaluation stocks	161	952
Dividendes versés	-1 466	-1 129
Résultat de l'exercice	7 938	5 595
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice</b>	<b>60 219</b>	<b>53 284</b>

Intérêts minoritaires :

	31/12/2005	31/12/2004
En K€		
Intérêts minoritaires début d'exercice	5	4
Dividendes versés	0	0
Modification périmètre	0	0
Résultat fin d'exercice	3	1
<b>Intérêts minoritaires à la clôture de l'exercice</b>	<b>8</b>	<b>5</b>

Provision pour risques et charges :

	31/12/2004	Dotation	Reprise pour utilisation	Reprise prov sans objet	31/12/2005
En K€					
Provision pour risques et charges	1 829 352	48 000	-3 429	-20 000	1 853 923
Provision pour indemnité de fin de carrière	539 953	117 269			657 222
<b>TOTAL</b>	<b>2 369 305</b>	<b>165 269</b>	<b>-3 429</b>	<b>-20 000</b>	<b>2 511 145</b>



La provision pour risques et charges couvre principalement à hauteur de 1.752.710,74 € le risque lié au dépôt de bilan de la société Bricout.

Ce risque a été provisionné à 100% de son montant total en 2003.

Emprunts et dettes financières :

	31/12/2005	31/12/2004
En €		
Emprunts liés au financement d'investissements	12 393 183	13 847 839
Crédits de trésorerie finançant les stocks	79 334 200	70 353 905
Emprunts venant du retraitement du crédit bail et des locations financières	149 500	368 722
Autres crédits de trésorerie	13 835 637	11 665 278
<b>TOTAL</b>	<b>105 712 520</b>	<b>96 235 744</b>

Les emprunts sont à taux variables et indexés sur l'Euribor trois mois. La société a une politique de couverture de cours pour environ les 2/3 de son encours financier moyen.

Les emprunts sont quasi tous assortis de suretés réelles consistant principalement en des « Nantissements, cautions solidaires, promesses d'hypothèques ou warrants » pour les crédits finançant les stocks.

	- 1 an	+1 an à 5ans	+ de 5 ans	Total
En €				
Emprunts liés aux investissements	4 324 086	6 619 961	1 449 136	12 393 183
Crédits trésorerie stocks	26 444 732	52 889 468		79 334 200
Emprunts liés aux crédits baux et locations financières	149 500			149 500
Autres crédit de trésorerie	13 835 637			13 835 637
<b>TOTAL</b>	<b>44 753 955</b>	<b>59 509 429</b>	<b>1 449 136</b>	<b>105 712 520</b>

Immobilisations financières (non intégrées globalement) :

	31/12/2005	31/12/2004
En K€		
Participation supérieure à 50 %		
Participation 20 à 50 %	15 245	15 245
Inférieure à 20 %		
<b>TOTAL</b>	<b>15 245</b>	<b>15 245</b>

Clients :

	31/12/2005	31/12/2004
En €		
le poste clients s'élève en net de dépréciation à :	37 508 919	33 159 836
Il est intégralement constitué de créances à moins d'un an		

Les effets remis à l'escompte et les effets remis à l'encaissement ont été rattachés aux comptes clients.

Autres créances et charges constatées d'avance :

	31/12/2005	31/12/2004
En €		
Autres créances (y compris I.S différés)	6 004 636	4 089 238
Charges constatées d'avance	1 244 086	1 108 261
<b>TOTAL</b>	<b>7 248 722</b>	<b>5 197 499</b>

4. Situation financière  
Boizel Chanoine Champagne

Les autres créances représentent pour l'essentiel des créances sur le trésor :

— Au titre de la TVA déductible : 2 041 597 €.

— Les charges constatées d'avance représentent pour l'essentiel des charges sur vins en «°Réserve qualitative°», donc légalement non commercialisable, et des intérêts constatés d'avance.

	31/12/2005	31/12/2004
En €		
<b>Le montant de la créance I S différés s'élève à :</b>	<b>912 442</b>	<b>874 530</b>

Ce montant concerne pour l'essentiel l'impôt société sur le bénéfice stocké retraité et sur les indemnités de fin de carrières soit 730 044 €.

Comptes de régularisation passif :

	31/12/2005	31/12/2004
En €		
Factures à recevoir	6 989 049	9 995 494
Autres Frais à payer	5 761 805	2 491 069
<b>TOTAL</b>	<b>12 750 854</b>	<b>12 486 563</b>

	31/12/2005	31/12/2004
En €		
Fournisseurs et effets à payer	27 680 736	26 904 436

Les fournisseurs sont tous à moins d'un an :

Impôts différés passifs

	31/12/2005	31/12/2004
En €		
non courants *	2 615 303	2 615 303
courants **	801 750	503 408

\* Impôts liés à la réévaluation des vignes.

\*\* Impôts liés à la norme IAS 41

Produits et charges exceptionnelles (non applicable IFRS).

Impôts sur les bénéfices :

	31/12/2005	31/12/2004
En €		
Impôt sur les résultats	4 114 643	3 484 653
Impôt sur résultat différé	174 588	162 403
<b>TOTAL</b>	<b>4 289 231</b>	<b>3 647 056</b>

Toutes les sociétés sont intégrées fiscalement, à l'exception de la société Philipponnat les domaines associés.

La convention d'intégration prévoit que chaque société filiale intégrée comptabilise son impôt comme si elle était non intégrée.

Il faut noter que le taux d'impôt sur les sociétés s'élève en 2005 à 34,96 % du résultat net avant impôts et amortissements des écarts d'acquisition contre 35,52 % en 2004.

Les différences temporaires retraitées concernent pour l'essentiel :

- La contribution sociale de solidarité (Organic) ;
  - La provision congés payés de certaines sociétés (historique ancien régime).
- Déficits fiscaux et ARD

	31/12/2005	31/12/2004
En €		
TOTAL	469 080	695 034

Effectif :

	31/12/2005	31/12/2004
Cadres et assimilés	31	31
VRP (équivalent temps plein)	8	8
Ouvriers et employés	99	100
Effectif global	138	139

Engagements donnés :

	31/12/2005	31/12/2004
En €		
Effets escomptés non échus	4 877 724	4 690 510
TOTAL	4 877 724	4 690 510

Les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisés en provision. Les locations financières sont comptabilisées en emprunt depuis le 01/01/2000. Il n'y a donc plus d'engagement pour ces deux rubriques. Il faut en matière de locations financières se reporter à la rubrique emprunts et dettes financières.

Autres engagements donnés :

Emprunts garantis par des suretés réelles :

	31/12/2005	31/12/2004
En €		
Nantissement de titres	5 500 000	8 250 000
Nantissement matériel	1 616 005	438 077
Warrants de stocks	78 034 200	67 774 200
Hypothèque immobilière	4 763 492	6 226 037
TOTAL	89 913 697	82 688 314

Informations sectorielles :

	31/12/2005	31/12/2004
En €		
Ventes de marchandises	58 111 196	53 575 119
Production vendues de biens	37 994 468	33 264 509
Prestations de services	1 022 105	1 178 599
TOTAL	97 127 769	88 018 227
En €		
C.A France	57 319 988	52 140 297
C.A Intracommunautaire et export	39 807 781	35 877 930
TOTAL	97 127 769	88 018 227

Les marges arrières attribuées à la grande distribution sont désormais retranchées du chiffre d'affaires conformément aux normes IFRS. L'incidence au 31 décembre 2005 s'élève à 5 786 317 €.

#### 4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

L'exercice 2004 a été retraité pro forma, l'incidence est une diminution du CA de 3 219 879 €.  
Tableau de financement :

En €	31/12/2005	31/12/2004
<b>RESSOURCES DURABLES</b>		
Capacité autofinancement hors intérêts hors groupe	9 788 635	7 833 607
Résultat affecté aux intérêts hors groupe	3 493	1 481
Augmentation de capital parts des minoritaires	448 020	
Augmentation des dettes financières	11 499 981	13 286 510
Variation des dettes financières liées aux locations financières		
Variation des dettes financières liées aux acquisitions		
Produits de cessions actif immobilisé	28 619	3 236
Diminution autres immobilisations financières		48 699
Augmentation res conso/ valorisation stocks IAS 41	14 804	
Augmentation réserves consolidées /reev vignes		
Divers	179	-2 677
<b>TOTAL</b>	<b>21 783 731</b>	<b>21 170 856</b>
<b>EMPLOIS STABLES</b>		
Dividendes BCC	1 466 293	1 127 918
Acquisition d'actifs immobilisés	3 473 613	3 622 726
Augmentation des autres immobilisations financières	12 948	
Acquisition matériels en locations financières		
Remboursement emprunts et dettes des ets de crédit	3 974 342	10 897 907
Réévaluation des vignes normes IFRS	0	
Remboursement emprunts immo en locations financières	219 222	412 103
Dividendes des intérêts hors groupe	1 318	2 486
Diminution des intérêts hors groupe liée au rachat des actions Philipponnat sa		
Augmentation de l'écart d'acquisition de Philipponnat les domaines associés		129 000
<b>TOTAL</b>	<b>9 147 736</b>	<b>16 192 140</b>
Variation du fonds de roulement net		
Ressource nette	12 635 995	4 978 716
Emploi net		

En €	31/12/2005		31/12/2004
<b>VARIATIONS D'EXPLOITATION :</b>			
Stocks et en cours	B 11 494 413	B	2 899 018
Créances clients	B 4 349 082	B	5 400 086
Autres créances	B 708 426	D	-764 920
Dettes fournisseurs	B 2 153 606	B	388 412
Dettes fiscales et sociales	D -864 808	D	-1 063 736
Autres dettes (y compris prov)	D -2 537 096	D	-1 263 869
<b>FONDS DE ROULEMENT DE L'EXERCICE</b>			
Besoins ou Dégagements	B 15 303 623	B	5 594 991
<b>Variations du besoin en fonds de roulement</b>	<b>B 15 303 623</b>	<b>B</b>	<b>5 594 991</b>
<b>VARIATIONS DE TRESORERIE</b>			
Variations des disponibilités	D -497 268	D	-513 416
Variations des concours bancaires et des soldes créditeurs de banque	D -2 170 360	D	-102 859
Trésorerie négative pnat Ida			
<b>VARIATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>D -2 667 628</b>	<b>D</b>	<b>-616 275</b>
<b>UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>			
<b>EMPLOI NET ou RESSOURCE NETTE</b>	<b>B 12 635 995</b>	<b>B</b>	<b>4 978 716</b>

Tableaux des flux de trésorerie :

	31 12 2005	
En €		
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net total des sociétés consolidées		7 941 659
Elimination des amortissements et provisions		1 869 503
Elimination de la variation des impôts différés		0
Elimination des plus et moins values de cession		-19 034
Elimination de la quote part de résultat des mises en équivalence		
Dividendes reçus des mises en équivalence		0
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité		-15 303 623
<b>Flux net généré par ( affecté à ) l'activité</b>	<b>A</b>	<b>-5 511 495</b>
Acquisitions d'immobilisations		-3 486 561
Charges à répartir		0
Cessions d'immobilisations		28 619
Incidence de variations de périmètre		0
<b>Flux net provenant des ( affecté aux ) investissements</b>	<b>B</b>	<b>-3 457 942</b>
Dividendes versés par la société mère		-1 466 293
Dividendes versés aux minoritaires		-1 318
Augmentation (réduction ) de capital		448 020
Subventions d'investissements		0
Emissions d'emprunts		11 499 981
Remboursements d'emprunts		-4 193 564
Divers		179
<b>Flux net provenant du ( affecté au ) financement</b>	<b>C</b>	<b>6 287 005</b>
Trésorerie d'ouverture		-10 393 753
Incidence de la variation des taux de change	D	0
Incidence changement de principes comptables	E	0
Réévaluation des vignes IAS 16	E	
Augmentation réserves consolidées/réev vignes	E	
Augmentation réserves consolidées/valorisation des stocks IAS 41	E	14 804
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>A+B+C+D+E</b>	<b>-2 667 628</b>
Trésorerie fin de période		-13 061 381
Trésorerie fin de période selon tableau de variation d'exploitation et de trésorerie		-13 061 381

Tableau de réconciliation des capitaux propres entre le référentiel IFRS

	01 01 2004	31 12 2004
En €		
CAPITAUX PROPRES AU 31 12 2003	42 835 122	42 835 122
RESULTAT		
AUGMENTATION DE CAPITAL		
INCIDENCE CHANGEMENT DE PRINCIPE COMPTABLES		
REEVALUATION DES VIGNES NETTE	5 031 783	5 031 783
EVALUATION DES STOCKS PRIX DU MARCHE IAS 41 PNAT	133 979	133 979
FISCALITE / EVALUATION DES STOCKS PNAT	-46 959	-46 959
EVALUATION DES STOCKS PRIX DU MARCHE IAS 41 VAB	486 749	486 749
FISCALITE / EVALUATION DES STOCKS VAB	-170 605	-170 605
REPRISE DE LA DOT AMORT 2004 ECART NON AFFECTE		-436 628
DIVIDENDES VERSES		-4 370 755
DIVIDENDES RECUS		3 240 902
RESULTAT		6 580 514
<b>CAPITAUX PROPRES REFERENTIEL IFRS AU</b>	<b>48 270 069</b>	<b>53 284 102</b>

**Tableau de réconciliation du résultat entre le référentiel antérieur et le référentiel IFRS**

	<b>31 12 2004</b>
<b>En €</b>	
RESULTAT NET PART DU GROUPE REFERENTIEL ANTERIEUR	5 595 521
INCIDENCE CHANGEMENT DE PRINCIPE COMPTABLES	
EVALUATION DES STOCKS PRIX DU MARCHE IAS 41 PNAT AU 31 12 2003	-133 979
EVALUATION DES STOCKS PRIX DU MARCHE IAS 41 PNAT AU 30 06 2004	483 810
FISCALITE / EVALUATION DES STOCKS PNAT 31 12 2003	46 959
FISCALITE / EVALUATION DES STOCKS PNAT 30 06 2004	-167 398
EVALUATION DES STOCKS PRIX DU MARCHE IAS 41 VAB 31 12 2003	-486 749
EVALUATION DES STOCKS PRIX DU MARCHE IAS 41 VAB 30 06 2004	971 128
FISCALITE / EVALUATION DES STOCKS VAB 31 12 2003	170 605
FISCALITE / EVALUATION DES STOCKS VAB 30 06 2004	-336 010
REPRISE DE LA DOT AMORT 2004 ECART NON AFFECTE	436 627
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE NORMES IFRS</b>	<b>6 580 514</b>

**4.6.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2005.**

Bilan

Actif	Euros			Euros
	31/12/2005		31/12/2004	
	Brut	Amortissements	Net	Net
<b>En €</b>				
Participations	43 363 235		43 363 235	43 363 235
Autres immobilisations corporelles	4 161	3 922	239	403
<b>Actif immobilisé</b>	<b>43 367 396</b>	<b>3 922</b>	<b>43 363 474</b>	<b>43 363 638</b>
Avances sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	7 494 928		7 494 928	3 534 635
Disponibilités	588 863		588 863	57 391
<b>Actif circulant</b>	<b>8 083 791</b>		<b>8 083 791</b>	<b>3 592 026</b>
Charges constatées d'avance	29 901		29 901	40 706
<b>Total actif</b>	<b>51 481 088</b>	<b>3 922</b>	<b>51 477 166</b>	<b>46 996 370</b>

Passif	Euros	Euros
	31/12/2005	31/12/2004
<b>En €</b>		
Capital social	11 369 180	11 279 180
Prime d'émission	2 108 622	1 750 602
Réserve légale	1 127 918	1 127 918
Réserve statutaire	15 886 049	14 220 496
Résultat	3 578 979	3 131 847
<b>Capitaux propres</b>	<b>34 070 748</b>	<b>31 510 043</b>
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	5 500 000	8 278 831
Emprunts et dettes F. divers	10 083 862	5 643 083
Dettes fourn.et comptes rattachés	694 629	56 579
Dettes fiscales et sociales	1 106 559	1 496 257
Autres dettes	21 368	11 577
<b>Total dettes</b>	<b>17 406 418</b>	<b>15 486 327</b>
<b>Total passif</b>	<b>51 477 166</b>	<b>46 996 370</b>
<b>Total exercice avec centimes</b>	<b>51 477 165,90</b>	<b>46 996 369,80</b>

Compte de résultat

En €	Exercice			Exercice
	31/12/2005			31/12/2004
	France	Export	Total	
Production vendue services	1 160 000		1 160 000	1 240 000
<b>Chiffre d'affaires net</b>			<b>1 160 000</b>	<b>1 240 000</b>
Rep.amts/transf.de ch.				731
Autres produits			9 880	2
<b>Total des produits exploit.</b>			<b>1 169 880</b>	<b>1 240 733</b>
Autres charges et charges externes			868 231	173 225
Impôts taxes et versements assimilés			11 766	7 720
Salaires et traitements			604 518	563 314
Charges sociales			239 537	219 439
Dot.aux amortissements			164	164
Autres charges			15 013	6
<b>Total charges exploitation</b>			<b>1 739 229</b>	<b>963 868</b>
<b>Résultat exploitation</b>			<b>-569 349</b>	<b>276 865</b>
Produits financiers de participations			4 235 892	3 241 804
Autres intérêts et produits assimilés			57 567	145 477
Produits nets sur cession de valeurs de mobilières de placement				
<b>Total produits financiers</b>			<b>4 293 459</b>	<b>3 387 281</b>
Intérêts et charges assimilées			362 740	465 326
<b>Total charges financières</b>			<b>362 740</b>	<b>465 326</b>
<b>Résultat financier</b>			<b>3 930 719</b>	<b>2 921 955</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>			<b>3 361 370</b>	<b>3 198 820</b>
Produits exceptionnels de gestion				
Pts exceptionnels sur opérations en capital				
<b>Total produits exceptionnels</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
<b>Total charges exception.</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
Impôts sur les bénéfices			-217 609	66 973
<b>Total des produits</b>			<b>5 463 339</b>	<b>4 628 014</b>
<b>Total des charges</b>			<b>1 884 360</b>	<b>1 496 167</b>
<b>RESULTAT NET</b>			<b>3 578 979</b>	<b>3 131 847</b>

## I/ Présentation de l'activité.

L'activité de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est celle d'une holding. Sachant que les trois dirigeants du groupe sont rémunérés depuis le 1/10/1996 par la société holding, celle-ci est l'animatrice de l'ensemble des filiales spécialisées dans l'élaboration et la commercialisation de champagnes.

## II/ Principes comptables.

Les comptes sociaux sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France (art. 9 et 11) du code de commerce - décret 83-1020 du 29 novembre 1983).

### II-1/ Principes généraux :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendance des exercices.

Et ce conformément aux règles de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les frais d'acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés en charges de même que les frais financiers.

### II-2/ Principales méthodes utilisées :

— Immobilisations financières : Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à son prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité, laquelle est déterminée par référence à la situation nette, à l'actif net comptable corrigé, à la valeur de rendement et aux perspectives d'évolution générale.

— Créances et dettes : Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

— Produits et charges exceptionnels : Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

— Note sur la comparabilité des comptes : La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## III/ Notes sur le bilan social :

III-1/ Immobilisations incorporelles : Absence de mouvements.

III-2/ Immobilisations corporelles :

Valeur brute 31/12/2004	Acquisition ou apport	Valeur brute 31/12/2005
4 161	0	4 161
Amortissements	Dotation	Amortissements
3 758	164	3 922



Les durées d'usage d'amortissements précédemment retenues sont conformes aux durées réelles d'utilisation des actifs. De ce fait, nous n'avons procédé à aucun changement dans notre méthode d'amortissement.

III-3/ Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées de :

Titres de participation	Euros		Euros
	31/12/2004	Acquisition ou apport	Diminution
			31/12/2005
En €			
Actions SA Boizel	5 762 020		5 762 020
Actions SA Chanoine Frères	2 200 420		2 200 420
Actions SA Philipponnat	9 477 783		9 477 783
Actions SAS De Venoge	1 251 664		1 251 664
Actions SAS Charmoy	24 153 056		24 153 056
Actions SAS CGV	518 292		518 292
<b>TOTAL</b>	<b>43 363 235</b>		<b>43 363 235</b>

Aucune provision n'a été comptabilisée au 31/12/2005 sur les titres de participation.

La participation SAS Charmoy qui constitue une holding représente une détention indirecte de 100 % des sociétés suivantes :

- SAS Maison Alexandre Bonnet, négociant en champagne ;
- SAS Vignobles Alexandre Bonnet, société exploitant un vignoble en champagne ;
- SARL Pressoirs Alexandre Bonnet, société de pressurage ;
- Société civile du Val Ronceux, propriétaire de vignes AOC ;
- Société civile des Vaucelles, propriétaire de terrains à bâtir.

Les renseignements financiers et les résultats des filiales et sous-filiales sont les suivants :

	%	Capital	Capitaux
	Participation		propres avant résultat 2005
		Euros	Euros
<i>Filiales</i>			
Champagne Boizel	99,98	6 468 000	6 987 057
Chanoine Frères	99,95	3 060 000	4 294 956
Champagne Philipponnat de Venoge	100,00	12 430 460	15 035 769
	99,98	1 000 000	2 527 853
* Charmoy	100,00	16 500 000	17 230 569
CGV	99,60	300 000	480 469
<i>Sous-Filiales</i>			
Sodismar Champagne	99,98	234 675	238 749
Rogge	50,00	10 000	41 752
Abel Lepitre	100,00	250 000	281 405
SCEA Philipponnat	100,00	1 440 000	1 551 698
Philipponnat les domaines associés	99,62	460 000	178 992
*Maison Alexandre Bonnet	100,00	1 000 000	1 377 856
*Vignobles Alexandre Bonnet	100,00	1 600 000	1 943 228
*Pressoirs Alexandre Bonnet	100,00	79 888	749 585
SCI Val Ronceux	100,00	648 000	648 000
SCI DES Vaucelles	100,00	16 784	16 784

	CA	Résultat	Comptes-
	31/12/2005	31/12/2005	courants
	Euros	Euros	Euros
<i>Filiales</i>			
SA Boizel	18 478 500	1 912 408	-1 725 217 Cr
SA Chanoine Frères	41 177 069	2 394 698	3 369 010 Dr
SA Philipponnat	8 914 126	860 761	-2 845 261 Cr
SAS de Venoge	9 830 398	741 971	-1 851 137 Cr
*SAS Charmoy	0	1 125 456	989 681 Dr
SAS CGV	25 165 470	252 980	171 196 Dr
<i>Sous-filiales</i>			
SAS Sodismar Champagne	0	-689	-366 Cr
SARL Rogge	82 827	21 718	
SAS Abel Lepitre	511 749	27 885	16 148 Dr
SA Philipponnat les domaines associés	4 069 453	222 093	288 Dr
SCEA Philipponnat	311 765	176 260	
* SAS Maison A. Bonnet	19 727 062	1 022 956	-999 553 Cr
* SAS Vignobles A. Bonnet	3 477 674	751 714	375 875 Dr
* SARL Pressoirs A. Bonnet	645 568	98 265	30 039 Dr
SCI Val Ronceux	0	52 834	
SCI DES Vaucelles	0	-2 096	

Afin de faciliter les opérations de consolidation du groupe BCC en norme IFRS, les sociétés CHANOINE et CGV ont comptabilisées en 2005 les marges arrières accordées aux clients en diminution du chiffre d'affaires :

Impact pour CHANOINE : 4 897 368 €

Impact pour CGV : 888 949 €

Aval et garantie sur entreprises liées

- Caution sur prêt de crédit de vieillissement pour le compte de De Venoge accordée à hauteur de. 2 700 000 €

- Caution solidaire sur prêt de financement de construction et sur prêt de crédit de vieillissement pour le compte de Chanoine Frères accordée à hauteur de 1 153 474 €

- Caution sur prêt équipement pour le compte de Vignobles Alexandre Bonnet à hauteur de. 341 429 €

III -4/ Autres créances :

Elles s'analysent comme suit :

En €	31/12/2005	31/12/2004
État impôts des sociétés	0	0
État TVA	10 115	1 033
Comptes-cts filiales	7 428 828	3 388 125
Produits à recevoir	55 985	145 477
Divers	0	0
	<b>7 494 928</b>	<b>3 534 635</b>

III -5/ Capitaux propres :

Le capital social est de 11 369 180 Euros. Il est composé de 1 136 918 actions de 10 €.

Les capitaux propres ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice.

	Montant 31/12/2004	Affectation AGO 2005	Résultat 2005	Augmentation. de capital	Montant 31/12/2005
En €					
Capital	11 279 180			90 000	11 369 180
Prime émission	1 750 602			358 020	2 108 622
Réserve légale	1 127 918				1 127 918
Réserve contractuelle	14 220 496	1 665 553			15 886 049
Résultat	3 131 847	-3 131 847	3 578 979		3 578 979
	31 510 043	-1 466 294	3 578 979		34 070 748

III -6/ Emprunts et dettes financières :

	Montant 31/12/2005	à - 1 an	à + 1 an - 5 ans	+ 5 ans
En €				
Emprunts et dettes financières	5 500 000	2 750 000	2 750 000	0
Intérêts courus	0	0		
Découvert	0	0		
	5 500 000	2 750 000	2 750 000	0

Les dettes financières sont garanties par des nantissements :

De 1 078 005 titres SAS Charmoy pour 5 500 000 €.

Les dettes financières diverses 10 083 862 € correspondent aux comptes courants créditeurs de filiales ainsi qu'aux intérêts des comptes courants des filiales à payer.

III -7/ Dettes fiscales et sociales :

Ces dettes correspondent pour l'essentiel aux primes à payer, cotisations sociales du quatrième trimestre 2005, taxes assises sur les salaires de l'exercice et au solde de l'impôt sur les sociétés.

**IV/ Notes sur le compte de résultat.**

IV -1/ Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est constitué exclusivement de prestations de services au profit des filiales.

Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2004
1 160 000	1 240 000

IV -2/ Produits financiers :

En €	Exercice	Exercice
	31/12/2005	31/12/2004
Dividendes Boizel	1 385 640	808 290
Dividendes Chanoine	1 146 863	458 745
Dividendes PHILIPPONNAT	528 286	870 118
Dividendes CHARMOY	1 078 000	970 200
Dividendes CGV	97 104	134 451
Intérêts facturés aux filiales	55 985	145 477
Produits financiers divers	1 583	
	<b>4 293 460</b>	<b>3 387 281</b>

IV -3/ Produits et charges exceptionnels : Néant.

IV -4/ Impôts sur les bénéfices :

Le solde correspond à l'impôt lié au bénéfice fiscal de B.C.C.

La convention d'intégration prévoit que chaque société filiale comptabilise son impôt comme si elle était non intégrée.

La société mère comptabilise le crédit d'impôt lié aux déficits de certaines filiales intégrées.

Au 31/12/2005 toutes les filiales intégrées ont été bénéficiaires, à l'exception de sas Sodismar champagne, l'impôt sur les sociétés ayant été calculé au taux de 34,72%, compte tenu de la contribution de 1,5% sur les bénéfices et de la contribution sociale de 3,3%.

**V/ Autres éléments donnés :**

V -1/ Accroissement et allègement de la dette future d'impôt : Néant (pas de déficit fiscal reportable).

V -2/ Rémunérations allouées aux dirigeants :

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car cela reviendrait indirectement à divulguer les rémunérations individuelles.

V -3/ Effectif : L'effectif au 31 décembre 2005 est de 3.

V -4/ Engagements donnés :

Nantissement des actions Charmoy pour garantie de	5 500 000 €
Caution pour le compte de De Venoge	2 700 000 €
Caution pour le compte de Chanoine Frères	1 153 474 €
Caution pour le compte de Vignobles Alexandre Bonnet	341 429 €
	<b>9 694 903 €</b>

**NOTES COMPLEMENTAIRES**

**Ces notes complémentaires :**

- ne sont pas couvertes par le rapport des Commissaires aux Comptes au titre de 2006,
- ne faisaient pas partie des comptes arrêtés par le Conseil,
- ont été rajoutées à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers.

**Note complémentaire n° 1 : Impacts des retraitements effectués sur les comptes 2005 afin de les rendre comparables aux comptes 2006.**

**Postes de l'actif**

En €	31/12/2005	réaffectation	31/12/2005
<b>Actifs non courants</b>			
Ecarts d'acquisition		5 126 711	5 126 711
Immobilisations incorporelles	2 583 197	696 692	3 279 889
Ecarts d'acquisition incorporels	5 823 403	-5 823 403	0
Immobilisations corporelles	32 243 214	16 753 512	48 996 726
Ecarts d'acquisition corporels	16 753 512	-16 753 512	0
Actifs financiers non courants	96 470		96 470
Actif d'impôt différé		912 442	912 442
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>57 499 796</b>	<b>912 442</b>	<b>58 412 238</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	112 778 403		112 778 403
Clients	37 508 919		37 508 919
Autres actifs courants	7 248 722	-912 442	6 336 280
Trésorerie et équivalents trésorerie	774 256		774 256
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>158 310 300</b>	<b>-912 442</b>	<b>157 397 858</b>

**Postes du passif**

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

En €	31/12/2005	réaffectation	31/12/2005
<b>Capitaux propres</b>			
Capital souscrit	11 369 180		11 369 180
Primes d'émission	2 108 622		2 108 622
Réserves consolidées	46 740 997	-7 938 165	38 802 832
Résultat		7 938 165	7 938 165
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>60 218 799</b>		<b>60 218 799</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>			
	8 136		8 136
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour risques et charges à long terme		1 853 923	1 853 923
Emprunts à plus d'un an	60 958 565	-60 958 565	0
Dettes financières à long terme affectées aux stocks		79 334 200	79 334 200
Dettes financières à long terme affectées aux investissements		8 069 097	8 069 097
Impôts différés	2 615 303	801 750	3 417 053
Engagements envers le personnel	657 222		657 222
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>64 231 090</b>	<b>29 100 405</b>	<b>93 331 495</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières à court terme		18 309 223	18 309 223
Fournisseurs	34 661 598	0	34 661 598
Emprunts à moins d'un an	44 753 955	-44 753 955	0
Autres créditeurs	10 082 595	-10 082 595	0
Dettes fiscales et sociales		4 512 840	4 512 840
Autres passifs courants		4 768 005	4 768 005
Autres provisions	1 853 923	-1 853 923	0
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>91 352 071</b>	<b>-29 100 405</b>	<b>62 251 666</b>

#### 4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

Actifs :

« Afin de nous conformer aux normes IFRS, les éléments identifiables composant les postes écarts d'acquisition corporels et incorporels » ont été reclassés dans les rubriques adéquates du bilan. »

Les actifs d'impôts différés ont été reclassés en actif non courant.

Passifs :

Les dettes financières ont fait l'objet d'un reclassement qui tient compte de la nature des actifs financés ainsi que de la durée contractuelle à l'origine des contrats de financement, ce reclassement permet de mieux appréhender le caractère pérenne des financements et améliore l'information comptable sur ce point.

##### 1) Immobilisations incorporelles

	31/12/2004	Cession ou hors service	Acquisition	Amortissement	Affectation écart marques	31/12/2005
En €						
Marques					696 692	696 692
Fonds commerciaux	641 499					641 499
Frais de constitution	0					0
Autres immob incorp	2 217 969	-1 067	10 355			2 227 257
Amortissements	-248 603	1 067		-38 023		-285 559
Amorts frais constit.	0					0
<b>TOTAL</b>	<b>2 610 865</b>	<b>0</b>	<b>10 355</b>	<b>-38 023</b>	<b>696 692</b>	<b>3 279 889</b>

##### 2) Ecart d'acquisition

###### 2-0 Ecart d'acquisition incorporels

	31/12/2004	écart affecté	31/12/2005
En €			
Écart d'acquisition non affecté net	5 126 711		5 126 711
Écart affecté aux marques	696 692	-696 692	
<b>TOTAL</b>	<b>5 823 403</b>	<b>-696 692</b>	<b>5 126 711</b>

##### 3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations présentées au bilan se décomposent :

- Valeurs brutes

	31/12/04	Acquisitions	Réévaluation normes IFRS	Cessions, transfert et hors service	Affectation écarts	31/12/05
En €						
- Immobilisations pures :						
Terrain et frais plantation	12 504 973	725 302	7 647 086		16 273 933	37 151 294
Construction	12 398 271	239 123			517 691	13 155 085
Aménagement, construction	2 695 060	207 509		0		2 902 569
Installations, matériel et outill.	7 413 507	1 668 281		-306 051		8 775 737
Installations générales	529 374	1 550		-1 677		529 247
Matériel transport	255 257	33 500		-30 392		258 365
Mat. mobilier bureau	566 156	73 882		-71 968		568 069
Immobilisations en cours	324 401	815 146		-301 035		838 512
	<b>36 686 999</b>	<b>3 764 293</b>	<b>7 647 086</b>	<b>-711 123</b>	<b>16 791 624</b>	<b>64 178 879</b>
- Locations financières et crédits baux retraités(1)	3 482 791	0		-874 470		2 608 321
<b>Total brut</b>	<b>40 169 790</b>	<b>3 764 293</b>	<b>7 647 086</b>	<b>-1 585 593</b>	<b>16 791 624</b>	<b>66 787 200</b>

L'analyse des amortissements se présente comme suit :

	31/12/2004	31/12/2005	Reprises	Affectation amortissement écarts	31/12/2005
En €					
- Immobilisations pures					
Terrain et frais plantation	1 161 953	88 575	-7 594		1 242 934
Construction	4 416 670	597 662		38 112	5 052 444
Aménagement, construction	1 507 598	231 907	0		1 739 505
Installations, matériel et outil.	5 914 565	570 546	-302 425		6 182 686
Installations générales	469 764	17 309	-1 677		485 396
Matériel transport	212 781	19 543	-20 942		211 382
Matériel mobilier bureau	436 568	48 675	-67 936		417 307
	14 119 899	1 574 217	-400 573		15 331 655
- Locations financières et crédits baux retraités	3 114 070	219 152	-874 400		2 458 822
<b>Total amortissements</b>	<b>17 233 969</b>	<b>1 793 369</b>	<b>-1 274 973</b>		<b>17 790 477</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>22 935 821</b>				<b>48 996 723</b>

**Note complémentaire n° 2 : Impacts des retraitements effectués sur les comptes 2004 afin de les rendre comparables aux comptes 2005.**

**Postes de l'actif**

	31/12/2004	Réaffectations	31/12/2004
En €			
<b>Actifs non courants</b>			
Ecarts d'acquisition		5 126 711	5 126 711
Immobilisations incorporelles	2 610 866	696 692	3 307 558
Ecarts d'acquisition incorporels	5 823 403	-5 823 403	0
Immobilisations corporelles	30 582 909	16 791 625	47 374 534
Ecarts d'acquisition corporels	16 791 625	-16 791 625	0
Actifs financiers non courants	83 519		83 519
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>55 892 322</b>	<b>0</b>	<b>55 892 322</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	101 283 990		101 283 990
Clients	33 159 836		33 159 836
Autres actifs courants	6 540 297		6 540 297
Trésorerie et équivalents trésorerie	1 271 524		1 271 524
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>142 255 647</b>	<b>0</b>	<b>142 255 647</b>

## Postes du passif

### CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	31/12/2004	Réaffectations	31/12/2004
En €			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital souscrit	11 279 180		11 279 180
Primes d'émission	1 750 602		1 750 602
Réserves consolidées	40 254 320	-6 580 514	33 673 806
Résultat		6 580 514	6 580 514
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>53 284 102</b>		<b>53 284 102</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	5 780		5 780
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour risques et charges à long terme		1 899 903	1 899 903
Emprunts à plus d'un an	56 836 399	-56 836 399	0
Dettes financières à long terme affectées aux stocks		70 353 905	70 353 905
Dettes financières à long terme affectées aux investissements		9 967 277	9 967 277
Impôts différés	2 615 303	503 408	3 118 711
Engagements envers le personnel	469 402		469 402
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>59 921 104</b>	<b>25 888 094</b>	<b>85 809 198</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières à court terme		15 914 563	15 914 563
Fournisseurs	36 815 204		36 815 204
Emprunts à moins d'un an	39 399 345	-39 399 345	0
Autres créditeurs	6 822 531	-6 822 531	0
Dettes fiscales et sociales		3 946 374	3 946 374
Autres passifs courants		2 372 749	2 372 749
Autres provisions	1 899 903	-1 899 903	0
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>84 936 983</b>	<b>-25 888 093</b>	<b>59 048 890</b>

Actifs :

« Afin de nous conformer aux normes IFRS, les éléments identifiables composant les postes écarts d'acquisition corporels et incorporels » ont été reclassés dans les rubriques adéquates du bilan. »

Les actifs d'impôts différés ont été reclassés en actif non courant.

Passifs :

Les dettes financières ont fait l'objet d'un reclassement qui tient compte de la nature des actifs financés ainsi que de la durée contractuelle à l'origine des contrats de financement, ce reclassement permet de mieux appréhender le caractère pérenne des financements et améliore l'information comptable sur ce point.

#### 1) Immobilisations incorporelles

	31/12/2003	Cession ou hors service	Acquisition	Amortissement	Affectation écart	31/12/2004
En €						
Marques					696 692	696 692
Fonds commerciaux	641 499					641 499
Frais de constitution	0					0
Autres immob incorp	2 226 520	-25 397	16 846			2 217 969
Amortissements	-222 073	25 397		-51 927		-248 603
Amorts frais constit.	0					0
<b>TOTAL</b>	<b>2 645 946</b>	<b>0</b>	<b>16 846</b>	<b>-51 927</b>	<b>696 692</b>	<b>3 307 558</b>



2) Ecart d'acquisition

2-0 Ecart d'acquisition incorporels

	31/12/2003	Acquisition **	Amortissement	Affectation écart	31/12/2004
En €					
Ecart d'acquisition non affecté net	5 434 339	129 000	-436 628		5 126 711
Ecart affecté aux marques	696 692			-696 692	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 131 031</b>	<b>129 000</b>	<b>-436 628</b>	<b>-696 692</b>	<b>5 126 711</b>

2-01 Ecart d'acquisition corporels

3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations présentées au bilan se décomposent :

- Valeurs brutes

	31/12/2003	Acquisitions	Cessions, transfert et hors service	Affectation écarts	Réévaluation normes IFRS	31/12/2004
En €						
- Immobilisations pures :						
Terrain et frais plantation	12 212 323	292 650	0	16 273 933	7 647 086	36 425 992
Construction	11 190 165	1 320 884	-112 778	555 803		12 398 271
Aménagement, const.	2 351 178	354 770	-10 888			2 695 060
Inst.matériel et outil.	6 080 977	1 387 528	-54 999			7 413 507
Inst. générales	653 397	6 628	-130 651			529 374
Matériel transport	228 508	26 749	0			255 257
Mat.mobilier bureau	554 604	68 846	-57 294			566 156
Immobilis.en cours	176 575	1 665 946	-1 518 120			324 401
	<b>33 447 727</b>	<b>5 124 000</b>	<b>-1 884 729</b>	<b>16 829 736</b>	<b>7 647 086</b>	<b>60 608 017</b>
- Locations financières et crédits baux retraités	3 539 130	0	-56 339			3 482 791
<b>Total brut</b>	<b>36 986 857</b>	<b>5 124 000</b>	<b>-1 941 068</b>	<b>16 829 736</b>	<b>7 647 086</b>	<b>64 646 611</b>

L'analyse des amortissements se présente comme suit :

	31/12/2003	Dotations	Reprises	Amort. écarts affectés	31/12/2004
En €					
- Immobilisations pures					
Terrain et frais plantation	1 084 459	77 494			1 161 953
Construction	3 955 347	543 130	-81 807	38 112	4 454 782
Aménagement, const.	1 307 129	211 357	-10 888		1 507 598
Inst.matériel et outil.	5 615 743	353 376	-54 554		5 914 565
Inst. générales	581 535	18 880	-130 651		469 764
Matériel transport	194 863	17 918	0		212 781
Mat.mobilier bureau	447 973	44 320	-55 726		436 568
	<b>13 187 049</b>	<b>1 266 474</b>	<b>-333 625</b>	<b>38 112</b>	<b>14 158 010</b>
- Locations financières et crédits baux retraités	2 758 305	412 115	-56 350		3 114 070
<b>Total amortissements</b>	<b>15 945 354</b>	<b>1 678 589</b>	<b>-389 975</b>	<b>38 112</b>	<b>17 272 080</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>21 041 503</b>				<b>47 374 534</b>

## 4.7. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004	Exercice 2003
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social.....	22 958 360	22.958.360	11.369.180	11.279.180	11.279.180
Nombre des actions ordinaires existantes.....	4 591 672	4.591.672	1.136.918	1.127.918	1.127.918
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
.par conversion d'obligations.....	430 385	430 385	-	-	-
.par exercice de droits de souscription.....	-	ND.	25.000	25.000	25.000
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires HT.....	2 487 968	2.118.159	1.160.000	1.240.000	1.340.000
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	3 180 313	4.116.433	3.361.534	3.198.984	2.831.292
Impôts sur les bénéfices.....	-1 149 614	- 667.110	- 217.609	66.973	56.969
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	4 329 852	4.783.379	3.578.979	3.131.847	2.774.159
Résultat distribué.....	1 836 669	1.512.572	1.489.830	1.466.293	1.127.918
<b>III. Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	0,94	1,04	3,15	2,78	2,46
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	0,94	1,04	3,15	2,78	2,45
Dividende attribué à chaque action	0,40	0,33	1,30	1,30	1,00
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	3	3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	810 000	650.000	604.518	563.314	427.271
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.).....	303 081	218.064	239.537	219.438	165.169

## **4.8. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007**

### **4.8.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2007**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Boizel, Chanoine, Champagne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
  
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note II-2 de l'annexe relative aux " immobilisations financières " expose les règles et principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.
- La note II-2 de l'annexe relative à "la comparabilité des comptes" et la note III-5 "capitaux propres" exposent le reclassement des obligations remboursables en actions du poste "dettes" vers le poste "autres fonds propres" à la clôture de l'exercice 2007.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations fournies dans les notes susvisées de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de notre rapport.

### III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci .

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Reims le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pour la SA Philippe Venet et Associés

Nathalie DAGONET

Pour Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International  
Guy FLOCHLAY

#### 4.8.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société **Boizel Chanoine Champagne** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit dans les notes A.9. et B.1. sur les comptes consolidés, le groupe Boizel Chanoine Champagne procède à des tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte potentielle existe, au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, les hypothèses retenues et le caractère approprié de l'information donnée dans les états financiers visés.

Les notes A.8. et B3.1. sur les comptes consolidés énoncent les modalités retenues pour la réévaluation des vignes selon les prix de marché de l'hectare. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables énoncées et leur correcte application. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Reims, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton  
International

**Philippe Venet & Associés**

Guy Flochlay  
Associé

Nathalie Dagonet  
Associée

## **4.9. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## **I - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application des articles L. 225-40, L. 225-22-1 et L.225-42-1 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **I-1. Avec les sociétés Maison Burtin, SNC AR et SNC LID**

Votre conseil d'administration du 6 février 2007 a autorisé la signature de la convention suivante :

- Engagement de cautionnement, conjoint et solidaire, de votre sociétés avec les sociétés SNC AR, SNC LID et Maison BURTIN pour toutes créances que PEBR a ou pourrait détenir dans le cadre de l'exécution du contrat de distribution, conclu entre PEBR et AR. Cet engagement est consenti pour une durée de 5 ans, sans limitation de montant, à compter du 18 décembre 2006. Messieurs BAIJOT, PAILLARD, ROQUES, SHAPIRA, PUISSOCHET et Madame ROQUES sont concernés par ces conventions.

### **I-2. Avec la société CGV**

En date du 20 décembre 2007, votre Conseil d'Administration a autorisé la convention suivante :

- Management et assistance administrative, financière, commerciale, technique et juridique. La convention définit les domaines d'intervention de votre société. Les prestations fournies font l'objet d'une redevance annuelle forfaitaire de 40 000 euros. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an, avec effet rétroactif au 1er janvier 2007. Elle sera reconduite tacitement pour une même durée jusqu'à dénonciation du contrat. Messieurs BAIJOT, PAILLARD et Madame ROQUES sont concernés par ces conventions.

## **II - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Une convention de management et d'assistance administrative, financière, comptable, technique et juridique a été conclue le 25 octobre 2006 avec ces filiales. Cette convention s'est poursuivie pour l'année 2007 :
  - CHAMPAGNE BOIZEL 148 525 €

- CHANOINE FRERES	351 038 €
- CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	103 412 €
- DE VENOGÉ	85 672 €
- CHAMPAGNE LANSON	656 346 €
- MAISON BURTIN	985 623 €
- MAISON ALEXANDRE BONNET	67 353 €
- VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET	50 000 €

- Une convention d'intégration fiscale a été conclue le 25 octobre 2006 avec ces sociétés filiales, elle s'est poursuivie sur l'année 2007.
- Une convention de trésorerie a été conclue le 25 octobre 2006 avec ces sociétés filiales, qui a produit ses effets en 2007.
- Les opérations financières à l'intérieur du groupe ont été rémunérées au taux de 4,40 % l'an.

Fait à Reims, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pour la SA Philippe Venet et Associés

Nathalie DAGONET

Pour Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International  
Guy FLOCHLAY

## **4.10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006**

### **4.10.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2006**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Boizel, Chanoine, Champagne, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note B.2 de l'annexe relative aux « immobilisations financières » expose les règles et principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de notre rapport.

## III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci .
- En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Reims le 26 Avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Pour la SA Philippe Venet et Associés

Pour Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International

Philippe VENET

Guy FLOCHLAY



#### **4.10.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société **BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

##### **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

##### **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit dans les notes A.9. et B.1. sur les comptes consolidés, le groupe Boizel Chanoine Champagne procède à des tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte potentielle existe, au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durées de vie indéfinie. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de perte de valeur, les hypothèses retenues et le caractère approprié de l'information donnée dans les états financiers visés.

La note B3.1. sur les comptes consolidés énonce les modalités retenues pour la réévaluation des vignes selon les prix de marché de l'hectare. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables énoncées et leur correcte application. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

##### **3 Vérifications spécifiques**

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Reims, le 26 avril 2007  
Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**Philippe Venet & Associés**

Guy Flochlay  
Associé

Philippe Venet  
Associé

#### 4.10.3. Examen par les Commissaires aux Comptes des informations pro-forma

Destinataire : Monsieur Bruno Paillard, Président Directeur Général

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société **Boizel Chanoine Champagne** relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2006 incluses dans la partie 4.3. de son document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seuls fins d'illustrer l'effet que l'opération d'acquisition des titres de la société Maison Burtin en date du 22 mars 2006 aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société Boizel Chanoine Champagne au 31 décembre 2006 si l'opération avait pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité selon les dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 relatives aux informations proforma. Il nous appartient, d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/200, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations proforma ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans les notes annexes aux comptes pro-forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société Boizel Chanoine Champagne pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence en France et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Reims, le 26 avril 2007  
Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**Philippe Venet & Associés**

Guy Flochlay  
Associé

Philippe Venet  
Associé

#### **4.11. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

##### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Votre conseil d'administration du 26 Septembre 2006 a autorisé les conventions suivantes :

- Extension de la convention d'intégration fiscale à Maison BURTIN et Champagne LANSON et réitération de la convention antérieure conclue avec les autres sociétés du groupe. Celle-ci sera applicable pour son nouveau périmètre à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2007.

- Extension de la couverture de trésorerie aux sociétés Maison BURTIN, Champagne LANSON, Scea des Vins Français, AR, Lanson International Diffusion, avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2006.

Cette convention prévoit la rémunération des avances à un taux le plus proche possible de celui du marché.

A ce titre, le taux applicable en 2006 s'est élevé à 3,55 %. Ces conditions sont applicables aux autres sociétés du groupe depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

- Convention de management et d'assistance administrative financière commerciale technique et juridique.

#### 4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

La convention définit les domaines d'intervention de votre société. Les prestations fournies font l'objet d'une rémunération calculée sur la base de 0.9 % du chiffre d'affaires IFRS hors taxes, hors cessions intra groupe de matières et produits semi finis et opérations de déstockages éventuelles.

Cette redevance est applicable à compter du 1er Avril 2006 ; elle s'applique à toutes les sociétés du groupe, et notamment pour la première fois à Maison BURTIN et Champagne LANSON, auxquelles elle a été facturée respectivement :

Maison BURTIN	489 105 €
Champagne LANSON	725 913 €

Messieurs BAIJOT et PAILLARD sont concernés par ces conventions.

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Facturation aux filiales de frais de holding et ce, pour l'année 2006 :

CHAMPAGNE BOIZEL	187.407 €
CHANOINE FRERES	360 633 €
C.G.V.	40.000 €
CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	117 802 €
DE VENOGE	81.683 €
MAISON ALEXANDRE BONNET	65 613 €
VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET	50 000 €

- Les opérations financières à l'intérieur du groupe ont été rémunérées au taux de 3,55 % l'an.

Fait à Reims, le 21 avril 2007  
Les Commissaires aux Comptes

Pour la SA Philippe Venet et Associés

Philippe VENET

Pour Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International  
Guy FLOCHLAY

#### 4.12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	Philippe Venet et associés		Grant Thornton		Cogetec/Pierre Roux		KPMG		BDO	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Boizel chanoine champagne	84 900	35 000	87 000	35 000						
Champagne Abel Lepitre	3 000	2 850								
Champagne Chanoine Frères	11 270	10 630								
Champenoise des Grands Vins	8 190	7 710								
Champagne Boizel	11 600	10 600								
Champagne de Venoge	7 400	7 150								
Charmoy			2 312	2 800						
Maison Alexandre Bonnet			8 683	8 000						
Vignoble Alexandre Bonnet			5 400	5 000						
Sodismar		960								
Maison Burtin							83 000	95 000		
Champagne Lanson					54 000	60 000				
Lanson International Diffusion					35 000	35 000				
Espace Marne et Champagne	928				0	5 000				
Lanson International UK			40 264							38 407
Lanson International Suisse										
A.R	4 000									
Champagne philipponnat	10 000	9 600								
Philipponnat les domaines associés	6 592	6 400								
<b>Total audit</b>	<b>147 880</b>	<b>90 900</b>	<b>143 659</b>	<b>50 800</b>	<b>89 000</b>	<b>100 000</b>	<b>83 000</b>	<b>95 000</b>	<b>0</b>	<b>38 407</b>
Autres prestations										
<b>Total honoraires CAC</b>	<b>147 880</b>	<b>90 900</b>	<b>143 659</b>	<b>50 800</b>	<b>89 000</b>	<b>100 000</b>	<b>83 000</b>	<b>95 000</b>	<b>0</b>	<b>38 407</b>

# 5 *Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 23 Mai 2008*

## 5.1. ORDRE DU JOUR

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire le 23 mai 2008, à 10 heures, au siège social de Champagne LANSON, 66 rue de Courlancy à REIMS (51 100), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président,
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,

### De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du conseil d'administration;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour annuler les actions de la Société;
- Autorisation et pouvoirs à conférer au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois, de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme vocation à une quote-part du capital social de la Société, pour un montant nominal maximum de cinq millions d'euros (5 000 000 €) ;
- Autorisation et pouvoirs à conférer au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois, de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme vocation à une quote-part du capital social de la Société, pour un montant nominal maximum de cinq millions d'euros (5 000 000 €) ;
- Autorisation et pouvoirs à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

- Autorisation et pouvoirs à conférer au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et appel public à l'épargne dans la limite de 10% du capital par an;
- Autorisation et pouvoirs à conférer au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois, de procéder à l'augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes pour un montant nominal maximum de cinq millions d'euros (5 000 000 €) ;
- Autorisation et pouvoirs à conférer au Conseil d'administration de pouvoir utiliser les autorisations d'augmentation de capital indiquées ci-dessus et visant les titres de la société en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange;
- Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- Modification de la répartition du droit de vote entre l'usufruitier et le nu-proprétaire : attribution du droit de vote au nu-proprétaire pour toutes décisions autres que celles concernant l'affectation des résultats – modification corrélative de la rédaction de l'article 12 des statuts (droits et obligations attachées aux actions).

**De la compétence de l'Assemblée Générale Mixte :**

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## 5.2. Texte des résolutions

**De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de 4 329 852,10 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	4 329 852,10 €
A titre de dividendes aux actionnaires	1 836 668,80 €
Soit 0,40 € par action	
Le solde	2 493 183,30 €

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 11 092 090 €.

Exercices	Distribution globale	Dividende par action*	Abattement
31/12/2004	1 466 293,00 €	0,325 €	50%
31/12/2005	1 489 829,90 €	0,325 €	40%
31/12/2006	1 512 572,16 €	0,33 €	40%

\* après division de la valeur nominale des actions du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

*Il est précisé, pour se conformer aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts issu de la loi de finances pour 2008 (loi 2007-1822 du 24 décembre 2007 parue au J.O du 27 décembre 2007), que pour les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% perçus à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 :*

- *Les prélèvements sociaux dus au titre de ces revenus seront prélevés à la source et déclarés directement par la société.*

- *Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (autres que des entreprises industrielles, commerciales, artisanales, agricoles, ou exerçant une profession non commerciale) peuvent opter pour un prélèvement à la source libératoire de 18%.*

*Les personnes qui optent ou ont opté pour le prélèvement libératoire de 18% ne peuvent pas, dans tous les cas, bénéficier de l'abattement de 40% pour tous les revenus distribués encaissés ou à encaisser au cours de l'année 2008. L'option doit être exercée auprès de la société au plus tard lors de chaque encaissement des revenus distribués.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et que deux nouvelles conventions visées à l'article L.225-38 dudit Code ont été conclues au cours de l'exercice.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de Madame Evelyne ROQUES BOIZEL et Monsieur Christophe ROQUES viennent à expiration ce jour, renouvelle ces mandats pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à la somme de QUINZE MILLE CINQ CENTS EUROS (15 500 €) pour l'exercice en cours.



## **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des éléments figurant dans le détail du programme de rachat d'action en application des dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'AMF, autorise le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée, à faire racheter par la Société ses propres actions dans les conditions définies par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et les autres dispositions légales applicables.

L'Assemblée Générale décide que ces rachats d'actions pourront s'opérer par intervention sur le marché et par acquisition de blocs, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximale visée ci-après ; le prix maximal d'achat par action hors frais est fixé à deux cents euros (200 €).

La part maximale du capital pouvant être achetée ne pourra excéder en permanence la limite de 10 % du capital social, soit un nombre maximum de 459 085 actions au jour de la présente Assemblée Générale, en tenant compte des actions déjà rachetées au titre des précédents programmes autorisés par les Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'action s'élèvera à cinq millions d'euros (5 000 000 €). L'Assemblée Générale décide que ces actions pourront être rachetées en vue :

- assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux,
- utiliser les actions en vue de consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés ou mandataires sociaux,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- annuler tout ou partie des actions acquises.

L'Assemblée Générale décide que les actions seront rachetées et revendues par intervention sur le marché et/ou par acquisition de blocs de titres. Les rachats par blocs de titres pourront se faire pour l'intégralité du programme étant précisé que l'objectif d'animation du cours ne pourra être atteint qu'en partie de cette manière. L'achat de ces actions, ainsi que leur vente, ou transfert pourront être réalisés par tout moyen, y compris par utilisation de produits dérivés et par des opérations optionnelles, et à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation remplace les dispositions du précédent programme de rachat adopté par l'Assemblée Générale du 19 mai 2006.

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément à La Loi et aux Règlements et pour une durée de 18 mois :

- à annuler les actions de la Société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la Société conférées au Conseil d'Administration, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois ;

- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions rachetées sur un poste de primes ou sur un poste de réserves disponibles.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- procéder à cette ou ces réductions de capital,
- arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation,
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,
- procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, faire le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions du Code de Commerce (et notamment l'article L 225-129 et suivants) :

1. autorise le Conseil d'Administration et lui délègue les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, à l'augmentation du capital social de la Société, par émission de titres de capital et de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence ;
2. décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation visée au point 1 ci-dessus, ne pourra, sous réserve du point 3 ci-après, être supérieur à cinq millions d'euros (5 000 000 €) de nominal ;
3. décide que le montant défini au point 2 ci-dessus devra, le cas échéant, être augmenté en tant que de besoin du montant des augmentations de capital liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de valeurs mobilières en cas d'opérations financières nouvelles, afin de préserver les droits desdits porteurs conformément aux dispositions légales applicables ;
4. décide, en outre, que le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder cent millions d'euros (100 000 000 €) ou la contre valeur de ce montant en monnaie étrangère ;
5. décide que les actionnaires :
  - pourront exercer, dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible ;
  - pourront, en outre, souscrire à titre réductible, dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables, un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et en tout état de cause, dans la limite de leur demande ; le Conseil d'Administration aura toutefois la faculté de ne pas conférer aux actionnaires un tel droit de souscription à titre réductible ;

▪ si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, à son choix et dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou plusieurs facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

6. constate que, le cas échéant, la délégation objet de la présente résolution emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

décide expressément que l'émission de bons de souscription d'actions de la Société en application de l'article L 228-95 du Code de commerce pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

décide expressément de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou exercice de bons ;

7. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;

8. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates, conditions et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter, à l'occasion de chaque mise en œuvre de cette délégation, le prix d'émission, et notamment le montant de la prime ;
- de fixer les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;
- de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis ;
- le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse ;
- de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales applicables.
- En outre, le Conseil d'Administration, ou, par subdélégation, son Directeur Général, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les Statuts.

▪ En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et les autres termes et conditions de ces titres ;

9. décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

10. décide, enfin, que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration pourra être exercée dans un délai de vingt-six [26] mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

## DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce (et notamment de l'article L. 225-129 et suivants et des articles L. 225-148, L. 225-150 et L. 228-93),

1. autorise le Conseil d'Administration et lui délègue les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, à l'augmentation du capital social de la Société par appel public à l'épargne, par émission :

a d'actions de la Société ainsi que par émission de toutes valeurs mobilières, y compris de bons autonomes à savoir par émission de titres de capital et de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence, étant précisé que ces titres pourront notamment être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur ces titres et répondant aux conditions fixées à l'article L 225-148 du Code de Commerce ;

b et/ou des titres ci-après indiqués, à la suite de l'émission par une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social :

- soit d'obligations avec bons de souscription d'actions de la Société ;

- soit d'actions de la Société, ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société à savoir par émission de titres de capital et de valeur mobilières, y compris de bons autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence ;

2. décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation visée au point 1 ci-dessus, ne pourra, sous réserve des points 3 et 5 ci-après, être supérieur à cinq millions d'euros (5 000 000 €) de nominal ;

3. décide que le montant défini au point 2 ci-dessus devra, le cas échéant, être augmenté en tant que de besoin du montant des augmentations de capital liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de valeurs mobilières en cas d'opérations

financières nouvelles, afin de préserver les droits desdits porteurs conformément aux dispositions légales applicables ;

4. décide, en outre, que le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder cent millions d'euros (100 000 000 €) ou la contre valeur de ce montant en monnaie étrangère ;

5. décide de limiter les montants fixés aux points 2 et 4 ci-dessus à la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la précédente résolution ;

6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières de la Société à émettre par suite de la présente résolution, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les modalités qu'il fixera, conformément à l'article L 225-135 al.2 du Code de Commerce ;

7. cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le Conseil d'Administration en décide ainsi, être exercée tant à titre irréductible que réductible, étant précisé qu'à la fin de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public ;

8. décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il estime opportun l'une ou plusieurs des facultés ci-après :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

9. constate que, le cas échéant, la délégation objet de la présente résolution emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

10. décide expressément de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

11. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates, conditions et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer en accord, le cas échéant, avec l'organe compétent des autres sociétés concernées ;

- d'arrêter, à l'occasion de chaque mise en œuvre de cette délégation, le prix d'émission, et notamment le montant de la prime ;

- de fixer les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;

- de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis ;

- le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse ;

- de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;

- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales applicables ;

- en outre, le Conseil d'Administration, ou, par subdélégation, son Directeur Général, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les Statuts ;

- en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et les autres termes et conditions de ces titres.

12. décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de conférer un délai de priorité ;

13. décide, enfin, que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration pourra être exercée dans un délai de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

## **ONZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à décider pour chacune des émissions décidées en application des neuvième et dixième résolutions, que le nombre d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières à émettre, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pourra être augmenté dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée générale décide que le montant nominal des augmentations de capital de la Société susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le ou les plafonds applicables à l'émission considérée.

## DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du Code de commerce :

1. autorise le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une "Filiale"), avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, dans les conditions, notamment de montant, prévues par la dixième résolution, étant précisé que le conseil d'administration pourra toutefois déroger aux conditions de fixation de prix prévues par la dixième résolution précitée et le fixer conformément aux conditions suivantes :

- le prix d'émission ne peut être inférieur, au choix du conseil d'administration, (a) au prix moyen pondéré par le volume de l'action de la séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission ou (b) au prix moyen pondéré par le volume de l'action arrêté en cours de séance au moment où le prix d'émission est fixé, dans les deux cas, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% ;

- pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission devra être tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de la somme susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé ci-dessus.

2. décide que le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social par période de 12 mois, ainsi que le plafond global fixé par la dixième résolution sur lequel il s'impute ;

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

## TREIZIEME RESOLUTION

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes à réaliser par création et attribution gratuite de titres de capital ou élévation de la valeur nominale des titres de capital existants, ou combinaison de ces deux modalités.

2. L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les

sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente (30) jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

3. Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de cinq millions d'euros (5 000 000 €), ce montant ne s'imputant pas mais s'ajoutant aux montants fixés aux points 2 et 4 des dixième et onzième résolutions ci-dessus.

4. L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, à l'effet, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, le prix et les conditions des émissions et, plus généralement, de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives et constater la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux Statuts les modifications corrélatives.

#### **QUATORZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, autorise expressément le Conseil d'Administration, à compter de la date de la présente Assemblée et jusqu'à la date de la prochaine Assemblée à statuer sur les comptes annuels de la Société, à utiliser en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur des titres de la Société, les délégations qui lui sont consenties, au titre des neuvième, dixième et onzième résolutions ci-dessus, par la présente Assemblée Générale afin d'augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans les conditions desdites résolutions.

#### **QUINZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes établis conformément à la loi :

3. autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-138-1 et L.225-129-6 du Code de commerce et des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservés aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail, adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise de la Société ou du groupe, l'émission de titres pouvant être réalisée en numéraire ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes et attribution gratuite d'actions ou autres titres donnant accès au capital aux salariés ;

4. décide que la ou les augmentations de capital décidée(s) en application de la présente résolution ne pourr(a)(ont) excéder 4 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration; étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société;

5. décide que la présente autorisation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, aux titres de capital et valeurs mobilières, à émettre, le cas échéant attribués gratuitement, dans le cadre de la présente résolution et renonciation à leur droit préférentiel de



souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente autorisation pourront donner droit ;

6. décide que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières à émettre en application de la présente résolution sera fixé dans les conditions prévues par les articles L.3332-18 et suivants du Code du travail. Toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à réduire ou supprimer la décote autorisée par les dispositions du Code du travail, s'il le juge opportun, notamment afin de tenir compte des nouvelles dispositions comptables internationales ou, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement. Le conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des dispositions ci-dessous ;

7. autorise le conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;

8. décide que les caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le conseil d'administration dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables ;

9. donne au conseil d'administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- décider que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placements collectifs de valeurs mobilières ;
- fixer, le cas échéant, un périmètre des sociétés concernées par l'offre plus étroit que le périmètre des sociétés éligibles au plan d'épargne d'entreprise ;
- fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et notamment de jouissance, les modalités de libération et le prix de souscription des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions légales ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres de capital ou de leurs valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital qui seront effectivement souscrits ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ; et
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital et, plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration pourra subdéléguer à toute personne habilitée par la loi le pouvoir de décider la réalisation de l'émission, ainsi que celui d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

### **SEIZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide que, lorsque des actions sont grevées d'usufruit, le droit de vote attaché à l'action appartient désormais au nu-propiétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier comme suit la rédaction de l'article 12 (droits et obligations attachés aux actions) des statuts en ajoutant le paragraphe suivant :

« Les associés détenant l'usufruit d'actions représentent valablement les associés détenant la nue propriété ; toutefois, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

### **De la compétence de l'Assemblée Générale Mixte :**

### **DIX-SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

# 6 *Divers rapports*

## **6.1. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE**

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Nous nous sommes appuyés pour la rédaction de ce rapport sur le guide de mise en œuvre pour les VaMPs (« valeurs moyennes et petites »).

### **I- CONDITION DE PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.**

#### **1.1. Composition du Conseil.**

Votre Conseil d'Administration est composé, à ce jour, de neuf membres, nommés pour six ans, tous personnes physiques :

- Monsieur Bruno PAILLARD
- Monsieur Philippe BAIJOT
- Madame Evelyne ROQUES-BOIZEL
- Monsieur Christophe ROQUES
- Madame Marie PAILLARD
- Monsieur Serge BONNET
- Monsieur Michel SHAPIRA
- Monsieur Franck-Eric PUISSOCHET
- Monsieur Pierre LANSON

Les membres sont choisis pour leurs compétences, leur intégrité, leur détermination à prendre en compte les intérêts de tous les actionnaires. Tous les membres ont une expérience et une connaissance reconnues dans les domaines importants de la société.

Sur les neuf membres composant votre Conseil d'Administration, quatre exerçaient des fonctions rémunérées au 31 décembre 2007 au sein de sociétés du Groupe. On dénombre au sein du Conseil :

- Administrateurs indépendants : 3 (Messieurs Pierre LANSON, Michel SHAPIRA et Serge BONNET)
- Administrateurs nommés par les salariés : néant
- Administrateurs exerçant une fonction de Direction dans la société ou dans le Groupe : 4

- Administrateurs ayant un lien particulier avec la société (lien familial, lien économique) : 2

Vous trouverez aux paragraphes 3.1.1 et 3.1.4 du document de référence, le détail des informations suivantes :

- La liste des administrateurs arrêtée au 31 décembre 2007 avec mention des fonctions exercées dans d'autres sociétés du Groupe et hors Groupe ;
- La date d'échéance des mandats.

L'Assemblée Générale a alloué aux administrateurs des jetons de présence dont le montant global annuel s'est élevé à vingt deux mille euros (22 000 €).

### 1.2. Organisation des travaux du Conseil.

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur compte tenu du bon déroulement des réunions. Néanmoins, le Conseil d'Administration n'exclut pas d'y recourir si cela s'avère nécessaire pour l'amélioration des travaux des administrateurs et/ou du fonctionnement du Conseil.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

### 1.3. Rôle du Conseil d'Administration

Conformément au rôle du Conseil d'Administration défini par le rapport VIENOT, l'article L 225-35 du Code de Commerce et l'article 13 des statuts, le Conseil « définit la stratégie de l'entreprise, désigne les mandataires sociaux chargés de diriger celle-ci dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations très importantes. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ces délibérations. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ».

### 1.4. Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation.

L'article 13 des statuts dispose que le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président et que ses Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil s'est réuni cinq fois.

Les procédures suivantes sont appliquées :

- Convocations, effectuées par écrit ou par oral des Administrateurs (pas de comité d'entreprise). Il est à noter que la convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.
- Convocations effectuées par écrit des Commissaires aux comptes,
- Registre de présence signé lors de chaque réunion,
- Procès verbal établi à l'issue du Conseil et approuvé lors du Conseil suivant,
- Taux de participation entre 75 et 100 %. Le taux de participation moyen pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à 85,83 %.

### 1.5. Information des administrateurs.

Conformément à l'article L 225-35 alinéa 3 du code de commerce, les administrateurs reçoivent dans la mesure du possible avant chaque réunion tous les documents et informations nécessaires pour participer activement aux décisions. Ils reçoivent aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

### 1.6. Tenue des réunions et décisions adoptées.

Les réunions du Conseil se sont déroulées Allée du Vignoble à Reims (51100) et ont été présidées par le Président du Conseil d'Administration.

L'agenda des réunions du Conseil d'administration a été le suivant :

- 06 février 2007 - Autorisation de convention
- 15 mars 2007 - Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2006
  - Proposition de nomination d'un nouvel administrateur
  - Ajustement de la parité de remboursement des ORA
  - Offre d'options de souscription d'actions
- 01 juin 2007 - Répartition des jetons de présence
- 19 septembre 2007 - Examen de la situation de l'entreprise au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007
- 20 Décembre 2007 - Octroi de primes aux dirigeants
  - Autorisation de convention

### 1.7. Evaluation du fonctionnement du Conseil

Aucune évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil d'Administration n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé compte tenu du bon déroulement des réunions de ce dernier.

## II- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La Société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est une holding animatrice de Groupe. Elle détermine et conduit la communication financière, élabore la stratégie de communication, définit la politique commerciale, gère l'établissement des comptes sociaux et consolidés des sociétés filiales. Elle détermine également la politique de développement du groupe.

Le périmètre du groupe est constitué de la holding et de toutes ces filiales et sous filiales, comme défini dans le document de référence.

A ce titre, deux conventions, l'une de Management Fees et l'autre de trésorerie ont été conclues entre la société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE et ses filiales, afin d'optimiser la gestion financière du Groupe et tenter de maîtriser au mieux les risques. Cette organisation permet de restituer une image fidèle et objective de l'information aux administrateurs et plus largement aux actionnaires lors de l'examen de la situation financière et des comptes.

Le contrôle interne est défini dans le groupe BCC comme un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'identification et à la maîtrise des risques relatifs à la réalisation des objectifs suivants :

- mise en œuvre effective et optimisation des activités opérationnelles ;

## 6. Divers rapports

Boizel Chanoine Champagne

- disponibilité, fiabilité et intégrité du système comptable et des informations financières et opérationnelles ;
- Conformité aux lois et réglementation en vigueur ;
- Protection du patrimoine du Groupe et sauvegarde de ses actifs.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques seront totalement éliminés. Enfin, le contrôle interne s'exerce en tant que fonction centrale du Groupe et a vocation à s'intéresser à toutes ses filiales ou sous filiales.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par la stratégie et les orientations données aux activités du Groupe par la Direction Générale.

- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec fidélité l'activité et la situation du Groupe.

L'objectif principal du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité des filiales opérationnelles du Groupe, ainsi que les risques d'erreurs et de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Elle s'est dotée (ainsi que ses filiales) :

- d'une comptabilité générale,
- de prévisions budgétaires,
- de situations comptables périodiques,
- d'un tableau de bord mensuel,
- d'assurances en matière d'incendie, de responsabilité civile, de vol, d'assurances crédit (France, Intracom et Export).

Seule une des filiales a souscrit une assurance d'indemnité de fin de carrière.

### III- FONCTIONS SPECIFIQUES DE LA HOLDING

- Fonction financière et d'animation.
- Elle veille à la fiabilité dans l'élaboration des comptes de la holding, des filiales et des comptes consolidés.

#### Elaboration des documents sociaux « bilan, compte de résultat, annexe »

Celle-ci est externalisée pour une partie des filiales vers une société d'expertise comptable qui s'assure de la cohérence et de la fiabilité de l'information comptable et financière. Le groupe étant intégré fiscalement, le calcul de l'imposition est entièrement externalisé.

Un rapprochement de la comptabilité avec les journaux de paie, les déclarations de charges sociales, les déclarations de TVA, les documents de régie et les contrats est effectué.

Le groupe externalise les travaux juridiques et utilise des cabinets externes pour répondre à des questions.

Les principales filiales sont soumises à l'obligation de nommer un commissaire aux comptes. Leurs comptes sociaux sont audités.

#### Elaboration des documents consolidés

Les comptes consolidés sont élaborés par une société d'expertise comptable qui s'assure de l'exhaustivité des traitements comptables et de la concordance des comptes sociaux et des comptes consolidés. Tout au long du processus de consolidation, les Commissaires aux Comptes sont informés des principaux traitements comptables notamment ceux liés aux IFRS.

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés permet d'établir la cohérence et la fiabilité des retraitements liés à la consolidation.

La société d'expertise comptable vérifie la conformité des règles comptables avec les obligations de la loi comptable ainsi que de la bonne application des normes IFRS dans les comptes consolidés.

Il a été fait appel dans le cadre de l'établissement des comptes 2007 à un actuaire indépendant chargé de calculer le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et prévoyance mutuelle, ainsi qu'un spécialiste des instruments financiers pour la correcte comptabilisation de nos actifs et passifs financiers en application des IFRS 32 et 39.

#### Contrôle des filiales

La société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE veille à l'obtention des informations générales et des tableaux de bord. Elle veille également au respect des règles de contrôle interne dans les filiales.

### **IV- PRINCIPALES PROCEDURES DANS LES FILIALES**

#### Ventes

La politique de développement et de positionnement des marques est définie par la Direction Générale en constante collaboration avec les dirigeants de filiales. La société dispose chaque mois de statistiques de ventes par filiale et par gamme de Champagne. Ces ventes sont régulièrement rapprochées avec les registres obligatoires de cave afin de s'assurer de l'exhaustivité des opérations comptabilisées, et sont comparées chaque mois aux prévisions budgétaires.

#### Achats, raisins et vins

L'approvisionnement auprès du vignoble permet d'assurer le remplacement des sorties et le développement des marques.

Une partie des approvisionnements provient des vignes exploitées par les filiales du groupe. Les contrats d'approvisionnement sont signés par les dirigeants des filiales, la Direction Générale est tenue informée régulièrement de la politique d'achat. L'impact du prix du kilo de raisin est intégré dans les prévisions budgétaires, afin d'en mesurer les conséquences sur la rentabilité économique des Maisons.

Lors de l'évaluation périodique des stocks, il est procédé à un rapprochement entre les opérations comptables et les registres d'entrées en cave.

#### Gestion des stocks

Il s'agit d'un des éléments de l'actif essentiel au fonctionnement de la société.

Les stocks en valeur comptable représentent 50 % du total bilan. Régulièrement les chefs de cave ou œnologues procèdent à des inventaires afin de s'assurer de l'exactitude des stocks. Toutes les sources d'écarts sont analysées par les dirigeants des filiales.

Dans le cadre de l'audit de nos comptes annuels, nos Commissaires aux Comptes assistent régulièrement aux inventaires réalisés dans le Groupe.

L'appellation d'origine contrôlée en Champagne impose des règles de calculs qui permettent aux services comptables d'établir un contrôle de cohérence global des stocks afin de valider l'inventaire avec les mouvements enregistrés en comptabilité (achats vins, lies, remise en cercle, fonte de sucre etc.).

Les stocks ne sont pas titrisés mais ils sont warrantés.

### Trésorerie

Il y a séparation des fonctions de comptabilisation des opérations et de leur règlement. Seuls les dirigeants des filiales ont la signature financière. Dans certaines filiales, il a été mis en place un système de double signature. Chaque responsable de filiale met en place les financements liés pour l'essentiel à leur besoin en fonds de roulement dépendant de leurs niveaux de stocks. La Direction du Groupe s'assure de l'adéquation des financements mis en place avec les besoins ainsi que de la pertinence des coûts de financement.

## **V- FONCTION PERSONNEL**

Le personnel des filiales françaises dépend pour l'essentiel de la convention tripartite de Champagne.

Un service décentralisé assure le suivi de l'établissement de la paie et des déclarations sociales qui sont pour partie externalisés.

La société fait éventuellement appel à des juristes sociaux afin d'étudier des points particuliers.

Selon les besoins saisonniers, la société utilise le travail intérimaire ou des contrats à durée déterminée, notamment pendant les vendanges.

## **VI- MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA GESTION DES RISQUES :**

Tous les risques ont été identifiés dans le document de référence (chapitre 1.5 Facteurs de risques). Les risques majeurs auxquels le groupe se trouve confronté font l'objet d'un contrôle et d'un suivi spécifique.

En liaison avec la direction, le secrétaire général développe l'harmonisation des procédures du groupe en matière de maîtrise des risques.

### **1- Approvisionnement et prix de raisin**

Il est important pour une maison de champagne d'avoir un approvisionnement stable en raisin à moyen terme. L'approvisionnement dans la région de Champagne est cependant limité en raison de la superficie réglementée de production.

Par ailleurs, les conditions météorologiques, les maladies éventuelles dont peut souffrir la vigne et le développement des surfaces plantées, peuvent altérer la qualité du raisin.

Le Groupe considère être, à ce jour, approvisionné en raisin dans des conditions satisfaisantes, mais ne peut exclure un éventuel déficit d'approvisionnement pour l'avenir, ce qui pourrait avoir des conséquences significatives défavorables sur l'activité, le résultat, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Plusieurs mesures sont néanmoins mises en place pour limiter les risques en matière d'approvisionnement. Ces mesures sont les suivantes :

- La sécurisation le parc de contrat d'approvisionnement dont les échéances sont échelonnées chaque année,
- L'atomisation du parc des contrats,
- La personnalisation de la relation avec les contractants,
- en complément, l'accroissement graduel de la superficie dont le groupe est propriétaire.



## **2- Les risques liés aux opérations internationales et aux fluctuations des taux de change**

Le Groupe maintient sa politique de gestion prudente et non spéculative de ses positions de change.

Durant l'exercice 2007, le groupe facturé 87,4 % de son chiffre d'affaires en euros. Le solde de la facturation a été effectué en devise autre que l'euro, dont 84,4 % de ce solde est en sterling. (Contre-valeur en euros : 38,25 millions)

Dès le mois de Janvier 2008, le groupe bénéficiait d'une couverture de sa facturation en livre sterling à hauteur de 9 millions de livre sterling au travers de contrats simple de ventes à terme.

## **3- Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts**

Le Groupe poursuit sa politique de gestion prudente et non spéculative des risques de taux d'intérêts.

L'exposition du Groupe au risque de taux a été réduite en raison d'un accroissement significatif de la part des financements souscrits à taux fixe.

Celle-ci a été portée, de 57,9 % de la dette financière nette au 31 décembre 2006 à 74,4 % de la dette financière nette au 31 décembre 2007.

Grâce à ce mouvement, on peut considérer que le risque lié à l'évolution des taux d'intérêts est maîtrisé de façon satisfaisante.

## **4 - Les risques liés à la contamination des produits**

La production de champagne peut faire l'objet de contaminations potentielles, notamment du fait d'une malveillance ou de la manipulation des produits par un tiers. Une telle contamination pourrait entraîner une perte importante des produits en cuves ou un retrait des bouteilles du circuit de commercialisation, ce qui engendrerait une perte de revenus importante pour le Groupe. Outre les contrôles de qualité rigoureux, évoqués dans le document de référence, menés tout au long de la chaîne de production, ainsi que la mise en œuvre d'un processus exigeant en termes de traçabilité, ce type de risques fait de surcroît l'objet de couvertures d'assurances spécifiques.

## **5- Les risques liés aux droits de propriété intellectuelle**

Le Groupe protège activement ses droits de propriété intellectuelle dans les principaux pays où sont commercialisées ses bouteilles au travers de contrats confiés à des cabinets spécialisés (contrats de surveillance, de détection et de gestion). Cependant, il n'est pas à l'abri d'une utilisation frauduleuse de ces droits par des tiers, que le Groupe devra défendre en justice le cas échéant.

## **VII- SYSTEME D'INFORMATION ET PROCEDURES COMPTABLES**

Chaque filiale d'une certaine taille possède un système informatique autonome, apte à tenir la comptabilité et à effectuer la gestion commerciale.

Ces systèmes autonomes ont fait l'objet d'un audit informatique extérieur, dont les conclusions sont satisfaisantes.

Les différentes pièces ne sont enregistrées qu'après vérification de l'existence des achats ou prestations correspondants.

Le suivi des clients et fournisseurs est effectué dans des comptabilités auxiliaires régulièrement pointées, les relances clients sont effectuées régulièrement, les litiges sont confiés à un cabinet de recouvrement.

Au 30 juin et en fin d'exercice, les états financiers sont établis avec l'assistance d'un cabinet d'expertise comptable et sont soumis à nos Commissaires aux Comptes pour examens limités et audits.

## VIII- GESTION

Nous avons élaboré une prévision formalisée par des documents révisés tout au long de l'exercice.

Le chiffre d'affaires, les quantités vendues et les prix moyens de ventes sont comparés chaque mois au budget de chacune de nos filiales.

## IX- LIMITATIONS APORTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE OU DES PRESIDENTS DE FILIALES

Il n'y a pas de limitation spécifique aux pouvoirs des Présidents. Il faut simplement noter que certains engagements comme le cautionnement pour le compte des filiales, les prêts hypothécaires, les prêts assortis d'un nantissement, font l'objet de décisions des Conseils d'Administration, les SAS filiales de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE étant le plus souvent dotées, par leurs statuts respectifs, d'un Conseil d'Administration.

## X- AUDIT

En 2008, des procédures dont celle portant sur les achats seront actualisées et rédigées afin de permettre des contrôles mieux formalisés

## XI- LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL.

Enfin, il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitations particulières aux pouvoirs du Directeur Général.

Fait à Reims  
Le 11 Mars 2008  
Le Président du Conseil d'Administration

## 6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTROLE INTERNE (ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Boizel, Chanoine, Champagne, et en application des dispositions de l'article de l'article L.225-35 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de

contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer les informations et la documentation existantes,
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne, relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 - 37 du Code de Commerce.

Fait à Reims le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pour la SA Philippe Venet et Associés

Pour Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Nathalie DAGONET

Guy FLOCHLAY

### 6.3. DOCUMENTS ANNUELS D'INFORMATION

1. Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et/ou sur le site du Groupe [www.boizelchanoine.com](http://www.boizelchanoine.com)

- 16/01/2007 Bilan semestriel du contrat de liquidité
- 31/01/2007 Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 31 décembre 2006
- 03/02/2007 Chiffre d'affaires 2006 : 311 M€
- 26/02/2007 Bilan mensuel du contrat de liquidité
- 26/02/2007 Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 31 janvier 2007
- 20/03/2007 Communiqué relatif à deux engagements collectifs de conservation de titres de la société
- 20/03/2007 Bilan mensuel du contrat de liquidité
- 04/04/2007 Une année de fort développement, des résultats 2006 solides
- 25/04/2007 Bilan mensuel du contrat de liquidité
- 26/04/2007 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au titre de l'exercice 2006
- 02/05/2007 Chiffre d'affaire du 1er trimestre 2007 : 86,6 M€
- 21/05/2007 Bilan mensuel du contrat de liquidité

## 6. Divers rapports

Boizel Chanoine Champagne

- 21/05/2007 Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 30 avril 2007
- 04/06/2007 Compte rendu de l'Assemblée Générale du 1er juin 2007, Dividende : 0,33 € par action
- 06/06/2007 Bilan mensuel du contrat de liquidité
- 10/06/2007 Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 29 juin 2007
- 10/07/2007 Bilan mensuel du contrat de liquidité
- 07/08/2007 Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 31 juillet 2007
- 20/08/2007 Chiffre d'affaires du premier semestre 2007 : 140 M€
- 04/09/2007 Bilan mensuel du contrat de liquidité
- 24/09/2007 Résultats du premier semestre 2007
- 08/10/2007 Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 28 septembre 2007
- 06/11/2007 Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de l'exercice 2007 : 205 M€
- 07/11/2007 Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 31 octobre 2007
- 07/12/2007 Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 30 novembre 2007
- 10/12/2007 Bilan mensuel du contrat de liquidité

### 2. Informations communiquées à la presse financière durant l'exercice 2007

- 03/02/2007 Chiffre d'affaires 2006 : 311 M€
- 04/04/2007 Une année de fort développement, des résultats 2006 solides
- 02/05/2007 Chiffre d'affaire du 1er trimestre 2007 : 86,6 M€
- 04/06/2007 Compte rendu de l'Assemblée Générale du 1er juin 2007, Dividende : 0,33 € par action
- 20/08/2007 Chiffre d'affaires du premier semestre 2007 : 140 M€
- 24/09/2007 Résultats du premier semestre 2007
- 06/11/2007 Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de l'exercice 2007 : 205 M€

### 3. Publicité financière durant l'exercice 2006

- 03/02/2007 Chiffre d'affaires 2006 : 311 M€
- 04/04/2007 Une année de fort développement, des résultats 2006 solides
- 04/06/2007 Compte rendu de l'Assemblée Générale du 1er juin 2007, Dividende : 0,33 € par action
- 24/09/2007 Résultats du premier semestre 2007

### 4. Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales (BALO) disponible sur le site internet <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

- 14/02/2007 Chiffre d'affaires de l'exercice 2006
- 23/02/2007 Désignation de teneur de comptes titres au nominatif
- 06/04/2007 Décision du Conseil d'administration réuni en date du 15 mars 2007
- 23/04/2007 Convocation à l'Assemblée Générale du 1er juin 2007
- 27/04/2007 Comptes de l'exercice 2006
- 11/05/2007 Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2007
- 13/06/2007 Attestations des Commissaires aux comptes
- 15/08/2007 Chiffre d'affaires du premier semestre 2007
- 19/10/2007 Rapport semestriel au 30 juin 2007.
- 09/11/2007 Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2007
- 15/02/2008 Chiffre d'affaires de l'exercice 2007

## 5. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Reims

- 08/06/2007 Dépôt des comptes annuels
- 14/06/2007 Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1<sup>er</sup> juin 2007 (Nomination d'un nouvel administrateur)
- 22/06/2007 Dépôt des comptes consolidés

## 6. Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale du 23 mai 2008.

Statuts BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE  
Avis de convocation parue au BALO  
Avis de convocation paru dans MATOT BRAINE  
Convocations des Commissaires aux Comptes  
Convocations des actionnaires inscrits au nominatif  
Feuille de présence  
Bulletin de vote  
Insertion des comptes au BALO  
Notes d'informations sur le programme de rachat d'actions, visée par l'AMF

### Documents pour envoi aux actionnaires :

- ordre du jour de l'Assemblée Générale du 23 mai 2008
- inventaire des valeurs mobilières
- comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2007
- comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007
- résultats des cinq derniers exercices
- rapports généraux des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés
- rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- liste des conventions courantes conclues à des conditions normales
- rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne
- rapport des Commissaires aux Comptes relatif au contrôle interne
- texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale
- formulaire de vote par correspondance ou procuration
- demande d'envoi de document

### **Pour information**

#### **Direction financière**

Nicolas ROULLEAUX DUGAGE  
66 Rue de Courlancy 51100 REIMS  
Tel : 33 (0)3 26 78 50 50 – Fax : 33 (0)3 26 78 53 88  
e.mail : [investisseurs@boizelchanoine.fr](mailto:investisseurs@boizelchanoine.fr) / [daf@champagnelanson.com](mailto:daf@champagnelanson.com)

#### **Relations actionnaires**

Evelyne ROQUES BOIZEL  
46 Avenue de Champagne 51200 EPERNAY  
Tel : 33 (0)3 26 55 21 51 – Fax : 33 (0)3 26 54 61 38  
e.mail : [actionnaires@boizelchanoine.fr](mailto:actionnaires@boizelchanoine.fr)

## 6.4. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce concernant les options de souscription et d'achat d'actions.

Nous vous indiquons que l'Assemblée Générale du 19 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois à compter de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration a attribué le 15 mars 2007, à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, 55 000 options de souscription d'actions au prix d'exercice de 41,12 euros. Les informations relatives à cette attribution sont données dans le tableau ci-dessous :

PLAN 2007	
Date d'assemblée	19 mai 2006
Date du Conseil d'administration	15 mars 2007
Nombre de salariés concernés	21
Nombre total d'actions pouvant être achetées dont le nombre pouvant être souscrites achetées par :	55 000
• les mandataires sociaux	0
• les dix premiers attributaires salariés	49 000
Point de départ d'exercice des options	15 mars 2010
Date d'expiration	15 septembre 2010
Prix de souscription (en %) de la moyenne des vingt séances de bourses précédant l'octroi	95 %
Prix de souscription (par action et en euros)	41,12
Modalités d'exercice (si le plan comporte plusieurs tranches)	-
Nombre d'actions souscrites au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	55 000

Fait à Reims  
Le 11 mars 2008  
Le Conseil d'Administration

## **6.5. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 225-197-1 A L 225-197-5 DU CODE DE COMMERCE CONCERNANT L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de Commerce concernant l'attribution gratuite d'actions décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2006.

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du 24 mars 2006 a fixé les conditions d'attribution et le nombre de titres à attribuer pour l'exercice 2006.

Fait à Reims  
Le 11 mars 2008  
Le Conseil d'Administration

## **6.6. RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION / REDUCTION DE CAPITAL**

**L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Mai 2006 a donné délégation de pouvoir au Conseil d'Administration à l'effet de :**

- faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L 225-209 du Code de Commerce.
- procéder à l'augmentation du capital soit par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices.
- de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.
- d'utiliser ces délégations en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sous la condition que la décision d'émettre des valeurs mobilières ait été prise antérieurement au dépôt de l'offre.
- de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et/ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire établis en application de l'article L443-1 et suivants du Code du Travail et à l'effet de leur attribuer gratuitement des actions ou d'autres titres donnant accès au capital.
- d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

Le paragraphe 2.2.3 page 46 comporte les montants liés à ces autorisations

Fait à Reims  
Le 11 mars 2008

Le Conseil d'Administration

## 6.7. RAPPORT SPECIAL SUR LES TITRES DETENUS PAR LES DIRIGEANTS

Les opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches sont les suivantes :

Nom et fonction de la personne : SCI MOISSONS MARITAIN, gérée par Monsieur Bruno PAILLARD

Dénomination de l'émetteur concerné : **BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE**

Le 03/01/2007, achat au comptant de 107 actions pour un montant de 4 755,77 €.  
Le 04/01/2007, achat au comptant de 150 actions pour un montant de 6 665,45 €.  
Le 04/01/2007, achat au comptant de 150 actions pour un montant de 6 665,45 €.  
Le 04/01/2007, achat au comptant de 43 actions pour un montant de 1 911,20 €.  
Le 05/01/2007, achat au comptant de 81 actions pour un montant de 3 530,69 €.  
Le 05/01/2007, achat au comptant de 150 actions pour un montant de 6 657,89 €.  
Le 09/01/2007, achat au comptant de 69 actions pour un montant de 3 007,63 €.  
Le 26/01/2007, achat au comptant de 150 actions pour un montant de 6 515,62 €.  
Le 27/02/2007, achat au comptant de 56 actions pour un montant de 2 514,43 €.  
Le 28/02/2007, achat au comptant de 150 actions pour un montant de 6 735,08 €.  
Le 28/02/2007, achat au comptant de 94 actions pour un montant de 4 220,65 €.

Nom et fonction de la personne : SCI MOISSONS CHAMPAGNE, gérée par Monsieur Bruno PAILLARD

Dénomination de l'émetteur concerné : **BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE**

Le 04/01/2007, achat au comptant de 145 actions pour un montant de 6 443,27 €.  
Le 04/01/2007, achat au comptant de 185 actions pour un montant de 8 220,73 €.  
Le 04/01/2007, achat au comptant de 185 actions pour un montant de 8 222,59 €.  
Le 05/01/2007, achat au comptant de 165 actions pour un montant de 7 323,68 €.  
Le 05/01/2007, achat au comptant de 165 actions pour un montant de 7 323,68 €.  
Le 05/01/2007, achat au comptant de 165 actions pour un montant de 7 323,68 €.  
Le 09/01/2007, achat au comptant de 104 actions pour un montant de 4 533,24 €.  
Le 26/01/2007, achat au comptant de 165 actions pour un montant de 7 167,18 €.  
Le 26/01/2007, achat au comptant de 61 actions pour un montant de 2 649,68 €.  
Le 28/02/2007, achat au comptant de 132 actions pour un montant de 5 926,87 €.  
Le 28/02/2007, achat au comptant de 132 actions pour un montant de 5 926,87 €.  
Le 28/02/2007, achat au comptant de 132 actions pour un montant de 5 916,21 €.  
Le 28/02/2007, achat au comptant de 132 actions pour un montant de 5 926,87 €.  
Le 28/02/2007, achat au comptant de 132 actions pour un montant de 5 926,87 €.

## 6.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS PROPOSEE A L' ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2008 (8EME RESOLUTION)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.



Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Reims, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International

Philippe Venet & Associés

Guy Flochlay  
Associé

Nathalie Dagonet  
Associée

## **6.9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA OU LES EMISSIONS D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIERES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2008 (9EME, 10EME ET 11EME RESOLUTIONS)**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136, et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

## 6. Divers rapports

Boizel Chanoine Champagne

✓Emission de titres de capital et de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la société, à l'exception toutefois d'actions de préférence (9<sup>ème</sup> résolution).

✓Emission par appel public à l'épargne (10<sup>ème</sup> résolution) :

- d'actions ordinaires et de valeurs mobilières de toute nature, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la société, à l'exception toutefois d'actions de préférence,
- d'obligations avec bons de souscription d'actions, ou d'actions ou de toute autre valeur mobilière, à la suite de l'émission par une société dont Boizel Chanoine Champagne détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, de titres ci-avant indiqués.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 5 000 000 euros, sauf en tant que de besoin du montant des augmentations de capital liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de valeurs mobilières en cas d'opérations financières nouvelles, afin de préserver les droits desdits porteurs dans le cadre des dispositions légales, au titre des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> résolutions. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises ne pourra excéder 100 000 000 euros ou la contre valeur de ce montant en monnaie étrangère pour les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> résolutions.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la 11<sup>ème</sup> résolution.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant les opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital ou des valeurs mobilières à émettre.

Le rapport de votre Conseil d'administration appelle de notre part les observations suivantes : Ce dernier ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital ou de valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> résolutions, nous ne pouvons pas donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital ou des valeurs mobilières à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 10<sup>ème</sup> résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil

d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Reims, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**Philippe Venet & Associés**

Guy Flochlay  
Associé

Nathalie Dagonet  
Associée

**6.10. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA OU LES EMISSIONS DE TITRES DE CAPITAL OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL RESERVEES AUX SALARIES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2008 (15EME RESOLUTION)**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une ou plusieurs émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant qui ne pourra excéder 4% du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette ou ces émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une ou plusieurs émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions d'émission de cette ou ces opérations.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R.225-114 et R.225-115 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de

## 6. Divers rapports

Boizel Chanoine Champagne

suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant la ou les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre.

Le rapport de votre Conseil d'Administration appelle de notre part les observations suivantes : Les modalités de cette opération ne sont pas énoncées dans le rapport du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles la ou les émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Reims, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International

Philippe Venet & Associés

Guy Flochlay  
Associé

Nathalie Dagonet  
Associée

# 7 *Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes*

## 7.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Bruno PAILLARD, Président Directeur Général

## 7.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion dont l'ensemble des rubriques figurent dans le document de référence selon la table de concordance en page 220, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une inscription des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément aux normes professionnelles, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières pro forma présentées dans ce document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant au paragraphe 4.10.3 dudit document de référence. »

Reims, le 24 avril 2008

Bruno PAILLARD – Président Directeur Général

### 7.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

#### Commissaires aux Comptes titulaires :

***Société Anonyme PHILIPPE VENET & ASSOCIES SA***

Représentée par Madame Nathalie DAGONET

12 rue des Elus

51100 REIMS

Date de première nomination : le 10 mai 2000 (en qualité de Commissaires aux Comptes suppléant) et le 12 mai 2001 (en qualité de Commissaires aux Comptes titulaire).

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

***GRANT THORNTON***

Représenté par Monsieur Guy FLOCHLAY

95, boulevard du Général Leclerc

51100 REIMS

Date de première nomination : le 19 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

#### Commissaires aux Comptes suppléants :

***Madame MOREL Geneviève***

12, rue des Elus

51100 REIMS

Date de première nomination : le 12 mai 2001

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

***Société Anonyme IGEC***

3 rue Léon JOST

75 017 PARIS

Date de première nomination : le 19 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### 7.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Nicolas ROULLEAUX DUGAGE,  
Secrétaire Général du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

Directeur Administratif et Financier  
MAISON BURTIN-CHAMPAGNE LANSON

66 Rue de Courlancy

51100 REIMS

Tel : 33 (0)3 26 78 50 50

Fax : 33 (0) 26 78 53 88

[daf@champagnelanson.com](mailto:daf@champagnelanson.com)

[investisseurs@boizelchanoine.fr](mailto:investisseurs@boizelchanoine.fr)

## *Annexes*

Sommaire détaillé.

Tableau de concordance entre le document de référence et le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Tableau de concordance entre le document de référence et les principales rubriques de l'instruction d'application règlement CE n° 809- 2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.

# Sommaire détaillé

<b>1 Renseignements concernant l'activité du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE</b>	<b>p.4</b>
<b>1.1. Historique</b>	<b>p.4</b>
1.1.1. Trois siècles de passion et de savoir-faire	p.4
1.1.2. Principales étapes constitutives du groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	p.4
<b>1.2. Présentation générale du Groupe</b>	<b>p.5</b>
1.2.1. Un acteur de référence du Champagne	p.5
1.2.2. Chiffres clés sur les trois dernières années	p.6
1.2.3. Un portefeuille de Maisons et de Marques prestigieuses	p.6
<b>1.3. Le marché</b>	<b>p.11</b>
1.3.1. Repères historiques	p.11
1.3.2. Une Appellation forte	p.12
1.3.3. L'élaboration du Champagne, une méthode complexe	p.13
1.3.4. L'approvisionnement en raisin	p.14
1.3.5. Évolution du marché	p.15
1.3.6. Environnement concurrentiel	p.17
1.3.7. Environnement	p.18
<b>1.4. Stratégie et perspectives</b>	<b>p.18</b>
1.4.1. Faits marquants de l'exercice 2007	p.18
1.4.2. Principaux investissements en 2007 et 2006	p.19
1.4.3. Chiffres clés par filiale	p.19
1.4.4. Relations mère-filiales	p.20
1.4.5. Activité et perspectives des sociétés du Groupe	p.21
1.4.6. Stratégie	p.26
1.4.7. Perspectives	p.28
<b>1.5. Facteurs de risques</b>	<b>p.28</b>
1.5.1. Approvisionnement et prix du raisin	p.28
1.5.2. Les risques liés aux opérations internationales et aux fluctuations des taux de change	p.29
1.5.3. Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt	p.29
1.5.4. Les risques juridiques réglementaires et concurrentiels	p.30
1.5.5. Les risques liés à l'environnement économique	p.30
1.5.6. Les risques à l'égard des clients ou fournisseurs	p.30
1.5.7. Les risques de liquidité	p.31
1.5.8. Les risques sur actions	p.31
1.5.9. Les risques industriels	p.31
1.5.10. Les risques environnementaux	p.31
1.5.11. Les risques informatiques	p.32
1.5.12. Assurances	p.32
<b>1.6. Rapport sur les informations sociales</b>	<b>p.33</b>
1.6.1. Situation des effectifs	p.33
1.6.2. Organisation du travail	p.34
1.6.3. Rémunérations	p.34
1.6.4. Les relations professionnelles	p.35
1.6.5. Les conditions d'hygiène et de sécurité	p.35
1.6.6. La formation professionnelle	p.36
1.6.7. L'emploi et l'insertion de travailleurs handicapés	p.36
1.6.8. Les œuvres sociales	p.37
1.6.9. L'importance de la sous-traitance	p.37
1.6.10. Indicateurs clés de performance de nature non financière relatifs aux questions de personnel	p.37
<b>1.7. Rapport sur les données environnementales</b>	<b>p.37</b>
1.7.1. Cadre général de la politique environnementale	p.37
1.7.2. Activité viticole	p.38
1.7.3. Activité vinicole	p.38
<b>1.8. Faits exceptionnels et litiges</b>	<b>p.40</b>



<b>2 Renseignements de caractère général concernant BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE</b>	<b>p.41</b>
<b>2.1. Renseignements statutaires et programme de rachat d'actions</b>	<b>p.41</b>
2.1.1. Dénomination sociale et siège social	p.41
2.1.2. Lieu où peuvent être consultés les documents ou renseignements relatifs à BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	p.41
2.1.3. Date de création et durée de la société (article 5 des statuts)	p.41
2.1.4. Registre du Commerce et des Sociétés de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	p.41
2.1.5. Forme juridique (article 1 des statuts)	p.41
2.1.6. Objet social (article 3 des statuts)	p.42
2.1.7. Exercice social (article 21 des statuts)	p.42
2.1.8. Assemblées générales (article 20 des statuts)	p.42
2.1.9. Affectation et répartition des bénéfices (article 23 des statuts)	p.43
2.1.10. Clauses statutaires particulières	p.43
2.1.11. Changement du mode de détention des actions	p.43
2.1.12. Programme de rachat par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE de ses propres titres	p.44
<b>2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital et les actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE</b>	<b>p.44</b>
2.2.1. Capital social (article 2)	p.44
2.2.2. Stock options	p.44
2.2.3. Capital autorisé non émis	p.44
2.2.4. Émission d'Obligations Remboursables en Actions	p.45
2.2.5. Évolution du capital	p.47
2.2.6. Répartition du capital et des droits de vote	p.47
2.2.7. Synthèse des opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches (article L 621-18-2 du code monétaire et financier et article 222-15-3 du règlement général AMF).	P.48
2.2.8. Modifications du capital depuis l'introduction en bourse	p.48
2.2.9. Pacte d'actionnaires	p.48
2.2.10. Action de concert	p.48
2.2.11. Présentation de la nature du contrôle et des mesures prises pour éviter qu'il ne soit exercé de manière abusive	p.49
2.2.12. Perte de contrôle éventuelle	p.49
2.2.13. Nantissement et garanties	p.49
2.2.14. L'action BOIZEL CHANOINE Champagne : marché, évolution du cours	p.49
2.2.15. Politique de dividendes et affectation du résultat	p.49
<b>2.3. Propriétés immobilières et équipements</b>	<b>p.50</b>
<b>2.4. Propriété intellectuelle</b>	<b>p.52</b>
<b>2.5. Organigramme du groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE</b>	<b>p.52</b>
<b>3 Gouvernement d'entreprise : organes d'administration et de direction</b>	<b>p.53</b>
<b>3.1. Les membres dirigeants</b>	<b>p.53</b>
3.1.1. Composition du Conseil d'Administration	p.53
3.1.2. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration	p.55
3.1.3. Comité de Direction du Groupe	p.55
3.1.4. Liste des mandats dans les sociétés du Groupe au 31 décembre 2007	p.57
3.1.5. Nomination ou renouvellement des organes de direction et de contrôle	p.57
3.1.6. Conflits d'intérêts potentiels et gouvernement d'entreprise	p.57
<b>3.2. Rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux</b>	<b>p.58</b>
<b>3.3. Options d'Achats d'Actions attribuées aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés non mandataires</b>	<b>p.59</b>
<b>4 Situation financière et résultat</b>	<b>p.60</b>
<b>4.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2007</b>	<b>p.60</b>
<b>4.2. Notes annexes aux comptes consolidés</b>	<b>p.66</b>
<b>4.3. Comptes sociaux de la société Holding</b>	<b>p.94</b>
4.3.1. Comptes sociaux au 31 décembre 2007	p.94
4.3.2. Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2007	p.96

<b>4.4. Comptes consolidés au 31 décembre 2006 et 2005 en normes IFRS et Comptes sociaux au 31 décembre 2006</b>	<b>p.102</b>
4.4.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2006 et 2005	p.102
4.4.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2006 et 2005	p.131
<b>4.5. Informations financières consolidées pro forma relatives à l'exercice clos le 31/12/2006</b>	<b>p.139</b>
<b>4.6. Comptes consolidés au 31 décembre 2005 et 2004 en normes IFRS et Comptes sociaux au 31/12/2005</b>	<b>p.144</b>
4.6.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2005 et 2004.	p.144
4.6.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2005.	p.158
<b>4.7. Résultats des cinq derniers exercices</b>	<b>p.170</b>
<b>4.8. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2007</b>	<b>p.171</b>
4.8.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2007	p.171
4.8.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007	p.172
<b>4.9. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007</b>	<b>p.173</b>
<b>4.10. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2006</b>	<b>p.175</b>
4.10.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2006	p.175
4.10.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006	p.177
4.10.3. Examen par les Commissaires aux Comptes des informations pro-forma	p.178
<b>4.11. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006</b>	<b>p.179</b>
<b>4.12. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe</b>	<b>p.181</b>
<b>5 Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 23 mai 2008</b>	<b>p.182</b>
5.1. Ordre du jour	p.182
5.2. Texte des résolutions	p.183
<b>6. Divers rapports</b>	<b>p.196</b>
6.1. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	p.195
6.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne (Article L 225-235 du Code de Commerce)	p.202
6.3. Documents annuels d'information	p.203
6.4. Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions	p.206
6.5. Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de Commerce concernant l'attribution gratuite d'actions	p.207
6.6. Récapitulatif des délégations en matière d'augmentation / réduction de capital	p.207
6.7. Rapport spécial sur les titres détenus par les dirigeants	p.208
6.8. Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions proposée à l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2008 (8ème résolution)	p.208
6.9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur la ou les émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2008 (9ème, 10ème et 11ème résolutions)	p.209
6.10. Rapport des Commissaires aux Comptes sur la ou les émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription- Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2008 (15ème résolution)	p.211

<b>7 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes</b>	<b>p.213</b>
7.1. Responsable du document de référence	p.213
7.2. Attestation du responsable du document de référence	p.213
7.3. Responsables du contrôle des comptes	p.214
7.4. Responsable de l'information	p.214
<b>Annexes</b>	<b>p.215</b>
Sommaire détaillé	p.216
Tableau de concordance entre le document de référence et le rapport de gestion du Conseil d'Administration.	p.220
Tableau de concordance entre le document de référence et les principales rubriques de l'instruction d'application règlement CE n° 809-2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.	p.221

## *Table de Concordance entre le document de référence et le rapport de gestion du Conseil d'Administration*

### **Informations d'ordre économique**

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé	1.4.1
Exposé sur les résultats	1.4.1
Évolution prévisible de la situation de la société et perspective d'avenir	1.4.6
Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice	1.4.1
Activité en matière de recherche et développement	1.4.1

### **Informations relatives aux dirigeants sociaux**

Liste des fonctions et mandats exercés	3.1.1, 3.1.3, 3.1.4
Option choisie pour l'exercice de la direction générale	3.1.1
Nomination d'administrateurs et renouvellement de mandats	3.1.4

### **Informations relatives aux filiales et participations**

Activité et résultats des filiales	1.4.2, 1.4.4
Evolution prévisible de la situation des filiales et perspectives d'avenir	1.4.4
Prise de participation et prise de contrôle	1.4.1

### **Actionnariat salarié**

Participation des salariés au capital de l'entreprise	2.2.6
Options de souscription d'actions consenties aux salariés des filiales du Groupe et aux dirigeants-	2.2.2
Attribution gratuite d'actions aux salariés des filiales du Groupe et aux dirigeants	2.2.3

### **Informations fiscales et comptables**

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	2.2.12
Dividendes	2.2.12
Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation	4.2
Résultats des cinq derniers exercices	4.4

### **Informations spécifiques aux sociétés faisant appel public à l'épargne**

Informations sur la détention du capital	2.2.6
Rémunérations des dirigeants sociaux	3.2
Opérations réalisées par les dirigeants	2.2.7
Opérations effectuées par la société sur ses propres actions	2.1.12
Facteurs de risques	1.5
Rapport sur les informations sociales	1.6
Rapport sur les données environnementales- Prévention	1.7

## *Tableau de concordance entre le document de référence et les principales rubriques de l'instruction d'application règlement CE n° 809-2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.*

### Informations

<b>1 – Personnes responsables</b>	<b>p.213</b>
<b>2 – Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>p.213</b>
<b>3 – Informations financières sélectionnées</b>	<b>p.6</b>
3.1 Informations historiques	p.4
3.2 Informations intermédiaires	p.5
<b>4 – Facteurs de risque</b>	<b>p.28 et suivantes</b>
<b>5 – Informations concernant l'émetteur</b>	<b>p.41 et suivantes</b>
5.1 Histoire et évolution de la société	p.41 et suivantes
5.2 Investissements	p.19
<b>6 – Aperçu des activités</b>	<b>p.26</b>
6.1 Principales activités	p.26
6.2 Principaux marchés	p.11 et suivantes
<b>7 – Organigramme</b>	
7.1 Description sommaire	p.6 et suivantes
7.2 Liste des filiales importantes	p.20 et suivantes
<b>8 – Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	<b>p.50 et suivantes</b>
<b>9 – Examen de la situation de la situation financière et du résultat</b>	<b>p.60 et suivantes</b>
<b>10 – Trésorerie et capitaux</b>	<b>p.60 et suivantes</b>
10.1 Capitaux courants et non courants	p.60 et suivantes
10.2 Flux de trésorerie	p.60 et suivantes
10.3 Conditions d'emprunts et structure de financement	p.60 et suivantes
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	p.60 et suivantes
10.5 Sources de financement attendues pour les investissements futurs	p.60 et suivantes
<b>11 – Recherche et Développement, brevets et licences</b>	<b>n/a</b>
<b>12 – Information sur les tendances</b>	<b>p.28</b>
12.1 Principales tendances récentes	p.29
12.2 Perspectives	p.29
<b>13 – Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>p.29</b>
<b>14 – Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale</b>	
14.1 Organes d'administration et de direction	p.53 et suivantes
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	p.57 et suivantes
<b>15 – Rémunérations et avantages</b>	<b>p.58 et suivantes</b>
<b>16 – Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	<b>p.53 et suivantes</b>

16.1	Date d'expiration du mandat des Administrateurs	p.54
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales	p.54
16.3	Comités d'Audit et Comité de Rémunération	p.53 et suivantes
16.4	Gouvernement d'entreprise	p.53 et suivantes
<b>17 – Salariés</b>		
17.1	Nombre de salariés	p.33
17.2	Participations et stock options	p.44 et suivantes
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	p.44 et suivantes
<b>18 – Principaux actionnaires</b>		
18.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote	p.47 et suivantes
18.2	Existence de droits de vote différents	p.43
18.3	Contrôle de l'émetteur	p.49
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	n/a
<b>19 – Opérations avec des apparentés</b>		
n/a		
<b>20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
p.60 et suivantes		
<b>21 – Informations complémentaires</b>		
21.1	Capital social	p.44 et suivantes
21.2	Acte constitutif et statuts	p.41 et suivantes
<b>22 – Contrats importants</b>		
p.19		
<b>23 – Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>		
n/a		
<b>24 – Documents accessibles au public</b>		
p.41		
<b>25 – Informations sur les participations</b>		
p.19		